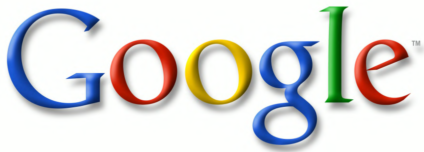
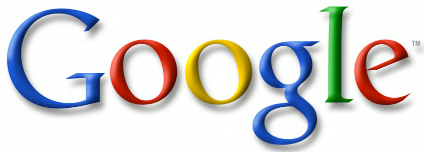










LE COMTE

PIETRO VERRI

(1728-1797)

SES IDÉES ET SON TEMPS

PAR

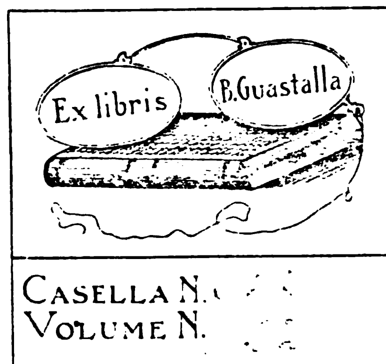
EUGÈNE BOUVY

DOCTEUR ÈS-LETTRES, DOCTEUR EN DROIT
BIBLIOTHÉCAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

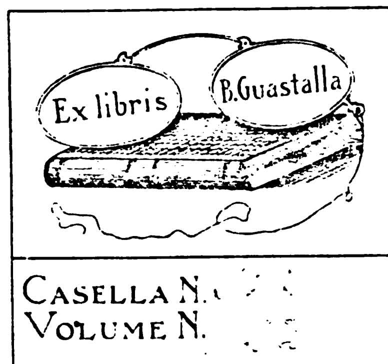
1889




Ex libris
B. Guastalla
Casella N.
Volume N.

LE COMTE

PIETRO VERRI


Ex libris
B.Guastalla
CASELLA N.
VOLUME N.

LE COMTE

PIETRO VERRI

LE COMTE

PIETRO VERRI

(1728-1797)

SES IDÉES ET SON TEMPS

PAR

EUGÈNE BOUVY

DOCTEUR ÈS-LETTRES, DOCTEUR EN DROIT
BIBLIOTHÉCAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1889

AVANT-PROPOS

Le dix-huitième siècle, en particulier la période de quarante-huit années (1748-1796) qui s'écoule entre la paix d'Aix-la-Chapelle et l'invasion française, est pour l'Italie, en présence des ruines matérielles et morales du siècle précédent, une époque de tranquillité et de travail fécond. Si ce n'est pas encore, comme on l'a un peu trop complaisamment affirmé, l'âge d'une troisième renaissance, c'en est du moins la préparation et le prélude. Dans l'histoire de cette période, à côté des noms européens de Beccaria et de Filangieri, de Goldoni, de Parini et d'Alfieri, le nom de Pietro Verri occupe une place moins éminente peut-être, mais tout aussi digne d'intérêt. A ne considérer que la variété de son œuvre et celle de ses relations, nul de ses contemporains ne résume mieux que lui son époque. Littérateur et chef d'école littéraire, psychologue et moraliste ingénieux sinon profond, historien estimable, il a joui et jouit encore en Italie, comme homme d'état et comme écrivain politique, d'une réputation considérable et justifiée. L'étude de ses relations présente, au point de vue de l'histoire générale de son temps, un intérêt attesté par les noms sui-

vants : Beccaria, Parini, Genovesi, Bettinelli, Goldoni, Baretti, Filangieri, Alessandro Verri, en Italie; en France, d'Alembert, Morellet, Condorcet, Voltaire; enfin, dans un autre milieu non moins intéressant, celui de la cour et des autorités autrichiennes, le comte Firmian, le prince de Kaunitz, Marie-Thérèse et Joseph II.

Tout, il est vrai, n'est pas d'égale valeur dans l'œuvre écrite de ce génie encyclopédique; et dans les détails de cette vie de publiciste et d'administrateur, il y a un choix à faire. Ce livre ne sera ni une réédition ni une amplification des biographies-commentaires publiés en Italie sur Verri dans le cours de ce siècle. Les plus importants de ces essais, un *Éloge historique* composé en 1803 par l'abbé Isidoro Bianchi, quatre ou cinq *Notices* du baron Francesco Custodi, l'article assez étendu de Camillo Ugoni dans le second volume de sa *Littérature italienne durant la deuxième moitié du dix-huitième siècle* (Milan, 1854), sont d'estimables compilations qui ne sortent point de la banalité du genre. Complétés les uns par les autres, ils offrent une mine assez riche en documents biographiques ; mais la critique y est presque nulle. Un travail d'une certaine ampleur, où soient présentés et mis en relief les traits les plus saillants de la physionomie de Pietro Verri et les côtés originaux de son œuvre, est encore à attendre, même en Italie.

M. César Cantù, — il y a quelque cinquante ans de cela, — avait songé à l'entreprendre. Dans la préface de son beau livre sur l'*Abbé Parini,* écrite en 1853, l'éminent historien signale ce fait que « vingt-deux ans auparavant, un auteur dont certaines études sur *la Lombardie au dix-septième siècle* n'ont pas déplu, projetait de décrire la Lombardie du dix-huitième siècle, en

prenant pour sujets d'étude une série de personnages tels que Parini pour la littérature et les mœurs. Beccaria pour les tribunaux, *Verri pour l'administration*, Tamburini pour les matières ecclésiastiques, Joseph II pour le gouvernement ». De son programme, l'auteur n'a exécuté que les deux premiers articles : il l'a fait sinon avec une méthode parfaite, du moins avec une richesse de documents et une compétence incontestées. Quant à son projet d'étude sur Verri, il se rapprocherait assez de celui qu'on va tenter de mettre à exécution, s'il ne s'annonçait comme devant accorder au point de vue local une importance qui n'aurait point ici sa raison d'être.

C'est Verri homme d'état et écrivain politique qu'on s'est surtout proposé de faire revivre. On a esquissé d'abord à grands traits sa vie privée, sa carrière de journaliste, son rôle comme chef d'école philosophique et littéraire, et analysé succinctement ses œuvres purement philosophiques ou historiques. Abordant l'œuvre et la carrière politiques de Verri, — trop intimement liées pour faire l'objet d'études séparées, — on envisage successivement : le criminaliste, dans ses curieuses relations avec l'auteur du livre des *Délits et des peines* et dans ses écrits originaux sur les lois pénales; le réformateur financier, dans les péripéties et les résultats de son œuvre administrative, et l'économiste, non dans le détail de ses théories, mais dans la partie générale et philosophique de son système; le polémiste, dans ses vues si personnelles sur les questions religieuse et nationale; le théoricien du despotisme éclairé et celui du gouvernement constitutionnel, aux prises avec la politique autrichienne en Lombardie; enfin le citoyen, assistant d'abord en témoin et en historien, puis se mêlant comme acteur à ce drame émouvant de l'invasion de 1796 au dénouement duquel une mort soudaine l'empêche de figurer.

Bien que son champ d'étude et le théâtre de sa vie publique aient été assez restreints, — Verri n'est guère sorti de Milan, sa ville natale, — il y a dans les idées de cet Italien confiné dans sa province une portée générale qu'il est impossible de méconnaître. La Lombardie offre alors en raccourci le tableau de misères communes à toute l'Europe. Les réformes dont cette province a été le théâtre sont celles qu'on trouve à l'étude chez toutes les nations civilisées. Les questions de politique générale soulevées par Verri, l'événement capital qui bouleversa la fin du siècle et auquel son nom se trouve mêlé, tout donne à cette figure d'homme d'état une importance qui dépasse de beaucoup les limites de son cadre. Comme le dit très bien l'historien Giuseppe Pecchio, c'est l'Europe, c'est l'humanité, c'est le monde que Pietro Verri a voulu voir et qu'il a vu dans sa patrie. Signaler cette haute portée de son œuvre politique, c'est indiquer l'esprit de ce travail, qui ne doit ressembler en rien à une dissertation d'histoire locale.

Là s'arrêterait ce préambule, s'il ne restait à dire quelques mots d'une publication récente qui a eu un certain retentissement en Italie, et qui jette sur la vie et les idées de Verri une lumière toute nouvelle. L'œuvre du penseur milanais est aujourd'hui en grande partie publiée, et ce que les archives publiques aussi bien que celles de sa famille renferment d'encore inédit consiste surtout en essais littéraires insignifiants ou en mémoires techniques sur des questions d'administration ou de finance. En revanche, sa correspondance, bien que communiquée par ses héritiers à plus d'un intime, n'était, il y a peu de temps, connue que par de rares fragments dont l'intérêt faisait vivement regretter la perte pour le public. M. le docteur Carlo Casati, de Milan, a comblé en partie cette lacune. Il retrouva,

en 1879, dans les papiers du baron Custodi légués par celui-ci à la Bibliothèque Ambrosienne, d'importants fragments de cette correspondance. Il en fit le dépouillement, mit les lettres par ordre de date, en supprima quelques passages de nature à éveiller certaines susceptibilités locales, et les fit imprimer en quatre volumes (*Lettere e scritti inediti di Pietro e di Alessandro Verri, annotati e publicati dal dottor Carlo Casati,* Milan, 1879-1881), en y joignant quelques écrits de Verri publiés antérieurement dans diverses revues italiennes.

Ces lettres excitèrent une vive curiosité. M. Ghiron, dans l'*Archivio Storico Lombardo* (30 juin 1879, p. 445), M. Domenico Gnoli, dans la *Nuova Antologia* (décembre 1879 et février 1880), M. Venturi dans le *Preludio* (1882, n°s 1, 4, 6, 7), leur consacrèrent d'intéressantes notices. Nul d'entre eux ne crut devoir mettre en doute, soulever même la question d'authenticité. De M. Cantù, on remarque, dans la récente traduction française de son livre : *Beccaria et le droit pénal* (Paris, Didot, 1884, p. 124, note 1), un entrefilet très court, mais très peu bienveillant pour la publication et pour son éditeur. Sans nul doute, la figure de l'auteur des *Délits et des peines* se trouve éclairée par ces lettres d'un jour un peu moins favorable; mais la vérité historique a parfois de ces cruautés. D'ailleurs le savant apologiste de Beccaria s'abstient, lui aussi, d'attaquer l'authenticité de la correspondance, et pour cause : il en a déjà cité, dans l'*Abbé Parini* (p. 209, note 32), divers extraits inédits. Le seul auteur qui ait émis des doutes, l'historien Francesco Cusani, a été le premier, après avoir examiné les papiers Custodi, à revenir sur son opinion et à en faire publiquement l'aveu. Publiant pour la première fois (*Archivio Storico Lombardo,* 1879, p. 299) un mémoire de Verri, Cusani le

faisait précéder d'une critique, très courtoise dans la forme, du premier volume de M. Casati. Il y reconnaissait que la veuve de Verri accorda à plusieurs personnes l'accès de ses archives, spécialement à Custodi, l'ami qui avait tant fait pour la mémoire de son mari. Il affirmait, — ce qu'on verra plus tard démenti par Custodi lui-même, — que ce dernier était l'auteur de la publication des *Écrits inédits* de Verri (Lugano, 1825), et que ce fait aurait amené une brouille entre lui et le comte Gabriele Verri, fils et héritier de Pietro. *Sans une preuve irréfutable,* Cusani ne pouvait admettre que le comte eût confié à Custodi en 1834, au lendemain de la prohibition par le gouvernement autrichien de ces *Écrits inédits* et de l'*Histoire de Milan,* une correspondance contenant des secrets de famille, quand il lui refusait à lui-même, l'allié des Verri, communication de certains documents. Cette preuve irréfutable, elle résulte des papiers Custodi eux-mêmes, d'une correspondance entretenue par le baron avec le comte Gabriele Verri de 1826 à 1835 : les originaux s'en trouvent à la Bibliothèque Ambrosienne; on en pourra lire la description et d'importants fragments en appendice à la fin de ce volume. Cusani, en retrouvant ces lettres qui sont en quelque sorte le certificat d'origine, le brevet d'authenticité des papiers Custodi, s'est déclaré satisfait et a immédiatement inséré dans l'*Archivio Storico Lombardo* (année 1879, p. 460) une note annulant ses précédentes réserves.

La publication de M. Casati présente donc toutes les garanties désirables d'authenticité. Des erreurs de copie, des fautes d'impression et surtout de ponctuation ont pu s'y glisser. Mais ce qui est hors de doute, c'est que le véritable texte de cette correspondance a passé des mains du comte Pietro Verri

BIBLIOGRAPHIE

L'œuvre de Pietro Verri, très variée, très riche en curiosités bibliographiques, a plus d'une fois attiré l'attention des chercheurs. Sans parler de Melzi, l'auteur du *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes italiens,* l'abbé Bianchi, le biographe et l'ami de Verri, a donné en 1803 une liste de ses œuvres, tant éditées qu'inédites. Enfin, tout récemment, un consciencieux bibliographe, M. Antonio Vismara, publiait dans l'*Archivio Storico Lombardo* (année 1884, fascic. 2) un travail fort complet intitulé *Bibliografia Verriana,* et embrassant l'œuvre non seulement de Pietro Verri, mais de Gabriele Verri, son père, et de ses frères Alessandro et Carlo Verri. A chacune de ces bibliographies est jointe une liste d'ouvrages concernant les auteurs. Tout en se référant à cette excellente compilation en ce qui concerne les écrits de Pietro Verri, on a cru bien faire en dressant à nouveau ici la bibliographie des ouvrages qui traitent de sa vie ou de ses œuvres. Ont été omises à dessein les publications où il n'est fait de lui qu'une mention insignifiante et sans intérêt historique.

1° MONOGRAPHIES

BIANCHI (Isidoro). — *Elogio storico di Pietro Verri.* Cremone, 1803.

BISTHOWEN (M.). — *Breve esame e succinto dell'opera intitolata : Meditazioni sull' economia politica pubblica. 4° ediz.* Verceil, 1771.

BIXIO (Pietro). — *Canzone sulla statua di Pietro Verri.* Gênes, 1844.

CARCANO (Giulio). — *Della vita e delle opere di Pietro Verri, discorso* (en tête d'une édition de la *Storia di Milano*). Florence, 1851.

[CASATI (Giuseppe)]. — *Lettera di I. T., in data di Milano, 13 giugno* 1788.

CUSTODI (Pietro). — *Della vita e degli studi di Pietro Verri.* Milan, 1804.
— *Notizie del conte Pietro Verri* (en tête de l'édition des *Opere filosofiche ed economiche*). Milan, 1835.
— *Notizie sulla vita del conte Pietro Verri.* Milan, 1842.
— *Notizie sulla vita e sulle opere del conte Pietro Verri* (en tête de l'édition Ubicini). Milan, 1844.
FREGANESCHI (P. M.). — *Lettera critica sul bilancio dello stato — di Milano.* Cosmopoli, 1764.
NESSI (Pietro). — *Elogio di Pietro Verri.* Milan, 1844.
RESSI (Adeodato). — *Orazione in lode del conte Pietro Verri milanese.* Pavie, 1819 (publiée par extraits dans le *Conciliatore,* 18 février 1819).
SALVAGNOLI (Vincenzo). — *Saggio civile soprà Pietro Verri* (en tête de l'édition des *Scritti Vari*). Florence, 1854.
VISMARA (Antonio). — *Bibliografia Verriana.* Milan, 1884.

2° OUVRAGES TRAITANT ACCESSOIREMENT DE VERRI OU DE SON ŒUVRE.

ADDA (Abbé Ferdinando d'). — *Riflessioni critico-filosofiche esposte in dialoghi soprà diverse materie scientifiche e letterarie.* Milan, 1766.
ANTOLOGIA (Florence), décembre 1824 et novembre-décembre 1826) : article critique sur la *Storia di Milano.*
Ibid. (mars 1826) : annonce des *Scritti inediti,* de Verri.
BARETTI (Giuseppe). — *Frusta letteraria,* n°s IX, XXI, XXII.
BOUILLIER (Francisque). — Du plaisir et de la douleur. 2e édition, chap. XII. Paris, 1877.
CANTU (Cesare). — *L'Abate Parini e la Lombardia nel secolo XVIII.* Milan, 1854, *passim.*
— *La Lombardia nel secolo XVII.* Milan, 1854, p. 271-327.
— Histoire universelle, tome VI.
— Histoire de cent ans, tome II, p. 11-12.
— Beccaria et le droit pénal, traduit par J. Lecointa et C. Delpech. Paris, 1884, *passim.*

CONDORCET. — Œuvres complètes. Paris, 1847-1849, tome I, p. 281 et suiv.

CUSANI (Francesco). — *Storia di Milano.* Milan, 1861-1884, tome I (introduction), tomes III, IV, V, *passim.*

— *Considerazioni sul processo degli untori* (appendice à la traduction du récit de Ripamonti : *Peste del* 1630). Milan, 1841.

DE CASTRO (Giov.). — *Milano nel settecento, giusta le poesie, le caricature et le altre testimonianze dei tempi.* Milan, 1888, *passim.*

DE SANCTIS. — *Storia della letteratura italiana.* Florence, 1874, t. II.

DUMONT (Léon). — Théorie scientifique de la sensibilité. Paris, 1877, p. 27-36.

ETIENNE (L.). — Histoire de la littérature italienne, p. 526, 532-535, 568.

FERRARI (G.). — *Teoria dei periodi politici.* Milan, 1874.

GIOBERTI (Vincenzo). — *Pensieri e giudizi sulla letteratura italiana e straniera.* 7ᵉ édition. Florence, 1883, p. 44, 93, 224.

GNECCHI (Francesco e Ercole). — *Le monete di Milano.* Milan 1884, *Avvertimenti preliminari.*

GNOLI (Domenico). — *Verri e Parini,* dans les *Studi Letterari.* Bologne, 1883.

GUERZONI. — *Il terzo rinascimento.* Palerme, 1874, leçons II, III, XIV.

JACQUIER (le P.). — Article critique sur les : *Méditations sur le bonheur,* dans la *Gazette littéraire de l'Europe,* août 1765.

KANT. — Anthropologie, livre II, § 59.

MAFFEI (Giuseppe). — *Storia della letteratura italiana.* Florence, 1853, t. II.

MANZONI (Aless.). — *Storia della colonna infame.* Milan, 1843.

MONTANI (Giuseppe). — Article critique dans l'*Antologia.* Florence, mai 1823, p. 36-50.

MONTI (Vincenzo). — *Mascheroniana,* chants III et IV.

PECCHIO (Giuseppe). — *Storia dell' economia pubblica in Italia.* Lugano, 1832. Art. Pietro Verri.

PERFRANCESCHI (Giovanni).— *Il Rinnovamento civile e nazionale e la letteratura italiana nel sec. XVIII.* Città di Castello, 1885, p. 13-18.

PERRENS (F.-T.). — Histoire de la littérature italienne, p. 351.

ROSMINI (Carlo). — *Istoria di Milano,* préface. Milan, 1822.

SALFI (Francesco). — *Storia della letteratura italiana.* Milan, 1834, p. 221.

SPLITZ (Franco) (pseudonyme de Vincenzo Lancetti). — Article sur la *Storia di Milano* dans la *Rivista generale de' libri usciti in luce nel regno lombardo.* Milan, 1826, p. 125.

Termometro politico. — *Pensieri degli estensori.* Milan, 10 décembre 1796.

TOMMASEO (Niccolò).— *Dizionario estetico.* Florence, 1867, col. 1165-1167.

UGONI (Camillo). — *Biografia degli illustri italiani.* Venise, 1837.

— *Della letteratura italiana nella seconda metà del secolo XVIII.* Milan, 1854, tome II.

VENTURI (G.-A.). — *Cesare Beccaria e le lettere di P. et A. Verri :* dans le *Preludio,* Rome, 1882.

VILLEMAIN. — Dix-huitième siècle, 32e et 33e leçons.

ZANELLA (G.). — *Storia della letteratura italiana dalla metà del settecento sino ai giorni nostri.* Milan, 1880, ch. I et II.

LE COMTE

PIETRO VERRI

CHAPITRE PREMIER

L'HOMME ET SON ŒUVRE PHILOSOPHIQUE, LITTÉRAIRE, HISTORIQUE

I

LES COMMENCEMENTS DE PIETRO VERRI

Pietro-Antonio, comte Verri, naquit à Milan le 12 décembre 1728 (1).

La fortune historique de sa famille, alors une des plus en vue de la noblesse milanaise, date du seizième siècle. Trois de ses ancêtres avaient été les amis et les correspondants du grand archevêque, saint Charles Borromée. Son aïeul et son bisaïeul avaient rempli à Milan de hautes fonctions publiques. Enfin son père, le comte Gabriele Verri (1696-1782), exerçait, à l'époque de sa naissance, la première magistrature municipale, le Vicariat de Provision, et la confiance de l'impératrice Marie-Thérèse devait plus tard l'élever aux dignités d'avocat fiscal général, de sénateur et de régent à Vienne au Suprême Conseil d'Italie. Magistrat d'une intégrité proverbiale, Gabriele

(1) Sa maison de naissance était située *via Stampi*, n° 19, sur la paroisse de San Sisto (cf. Casati, *Lettere e Scritti inediti di Pietro e di Alessandro Verri*, tome I, p. 143, note 2).

Verri était en même temps un lettré, membre de la colonie milanaise de l'Académie des Arcades; un jurisconsulte, auteur d'un certain nombre de dissertations sur le droit public local; enfin un historien, qui écrivit une relation de l'invasion francosarde en 1733, et qui aurait laissé inédite une histoire générale de la Lombardie (1).

Au moral, le père de Verri était d'une austérité qui contrastait avec les mœurs, en général plus que faciles, de la haute société milanaise. Il conservait et exagérait même les traditions de la vieille noblesse lombarde : croyances religieuses sincères, mais un peu étroites; sentiment très élevé de l'honneur, dégénérant en esprit de caste; probité sans tache, jointe à une rigidité de principes qui ne laissait plus de place à la nature et au cœur. Ces dispositions d'esprit, en le dirigeant dans l'éducation de ses enfants, en particulier dans celle de son aîné Pietro, devaient avoir sur les relations du fils et du père une influence tout à fait malheureuse.

Les toutes premières années de Verri se passent assez tristement dans sa famille. Dès son jeune âge, il annonçait un esprit vif, une âme sincère et expansive, un cœur aimant. Il se heurta près de son père à une froideur systématique, et il ne paraît pas avoir trouvé dans les caresses de sa mère le tempérament ordinaire des sévérités paternelles. De cette époque de sa vie, le seul bon souvenir qu'il ait gardé est celui de son grand-père, Gian-Pietro Verri, un bon vieillard qui lui tenait de temps à autre de petits discours moraux, et en faisant appel à sa jeune intelligence, réussissait à gagner son cœur (2).

A neuf ans, Verri commençait ses classes, une odyssée scolaire de douze années. On le voit successivement passer du collège des Jésuites de Monza chez les Barnabites de Saint-Alexandre à Milan, puis à Rome, au *Liceo Nazareno,* où « dans les ennuis, les fatigues, les amertumes de toute sorte », s'écou-

(1) Vismara, *Bibliografia Verriana.*
(2) Cf. Bianchi, *Eloge historique de Pietro Verri,* p. 17-18.

lent « les dix-huit mois les plus terribles de sa vie » (1); enfin, à dix-neuf ans, pour terminer ses études, dans la grande école aristocratique à la mode : le collège des nobles de Parme, tenu par les Jésuites. Il rencontrait là des hommes sérieux, comme les pères Bosio et Roberti, qui le comprenaient et lui donnaient un fonds d'éducation solide. Le second, — un littérateur qui eut son heure de célébrité en Italie (2), — devint même « le confident de ses démêlés non seulement avec Apollon, mais encore avec son père (3) ».

La rentrée de Verri dans sa famille, — à vingt et un ans passés, — fut pour lui le signal d'un nouveau genre d'infortunes. Le détail de ces misères scolaires et domestiques a son prix : on y trouve d'abord un trait de mœurs caractéristique dans l'aristocratie italienne au dix-huitième siècle; on s'explique aussi par là certaines libertés de langage, certains jugements qui, dans la bouche d'un homme tel que Pietro Verri, paraissent au premier abord déplacés. Il y eut donc conflit entre le père et le fils. La personnalité du jeune « *cavaliere* », trop longtemps emprisonnée dans le milieu factice de l'école, s'affirma tout à coup avec une violence imprévue. Il aimait la société, cultivait les lettres, adorait le théâtre... Gabriele Verri, rigoureusement jaloux de ses droits paternels, ne voyait dans son fils aîné que son continuateur, un jurisconsulte, un magistrat comme lui. Bon gré, mal gré, sous l'œil et sous la direction de son père, le jeune homme dut s'absorber dans la lecture des Carpsovius, des Farinaccius et autres peu réjouissants commentateurs des lois milanaises. Ce n'était rien encore : on traitait en gamin ce grand garçon de vingt-deux ans. Ses sorties, ses visites étaient réglementées; son goût pour le théâtre et pour les lettres contrarié. A bout de patience, Verri

(1) Verri, *Lettres et écrits inédits*, t. I, p. 244.

(2) Cf. Tommaseo, *Giambattista Roberti, le lettere e i gesuiti nel secolo decimo ottavo*.

(3) Lettre de Roberti à Goldoni, 1er septembre 1757, citée par Bianchi, *Eloge*, p. 32.

se révolta : il refusa d'obéir. Son père parlait déjà d'user de ses droits légaux, quand des amis de la famille, le gouverneur autrichien Pallavicini en personne, s'interposèrent. Gabriele Verri céda ; mais dès ce moment, la mésintelligence régna au foyer domestique ; le père et le fils se traitèrent avec froideur ; et, sans aller jamais jusqu'à une rupture, sans même manquer aux égards dus à l'auteur de ses jours, Verri ne cessa de se plaindre de sa situation malheureuse comme fils de famille.

Libre, au moins dans une certaine mesure, le jeune gentilhomme se laissa vivre. Enthousiaste, inexpérimenté, il se lança un peu au hasard dans les milieux très divers qu'il rencontrait sur sa route. Le seul mot de *sigisbéisme*, en évoquant tout un monde de convention, tout un cérémonial compliqué, mélange bizarre de dévergondage et d'esprit chevaleresque, suffit à faire connaître dans quel milieu sa naissance l'appelait à figurer. Beau, bien fait, possédant tous les talents, tous les agréments extérieurs, Verri offrait le type du parfait cavalier. On le voit nouer une respectueuse liaison avec une femme d'élite, qui tenait un salon littéraire à Milan, la duchesse Serbelloni. Il devient un des assidus de la comtesse d'Harrach, femme du gouverneur ; il écrit des petits vers à la comtesse Imbonati, à l'occasion de la naissance de son premier fils ; et la mort prématurée de la jeune Barbara d'Adda, pour laquelle il éprouva plus que de la sympathie, lui inspire quelques années plus tard une élégie adressée d'Allemagne à Frisi, avec le vers de Pétrarque pour épigraphe :

Connobil'io che a pianger qui rimasi.

Une femme de lettres française, Mme du Bocage, vient séjourner quelque temps à Milan. Verri s'en fait galamment le *cicerone*, l'escorte dans ses visites, et de concert avec quelques littérateurs milanais, entreprend une traduction versifiée du poème la *Colombiade* (1).

(1) Cette traduction, assez lentement exécutée, ne parut qu'en 1771. Le poète Parini en avait traduit une partie du neuvième chant.

Il se jette en même temps dans le mouvement littéraire : mouvement bien restreint, bien insignifiant, si on le compare à celui qui entraînait les esprits de l'autre côté des Alpes, et même en d'autres villes d'Italie. Il appartenait depuis 1746 à l'Académie des Arcades, de Rome (1). En 1750, il entre dans celle des *Transformés,* de Milan, institution séculaire que venait de ressusciter le comte Imbonati; quelques lectures poétiques, la traduction d'un psaume, un discours sur la *Philosophie à la mode,* lui valent le titre de *versificateur-philosophe.*

Il travaille enfin pour son propre compte. Son premier essai, la *Borlanda impasticciata* (1751) (2), dont le titre italien, long d'une dizaine de lignes, est à peu près aussi incompréhensible qu'intraduisible, est une composition satirique assez médiocre, dont les intentions nous échappent. Le *Collège des Marionnettes* (3), amusante mais un peu grivoise facétie dans le goût de Rabelais, contient l'exposé d'une nouvelle méthode d'éducation féminine. L'auteur passe successivement en revue toutes les branches de cette éducation, depuis les beaux-arts et les belles-lettres, jusqu'aux mathématiques et à la philosophie. En fait de littérature, les petites élèves étudieront, outre l'italien, l'art de tourner le compliment, un petit assortiment de locutions françaises, « qui sont autant de joyaux dans le discours »; la rhétorique, dans le discours de Cicéron *Pro domo sua* et dans le *De inventione,* « ce dernier toutefois étant superflu pour un grand nombre de femmes, que la nature prévoyante a suffisamment pourvues de génie créateur ». Elles n'auront garde de négliger l'histoire : on leur enseignera « toute sorte d'histoires tant secrètes que publiques, universelles que particulières, littéraires, philosophiques, théologiques, critiques, galantes, amoureuses, naturelles et artificielles, gazettes, mercures,

(1) Son surnom arcadique était *Midonte Priamideo.*

(2) Cf. Melzi, *Dizionario di opere anonime e pseudonime d'Italia,* et Vismara, *Bibliogr. Verriana.*

(3) « *Il collegio delle marionette per ben educare le chicchere femminine* » Chiccheropoli, 1764. La première édition est de 1751.

journaux,... historiettes du jour ». Elles seront soumises à un régime décoré du nom pompeux de « diététique », et recevront des notions de *jus civile,* c'est-à-dire de civilité puérile et honnête. Deux ou trois ans suffiront à faire de ces élèves des marionnettes parfaites, qui exciteront l'admiration de tous et jouiront d'une infinité de privilèges, entre autres celui de « se marier sans dot, pourvu qu'elles trouvent un mari qui veuille bien d'elles ». Le badinage ne manque pas de finesse; le satirique y fait déjà pressentir le moraliste, comme dans les almanachs le *Grand Zoroastre* (1), le *Mal de rate,* il laisse soupçonner quelques intentions de réformes politiques.

En fait de théâtre, Verri se signale par une traduction italienne des comédies de Destouches, et par un échange de courtoisies avec le grand comique italien Goldoni, qu'il admirait passionnément. En 1755, Goldoni lui dédia une comédie, *le Festin,* et Verri l'en remercia par un poème en *martelliani : la Vraie Comédie,* qui lui valut une polémique assez vive avec un rival offensé de Goldoni : l'abbé Pietro Chiari.

Tel était à peu près le bilan littéraire du jeune auteur au bout de dix années. Tout ce qu'il avait fait n'était pas sans valeur; mais rien ne laissait soupçonner qu'il dût abandonner les chemins battus et se frayer une route personnelle. Ses relations avec sa famille étaient loin de s'améliorer : il voyait appliquer à ses jeunes frères, Alessandro, Carlo et Gabriele, le système d'éducation si malencontreusement pratiqué sur lui-même. Pour lui, on ne cessait de le quereller, et de lui reprocher à tout propos la futilité de ses occupations. Malheureux, condamné à une existence mesquine, il souffrait de ce malaise qu'éprouve un homme d'aptitudes supérieures confiné dans une sphère qui n'est pas la sienne. Un coup de tête l'en fit sortir. Il s'ouvrit par aventure au grand chancelier Cristiani, successeur de Pallavicini ; celui-ci lui conseilla d'embrasser

(1) Ce titre est celui de quatre almanachs, publiés successivement en 1758, 1759, 1762 et 1764.

la carrière militaire. Et un beau jour on apprit à Milan que Pietro Verri, comme un simple cadet de famille, entrait avec le grade de capitaine dans le régiment autrichien du colonel Clerici, et qu'en dépit de tous les siens, il partait pour Vienne, avec l'intention de prendre part aux opérations militaires dans la guerre austro-prussienne. Cela se passait en mai 1759.

Verri a laissé, sous forme de correspondance adressée à ses amis, une relation de son séjour en Allemagne. Les incidents de sa carrière militaire, ses observations personnelles lui fournissent sur la cour de Vienne, sur l'armée autrichienne, sur les mœurs des pays traversés par lui, des renseignements fort édifiants.

Le jeune officier connaissait déjà Vienne. Il y avait accompagné son père en 1753, quand celui-ci y était venu comme rapporteur des affaires milanaises au Suprême Conseil d'Italie. Admis à la Cour, prévenant le monde par ses manières distinguées et sa bonne mine, il avait personnellement reçu le titre de chambellan. Son premier soin en revenant dans la capitale fut d'aller se présenter au prince de Kaunitz, qui, sur la recommandation de Cristiani, l'accueillit avec bienveillance. Voici le portrait que le jeune officier a tracé du ministre : « Sa figure est vraiment noble et belle, sa mise d'une suprême élégance. Tous ses mouvements sont pittoresques, mais sentent l'étude ; il m'a fait l'impression d'un personnage de théâtre. Il parle plusieurs langues avec beaucoup de charme et avec la meilleure prononciation. On le prendrait tour à tour pour un Français et pour un Italien, à l'entendre parler successivement ces deux langues. La physionomie est douce et prévient très avantageusement ; dans toute sa démarche règne je ne sais quoi de majestueux et de recherché qui le distingue » (1).

Recommandé au maréchal Daun, Verri partit pour Prague, et de là rejoignit l'armée autrichienne à Gorlitzheim. Le maréchal lui accorda une audience. L'état-major toisait bien

(1) Verri, *Lettres*, t. I, p. 9.

d'un peu haut ce jeune inconnu « qui n'avait pas le ventre galonné » (1). Mais à la lecture des lettres de Kaunitz et de la comtesse Simonetti, Daun l'accueillit très affablement, le questionna sur Vienne, sur Milan, lui causa théâtre, au grand ébahissement de son entourage. Toutes les craintes de Verri étaient qu'on l'envoyât rejoindre le régiment Clerici, composé de soudards « mi-italiens, mi-germains » : il demanda et obtint sur le champ de servir directement sous les ordres du maréchal, comme attaché à son état-major. Ce n'était pas là une sinécure. Deux fois Verri essuya le feu. A Sorau (septembre 1759), il prit part à un combat d'avant-poste, et pour ses débuts montra une bravoure dont il se déclare lui-même fort satisfait. Il assista également à la bataille de Maxen (novembre 1759) : il en décrit et discute les incidents en véritable stratégiste.

Mais son enthousiasme pour la carrière ne devait pas être de longue durée. Un peu trop sous l'impression des descriptions embellies du Tasse et de l'Arioste, il s'imaginait trouver « une réunion de héros enflammés de gloire, des cœurs passionnés pour le métier des armes, avides de se distinguer, animés de principes généreux et élevés ». Tels n'étaient pas précisément les adversaires du grand Frédéric. Au bout de quelques jours de la vie des camps, Verri était complètement édifié : « Je trouve, dit-il, que cette réunion d'hommes qui composent l'armée est un ramassis des rebuts des autres sociétés. Les simples soldats sont ou bien de la canaille (*sic*), à qui l'on a donné un régiment en place d'une galère, ou bien des désœuvrés qui pour s'être une fois enivrés ont juré fidélité. Les hommes sont misérables, mal vêtus, mal nourris, traités avec une sévérité excessive, abrutis jusqu'à l'insouciance de la vie. Les sous-officiers se recrutent dans cette classe d'hommes (2) ». Quant aux officiers, « peu sont gens de naissance, et ce peu

(1) *Ibid.*, p. 27.
(2) Verri, *Lettres*, t. I, p. 32 et p. 104.

consiste ordinairement en cadets expatriés qui, étant incapables d'autre occupation, ont endossé pour vivre un habit blanc et rouge ». Au moral, les chefs ressemblent aux soldats : « Passer des heures en face d'un verre de mauvaise bière ou à fumer, voilà communément la seule jouissance d'un officier ». Arrogants et fiers vis-à-vis de leurs subordonnés, — Verri eut plus d'une fois maille à partir avec certains d'entre eux, — ils se retrouvent vils et rampants en face de leurs supérieurs. Leur ignorance est parfois stupéfiante. A son arrivée au camp, Verri s'enquit du lieu où campait le régiment Clerici : on ignorait jusqu'au nom de ce régiment, qu'il eut toutes les peines du monde à découvrir. A Gorlitzheim même, où l'armée autrichienne stationnait depuis plusieurs semaines, il ne put arriver à savoir au juste si ce petit endroit, dont le nom ne figurait pas sur ses cartes, se trouvait en Silésie, en Bohême ou en Lusace. Mieux encore, il demanda à plusieurs officiers qui, du roi de Prusse ou du prince Henri, commandait l'armée ennemie, à quelle distance approximative se trouvait cette armée, de combien de soldats se composait l'effectif des troupes autrichiennes : il ne put obtenir de réponse. L'ignorance des généraux égalait à peu près celle des officiers : ils se renseignaient par la *Gazette de Vienne* sur ce qui se passait dans leur propre armée. Quant au maréchal Daun, il avait battu Frédéric II à Kollin, où le courage d'un bataillon flamand avait transformé sa défaite en victoire ; mais « selon toute apparence, il savait fort peu de chose et le prouvait en affectant de ne jamais parler de guerre.... Sa continuelle réserve est la démonstration d'un manque d'initiative et de connaissances (1) ».

Verri, au bout de sept mois de ce genre de vie, déclarait le métier de la guerre un métier de désespéré : « Je suis content d'en avoir goûté au moins pour me désabuser ;... je croyais qu'il régnait là de la bonne humeur, de l'entrain,... Je ne sais

(1) Verri, *Lettres*, t. I, p. 55-56.

si toutes les armées sont comme la nôtre, mais je n'ai trouvé que très peu d'objets grands et intéressants, et j'en ai trouvé infiniment qui sont dignes de dégoût » (1). Fatigué et désabusé, il repartait pour Vienne au mois de janvier 1760, avec l'intention de changer encore une fois de carrière.

Une rencontre avait d'ailleurs influé sur ses idées et donné à ses projets d'avenir une direction plus positive.

Dans les rangs de l'armée autrichienne se trouvait un officier, anglais d'origine, nommé Henry Lloyd, un de ces aventuriers philosophes comme on en rencontre tant au dix-huitième siècle, qui ont voyagé partout, connaissent toutes les langues, causent de tout et écrivent sur tout, et qui, faute de ressources, après une existence plus ou moins mouvementée, finissent par demander au métier des armes une subsistance précaire. La conversation de tels hommes est superficielle, mais très suggestive. Pour Verri, habitué à la littérature insignifiante des beaux esprits italiens, soupçonnant à peine l'existence du mouvement philosophique, les paroles de Lloyd étaient autant de révélations : « *Vestigia hominum video !* » s'écriait-il enthousiasmé : « C'est mon Mentor, plus je le connais, plus je l'estime et l'aime..., grâce à lui, je commence à raisonner (2) ». Et de fait, malgré les déceptions et les fatigues de sa vie d'officier, cette année passée à l'armée fut très favo-

(1) *Ibid.*, p. 103-104.

(2) Verri, *Lettres*, t. I, p. 71. — Ce Lloyd était réellement un homme supérieur. Des mécomptes analogues à ceux de Verri lui firent quitter le service de l'Autriche pour celui de la Prusse. Il passa de là en Russie où Catherine II le créa général. Son caractère aventureux le rejeta ensuite dans la vie errante. On le retrouve successivement en Italie, en Espagne, à Gibraltar, en Angleterre, enfin à Huy, dans les Pays-Bas, où il meurt en 1783. Il a laissé une réputation d'écrivain stratégiste, établie sur quelques bons ouvrages : plusieurs *Mémoires sur les opérations militaires de la guerre entre la Prusse et l'Autriche*, guerre à laquelle il prit part à côté de Verri ; — *De la philosophie de la guerre*, Paris, 1790 ; — un *Traité sur la composition des armées anciennes et modernes*, Paris, 1801 ; — enfin un écrit qui fit sensation sous le premier Empire : *Mémoire politique et militaire sur l'invasion de la Grande-Bretagne*, Londres, 1798.

rable à son développement intellectuel ; ce court apprentissage de la vie réelle lui en dit plus que ses douze années de collège, plus également que ses dix années de travaux littéraires sans direction et sans but. C'est alors, dans ces conversations intimes, que le sérieux de la vie lui apparut, qu'il conçut l'idée de se créer une carrière où il se rendit utile à ses semblables. C'est alors que l'idée d'une rénovation politique et morale de sa patrie se présenta à lui comme une œuvre grandiose à accomplir, et qu'avec la sainte audace de la jeunesse, il se mit sur l'heure en devoir de l'entreprendre.

Tout en caressant ces projets d'avenir, Verri n'avait garde de négliger les contrées qu'il traversait et leurs habitants. En Bohême, il observe avec une respectueuse curiosité la secte des Frères Moraves, si grave dans son culte, si pure dans ses mœurs, si prospère dans ses institutions. A Dresde, il descend chez une famille de réfugiés français, dont les ascendants avaient dû s'expatrier après la révocation de l'Edit de Nantes : « Bien que nés en Allemagne, dit-il, ils conservent le cœur français, et chantent des hymnes comme les Israélites pour retourner à la Terre promise ». Les mœurs féminines ne le laissent pas indifférent. En débarquant à Vienne, il avait trouvé les femmes plus franches et plus hardies qu'en Italie, ne découvrant que rarement sur leurs visages « cet embarras, cette rougeur, cette fleur de sentiment qui donne son plus bel atour au sexe aimable ». Lui à qui la vie des camps avait dû en apprendre de belles, est presque scandalisé du dévergondage qu'il rencontre à Dresde, chez les Saxonnes à qui la guerre n'a point fait chercher un refuge en Pologne ou ailleurs (1). Son amour-propre national est péniblement affecté en voyant le peu de cas que l'on fait partout des Italiens; il l'est davantage encore en constatant la perversité presque générale de ses compatriotes : « Cette tourbe d'Italiens qui parcourent le monde sont ceux qui discréditent la nation; à

(1) *Lettres*, p. 93-96.

défaut des mœurs, s'ils avaient au moins la décence ! » (1).

De retour à Vienne, il se présente à la Cour et exerce ses fonctions de chambellan auprès de Marie-Thérèse. On l'admet aux bals privés, et il danse en uniforme avec les archiduchesses. « L'impératrice, dit-il en parlant de ces réceptions, bien que corpulente, danse légèrement, et pour une femme de quarante-deux ans, il est difficile de trouver plus de fraîcheur de carnation et de beauté ». De son côté, la souveraine lui trouve bonne tournure et lui témoigne de la bienveillance. Fort de sa protection, il va tenter de se conquérir à Milan, dans l'administration, un petit coin (*una nicchia*) où il puisse d'abord vivre indépendant de sa famille, « ne point s'entendre dans sa maison reprocher sa dépense », et en même temps travailler à cette œuvre réformatrice qui sera désormais la grande préoccupation de sa vie : « Les affaires de Milan sont abandonnées aux docteurs; et cependant le commerce, les finances, les monnaies, etc., ne me paraissent pas le fait de jurisconsultes; peut-être l'intention qu'a le comte Firmian de réformer le pays pourrait-elle contribuer à la réussite de mon projet. Mais tous ces désirs, plans et projets ont leurs difficultés à surmonter... Moi-même je n'ai pas positivement lu les écrivains: il faut que je me prépare » (2). Et Verri partage ses journées entre l'exercice de ses fonctions de chambellan et la fréquentation des bibliothèques publiques. Il lit avidement Locke, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Helvétius. Sans adhérer à aucun système, il s'éprend de la philosophie pour elle-même, pour ses aspirations généreuses, pour cette force morale que son milieu ne lui fournissait pas et qu'il espère trouver en elle. Il étudie plus spécialement les travaux des économistes, Forbonnais, Melon, Dutot, Hume, et écrit lui-même un petit opuscule : *Eléments de commerce*. Il songe un instant au poste vacant et peu recherché de ministre de Lombardie

(1) *Ibid.*, p. 110.
(2) *Ibid.*, p. 113.

en Portugal, mais son père lui refusant tout subside, il se voit dans l'impossibilité d'y prétendre. A la fin du mois de décembre 1760, il repart pour Milan muni des encouragements de l'impératrice, des recommandations de Kaunitz, ayant vu à Vienne le comte Firmian, nouveau ministre plénipotentiaire en Lombardie et obtenu de lui les plus belles promesses. Il avait alors trente-trois ans.

II

VERRI JOURNALISTE : LE GROUPE PHILOSOPHICO-LITTÉRAIRE DU *CAFÉ*

L'œuvre politique de Verri commence dès son retour d'Allemagne, mais elle est loin d'absorber immédiatement tous ses instants. Il n'a point renoncé à la littérature, il est plus enthousiaste que jamais de philosophie. Il ne recherche pas moins la faveur du public que la protection du pouvoir : l'une n'est-elle pas pour lui le meilleur garant de l'autre ? Sa vie de journaliste, de 1760 à 1770 environ, marque fort bien la seconde période de sa carrière extra-politique. Elle est très mouvementée, et présente au point de vue de l'histoire littéraire et philosophique de l'Italie, un intérêt considérable.

Sa situation, au sortir de l'armée, n'était rien moins qu'encourageante. A Milan, ce grand village cancanier de cent mille âmes, l'opinion publique, à la suite de son équipée, lui était plutôt défavorable. Au foyer domestique, sur cet aîné récalcitrant à qui elle avait coupé les vivres, la puissance paternelle retombait triomphante de tout son poids. Le public lettré, composé de personnalités aussi prétentieuses que nulles, était de parti pris hostile aux jeunes gens. Une censure d'une sévérité excessive et d'une critique peu éclairée prohibait à tort et à travers, souvent même sans les lire, les œuvres les plus innocentes : c'est ainsi que l'épître de Verri à Goldoni s'était vu refuser le *visa*, parce qu'elle contenait les simples titres de deux comédies : *Paméla*, « roman prohibé », et *Molière*, « nom

d'un écrivain qui mérite d'être prohibé », et qu'en 1762, Verri en était à sa sixième algarade avec les « très ignorants et très obstinés » *revisori* (1). Le plénipotentiaire Firmian n'était pas avare de politesses, mais pendant plusieurs années sa protection se borna là. « Chez nous, s'écrie Verri dans un moment de découragement, il est impossible de compter sur l'estime du monde, sur les emplois, les honneurs, les subsides; il n'y a même pas à s'adresser au public par la voie de la presse, sans mille désagréments et mille vexations (2) ». A un certain moment sa détresse fut telle, que le jeune gentilhomme se vit réduit à vendre un habit de gala pour payer la copie d'un opuscule inédit qu'il désirait présenter à Firmian. Il était donc bien loin de trouver, comme on l'affirme, « chemin aplani, clientèle héréditaire, facilités d'étude, conseils, appuis (3) ».

C'est dans un ensemble de circonstances aussi défavorables qu'il eut à faire non seulement sa trouée, mais sa propre éducation, simplement ébauchée par les conversations de Lloyd et par des lectures hâtives. D'ailleurs les obstacles étaient plutôt de nature à stimuler qu'à vaincre un caractère opiniâtre comme le sien. Dans l'isolement auquel le condamnaient sa vie d'étude et sa situation précaire, il eut la bonne fortune de rencontrer quelques jeunes gens, nobles comme lui pour la plupart, comme lui sujets à des ennuis de famille, comme lui enfin avides de science et de célébrité. La communauté des idées et la ressemblance des conditions amenèrent peu à peu entre eux une communauté de vie et de travaux et un échange réciproque de bons offices. Telle est l'origine du cercle philosophique connu sous le nom de *Société du Café*.

Le premier des collaborateurs de Verri était son propre frère, Alessandro, plus jeune que lui de treize années; il sortait du collège quand son aîné revenait de l'armée. Verri, qui jusque-là le connaissait à peine, lui découvre « une âme pleine

(1) Verri, *Lettres*, t. I, p. 150.
(2) *Ibid.*, p. 162.
(3) Cantù, *l'abate Parini*, p. 252.

d'énergie ». Ce n'est pas, il est vrai, « un champ cultivé, mais le sol en est fécond et ne demande qu'à produire (1) ». Alessandro Verri avait eu, lui aussi, son odyssée scolaire et ses contrariétés domestiques (2). Souffrant des mêmes infortunes, privés l'un et l'autre d'affections vraies, les deux frères se réfugièrent dans leur amitié réciproque. Pietro fit l'éducation d'Alessandro, Alessandro s'associa aux travaux de Pietro; et quand plus tard l'éloignement les eut contraints de cesser leur collaboration, ils entretinrent pendant plus de trente années une correspondance que la mort de Pietro vint seule interrompre.

Vers la même époque, (commencement de l'année 1762), Verri avait fait la rencontre d'un autre fils de famille persécuté et malheureux. Il était âgé de vingt-trois ans et avait nom le marquis Cesare Beccaria. Il s'était épris de la fille d'un lieutenant-colonel sans fortune, et bravant pour elle l'opposition de sa famille, les menaces, les arrêts judiciaires, il l'avait épousée. Chassé de la maison paternelle, sans crédit, sans ressource, la rencontre de Verri avait été pour lui dans sa détresse un secours providentiel. Verri lui fournit quelque subside, l'attira chez lui, dirigea ses études, lui communiqua cette passion des grandes choses dont il était lui-même rempli. C'est, dit-il, un homme « d'imagination très vive jointe à une profonde connaissance du cœur humain (3) ». A la fois algébriste et poète, il semble « taillé pour se frayer une voie nouvelle si l'inertie et l'avilissement ne l'arrêtent pas ». Verri ne s'en tint pas là, il résolut de le réconcilier avec sa famille, et il y réussit. Une entrevue ménagée par lui, et dont il avait par avance réglé

(1) Verri, *Lettres*, t. I, p. 145 et 153.

(2) « Nous tous avons souffert une éducation humiliante, privés de confiance et de bons procédés, toujours sous la rigueur et les reproches, dans des collèges fort ressemblants à des galères... Pour moi je vivais mieux n'importe où qu'à la maison, et tous les gens au monde me traitaient mieux que ceux qui y habitaient. » Voilà ce qu'écrivait en 1804 Alessandro Verri, dont les opinions anti-révolutionnaires étaient alors bien connues.

(3) *Lettres*, t. I, p. 153-154.

minutieusement tous les détails, fut couronnée d'un plein succès. A l'heure du dîner, Beccaria pénétra soudain dans la maison de son père, se jeta à ses pieds, entraînant avec lui sa jeune femme qui feignit un évanouissement ; et les parents, braves gens qui ne demandaient pas mieux que de tout oublier malgré leur irritation affectée, accueillirent avec embrassements et avec larmes l'enfant prodigue qui rentrait au foyer (1).

A Alessandro Verri et à Beccaria viennent se joindre le comte Luigi Lambertenghi, géomètre et physicien, le barnabite Pietro-Paolo Frisi, à qui son ordre, trop fier de le posséder, laissait toute liberté d'action, et qui ne portait même pas l'habit monastique. Mathématicien illustre, ami de d'Alembert dont il écrivit l'éloge, il devait, grâce à ses relations scientifiques à Paris et dans toute l'Europe, rendre à ses compatriotes et amis de signalés services.

Verri fut l'âme de ce groupe, le promoteur et l'inspirateur de ses travaux. Attirés par lui, fuyant les sociétés prétendues savantes, ils prirent l'habitude de se réunir dans son appartement pour y vaquer tranquillement à leurs occupations favorites, pour y lire, y causer, y discuter, y travailler en commun. La philosophie morale, la littérature, les sciences, en particulier les sciences politiques ou *camérales*, (c'est ainsi qu'ils les appelaient), faisaient le sujet ordinaire de leurs entretiens ; et Verri s'écriait que « cette petite société d'amis rassemblés par l'amour de l'étude et de la vertu, par la ressemblance des conditions, et nullement appréciés par le public, ferait peut-être un jour parler d'elle et honorerait cette patrie qui la raillait à l'heure présente ! (2) ».

Leurs débuts très brillants s'effacent devant le succès européen du petit livre *des Délits et des peines*, de Beccaria. Verri, pour sa part, avait publié ses derniers almanachs politiques,

(1) *Ibid.*, p. 163-165. Après Pietro, après Alessandro Verri, après Beccaria, ce sera le tour de Léopardi, dont M. Antona Traversi a retracé tout récemment les « escarmouches » domestiques.

(2) *Lettres*, t. I, p. 155.

un *Dialogue* sur les monnaies, et des ***Méditations sur le bonheur*** dont l'amie de d'Alembert, M[lle] de Lespinasse, disait que ce serait le premier livre dans lequel elle étudierait la langue italienne. Encouragé par d'aussi rapides succès, Verri résolut de se créer un organe périodique, non pas un journal de comptes-rendus comme l'étaient la plupart des gazettes littéraires du temps, mais un journal d'articles originaux, dans le genre du *Spectateur,* de Steele et d'Addison, et des récentes imitations vénitiennes de ce journal, l'*Observateur,* de Gozzi, et le *Fouet littéraire,* de Baretti. Cette création s'accomplit en juin 1764. La nouvelle feuille était censée reproduire les conversations tenues dans un café littéraire, d'où elle reçut le nom de « *il Caffè* ». Pour prévenir toute difficulté, elle fut imprimée à Brescia ; elle se vendit d'ailleurs en toute liberté en Lombardie. Dans cette grosse entreprise, Verri figure à la fois comme fondateur, comme directeur, comme administrateur et comme rédacteur principal (1). Pendant les deux années à peine que dura le *Café,* il n'y inséra pas moins de trente-six articles, sans compter l'article-programme et quantité d'entrefilets et de réponses, traitant avec facilité sinon avec profondeur les sujets les plus variés : morale, jurisprudence, économie, médecine, sciences, arts, langue et littérature.

Il est intéressant de connaître, au moins d'une manière générale, les tendances philosophiques de ce journal et ses idées de réforme littéraire.

C'est aujourd'hui presque un lieu commun de représenter

(1) Voici, dans l'ordre alphabétique des initiales qui leur servaient de signature, le nom des onze rédacteurs du *Café :*

A. C[te] Alessandro Verri;
B. Baillou (opticien à Milan);
C. Marquis Cesare Beccaria;
F. Sebastiano Franzi;
G. C[te] Francesco Visconti;
G. M. C. Giuseppe Colpani, avocat à Brescia;
L. Chanoine Alfonso Longo;
N. N. C[te] Luigi Lambertenghi;
P. C[te] Pietro Verri;
S. C[te] Pietro Sacchi;
X. Paolo Frisi, barnabite.

le *Café* comme l'organe attitré des idées françaises, et la société de ce nom comme une petite succursale de celle des Encyclopédistes. Les critiques des compatriotes de Verri, qui l'accusaient de *francesizzare*, les éloges de ceux qu'à l'étranger on appelait alors tout court les « philosophes », ont contribué à accréditer cette opinion que Villemain a chez nous très brillamment développée (1). Sans doute, la thèse de Villemain, qui fait de l'esprit italien au dix-huitième siècle une simple « dépendance morale du génie français », n'est qu'à demi fondée. Il a existé en Italie à cette époque, parallèlement au courant d'idées françaises, un courant philosophique et littéraire absolument étranger et même antipathique à celles-ci : Vico, Stellini, Ortes, dans la philosophie, Maffei, Parini, Alfieri, Baretti, les frères Gozzi, dans la littérature, en sont les principaux représentants. Pourtant on ne peut nier que l'influence française ne se soit fait sentir plus profondément en ce pays que partout ailleurs. Ce ne sont pas seulement les littérateurs, Métastase, Goldoni, Cesarotti, les philosophes cartésiens Fardella et Gerdil, les traducteurs de Voltaire et de l'Encyclopédie qu'il faut citer; se sont les souverains, tous plus ou moins imbus des idées nouvelles, c'est le clergé lui-même, dont les chefs spirituels, donnant l'exemple, font des avances significatives aux hommes du jour. L'accueil plus que bienveillant ménagé par Benoît XIII à Montesquieu, l'échange de dédicaces et de distiques latins, de révérences profondes et de bénédictions apostoliques, qui s'établit entre Benoît XIV et Voltaire, les correspondances du même Voltaire avec les cardinaux Querini et Passionei, son intimité avec le jésuite homme de lettres Bettinelli, sont des faits qui parlent assez haut. Sans impliquer une adhésion sans réserve de l'Italie aux doctrines ultramontaines, elles étaient l'indice d'une pénétration de ces doctrines dans la péninsule.

Sans nul doute les rédacteurs du *Café* participent à ce mouvement ; ils contribuent même pour leur part à l'accentuer.

(1) *Dix-huitième siècle*, 32e et 33e leçons.

Mais avant de les qualifier encyclopédistes, il faut s'entendre sur le sens du mot. On sait qu'il ne régnait pas précisément une harmonie parfaite entre les collaborateurs de Diderot, et que de Grimm à d'Alembert, de d'Holbach à Voltaire, de J.-J. Rousseau à Helvétius, il exista plus que des nuances de doctrines. Il n'était pas facile à Verri et à ses amis, inexpérimentés comme ils l'étaient, de se reconnaître dans le dédale des opinions philosophiques, et en particulier dans cette « Babel » qui a nom l'*Encyclopédie*. S'ils entonnent bien haut les louanges de la philosophie en général, ils s'abstiennent prudemment d'entrer dans le détail des systèmes. Beccaria, dans une lettre célèbre (1), confond dans des louanges banales Montesquieu et Helvétius, Buffon et Morellet, ce qui ne le compromet pas beaucoup. De Voltaire, le *Café* parle rarement, et encore au seul point de vue littéraire. Il est certain que le *vecchio* de Ferney, comme l'appelle Verri dans sa correspondance, inspirait aux philosophes de Milan une terreur demi-superstitieuse. Frisi et Beccaria n'osèrent pas l'aller voir; et Verri, tout en lisant avidement ses récentes productions, était loin d'en accepter toujours la violence. Lui, la victime de la censure, n'hésite même pas à approuver le séquestre de pamphlets tels que le *Dialogue entre l'empereur de la Chine et le père Tribolet* : « Le gouvernement a fait descendre juges et notaires dans les librairies pour saisir les nouveaux livres de Voltaire : *c'est une mesure qui tend au bien :* ce qu'il y a d'odieux et qui pouvait être évité, c'est la recherche des acheteurs de ces livres » (2).

Quelles sont donc les véritables tendances philosophiques de Verri et de ses amis?

Ils ont d'abord le sentiment profond de l'infériorité de l'Italie à ce qu'elle était dans le passé : ce sentiment leur inspire une haute estime pour la pensée et les lettres françaises, qui, depuis plus d'un siècle, exercent leur action féconde sur

(1) Cf. Cantù, *Beccaria et le droit pénal*, § XI.
(2) Verri, *Lettres*, t. III, p. 100.

le monde civilisé. Leur méthode est celle qui substitue dans le domaine scientifique le raisonnement à l'autorité, le fait à la tradition. Mais de Descartes à Helvétius, il y a bien des manières de pratiquer le rationalisme. Vis-à-vis de la religion, les rédacteurs du *Café* gardent une attitude respectueuse et réservée; ils se défendent hautement contre les accusations d'impiété qui ne leur sont pas ménagées. Par prudence, crainte de mal dire, ils ne disent rien : « Nous nous bornons à vénérer les objets sublimes, et nous ne croyons pas cette feuille digne d'en parler » (1). S'ils ne touchent pas au dogme, ils ne s'interdisent pas les digressions sur le terrain d'une « philosophie morale pratique ». Leur admiration pour Helvétius, quelques paroles prononcées à la légère par Verri et par Beccaria, ont pu laisser croire que nos philosophes auraient éprouvé quelque tendresse pour l'épicurisme. En tous cas, c'est un épicurisme de bon ton, tout à la surface, qui n'ôte pas à leur langage son caractère spiritualiste. Bien mieux, leur morale a la prétention de n'être point en contradiction avec la morale évangélique, « parce que le simple penseur... peut guider les hommes fort près du sanctuaire, encore qu'il parte de principes plus mécaniques, et parce qu'une vérité ne saurait contredire une autre vérité » (2).

Pour ne dire ici qu'un mot de leurs tendances en politique, elles sont l'antipode des théories encyclopédiques. Les philosophes français sont presque tous des révolutionnaires, abordant hardiment ces « grands sujets » que le siècle passé se considérait comme défendus, et rêvant bouleversements et « palingénésie ». Les philosophes italiens sont de jeunes nobles brouillés avec les préjugés aristocratiques, mais conservant encore profonde l'empreinte de leur temps et de leur milieu. Par déférence pour le pouvoir dont ils ont besoin, ils s'interdisent eux-mêmes les grands sujets que personne ne va bientôt plus leur interdire : leurs réformes sont essentielle-

(1) *Café : Sur l'exagération des dépenses.*
(2) *Discours sur le bonheur,* ch. IV.

ment conservatrices. Pour n'en donner qu'un exemple, ils ne se contentent pas de combattre l'antique préjugé d'après lequel le commerce dérogerait à la noblesse : ils soutiennent encore que certaines branches du haut commerce devraient être monopolisées entre les mains des nobles (1).

Les philosophes du *Café* sont donc, à tout prendre, des encyclopédistes très mitigés.

Bien plus révolutionnaires, bien plus vigoureusement défendues sont leurs théories littéraires. Dans un important article *Sur l'esprit de la littérature en Italie,* Verri fait le procès des littérateurs de son temps, et signale l'état de décadence où sont tombées les lettres, autrefois si florissantes dans la péninsule. Toujours cultivé, toujours fécond, l'esprit italien trahit alors, sous cette culture et sous cette fécondité, le vide de la pensée, l'absence complète d'originalité et d'initiative. Il vit sur le passé, répète, imite, exagère. La production littéraire se résume ou dans les fadaises poétiques du néo-pétrarquisme, opposé par Gravina, Frugoni et l'école arcadique, au marinisme dont s'était engoué le *seicento,* ou dans les interminables discussions — non toujours platoniques — entre puristes et *libertini* sur le chapitre de la langue. D'un côté les innombrables *freddurai* ou diseurs de fadaises passent leur vie à prouver que *la donna è un danno, la moglie un maglio, la sposa una spese,* et se pâment d'aise à la lecture des jolis vers que voici :

Mi sferza e sforza ognor lo amaro amore
A servire, a servare a infida fede;
Miei danni Donna cruda non mi crede,
Mi fere e fura, e di cure impie il core, etc.

Les acrostiches, les équivoques, les jeux de mots envahissent non seulement la poésie, mais les discours moraux et

(1) *Café : Quelques réflexions sur cette opinion que le commerce déroge à la noblesse* (article d'Alessandro Verri).

jusqu'à la chaire elle-même (1). De l'autre côté, les grammairiens, les « aristoteliciens des lettres », les « inexorables *parolai* », fixant toute leur attention « sur le coin d'une monnaie sans apprécier la valeur du métal », épluchent phrase à phrase, mot à mot, les discours d'autrui, et pour un terme mal choisi rejettent dédaigneusement tout un ouvrage. Telles sont les deux formes de ce que Verri appelle le *pédantisme*. Il a pour siège, pour sanctuaire, les Académies, dont les membres s'affublent de surnoms grotesques, « à l'instar des chevaux de manège », dont les cérémonies bizarres et les occupations futiles font la pitié des étrangers et la risée de quelques Italiens de bon sens, dont enfin les prétentions tyranniques sont la ruine des talents jeunes et personnels.

Voilà le mal. Les causes en sont : d'abord la discipline exagérée qui pèse depuis deux siècles sur les intelligences, ensuite le dévergondage des polémiques, enfin le « rigorisme de fer » dans lequel les grammairiens ont réussi à emprisonner la langue (2). Le remède qui convient à cette littérature anémique et moribonde, c'est du mouvement, c'est de l'air : un nouveau fonds d'idées à exploiter, des modèles nouveaux à suivre, une langue qui, au lieu d'être un carcan pour la pensée, lui soit au contraire un précieux auxiliaire.

Jusque là, les idées de Verri n'avaient rien que de très acceptable. Mais encore fallait-il préciser ce remède. Pour une telle entreprise, dans laquelle tant d'esprits éminents avaient échoué, Verri, avec son éducation littéraire plus que sommaire, était, il faut le reconnaître, assez mal outillé. Animé sans doute d'intentions excellentes, il crut la tâche de réformateur d'une simplicité toute primitive. En fait de modèles, la France,

(1) On connaît par le jeu de mot de son texte le sermon prêché à Florence contre Galilée : *Viri Galilaei, quid statis aspicientes in cælum?* Un adversaire de l'historien Muratori, le père Pepe, jésuite, appelait celui-ci du haut de la chaire : *franco muratore* (Verri, *Histoire de Milan*, ch. XXIII).

(2) *Café : Sur les « parolai »*

qui tenait depuis un siècle et demi le sceptre littéraire, lui sembla toute désignée pour en fournir aux esprits italiens. Goldoni ne s'inspirait-il pas de Molière ? Métastase, de Quinault et de Racine ? Bettinelli et Algarotti ne procédaient-ils pas de même des modèles étrangers ? Verri se fit l'apôtre de l'imitation française. Malheureusement il ne comprit pas que ce qui faisait la valeur de ces modèles, c'était précisément que ceux-ci n'imitaient personne. Abandonner Pétrarque ou Bembo pour suivre Racine ou Voltaire, c'était toujours abdiquer son individualité. L'étude des auteurs français pouvait être excellente pour stimuler les Italiens à penser par eux-mêmes : elle ne devait pas être un but, mais un moyen.

L'inexpérience de Verri se trahit encore davantage dans ses idées sur la langue italienne. Avec la désinvolture d'un grand seigneur dédaigneux des subtilités, il supprime d'un trait de plume la vieille controverse relative à la langue toscane. Jusque-là *trecentisti* et *seicentisti,* partisans et adversaires de l'Académie de la Crusca, s'étaient au moins efforcés d'appuyer leurs prétentions respectives sur une étude plus ou moins sérieuse, plus ou moins impartiale des origines de la langue. Verri fait bon marché de pareilles fadaises. Par le ministère de son frère Alessandro, il rédige une *Renonciation par-devant notaire au vocabulaire de la Crusca,* et résume tous ses principes en ces quelques règles :

Toute parole entendue « de Reggio en Calabre jusqu'aux Alpes » est une parole italienne : « le consentement de tous les Italiens en ce qui touche leur langue est supérieur à l'autorité de tous les grammairiens ». Dès qu'un auteur exprime « des choses raisonnables et intéressantes, — dans un langage entendu de tous les Italiens, — et avec assez de talent pour être lu sans ennui, — cet auteur doit être déclaré un bon écrivain italien ». *Quære quid scribas, non quemadmodum!*

En cas d'insuffisance du vocabulaire national, créer hardiment des mots nouveaux ; car « tant qu'il n'est pas démontré qu'une langue est arrivée à son dernier degré de perfection,

c'est une injustice de prétendre qu'elle n'ait point à s'enrichir ». Pour créer ces mots nouveaux, puiser dans les vocabulaires étrangers, donner une désinence italienne à des termes français, anglais, allemands, les *italianiser* (*italianizzare*).

Bien mieux, dans le cas où un terme étranger « va mieux » qu'un terme italien, ne pas craindre d'employer le premier.

En ce qui concerne l'orthographe et la grammaire, latitude extrême laissée aux auteurs. Eviter seulement « l'anarchie de langue » qui résulterait de l'emploi d'expressions par trop « municipales », et « un entier libertinage de paroles, introduisant *sans raison* dans les écrits, des phrases, des locutions triviales ou par trop étrangères au génie de la langue ».

Il est évident que, malgré ces dernières réserves, Verri érigeait l'anarchie en principe, qu'à force de vouloir simplifier les choses et faire table rase du passé, il tombait dans l'arbitraire. La conséquence de sa théorie n'était pas la rénovation de la langue, mais la création de toutes pièces d'un jargon italico-franco-européen, qui n'avait chance de réussir ni comme langue parlée ni comme langue écrite. La meilleure de toutes les réfutations, ç'a été cette suite brillante d'écrivains italiens, qui, inaugurée par Parini et Alfieri, s'est continuée avec Ugo Foscolo, Leopardi, Gioberti et Manzoni. Ces écrivains ont compris et prouvé par l'exemple que la pensée italienne pouvait et devait même se retremper dans les traditions nationales, et que les audaces de cette pensée rajeunie pouvaient s'allier avec la pureté d'une langue toute classique.

Sans aller d'ailleurs jusqu'aux dernières conséquences pratiques de leur système, Verri et les journalistes du *Café* prenaient pour leur propre compte des libertés grammaticales assez fortes. Le style de Verri est souvent incorrect, émaillé de gallicismes (1). Il est vrai que la spontanéité et la vigueur

(1) Il ne se gêne pas pour forger des mots, comme *milaneseria (Lettres*, II, 227), *disanoiabile* (III, 28). En fait de gallicismes, on trouve au moins sept fois dans la correspondance de Verri et de son frère le mot *tracasseria*,

de la pensée, souvent aussi un véritable bonheur d'expression, rachètent en partie les défauts de sa composition trop hâtive. Toutes proportions gardées, il y a du Saint-Simon dans Pietro Verri.

Tout n'était donc pas or dans le bagage philosophique et littéraire des écrivains milanais : leurs intentions valaient quelquefois mieux que leurs opinions. Les unes et les autres furent tour à tour incriminées.

Il se rencontre d'abord un parti fanatique, qui prend à tâche de dénaturer la pensée de Verri et de ses collaborateurs, et qui veut absolument voir en eux des athées et des impies. Un abbé Ferdinando d'Adda, imprime un gros in-octavo contre les almanachs le *Grand Zoroastre* et le *Mal de rate*. Un moine d'allures peu respectables, Ferdinando Facchinei, s'en prend à la fois à Beccaria et à Verri. Après avoir annoncé sa volonté « d'exposer avec calme ses réflexions », il accable le premier des épithètes de « stupide », d' « imposteur fanatique », de « satirique effronté plein d'amertume venimeuse », dont le livre est « sorti du plus profond des abîmes de l'enfer », etc. (1); il appelle Verri le « Rousseau de l'Italie », l'accusant de témoigner « le même enthousiasme pour les plus révoltantes nouveautés, la même incrédulité, le même édifice de paradoxes », et le comparant, ainsi que le philosophe génevois, à un danseur de corde (2). A d'Adda, Verri avait répondu

signifiant discussion. On trouve encore *riaccommodano* pour *riconfortano* (I, 37), *mateloti* pour *marinai* (I, 380), *cocchetteria* pour *civetteria* (II, 81), *chicane* pour *cavillazioni* (II, 161), *colteria*, notre mot « coterie », qui n'a pas d'équivalent en italien, *arresto*, arrêt (judiciaire), et enfin le trop fameux *regrettare*, conjugué à tous les temps et à toutes les personnes par les rédacteurs du *Café*, et qui fait aujourd'hui dresser aux Italiens les cheveux sur la tête (Ugoni).

(1) *Note e osservazioni sul libro dei Delitti...* Venise, 1764.

(2) Les jugements de Facchinei sur Verri sont consignés dans des « notes critiques » que Verri publia à la suite des *Méditations sur le bonheur*, dans une édition de 1766. Facchinei attribue même ce dernier ouvrage à l'auteur du livre des *Délits*. Il ajoute à ses notes personnelles la citation

sans se fâcher en lui souhaitant « santé et bonne humeur »; à Facchinei, dans une *Riposte* dont on connaîtra plus tard l'origine, il suppose charitablement « bon cœur et simplicité d'esprit ». Il ajoute très doucement que « le zèle à trouver des blasphèmes et à en signaler dans un livre qui n'en renferme réellement pas, ne sert nullement à l'édification des fidèles ».

Un adversaire d'un autre genre, qui représente la bohème littéraire de l'Italie à cette époque, se signale contre eux dans la personne de Giuseppe Baretti, le rédacteur du *Fouet littéraire.* Baretti n'aimait pas plus que Verri les « grammairiens musqués » et les « cent mille pastoureaux maudits bons seulement à écrire des sonnets » ; mais il était de plus l'ennemi personnel de Voltaire, l'ennemi de son protégé Goldoni, l'ennemi de tous ceux qui prônent l'imitation étrangère, en particulier de « cette poignée d'ignorants qui... abâtardissent la langue à l'aide de mots et de phrases françaises, et en faisant renonciation devant notaire à la pureté du dialecte toscan ». Il faut voir avec quel dédain superbe le journaliste vénitien parle, à propos de Verri, de « ces politiciens à barbe molle », de ces « garçonnets pleins de pétulance, lesquels, après avoir lu à la file trente ou quarante auteurs français, les uns bons, les autres mauvais, se sont imaginé follement être d'aussi grands philosophes que Locke, d'Alembert, etc. » (1). Baretti ne se contente pas de l'invectiver, d'appeler le *Café* « une des plus maigres bouffonneries qui se puissent lire » ; il met Verri personnellement en scène, imaginant un mariage sentimental entre la *Paméla* de Goldoni et « ce nouveau philosophe de Milan, auteur de la feuille intitulée le *Café* », auquel il prête les discours

d'un passage du P. Gerdil (*Risposta d'un amico piemontese*), dont il fait de sa propre autorité l'application à Verri. Ce dernier ne paraît pas avoir été en relation avec le philosophe piémontais : mais il le tint en haut estime, et fit de lui, sans le nommer, une mention très élogieuse dans l'article du *Café : Sur l'exagération des dépenses.*

(1) *Fouet littéraire*, 1er août 1764.

les plus ridicules (1). Peu soucieux de faire assaut d'injures avec un tel adversaire, Verri ne le nomme point dans son journal; il se contente, dans sa correspondance intime, de consigner très crûment son mépris pour cet original, mais peu estimable personnage (2).

Son dernier adversaire, plus respectable et plus sérieux, mérite, par l'éclat de son nom, par ses relations futures avec Verri homme d'état, et aussi par l'intérêt qui s'attache à ses rapports, encore assez obscurs, avec le groupe du *Café,* de retenir un peu plus l'attention (3). Dans l'Académie des *Transformés,* avec laquelle il venait de rompre bruyamment, Verri comptait un collègue d'un talent littéraire infiniment supérieur au sien : c'était l'auteur du poème satirique le *Jour,* celui qu'on a appelé le « poète civil » de l'Italie, l'abbé Giuseppe Parini. L'imagination populaire s'est plu à réunir dans une même apothéose ces deux milanais contemporains qui semblaient si bien faits pour s'entendre, et qui s'entendirent longtemps si mal. La poésie a embelli la légende, et l'histoire même, l'accueillant à la légère, a parfois considéré Parini comme le poète de la société du *Café.* En plus d'un point sans doute les deux éminents esprits se rencontraient : mêmes tendances progressives, même patriotisme, même indépendance de caractère. Bien mieux, si l'on rapproche les titres des odes de Parini de ceux des divers articles insérés par Verri dans son journal, on est frappé de la ressemblance des sujets qu'ils traitent. La première ode de Parini a pour titre : *la Vie rustique;* Verri écrit dans le *Café* un article sur les *Délices de la campagne.* L'idée de l'ode seconde, la *Salu-*

(1) *Ibid.,* 15 août 1764.

(2) « Les Facchinei, les Baretti et semblables escarbots (sic) ne lisent même pas les bons journaux, et il n'y a aucun espoir de les corriger avec une bordée de ridicule ». Pietro Verri à Alessandro, 9 février 1767 (*Lettres,* t. II, p. 120).

(3) Cf. sur les relations de Verri et de Parini, un curieux article de M. Domenico Gnoli, dans ses *Studi Letterari* (Bologne, 1883).

brité de l'air, se retrouve dans un passage du *Fragment sur les odeurs*. Fiction à part, le *Temple de l'ignorance* n'est que le développement d'une idée poétiquement développée par Parini dans l'*Imposture*.

Ces ressemblances, qui ne sont pas les seules, ne doivent pourtant pas faire méconnaître la vérité. A l'époque du *Café*, les deux compatriotes étaient bel et bien deux rivaux, deux ennemis d'autant plus acharnés que leur condition respective les forçait à dissimuler leurs haines. Aussi se faisaient-ils une guerre anonyme, toute d'allusions voilées, de méchancetés discrètes semées çà et là dans leurs écrits, où il n'est pas toujours facile d'aller les retrouver.

Parini, nourri de la lecture des classiques, maniant avec un art exquis la belle langue de Dante et de Pétrarque, ses modèles préférés, ne peut souffrir l'attitude dédaigneuse des pseudo-littérateurs du *Café*. Ce sont bien eux qu'il vise, sans les nommer, dans cette apostrophe ironique :

« Misérables lèvres que celles qui ne savent pas adoucir » *par les grâces françaises* la rudesse de notre langue, de telle » sorte que, moins rébarbative aux délicats, elle déchire » moins les oreilles par des sons barbares » (1).

C'est Verri qu'il désigne en particulier dans cette autre apostrophe célèbre du *Midi* :

> Commercio altro gridar; gridar commercio
> All' altro lato della mensa or odi
> Con fanatica voce (2).

En 1765, après l'apparition des nombreux travaux économiques de Verri, le nom de celui-ci s'était tellement identifié avec les idées de commerce et d'économie politique, qu'il était impossible de parler de la chose sans mettre l'homme en cause : Parini ne s'y trompe pas. Enfin, le poète du *Jour* est

(1) *Matin*, vers 217-220.
(2) *Midi*, vers 558-560.

un plébéien, un abbé nécessiteux, obligé pour vivre et faire vivre les siens d'accepter dans les familles aristocratiques un préceptorat en qui sa fierté naturelle voit un demi-servage; il évoque le temps « où les hommes étaient égaux et où l'on ignorait jusqu'aux noms de plèbe et de noblesse » (1); et si Verri n'est pas le « Sardanapale lombard » qu'il flétrit et ridiculise, il est du moins un de ceux que Parini englobe dans sa profonde et implacable haine de caste.

De son côté, Verri, tout en méprisant l'homme, comprend fort bien la portée de ses attaques. Son orgueil patricien blessé le décide à la riposte. Dans un *capitolo* adressé aux Transformés, *l'Etude*, le poète s'était plaint que les lettres fussent peu honorées : Verri écrit tout exprès un article *Sur les honneurs rendus aux hommes de lettres;* il y prend à partie la « plèbe littéraire », qui « hurle et se démène et déclame contre l'injustice du siècle », tandis que « jamais les hommes ayant contribué à éclairer le public et à répandre d'utiles vérités n'ont été honorés comme ils le sont aujourd'hui ». Le souvenir des polémiques de Parini contre son ancien maître, le P. Branda, était trop récent pour que Verri oubliât d'en tirer parti contre lui. En quelques mois, les adversaires s'étaient échangé une soixantaine de fort méchantes brochures : « Quelle estime, s'écrie Verri, quelle déférence devra avoir le commun des hommes pour la littérature, si celui qui s'engage dans cette noble profession l'avilit par des procédés *canaglieschi,* et fait usage des plus grossières injures, qu'on excuse à peine quand elles sortent d'une taverne d'ivrognes » (2).

Il essaie même une critique en bonne forme du *Matin.* Dans une étude semi-littéraire, semi-psychologique, *Sur le ridicule,* il insère une analyse détaillée de ce poème, sans en nommer cependant le titre ni l'auteur. Puis, en motivant son jugement sur les principes qu'il vient d'établir, il déclare que « celui qui

(1) *Midi,* v. 253-257.
(2) *Café : Sur l'esprit de la littérature en Italie.*

[illegible] de tels moyens pour manier le ridicule, manque de [illegible] à le bien manier » (1).

Dans sa correspondance avec son frère, il use de beaucoup moins de ménagements. Avec une crudité de langage qu'explique son origine lombarde, et dont il donne assez souvent l'exemple dans ses écrits privés, il appelle tout bonnement Parini et les *Transformés* « cette canaille lettrée » (2). Enfin, en 1768, dans un journal de comptes-rendus auquel il collabore quelque temps, l'*Estratto della letteratura europea,* il insère un éloge des *Lettres anglaises* de Bettinelli, ouvrage conçu dans les mêmes idées que le *Café,* où Dante, Pétrarque, tous les classiques chers à Parini étaient assez maltraités. Cet éloge est encore une critique indirecte du professeur de Brera; et les traits mordants qu'il renferme contre les « pédants » sont visiblement dirigés à son adresse (3).

(1) *Café : Sur le ridicule.*

(2) 9 janvier 1768 (*Lettres,* t. III, p. 2).

(3) M. Gnoli, dans l'article précité (*Note et aggiunte,* p. 354), commet, semble-t-il, une erreur. A quatre reprises différentes (*Lettres,* t. III, p. 88, 112, 170, 184), la correspondance de Verri et de son frère fait mention d'un *estratto* des *Lettres anglaises.* L'éminent critique italien, perdant de vue l'existence de Bettinelli et de son ouvrage, croit qu'il s'agirait là d'une œuvre originale de Verri, et regrette vivement qu'elle soit perdue ou encore inédite. Ce qui prouve bien que l'*estratto* en question n'est qu'un compte-rendu de l'ouvrage de Bettinelli, c'est d'abord qu'on le trouve tout au long dans l'*Estratto della letteratura europea* (année 1768, 1er semestre, pages 5 à 20), auquel il est établi que Verri collaborait (cf. Melzi, *Dizionario,* v° *Estratto*). C'est ensuite que plusieurs lettres de Bettinelli à Pietro Verri, publiées en 1835 (*Lettere d'illustri italiani del Secolo XVIII,* p. 39 et suiv.), contiennent sur ce point des indications fort significatives. On y apprend en effet que Bettinelli destinait primitivement les *Lettres anglaises* au *Café;* qu'après les avoir publiées isolément, vu la suspension du journal, il en envoya un exemplaire à Verri en le priant de n'en point faire connaître l'auteur; et qu'enfin — argument décisif — il écrivit à Verri pour le remercier de l'envoi *du journal,* et de l'honneur qu'il lui faisait *dans le premier article.* L'*Estratto* des *Lettres anglaises* est effectivement le premier article du premier volume de ce journal (année 1768). Cet article ne contient pas, il est vrai, d'attaques nominales contre Parini : mais ce serait mal juger Verri

Pour triompher de ces haines mesquines, il fallait plus que le temps, plus que l'expérience, plus que le bon sens même des deux adversaires. Ce furent les infortunes de la patrie qui, trente ans plus tard, les rapprochèrent tout à coup, et firent naître entre eux une estime et une amitié malheureusement trop tardives pour être de longue durée.

Comme compensation à tant de tracasseries locales, les journalistes du *Café* avaient obtenu la faveur du grand public européen. La *Gazette de Gœttingue* (1) parlait d'eux avec éloge. Le médecin-philosophe Zimmermann déclarait qu'auprès du *Café*, « le *Spectateur* anglais ne semble écrit que pour des femmes » (2). En France la *Gazette littéraire* de Suard traduisait leurs meilleurs articles, et Voltaire proclamait que « l'Ecole de Milan faisait de grands progrès » (3). En 1766, à défaut de Verri que ses fonctions administratives retenaient dans sa ville natale, son frère et Beccaria allaient recevoir à Paris la consécration de leur renommée. Leur voyage en France n'est qu'un long triomphe. Dans la diligence de Lyon à Paris, Beccaria entendait des inconnus faire son éloge; dans la capitale, on se disputait les deux arrivants. Ils étaient reçus chez Mme Geoffrin, invités au Temple chez la marquise de Boufflers, devenaient les assidus de Mlle de Lespinasse, assistaient régulièrement aux dîners encyclopédiques du baron d'Holbach, et reçevaient les communications confidentielles de leur hôte et celles de d'Alembert. On conçoit le légitime orgueil qu'éprouvait de loin Verri à suivre la marche croissante de succès dont il avait été le promoteur (4). Des

que de croire qu'il ait pu changer de tactique. Quant aux attaques indirectes contre l'auteur du *Jour*, contre ses défenseurs Baretti et Lami, enfin contre « les pédants », c'est-à-dire contre le parti des Transformés, dont Parini était le chef, elles sont des plus transparentes.

(1) N° du 23 octobre 1766.

(2) *De l'orgueil national*, chap. XIII.

(3) Alessandro Verri à Pietro, 13 mars 1767 (*Lettres*, t. II, p. 209).

(4) Voir sur les détails de ce voyage, la correspondance des deux frères, tome Ier, p. 195-340.

publicistes italiens, tels que Bettinelli, Gorani (1), faisant écho aux philosophes français, l'encourageaient de leurs vœux, lui promettaient même leur collaboration. Enfin le plénipotentiaire Firmian, qui, malgré son caractère soupçonneux et son peu de compétence personnelle, aimait à jouer au Mécène, lui témoignait une bienveillance au moins apparente et lui assurait une liberté relative.

Le *Café* dura peu de temps : deux ans à peine, de juin 1764 au commencement de 1766. Ce qui précède montre qu'on a eu tort (2) d'attribuer à l'insuccès une durée relativement aussi courte. Des raisons d'ordre divers, en amenant la dislocation prématurée du groupe des penseurs milanais, devaient amener fatalement la suspension du journal. Ce fut d'abord le départ pour la France des deux meilleurs collaborateurs de Verri; ce furent aussi les incidents de ce voyage, qui altérèrent pour plusieurs années les bons rapports des deux frères et de Beccaria, et jetèrent la discorde au sein de la petite société (3). En outre Verri, de plus en plus absorbé par ses fonctions et ses études politiques, ne pouvait que difficilement faire face aux exigences régulières d'une publication périodique. Enfin, il s'opérait en lui et en ses amis un travail d'idées plus ou moins inconscient : bien des illusions, en se dissipant, ne lui permettaient plus de continuer le *Café* tel qu'il l'avait commencé. Nul mieux qu'Alessandro Verri ne fournit le spectacle de cette

(1) Le comte Giuseppe Gorani est cet aventurier philosophe qui, soudard et prisonnier de guerre en Allemagne, coureur de filles en Espagne, diplomate improvisé au service de Voltaire, rêvant de détrôner le Sultan et de rendre Constantinople aux Cantacuzène, aujourd'hui révolutionnaire militant, demain adulateur de l'Autriche, vint terminer misérablement sa carrière à Genève, où ses mémoires, récemment découverts, ont fourni au professeur Marc Monnier le sujet d'une curieuse monographie. Tout en recevant ses éloges, et en lui rendant plus d'une fois service, Verri était loin de partager ses opinions et d'approuver sa conduite (Cf. appendice IV).

(2) Etienne, *Histoire de la littérature italienne*, ch. XXV, p. 534.

(3) Voir chapitre II, § 1er.

transformation : le jeune homme avait, dans le *Café*, exagéré les exagérations de son frère ; à Paris, pris d'un enthousiasme irréfléchi, il abandonne toute réserve et veut positivement se mettre « à l'unisson » des encyclopédistes les plus avancés ; à Londres, il se dégoûte de « ces bavards », et préfère à leur prolixité le flegme britannique (1). Quelques années plus tard, s'étant fixé à Rome, il fait une dernière fois volte-face, devient en philosophie aussi conservateur qu'il s'était montré révolutionnaire (2), et abjurant les théories littéraires du *Café*, se fait l'apôtre et le modèle du purisme le plus exclusif (3). Pietro Verri, sans passer par ces opinions extrêmes, se voyait lui aussi entraîné par le courant. Il avait célébré la philosophie en général : le moment venu de prendre parti pour tel ou tel système philosophique, il se sentait hésitant. Les querelles scandaleuses de Rousseau et de Voltaire, — querelles qui avaient eu leur écho à Milan, et dans lesquelles son frère et Beccaria prenaient parti pour Voltaire, tandis que lui défendait la cause du citoyen de Genève (4), — le démoralisaient. L'abbé Morellet, à qui il avait envoyé divers mémoires sur des questions économiques, oubliait, à son grand mécontentement,

(1) *Lettres*, t. II, p. 36.

(2) « Qu'est-ce que cette philosophie ? L'amour de la sagesse ? Mais » qu'est-ce que la sagesse ? Sera-ce d'attaquer de front la morale en soute- » nant que tout se fait par intérêt, ou de déchirer le voile du temple ? Cette » philosophie qui détruit tout sur son établi ne vaut pas grand chose à for- » mer de grands citoyens et de valeureux soldats. » A. Verri à son frère Pietro, 25 septembre 1776 (Maggi, *Vita del cavaliere Alessandro Verri*).

(3) En particulier dans sa *Préface* d'une traduction italienne des *Dits mémorables de Socrate*, de Xénophon, par Giacomelli. C'est là qu'il se plaint que la langue italienne « se soit corrompue au contact de la langue » sœur, sa voisine, et qu'un étrange dialecte composé de deux langues, non » seulement se parle, mais s'écrive ».

(4) « Dieu ! — s'écrie Alessandro Verri, — quelle scène pour le fanatisme » qui guette l'occasion de surprendre les philosophes en conflit ! Si j'étais » l'archevêque de Paris, je me sentirais bouillonner dans le corps une pas- » torale » (*Lettres*, t. II, p. 327).

de les lire (1). Enfin, Verri se désintéressait de plus en plus des questions littéraires. Toutes ces raisons réunies le décidèrent à abandonner définitivement son journal. Ce ne fut pas sans regret. Il songea plus d'une fois, comme il le dit, à « relever Jérusalem » (2); et de 1767 à 1769, il fournit plusieurs comptes-rendus critiques à une feuille qui se publiait clandestinement à Milan, l'*Estratto della letteratura europea* (3). C'est là, on l'a vu, qu'il analysa et défendit les *Lettres de Virgile* et les *Lettres anglaises* de Bettinelli. L'*Estratto* cessa à son tour de paraître en 1769. Alors Verri abandonna cette carrière du journalisme, qui allait si bien à son tempérament de polémiste, jusqu'en 1796, où, presque septuagénaire, on le vit soudain ressaisir sa plume des anciens jours, et écrire, au bruit des tambours et des canons français, des articles pour le *Thermomètre politique de la Lombardie.*

III

VERRI PSYCHOLOGUE, MORALISTE, HISTORIEN.

A partir de 1770, tous les instants que Verri peut dérober aux affaires et aux études politiques, il les consacre à la philosophie ou à l'histoire. Son œuvre philosophique comprend trois essais: un *Discours sur la nature du plaisir et de la douleur* (1773), une refonte des *Méditations sur le bonheur,* publiés tous deux en édition de luxe (1781) comme introduction aux *Méditations sur l'économie politique;* enfin un curieux petit livre de *Ricordi a mia figlia* ou *Conseils à ma fille.*

Il ne faut pas trop exiger de Verri psychologue. Avec son

(1) *Lettres,* t. II, p. 78.

(2) *Lettres,* t. II, p. 107.

(3) Une revue de ce titre, fondée en 1758 par le publiciste de Felice et imprimée par lui à Yverdun, avait cessé de paraître en 1766. La continuation milanaise porte encore en titre la mention « *Berna* » comme lieu d'impression. A la différence de Melzi, M. Vismara ne fait aucune mention de cette collaboration.

éducation philosophique très sommaire, sans méthode scientifique sérieuse, il lui était difficile de faire œuvre durable, surtout dans l'analyse des phénomènes émotionnels, encore aujourd'hui considérés comme « les plus obscurs et les plus embrouillés de la psychologie » (1). Après Socrate, après Montaigne, Cardan, Locke, Leibniz, il entreprend de démontrer que le plaisir consiste uniquement dans la disparition rapide d'une douleur, et de ce principe il tire tout un ensemble de conclusions psychologiques, morales et esthétiques.

Il analyse successivement les plaisirs physiques, c'est-à-dire ceux qui sont « précédés d'une action immédiate sur nos organes », et les plaisirs moraux, où pareille action ne se révèle pas (2). Il trouve le plus fréquemment à l'origine des uns et des autres un besoin, une privation, une douleur. Pourtant il est certains plaisirs physiques à l'origine desquels n'apparait pas aussi clairement cet élément douloureux primitif. Pour le trouver, Verri reprend une hypothèse déjà émise par Locke et développée par Leibniz (3), celle des « *douleurs innommées,* douleurs ni fortes, ni précises, mais qui nous rendent souffrants sans nous donner une idée locale de souffrance ». C'est cet état de malaise (l'*uneasiness* de Locke, les *demi-douleurs* de Leibniz) (4), dont la disparition donne naissance aux plaisirs en apparence non précédés de douleur.

De ce principe fondamental découlent les conséquences suivantes :

D'abord, si tout plaisir est précédé d'une douleur, deux plaisirs consécutifs sont impossibles. Il faut au moins que le premier des deux ait été mêlé de quelque inquiétude, laquelle disparaissant donne naissance au second. Voilà pourquoi le plaisir sans mélange est chose si fugitive, tandis que l'état de souffrance peut se prolonger fort longtemps.

(1) Herb. Spencer, *Principes de Psychologie,* t. I, § 122.
(2) Verri, *Discours sur la nature du plaisir et de la douleur,* § II.
(3) *Discours,* § XII.
(4) Leibniz, *Nouveaux essais sur l'entendement humain,* liv. II, ch. 20.

Il résulte du même principe que moins un homme est sensible à la douleur, moins il est capable de plaisir, et réciproquement. C'est le cas de l'homme sauvage : insensible aux stimulants d'honneur et de vertu, il a sur l'homme civilisé l'avantage d'échapper aux ennuis qu'engendrent l'ambition non satisfaite et les remords de conscience. Mais l'homme civilisé qui est en même temps un homme sage, se rapproche du sauvage en ce qu'il est maître de sa sensibilité, et l'emporte sur lui en ce qu'il est capable de goûter les joies délicates attachées à la réalisation de ses désirs et à l'accomplissement de ses devoirs moraux (1).

Enfin tout plaisir, n'étant que le dégagement d'une douleur, ne pourra être plus considérable (en intensité et en durée) que la douleur d'où il sort. Au contraire, une douleur ne produisant de plaisir que si elle cesse rapidement, il y a dans la vie une somme de douleurs de cessation lente qui ne donneront naissance à aucun plaisir. La somme des jouissances est donc nécessairement inférieure à celle des souffrances (2). Tel est le fondement psychologique du pessimisme de Verri, pessimisme très modéré, qui n'aboutit nullement au découragement. A l'exemple de Maupertuis et de Voltaire, — le Voltaire du *Poème sur le tremblement de terre de Lisbonne,* non celui de *Candide* (3), — il croit en une Providence et en une vie future qui sera le correctif des misères de celle-ci. Il croit à la possibilité de diminuer le chiffre des douleurs de la vie, et propose à cet effet le triple remède de la raison, de la vertu et de la religion (4). Il considère en outre la douleur comme un aiguillon nécessaire, et signale, avec force détails, son action bienfaisante dans l'œuvre de notre conservation et de notre perfectionnement (5).

(1) *Discours*, ch. V.
(2) *Ibid.*, ch. XIII.
(3) Cf. P. Janet, *Les causes finales*, appendice VII.
(4) *Discours*, § VI *in fine*.
(5) *Ibid.*, § XI.

A ces conséquences psychologiques et morales de sa théorie du plaisir, Verri en ajoute d'autres qu'on pourrait appeler esthétiques. Ce sont les plus originales :

« La musique, la peinture, la poésie, tous les beaux arts ont pour base les douleurs innommées; de telle sorte, si je ne me trompe, que si les hommes étaient parfaitement sains et gais, jamais les beaux-arts n'auraient pris naissance ». Telle est la conclusion assez paradoxale développée aux chapitres VIII et IX. Verri étudie successivement l'état mental d'un homme « vraiment gai, content, vigoureux », et celui d'un homme souffrant et malheureux. « L'homme vigoureux qui a le contentement au cœur est au point le plus éloigné de la sensibilité ». Il restera indifférent à la musique, à la peinture, à la poésie, à toute espèce d'art, « à moins que l'habitude ne le porte machinalement à y réfléchir, ou que la vanité de paraître sensible ne le rende hypocrite en ce moment même ». Au contraire un homme malheureux trouvera facilement dans les émotions artistiques une correspondance et un soulagement à sa tristesse. Son esprit s'absorbant dans ces émotions, la douleur innommée qu'il éprouvait cessera rapidement, et le plaisir naîtra :

« L'homme, dans les rares hypothèses où il éprouve vraiment du bien-être intérieur, ne se laisse jamais subjuguer ni absorber par un seul objet. Nos affections, nos idées sont de leur nature républicaines, et ne se résignent pas à souffrir un dictateur, si ce n'est quand les troubles intérieurs nous assaillent. Tout homme enthousiaste, tout homme qui aime passionnément ou une science, ou un art, ou un métier, ou une chose quelconque, ne l'aime que parce qu'il est originairement malheureux avec soi-même, et désire d'autant plus ardemment les moyens de se soustraire à son mal que plus grande est la somme des douleurs innommées qu'il ressent abandonné à lui-même. L'homme qui vit malheureux, isolé, cherche à se mettre sous la dépendance d'un objet supérieur pour être occupé de cet objet; mais l'homme robuste, joyeux et heureux

effleure en riant les objets, et, maître de la nature, domine tranquillement ses propres sensations... *On a souvent dit que les sots sont heureux : moi, je dis à l'inverse que les heureux sont sots;* car l'homme qui ne souffre point l'aiguillon de la douleur et qui vit tranquillement d'une vie végétative, n'a pas de raison suffisante pour vaincre l'inertie, et s'occuper d'un objet quelconque. Aussi nulle partie de son esprit n'est-elle susceptible de développement, et nulle idée n'est-elle examinée par lui avec attention. Il n'est point de mobile qui le contraigne à chasser l'indolence et à affronter la fatigue. Ce n'est donc pas la sottise qui cause le bonheur; au contraire, l'homme est sot parce qu'il est heureux » (1).

On constate, à l'appui de cette thèse, que les grands savants, les grands artistes ont été dirigés dans leur carrière par l'indigence, par la persécution, par le mépris, par une impulsion secrète correspondant à un état maladif de leur organisation physique ou morale. « C'est ainsi que tous les plaisirs éveillés par les sciences ou les arts naissent de douleurs principalement innommées, et que des douleurs naît aussi toute tendance à les connaître, à les cultiver, à les amener à leur perfection ».

Verri généralise même sa conclusion : la douleur n'est pas seulement pour lui le stimulant des individualités, elle l'est encore des collectivités artistiques. Les épreuves que traverse un pays ou une époque deviennent pour les générations suivantes une cause féconde de réveil intellectuel : « La prodigieuse éclosion des quatre illustres siècles d'Alexandre, d'Auguste, des Médicis et de Louis XIV, dont la cause est un mystère, s'explique dès que l'on considère ces siècles aiguillonnés par les souffrances et par des gouvernements tellement agités que les hommes en ont reçu le plus grand stimulant pour agir » (2).

Si la fin des beaux arts est de causer du plaisir, et de nous

(1) *Ibid.*, § VIII.
(2) *Ibid.*, préface.

amener par ce moyen à bien accueillir l'utile, de la théorie exacte du plaisir devraient se déduire comme corollaires les principes primordiaux des beaux-arts eux-mêmes (1).

L'art suprême n'est pas tant de conquérir l'attention, qui se donne tout d'abord assez bénévolement, que de la conserver, de l'entretenir au moyen d'une série habilement disposée de plaisirs toujours croissants, quoique interrompus : « Le grand art consiste à savoir adroitement distribuer au spectateur de petites sensations douloureuses, et à les faire rapidement cesser, de telle sorte que celui-ci continue toujours à être occupé des objets qu'on lui présente, et qu'à la fin, se résumant la série des sensations éprouvées, il en découvre un ensemble d'agréables, et se réjouisse de les avoir éprouvées » (2). Cette nouvelle formule d'une vieille loi, la loi de contraste, est d'application générale : le théâtre, la poésie, l'éloquence, la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, y sont également soumis. Bien mieux, cette loi s'applique aux réalités : les belles femmes aiment mieux se montrer le soir que par un plein jour; la lumière du soleil met en relief les proéminences et les cavités du visage, et durcit la physionomie; la lumière plus discrète et plus uniforme d'une salle de bal éclairée dans toutes ses parties l'adoucit, et rend la beauté plastique en quelque sorte lumineuse par elle-même. Cette loi s'applique enfin aux relations sociales, à la conversation, dont tout l'intérêt réside en une succession plus ou moins habilement ménagée d'impressions agréables et pénibles.

Tels sont les points originaux du *Discours sur la nature du plaisir et de la douleur*. Cet essai, dont l'idée première était venue à son auteur en Allemagne (3), qu'il mûrit longtemps

(1) *Ibid.*, § IX.
(2) *Ibid.*, § IX.
(3) En arrivant à Sorau, en 1759, après un mois de fatigues et de marches en pleine campagne, Verri éprouvait une émotion délicieuse. Il se l'expliquait ainsi : « La consolation consistant dans le passage à un état meilleur, on l'éprouve d'autant plus vive que l'on vivait plus malheureux ».

avant de l'écrire, et dont il soigna la forme, n'en est pas moins assez paradoxal quant au fond. Sans doute les idées de Verri ont eu la bonne fortune d'être reprises par Kant (1); son pessimisme a été poussé aux dernières limites par Schopenhauer et ses disciples; son principe compte encore dans le représentant le plus en vue de la psychologie expérimentale en Allemagne, M. Wundt (2), un sérieux partisan. Mais que le plaisir soit un phénomène positif ou négatif, nécessairement ou accidentellement lié à la douleur, séparé ou non de celle-ci par l'état neutre d'indifférence, c'est là une question épineuse sur laquelle il est probable que l'on discutera encore longtemps (3). Ce qui fait le mérite de Verri, c'est d'avoir écrit au dix-huitième siècle, sans autre guide que ses méditations personnelles et quelques lectures, un livre intéressant, plein de vues originales et d'anticipations sur l'avenir.

Le *Discours sur le bonheur*, bien qu'antérieur en date au précédent, en est le complément naturel. Dans les huit chapitres de ce second opuscule, Verri esquisse une théorie du bonheur en harmonie avec sa théorie du plaisir. Tous ses développements se résolvent en cette double idée, déjà bien ancienne en philosophie, que la vertu peut seule ici-bas nous procurer le peu de bonheur dont nous sommes capables, et que la culture de l'intelligence nous trace seule avec certitude le chemin de la vertu. C'est moins par le fond des idées que par l'intérêt des développements que se recommande ce petit ouvrage.

(Lettre écrite de Sorau, 7 septembre 1759 : *Lettres*, t. I, p. 46). Voir également une autre lettre du 15 avril 1760 (t. I, p. 124), qui renferme une observation textuellement reproduite au chap. XIII du *Discours sur la nature du plaisir et de la douleur*.

(1) « Je souscris en toute conviction aux conclusions du comte Verri ». (Kant, *Anthropologie*, § 59).

(2) Wundt, *Psyhcologie physiologique*, t. I, p. 554.

(3) MM. Léon Dumont (*Théorie scientifique de la sensibilité*, 1re partie, ch. 9) et Fr. Bouillier (*du Plaisir et de la douleur*, 2e édition, ch. XII) ont exposé et critiqué les idées de Verri.

De tous les écrits de Verri, nul n'est peut-être d'une lecture plus attachante que ses *Ricordi a mia figlia*. Les *Conseils à ma fille*, à la différence d'autres ouvrages analogues par le titre, ne sont pas un traité d'éducation. Ils n'ont jamais été écrits pour le public (1) : c'est ce qui en fait le premier charme. D'un plan élégant, d'un grand étalage d'idées philosophiques, de théories pédagogiques complètes, Verri ne s'est guère mis en peine. Il a voulu simplement écrire, sur le berceau de son premier enfant (2), sa fille Teresa, les enseignements que lui dictaient son expérience de la vie et son cœur de père, et laisser à celle-ci, pour un âge où elle devrait se diriger elle-même, les moyens de compléter l'œuvre paternelle de son bonheur : « Pour rendre cet écrit plus supportable, — lui dit-il en commençant, — je devrais le retoucher; mais peut-être vous sera-t-il plus cher d'avoir ma première ébauche originale, en souvenir de votre bon ami ». Voilà le ton d'une familiarité touchante qui règne d'un bout à l'autre de ces pages.

Bienfaisance et douceur envers les inférieurs, bonté charitable envers les égaux sans recherche inconsidérée de leur estime, tels sont pour une femme les préliminaires de l'art de plaire. Cet art se résume en deux mots : connaître et dissimuler. Se connaître soi-même, au physique comme au moral, pour « perfectionner notre propre fonds et ne pas nous attifer de la défroque des autres ». Verri ne désapprouve point que sa fille s'observe au miroir, pourvu qu'en s'étudiant ainsi, elle vise à ne pas singer autrui, à n'être autre chose qu'elle-même. Dissimuler ne veut pas dire jouer à la coquetterie, mais garder une réserve naturelle qui sous-entende plus de qualités que n'en exhibe un étalage effronté : « Tout l'art de plaire consiste à connaître l'art et à le cacher, à faire en sorte que chacun dise

(1) Il n'en existe même qu'une édition : elle figure au tome II des *Scritti vari di Pietro Verri*, publiée à Florence en 1854, par l'éditeur Le Monnier.

(2) En 1777.

en admirant : j'en ferais bien autant! mais qu'essayant d'y parvenir, il n'y réussisse point (1). »

Ce double précepte trouve partout à s'appliquer : dans la société, dans la conversation, dans le maintien, dans le vêtement. Et Verri, après tous les moralistes du siècle précédent, se lamente sur l'excentricité des modes, et signale la supériorité esthétique et la commodité du costume oriental. Il faut bien pourtant s'astreindre à s'habiller comme tout le monde, car « c'est sagesse d'être fou parmi les fous ».

Sur le chapitre de la culture intellectuelle, Verri professe une opinion très arrêtée. Non seulement il ne désire point faire de sa fille une *femme savante*, au sens pédantesque du mot, mais, tout en affirmant son respect pour les goûts de celle-ci, sa volonté même de les favoriser, il ne souhaite point lui voir dépasser le niveau d'une culture moyenne. Il apporte à cela deux raisons. La première lui est toute personnelle : elle découle de sa théorie des effets esthétiques du plaisir et de la douleur. Pour lui l'adversité, les persécutions sont le stimulant *nécessaire* d'une activité intellectuelle supérieure ; et comme il a l'ambition de rendre avant tout ses enfants heureux, il ne leur envie point des succès littéraires ou artistiques acquis à ce prix. Bien mieux, il leur croit ces succès à peu près impossibles : « Je pense que ni vous ni aucun de mes enfants, si je vis longtemps, ne dépasserez jamais une culture ordinaire, et n'excellerez jamais dans aucune science ni dans aucun art. Je crois, en effet, qu'il n'y a guère que les malheurs et la misère qui puissent nous pousser à affronter les fatigues et à les supporter courageusement. Sans ce continuel effort, on ne sort point de la médiocrité. Or, comme je ne veux point que vous soyez malheureuse, et cela dès le jour de votre naissance, comme je veux que vous jouissiez de tous les avantages possibles, je dis que vous et vos frères et sœurs ne pourrez jamais vous élever bien haut, parce que le stimulant vous man-

(1) *Ricordi*, p. 274.

quera : ***mieux vaut être homme heureux que grand homme*** » (1). A cette raison, que les faits vinrent justifier, Verri en ajoute une seconde, fondée sur un préjugé, si l'on veut, mais sur un préjugé bien répandu, auquel ceux mêmes qui le combattent ont plus d'une fois sacrifié pour leur compte : « Une femme, si elle dépasse les limites de la simple culture, trouvera difficilement un parti, parce qu'un mari est humilié quand sa femme en sait plus que lui » (2). Reconnaissons d'ailleurs que cette « simple culture », telle que l'entend Verri, est large : il veut que sa fille soit « occupée de ses propres idées, habituée à réfléchir avant d'agir, à examiner avant de croire » (3). Il lui conseille la lecture, l'étude de la mythologie et de l'histoire, de certaines sciences, comme la botanique et la physique, des arts d'agréments, afin de « meubler sa retraite », quand les quelque douze années de son beau temps seront passées, afin d'éviter, dès l'heure présente, cette oisiveté qui est le fléau de la jeune femme et qui « la précipite inconsidérément dans les bras de la galanterie et de l'amour ».

Ici Verri était sur son terrain : « En traitant de l'amour, je vous parle d'une chose qui ne m'est pas étrangère, et je vous fais la description d'un pays dans lequel j'ai beaucoup voyagé ». Rien de plus saisissant que la peinture de cette jeune femme, belle, admirée, entourée, qui se laisse prendre aux minauderies de quelques galants, et qui, pour une heure d'inconséquence, compromet sans retour son honneur et son avenir. Réserve n'est point d'ailleurs synonyme de pruderie : « Ces femmes qui arborent l'étendard de la vertu, et qui semblent porter la réprobation inscrite sur le front, ces femmes qui s'alarment et rechignent au moindre mot équivoque, celles qui, toujours prêtes à censurer les plaisanteries les plus innocentes, affichent la prétention de vouloir réformer la société, celles-là sont pour la vraie vertu ce que sont les *parolai*, les

(1) *Ricordi*, p. 284.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 283.

pédants, pour les belles lettres. Si dans une compagnie le ton était vraiment indécent et leste, une femme ne devrait point s'y trouver; et si par aventure elle s'y laissait une fois prendre, en femme avisée, elle y serait prise pour la dernière fois » (1).

L'amour n'est pas moins fertile en déceptions que la coquetterie. Les femmes les plus aimées sont celles qui savent le mieux tenir leurs amants en haleine, en leur dérobant toujours les faveurs qu'elles semblent près de leur accorder : « En conséquence, les femmes les plus aimées sont celles qui aiment le moins, et qui méritent le moins d'être aimées ». Et Verri, faisant valoir les avantages de cette modestie qu'il recommande comme un devoir, répète une fois de plus sa maxime favorite: « La vertu nous apporte des biens, le vice, des maux: c'est la plus vraie et la plus constante des maximes, même en politique » (2).

L'acte capital dans la vie d'une jeune femme, le choix d'un mari, ne pouvait manquer d'éveiller sa sollicitude paternelle. Ce choix n'est point uniquement affaire de famille: il regarde surtout l'intéressée elle-même. Il faut qu'il s'opère de sang-froid, que les jouissances physiques ne soient point la principale fin poursuivie, que la raison ait parlé avant que la passion ne naisse. Bien sensée, malgré sa forme paradoxale, était cette répartie d'une femme qui se défiait d'elle-même: « J'épouserais un tel, si je n'en étais pas éprise: *sposerei il tale, se non ne fossi innamorata* » (3). Une famille, une fortune, un âge assortis, la conformité des caractères, la douceur, la probité, des marques personnelles de bienveillance, voilà les conditions matérielles et morales sur lesquelles l'attention doit se porter. L'opinion de Verri sur le compte de la naissance est particulièrement curieuse à noter: « Si, en vous mariant, vous deviez

(1) *Ricordi*, p. 268-269.

(2) *Ibid.*, p. 281. — On saura plus tard (chap. IV, § 1) ce que Verri pensait de la religion et des devoirs religieux.

(3) *Ricordi*, p. 288-289.

sortir de votre sphère, (ce qui n'est pas un bien), ce sera une moindre peine pour vous de descendre que de monter: meilleure est la situation de quiconque rend un bienfait, que de quiconque le reçoit » (1).

Le chapitre des relations conjugales n'est pas moins délicat à aborder que celui de l'amour. Rousseau l'a traité, au cinquième livre de l'*Émile,* avec les apparences seules de la délicatesse. Malgré l'accumulation des réticences et des sous-entendus, malgré les artifices d'un style enchanteur, et peut-être bien à cause de cela, la peinture des relations d'Émile et de Sophie durant les premiers temps de leur mariage, est une peinture lascive, qui tient beaucoup plus du roman licencieux que du traité moral. Verri pénétré de l'importance de ce sujet, croit de son devoir d'en parler à sa fille. Il le fait avec une liberté grave, exempte de libertinage, disant tout ce qu'il doit dire, traitant cette matière avec plus de détails, et même de détails scabreux que Rousseau, mais la traitant plus chastement: « Pour bien vivre avec votre mari, il faut que vous soyez aimable à ses yeux. Après les premiers déchaînements de l'amour, une femme toute jeune et belle qu'elle soit, si elle se voit délaissée et qu'elle s'est inconsidérément abandonnée sans réserve, aura perdu pour jamais les attraits et les avantages qu'elle possédait. Il convient que la pudeur virginale vous accompagne toujours, et que les chastes condescendances que vous avez envers l'époux ne soient jamais ni une humiliation pour lui par froideur insultante, ni une prostitution effrontée; mais qu'elles viennent assaisonnées de modestie, provoquées plutôt par la sensibilité du cœur que par le besoin physique » (2).

Le côté moral de ces relations n'est pas moins délicatement présenté. Étudier le caractère de son mari, s'ingénier à y conformer le sien, se plier à ses goûts, dans la limite du

(1) *Ibid.*, p. 290.

(2) *Ricordi,* p. 290-291.

convenable, — sans prendre modèle sur cette dame « qui, voulant seconder la passion de son mari pour les chevaux, allait à l'écurie saisir la fourche de ses mains illustrissimes, et étendait la paille pour faire les litières » (1), — chercher à découvrir ses défauts, les combattre sans le blesser, conquérir en un mot l'estime de son époux, voilà les principaux devoirs d'une épouse. Verri veut tout prévoir, même l'éventualité cruelle où le cœur de celui qu'elle aime viendrait à la trahir: « Si jamais, pour votre malheur, l'époux séduit par les attraits d'un nouvel objet vous devenait infidèle, chère fille, alors je veux que vous soyez une héroïne. Si vous ne le devenez pas, vous êtes perdue. Je veux que vous preniez un tel empire sur vous-même, que vous ne laissiez soupçonner à âme qui vive la connaissance que vous avez de l'injure qui vous est faite; que vous ne permettiez à personne de vous en parler; et que toujours vous défendiez la conduite de votre mari comme s'il était innocent. Cette mâle vertu fera si bien qu'au premier refroidissement de son caprice, l'époux regardera avec répulsion la créature pour laquelle il aura pu faire injure à une femme vertueuse, et viendra à vos pieds expier par son repentir et son amour le chagrin qu'il vous aura causé » (2).

Au foyer domestique, l'épouse doit être « l'ange de la paix ». C'est en montrant sa bienveillance et son esprit de conciliation qu'elle se fera bien voir de tout son entourage, de la famille de son mari, de ses subordonnés. Verri ne fait, en réalité, qu'effleurer le chapitre si vaste de l'éducation des enfants. Une mère élevée selon ses principes, doit, selon lui, avoir pour ainsi dire l'intuition de ses devoirs (3). Il en dit cependant assez pour qu'on puisse saisir l'esprit de son système. Lire les auteurs qui traitent de l'éducation physique et morale, écouter les suggestions de son cœur, prendre pour guides et en

(1) *Ricordi*, p. 292.
(2) *Ricordi*, p. 293.
(3) *Ricordi*, p. 300.

quelque sorte pour maîtres ses enfants eux-mêmes, telle est la méthode qu'il suggère à la jeune mère. Il est, comme Rousseau, partisan d'une réforme complète de l'éducation physique. Il veut que la mère allaite son enfant, mais sans prendre ces airs de femme philosophe *(filosofezza)*, de moulin à sentences (le mot italien est encore plus énergique : *sputasentenze)*, que les dames du dix-huitième siècle aimaient à se donner depuis l'apparition de l'*Émile*. Il entre dans de menus détails sur les petits soins corporels, sur la purgation fréquente, sur la vaccine, sur les vêtements, qu'il veut amples et favorables au développement du corps, sur la nourriture qui doit être substantielle, mais non trop forte et trop aromatique. Ce qu'il recommande surtout, c'est de conserver à l'enfant sa gaîté native : « Un enfant triste, effaré, contraint, digère mal, et se forme en conséquence un mauvais tempérament. Il n'y a rien de pis que de vouloir corriger, dresser, façonner les enfants. Ces petits malheureux, qui dès leur première enfance savent se présenter tout composés, prononcer un compliment, s'asseoir comme des créatures bien élevées en société, me font à moi la même compassion que les chiens d'un saltimbanque, éduqués non pour leur profit, mais pour celui de leur maître. Laissez, ma chère fille, vos enfants vivre comme ils veulent, aller par terre, courir et s'amuser, tant qu'ils ne s'exposent pas à un danger sérieux. Veillez à ce qu'ils ne tombent point sur le feu ou en bas d'une échelle ou d'une fenêtre. Pour le reste, laissez-les libres, ne les contrariez pas : c'est un moindre mal qu'ils tombent ou reçoivent quelque contusion que de grandir l'esprit morose » (1).

Si ces idées se rapprochent de celles de Rousseau, Verri ne professe qu'un médiocre enthousiasme pour le système général d'éducation du philosophe génevois : « Rousseau ne me plaît pas, parce que son plan est une duperie continuelle, et qu'il place son *Emile* dans un milieu artificiel. Si le jeune

(1) *Ricordi*, p. 298.

homme s'éveille, découvre la supercherie, il s'indigne de se voir traiter en insensé et déleste son précepteur. » La bonté, l'honnêteté envers les enfants, valent mieux que toutes les ruses et que tous les détours.

Verri n'est point partisan d'une instruction trop prématurée. Il rappelle l'état de culture sommaire et presque d'ignorance de son frère Alessandro, qui, « à vingt ans, savait lire et écrire sans orthographe, rien de plus ». Il termine en déclarant que les parents obtiennent de leurs enfants la reconnaissance qu'ils méritent, et que bien mal fondés à crier à l'ingratitude sont ceux qui, par insouciance ou par égoïsme, ont étouffé en eux les sentiments de la nature en faussant leur éducation.

Tel est ce curieux petit livre, qu'une analyse ne suffit pas à bien faire connaître, et qui mérite d'être lu en son entier. Sans remonter jusqu'à Francesco da Barberino et au *Reggimento di donna,* sans même aller jusqu'au *Cortigiano* et au *Galateo* d'un Castiglione ou d'un Della Casa, qu'on rapproche seulement de cet idéal élevé de la femme, tracé par un noble italien du dix-huitième siècle, ce qu'était alors en réalité celle-ci dans l'aristocratie italienne, toute imprégnée de sigisbéisme; qu'on rapproche du poème satirique de Parini l'enseignement sérieux de Pietro Verri, on comprendra de quelle hauteur le penseur milanais dominait son milieu.

Le grand ouvrage historique de Verri touche déjà par plus d'un endroit à la politique. L'*Histoire de Milan* avait été très lentement et très sérieusemeut élaborée. Milanais de naissance, numismate distingué (1), appartenant à une famille d'historiens (2), ami et admirateur du comte Giulini, le digne conti-

(1) Sa collection de monnaies est citée par les frères Gnecchi comme une des six plus importantes qui existent actuellement à Milan (*Le monete de Milano,* Milan, 1884).

(2) Les travaux de son père sont connus. A vingt-cinq ans, Alessandro Verri écrivait une histoire générale de l'Italie tant ancienne que moderne. Carlo et Gabriele Verri ont aussi mis la main à diverses publications historiques.

nuateur d'Argellati et de la célèbre *Société Palatine* (1), il avait apporté dans le choix et dans la mise en œuvre de ses documents une conscience poussée jusqu'au scrupule. En livrant à ses concitoyens, en 1783, le premier volume d'un ouvrage entrepris pour la glorification de leur cité natale, Verri s'attendait à une sorte de manifestation populaire, qui serait à la fois un acte de patriotisme et un hommage rendu à son mérite personnel. Sa déception fut cruelle. Les témoignages particuliers d'admiration, les articles élogieux ne lui firent sans doute pas défaut. Le gouvernement autrichien lui conféra la croix de Saint-Etienne. Mais l'indifférence complète du grand nombre et la critique acerbe de quelques-uns (2) lui furent doublement pénibles. On a pu comparer le fiasco de l'*Histoire de Milan* en librairie à celui de l'*Histoire d'Angleterre*, de David Hume, dont il ne se serait vendu qu'un seul exemplaire : « Nous vivons languissamment *in umbra mortis*..., — s'écriait Verri découragé; — la suprême récompense de quiconque ose ici faire du bien à son pays consiste dans l'oubli : je l'ai peut-être obtenue » (3). Il eut un moment l'intention de jeter au feu tous ses papiers : sans aller jusque-là, il abandonna pour plusieurs années tout travail historique. Quand il se remit à l'œuvre en 1796, il était trop âgé pour l'achever. Il mourut pendant que le second tome était en cours d'impression. Le chanoine Antonio Frisi, frère du mathématicien, qui l'assistait dans la correction de ses épreuves, se chargea de la publication. Mais sous prétexte de combler les lacunes du manuscrit, il en modifia et mutila le texte un peu trop à son aise. Ce fut le biographe-éditeur de Verri, le baron Custodi,

(1) Fondée par le comte Archinti et quelques érudits milanais, la *Société Palatine* avait réalisé, sous la direction de Muratori, l'œuvre monumentale conçue par celui-ci : la publication des *Rerum italicarum scriptores* (1728-1751).

(2) En particulier celle d'un certain Mario Lupi, de Bergame.

(3) Extrait d'une note manuscrite qui figure sur le premier volume de l'*Histoire de Milan*.

qui, reprenant l'œuvre au point où elle était sortie intacte des mains de son auteur, publia à nouveau la partie retouchée par Frisi, et poursuivit, sur les notes déjà très développées de Verri, le récit des événements jusqu'à la Révolution française. La première édition complète de l'*Histoire de Milan* parut, en quatre volumes, dans le cours des années 1824 et 1825. De cette époque date aussi le succès de l'ouvrage, que les critiques passionnées d'un jeune écrivain dont le nom est devenu célèbre, Niccolò Tommaseo (1), ne réussirent qu'à mieux établir.

L'*Histoire de Milan* n'est pas ce que sont uniquement en Italie tant d'histoires municipales, l'œuvre d'un patriotisme de clocher. Elle a un but élevé, celui d'instruire. Verri a voulu réveiller en ses compatriotes, en les initiant au passé de leur ville natale, l'esprit public depuis si longtemps assoupi en Lombardie. Il a songé aux femmes, dont la culture plus que sommaire ne pourrait que gagner à une lecture de ce genre; aux enfants, « la naissante espérance de la patrie », dans l'éducation desquels, — ce que l'on ne soupçonnait guère en ce temps-là, — « pourrait peut-être avoir quelque place la connaissance de nos ancêtres et des révolutions survenues ». Il a voulu faire et il a fait œuvre de vulgarisation (2). Il ne faut donc point lui demander les profondes échappées de vues d'un Machiavel sur la politique générale, ni l'érudition minutieuse d'un Muratori. Ce qu'il y a de plus intéressant à connaître dans l'*Histoire de Milan*, c'en est le côté philosophique. Contemporain d'un siècle qui a produit l'*Esprit des Lois* et l'*Essai sur les mœurs*, Verri voit dans l'histoire autre chose qu'un récit de batailles ou une biographie de souverains. S'il est forcé de s'étendre sur le côté extérieur et concret des événements, il aime aussi à en pénétrer les dessous. Il ne néglige aucune occasion de faire connaître à ses lecteurs la

(1) *Nuovo Raccoglitore* (Milan, 1826), p. 276-292, et *Dizionario Estetico* (Florence, 1867), colonnes 1166-1169.

(2) *Histoire de Milan*, préface.

condition matérielle, intellectuelle et sociale de leurs ancêtres, et l'étroite connexion dans laquelle se trouvent les causes de leur prospérité et de leurs infortunes. Les lois civiles et criminelles, les institutions, le mouvement de la population, la situation économique, les progrès dans les arts, dans l'érudition, le préoccupent à tout instant. A ce point de vue, le troisième chapitre : *Principes de la renaissance à Milan au dixième siècle,* est d'une richesse et d'une précision remarquables. Les statistiques commerciales du vénitien Sanuto (1) ne l'intéressent pas moins que les statuts criminels de Galeazzo Visconti (2). Chez Verri comme chez les historiens philosophes du dix-huitième siècle, l'histoire est devenue une œuvre un peu raisonneuse peut-être, mais plus saine, plus morale au fond qu'elle ne l'était au quinzième siècle. Parlant des temps les plus corrompus de l'histoire italienne, ceux dans lesquels et pour lesquels écrivait Machiavel, il en dit : « J'aurais voulu trouver en ces temps-là quelque germe de vertu, mais j'ai cherché en vain. Les physionomies des hommes qui eurent part aux affaires publiques se sont toutes présentées à moi louches et odieuses. La bonne foi, la probité étaient reléguées dans l'obscurité de quelque famille ou derrière le comptoir des négociants » (3). Quant à l'auteur du *Prince,* Verri le juge, pour son temps, de façon très personnelle, également éloigné d'en faire le « monstre » que flétrissait jadis son frère Alessandro dans une lettre à l'abbé Morellet, et l'homme de bien masqué, le Machiavel de convention imaginé et mis en circulation par J.-J. Rousseau : « On ne peut imputer à corruption à messer Niccolò d'avoir donné pour règle de conduite aux princes une détestable morale. C'était un peintre qui, fidèlement, nous les représentait tels qu'ils étaient alors. *Sa faute est de n'avoir pas osé examiner la fausseté de la politique universellement pratiquée.*

(1) *Histoire de Milan*, ch. XV.
(2) *Ibid.*, ch. XIII.
(3) *Ibid.*, ch. XV.

J'en rejette les torts sur l'esprit plutôt que sur le cœur de cet auteur » (1). Dans la pensée de l'historien milanais, il y avait donc place en Machiavel, à côté d'une immoralité doctrinale plus ou moins inconsciente, pour des qualités morales personnelles, en particulier pour une honnêteté diplomatique aujourd'hui certaine (2).

Tandis que le secrétaire florentin plaçait dans l'habileté ou dans la maladresse des hommes politiques la raison suprême de la fortune et de la ruine des états, Verri substitue à cette formule utilitaire une formule plus élevée : « L'ignorance, la cruauté, les infortunes sont compagnes inséparables chez un peuple corrompu ; l'instruction, l'urbanité, la félicité publique se tiennent étroitement la main » (3). Ce principe domine toute l'*Histoire de Milan* : les vicissitudes de la cité lombarde n'en sont que la confirmation perpétuelle. Au nom du même principe, Verri se fait l'apôtre de la tolérance; mais il n'y met point cette ardeur acrimonieuse qu'on rencontre chez d'autres historiens. A la cruauté aveugle des allumeurs de bûchers, il oppose la charité tolérante des Ambroise et des Aribert, faisant tranquillement observer que « les païens traitaient de la sorte les martyrs, mais que les apôtres n'agissaient pas ainsi pour propager la sainte et douce religion du Christ » (4). D'un autre côté, sa naissance aristocratique ne l'empêche point de reconnaître combien « les procédés des nobles étaient orgueilleux et despotiques parfois jusqu'à la cruauté ». C'est « l'incorrigible vanité des grands qui entretenait l'irritation et l'animosité dans le parti du peuple ; tandis que celui-ci, sensible comme il est, avec ses qualités et sa bonté naturelles, aurait pu s'attacher aux nobles, et travailler, de concert avec eux, à la félicité commune » (5).

(1) *Histoire de Milan*, ch. XV.
(2) Cf. Emile Gebhart, *Etudes méridionales*, p. 81-106.
(3) *Ibid.*, ch. III.
(4) *Ibid.*, ch. IV.
(5) *Ibid.*, ch. IX.

Ce même principe conduit tout naturellement Verri à comparer son temps et le temps passé, à reconnaître, dans le respect accordé aujourd'hui à la personnalité humaine, un progrès incontestable, à affirmer ses préférences pour le siècle où il est né : « Je répèterai plus d'une fois une vérité qui ne sera jamais assez répétée : les déclamations chagrines que l'on fait contre les mœurs du siècle où nous vivons supposent une complète ignorance de l'histoire. En comparant le temps présent à ceux dont je parle, nous devons humblement bénir et remercier l'Être éternel, qui nous a réservé de vivre au milieu d'hommes plus cultivés et plus raisonnables, sous des gouvernements plus sages et plus bienfaisants, sous la conduite d'un clergé bien plus instruit, plus réglé et plus pieux » (1).

Le principe de la connexion entre la culture, la moralité, et la prospérité tant intérieure qu'extérieure des Etats, peut être considéré comme renfermant pour Verri toute la philosophie de l'histoire politique. S'il eût pu achever son œuvre, la résumer à grands traits dans une conclusion, il n'eût pas manqué de montrer cette grande loi historique suivant son cours régulier à travers les révolutions et les siècles. Il s'est contenté d'en signaler isolément les applications, et de l'élucider dans une note restée jusqu'ici inaperçue, bien qu'elle suggère un rapprochement curieux. Au début de son livre (2), il rappelait ce qu'il avait établi ailleurs, dans le *Discours sur la nature des plaisirs et de la douleur,* que les agitations politiques, les infortunes individuelles sont le stimulant nécessaire, la préparation des grandes époques, des grandes personnalités littéraires ou artistiques : c'était en quelque sorte son principe de la philosophie de l'histoire esthétique. Verri se demande si ce dernier principe, rapproché de l'autre, n'est point en contradiction avec lui : « Ceci semble en opposition avec ce qui a été affirmé plus haut, savoir que quand le genre humain a été plus tourmenté,

(1) *Ibid.*, ch. IV.
(2) *Ibid.*, ch. I.

les esprits ont été secoués et il en est résulté la culture et la prospérité. Mais l'apparente contradiction disparait si l'on considère que l'ignorance engendre la barbarie et l'infortune, et que celles-ci, arrivées à un degré déterminé, secouent la torpeur et ramènent la culture. Alors tout se ranime et se relève; alors renaît la félicité, dans laquelle le genre humain redevient de nouveau inerte, et successivement ignorant, barbare et misérable. *Telle est l'alternative dans laquelle se déroule et se déroulera toujours l'histoire des nations : le mal naît du bien et le bien du mal* » (1). Si Verri écrivait à Naples, on serait tenté de se demander s'il n'y a point dans ces lignes quelque ressouvenir de Vico. Cet embryon de philosophie historique n'est pas absolument étranger à la fameuse loi des « retours ». Mais les rédacteurs du *Café* connaissaient peu la *Science nouvelle*. Ils ont cité le nom de l'auteur, de réputation, à propos de ses idées sur Homère ; ils n'ont point, comme les publicistes napolitains Genovesi, Filangieri, Mario Pagano, subi l'influence appréciable de ses idées. Il est un historien philosophe avec lequel Verri se rencontre, et dont — malgré leur divergence presque complète d'idées — il s'est peut-être inspiré en cette circonstance. C'est Machiavel lui-même, Machiavel esquissant dans une poétique fantaisie de jeunesse une philosophie de l'histoire identique à celle de Verri, et formulée presque dans les mêmes termes :

« La vertu fait les pays tranquilles, et de la tranquillité naît la paresse, qui laisse brûler ses villes et ses campagnes. Puis, quand une nation a été un temps abîmée dans les discordes, la vertu a coutume de revenir et d'y habiter. Ainsi le permet, ainsi le veut Celui qui nous gouverne, afin que rien ne soit ou ne puisse demeurer ferme sous le soleil.

» Il est, il fut, il sera toujours écrit que *le mal succède au bien, le bien au mal, et que l'un soit toujours cause de l'autre* » (2).

(1) *Ibid.*, ch. III (t. I, p. 77).
(2) Machiavel, *Asino d'oro*, capitolo V.

« La virtù fa le region tranquille
E da tranquillità poi ne risolta
L'ozio ; e l'ozio arde i paesi e le ville.
« Poi quando una provincia è stata involta
Ne' disordini un tempo, tornar suole
Virtute ad abitarvi un' altra volta.
« Quest' ordine cosi permette e vuole
Chi ci governa; acciochè nulla stia
O possa star mai fermo sotto' l sole.
« *Ed è, e sempre fu, e sempre fia*
Che il mal succeda al bene, il bene al male,
E l'un sempre cagion dell' altro sia ».

Qu'il y ait, entre ces deux fragments d'historiens si différents par le temps et par le caractère, une coïncidence fortuite, ou l'effet d'une réminiscence, le rapprochement était assez frappant et assez nouveau pour être fait. On voit une fois de plus, — et ce n'est pas encore la dernière, — qu'il ne faut pas exagérer une thèse vraie en principe, et regarder les publicistes italiens du dix-huitième siècle comme tellement inféodés aux idées françaises, qu'ils n'aient plus rien conservé du patrimoine d'idées nationales.

IV

CARACTÈRE, VIE PRIVÉE ET RELATIONS DE VERRI.

Dans le *cortile* ou cour principale du palais de Brera, à Milan, faisant cercle à un bronze célèbre de Canova, s'élèvent les statues d'un certain nombre de célébrités milanaises. L'une d'elles, adossée à la galerie latérale de droite, porte cette inscription : Pietro Verri. Le sculpteur l'a représenté dans la maturité de l'âge, debout, la main appuyée sur un de ses principaux ouvrages : les *Méditations sur l'économie politique.* Le maintien noble accuse un personnage de naissance et d'éducation aristocratiques ; la figure ouverte respire la franchise. La tête se tourne légèrement vers la gauche, dans l'attitude de l'observation. Un imperceptible sourire se dessine

sur les lèvres, moitié affabilité, moitié ironie. La physionomie dans son ensemble est pleine de bonté et de distinction. Le panégyriste et ami de Verri, Isidoro Bianchi, vient confirmer cette impression, en ajoutant à ce portrait ce que l'artiste n'a pu lui rendre : la vie. Bianchi signale en lui « cette pointe d'originalité, ce charme puissant et ces manières distinguées, qui ne se rencontrent pas communément chez les écrivains, et qui ont tant de prix dans les relations journalières de la vie ». — « Il était, dit encore le biographe, l'âme des réunions les plus cultivées, et s'abandonnait tout entier lorsqu'il se trouvait au milieu de ses amis. Ses pensées, ses réflexions se présentaient toujours accompagnées de cette parole vive et persuasive dont il avait le secret, et de cette éloquence animée qui jaillissait de ses regards, de la dignité de son maintien, de son front ouvert et ingénu » (1).

Au moral, la reconstitution de cette physionomie est plus facile. On connaîtra bientôt la puissance d'intelligence, l'énergie de volonté, la probité dont Verri fit preuve comme homme public. L'homme privé eut ses qualités, et aussi ses défauts, qui n'étaient que l'exagération de certaines qualités.

Il avait conscience de sa valeur. Dans une lettre à son frère, il divisait les hommes en trois catégories : « La plus nombreuse est celle des imbéciles (*sic*), ayant des sensations variées, mais confuses et bruyantes. La seconde est celle des enthousiastes, qu'un objet frappe vivement : ce sont les fous ou les héros, les fanatiques ou les poètes, tous hommes d'imagination. La troisième classe est celle des sages, qui voient distinctement plusieurs objets d'un même coup d'œil, et savent discerner les probabilités de l'avenir d'avec les objets frappant actuellement leurs sens ». Et se faisant ingénument l'application de son idée à lui-même : « Par un excès de modestie, je me range dans cette dernière classe, et il me semble y être en ta compagnie » (2). Cette estime de soi, d'ailleurs justifiée, procédait

(1) Bianchi, *Elogio storico di P. Verri*, p. 262-263.

(2) 10 janvier 1767 (*Lettres*, t. II, p. 25).

non d'un sentiment de vanité vulgaire, mais d'une volonté tenace, d'un caractère entier, que Ve.., faisant sa confession à sa fille, se reconnaissait avec la meilleure grâce du monde: « Je remercie le Ciel d'être ainsi fait, qu'en voyant un homme chercher injustement à m'humilier, je me sens redoubler de courage et de franchise, et perds toutes les délicates manières qui me sont naturelles à l'égard de quiconque en use avec moi » (1). Sa sincérité le poussait parfois à des excès de franchise, dont il était la première victime:

« Un fonds de vertu peut-être me portait à démasquer les hommes foncièrement mauvais, et à les représenter tels qu'ils étaient. Il me semblait par là que les hommages que je rendais aux hommes vertueux en les louant acquéraient plus de prix... Plus d'une fois j'ai agi ainsi, spécialement en parlant de ministres sans intégrité, insensibles à l'honneur et à la vérité. Mais je n'ai rien obtenu de bon, parce que les hommes sont trop corrompus... Je me suis mis les ministres à dos, et encore aujourd'hui, il faut que je me tienne en garde contre ma langue, parce que, sentant les choses très vivement, la nature me pousse toujours à appeler *un chat un chat et Rollet un fripon,* ce qui ne vaut rien » (2).

Son humanité, sa bienfaisance étaient proverbiales. Il aimait les pauvres, surtout les paysans agriculteurs. Il prit leur défense dans ses écrits, il soulagea fréquemment leur misère : « J'ai eu pour système de commencer ma réputation par le peuple, étant humain et simple, et faisant du bien à tous tant que je pouvais, soit par de l'argent, soit par des services, soit par de bons procédés » (3). Pour ses égaux, pour ses amis, il se dépensait sans compter. Ce qu'il avait fait pour Beccaria, il le fit vingt ans plus tard pour Frisi. Le mathématicien-barnabite, par ses accointances avec le parti philosophique, par ses traits mordants contre les jésuites,

(1) *Lettres*, t. I, p. 21.

(2) *Ricordi a mia figlia.*

(3) *Ibid.*

s'était attiré l'inimitié de ces derniers. En 1772, une polémique s'engagea pour un motif futile entre lui et les astronomes de l'observatoire de Brera, anciens membres du célèbre institut; et ce monde de mathématiciens, d'ordinaire si calme, se déroba, pendant quelques mois à la contemplation des astres pour se déchirer à l'exemple des vulgaires mortels. *Tantæne animis cœlestibus iræ !* Dans cette *dispute astronomique,* — elle est connue sous ce nom en Italie, — Verri n'avait que des désagréments à s'immiscer. Il l'appelle très justement « une mesquine et tout à fait vulgaire querelle ». Il n'hésita cependant pas un instant à prêter à son ami, contre des adversaires puissants, un talent de polémique plus vigoureux et plus étincelant que jamais (1). Trois ans après Frisi mourut, et Verri, qui ne l'avait pas quitté à ses derniers moments, écrivit sa biographie, les *Mémoires concernant la vie et les travaux de Paolo Frisi,* dédiés à Condorcet, et publiés en 1787. Cet opuscule, simple et touchant dans la forme, est en même temps très riche en documents sur l'histoire scientifique de l'Italie au dix-huitième siècle.

Mais son amitié la plus vive fut sans contredit pour son frère Alessandro. Elle éclate surtout en 1766 : leur séparation, amenée par le départ d'Alessandro Verri pour la France, leur arrache à tous deux des explosions de tendresse, dont la seule lecture de leurs lettres peut donner l'idée :

« Je me flattais, — écrit Alessandro, — que t'abandonner pour quelque temps ne m'aurait rien fait, ou fait peu de chose. Il s'agissait de quelques mois d'absence. Il s'agissait d'aller dans la plus grande ville de l'Europe. Je croyais que notre séparation aurait été celle de deux hommes dont la tendre amitié ne se serait manifestée en cette circonstance que par des signes d'une cordialité habituelle. A mesure cependant que le jour du départ approchait, je sentis

(1) Les détails de cette polémique, bien peu intéressante en elle-même, sont consignés dans Custodi : *Notizie sulla vita e sulle opere del conte Pietro Verri,* Milan, 1843.

diminuer dans mon âme cette tranquillité sur laquelle je complais; et finalement, le dernier soir, au théâtre, je me trouvai dans un état qui me surprit moi-même. Il y a longtemps que je n'ai éprouvé un tel serrement de cœur. Au moment où je lus sur ton visage, après dîner, les signes d'une douleur comprimée, et plus tard encore, je te jure que je me suis senti sur le point d'éclater de tendresse. Vois s'il en pouvait être autrement. Je contemplais en toi un homme qui payait son tribut à une profonde douleur, et je me le dissimulais, voulant me soustraire du même coup à la reconnaissance et à la désolation d'un adieu... Je me disais à tout moment : cet homme est pour moi dans une telle agitation; son amitié se sacrifie jusqu'à vouloir m'épargner à grand peine le déplaisir que j'aurais en constatant l'état de son âme » (1).

Et Pietro :

« Je t'ouvrirai aussi mon cœur. Imagine-toi de quel œil je pouvais envisager la solitude où je reste jusqu'à votre retour, le besoin incessant que j'ai de toi, à qui je dois tous les bons moments passés à la maison, le besoin de communiquer mes idées. Je voyais en face de moi une période sombre et désolée... mais je pense que tu es bien disposé à mon égard, que mon isolement te profite... Cette pensée et l'occupation de t'écrire et de recevoir tes lettres sont les événements les plus doux qui m'arrivent » (2).

A part l'amertume un peu adoucie de la séparation, ces sentiments persistent durant tout le voyage : « Ma patrie est où est Pietro, — s'écrie l'un ; — viens ici, viens à Paris, viens sur la cime du mont Cenis, tous ces endroits seront ma patrie et je m'y trouverai délicieusement! (3) » — « Je suis inquiet, — dit l'autre, — parce que tes nouvelles me manquent : voilà neuf jours que je n'en ai reçu. Il y a la mer, il y a tant de

(1) *Lettres*, 19 octobre 1766, t. I, p. 212.
(2) *Ibid.*, 3 novembre 1766, t. I, p. 253.
(3) *Ibid.*, 29 décembre 1766, t. I, p. 390.

neige entre nous deux que nous devons souffrir de ce désordre » (1). Et le premier de répartir : « Quel dommage si jamais j'étais bien portant et heureux à Londres, et toi triste et morose, de crainte qu'il ne m'arrive quelque accident! C'est là un des petits malheurs de l'amitié, laquelle nous procure tant de bonheur. Je me mets à genoux devant ton cœur, et, tout en adorant tes sentiments, je te prie d'être toujours en parfaite tranquillité, parce que, de Londres à Paris et de Paris à Milan, il y a juste autant de danger que de Saint-Celse à Saint-Denis » (2).

Alessandro Verri ne revint pas à Milan. Il séjourna quelque temps à Londres; puis, par crainte de rentrer dans la maison paternelle, il se dirigea directement de Paris sur Rome, par Turin et Gênes. Il y rencontra la marquise Boccapadule Gentili, qui décida de sa vocation littéraire et de sa résidence. La séparation des deux frères, qui se prolongea jusqu'à la mort de Pietro, des opinions différentes en philosophie et en littérature, n'altérèrent jamais leurs bons rapports : ils restèrent pendant trente années en correspondance assidue.

Sur le chapitre de l'amitié, Verri avait cependant un défaut. Dévoué, empressé, généreux à l'excès, il lui manquait ce complément indispensable du dévouement qui consiste à savoir oublier ou paraître oublier les services rendus. Son amitié un peu exigeante provoquait le mécontentement, la fatigue, l'ingratitude même. C'est à cela qu'il faudra attribuer, pour une part, ses mécomptes en amitié avec Beccaria et Gian Rinaldo Carli.

Verri avait quarante-sept ans quand il songea à se créer un intérieur. Sa propre nièce, Maria Castiglioni, une orpheline élevée dans la maison paternelle, fut celle sur laquelle il jeta les yeux: il l'épousa en 1776, et en eut deux enfants : un fils mort en bas-âge, et une fille, Maria-Teresa, plus tard com-

(1) *Ibid.*, 17 janvier 1767, t. II, p. 50.
(2) *Ibid.*, 20 janvier 1767, t. II, p. 53.

tesse Gambarana, « qu'il aimait comme la prunelle de ses yeux » (1), et pour qui il écrivit ses *Ricordi a mia figlia*. Devenu veuf au mois de mai 1781, il épousa quatorze mois après, Vincenza Melzi, sœur de Francesco Melzi d'Eril (2), le futur vice-président de la République Cisalpine, le futur duc de Lodi, bien connu dans l'histoire de l'Italie sous le premier Empire.

Cette seconde union, non moins heureuse que la première, fut très féconde. De 1784 à 1794, Verri en eut sept filles; et en juillet 1796, pendant l'invasion française, il obtint la réalisation de son désir suprême, un fils, le comte Gabriele Verri, son « caro Gabriellino », dont le nom se trouve intimement mêlé à l'histoire des papiers de son père. Verri paraît avoir été le modèle des époux et des pères de famille. La lecture des *Ricordi a mia figlia* montre quelle haute idée il se faisait de ses devoirs, et vient confirmer les éloges que lui prodigue son panégyriste Bianchi (3).

La valeur et la variété de ses écrits lui valurent des relations fort honorables en Italie et à l'étranger. Il fut successivement élu membre de l'Académie de Mantoue en 1768, de l'Institut des Sciences de Bologne en 1781, de l'Académie de Padoue en 1785, enfin de celle de Stockholm en 1786. Ses principaux correspondants italiens ont été déjà mentionnés. Il échangea quelques lettres de déférence avec Voltaire, Condorcet, Morellet, Kerallio, Ducis, en France; avec Sperges, Ilario Corte, Schmidt d'Avenstein, en Allemagne.

La personne de Pietro Verri est maintenant connue. Ses œuvres philosophiques, littéraires, historiques ont révélé en lui un esprit heureusement doué, ouvert à tout, à qui il suffisait de se spécialiser pour fournir une brillante carrière. La politique, en ouvrant à ses méditations un horizon aussi vaste

(1) Bianchi, *Eloge*, p. 184-185.
(2) Né à Milan en 1753, mort en 1816.
(3) *Eloge historique*, p. 184-197.

que peu exploré, et en lui promettant une situation indépendante où il trouverait à appliquer et à expérimenter ses idées, devait l'emporter dans ses préférences. De 1760 à la fin de sa vie, il lui consacra, sans compter, la meilleure et la plus grande partie de ses instants. C'est comme homme d'état et comme écrivain politique qu'il s'est fait un nom devant la postérité; c'est comme tel que les chapitres qui suivent vont le faire connaître.

CHAPITRE II

LE CRIMINALISTE

Vers le milieu de l'année 1764, s'imprimait clandestinement à Livourne (1), et se répandait dans le public lettré un petit livre appelé à une fortune singulièrement heureuse. L'auteur ne s'en nommait pas. On n'y découvrait ni nom d'imprimeur, ni lieu d'impression, ni approbation d'autorité quelconque, soit ecclésiastique, soit séculière. Le premier feuillet, formant titre, portait ces simples mots: *Dei delitti e delle pene,* et au-dessous, la date: 1764. Dès le feuillet suivant, le texte commençait. C'était un long discours, sans autres divisions apparentes que d'assez fréquents alinéas (2), mis en relief à l'aide d'apostilles marginales; un essai d'étude rationnelle sur le fondement et l'exercice du droit social de punir, et un examen sommaire des nombreux problèmes qu'embrasse la science moderne de la législation répressive.

Tout n'était pas nouveau dans ce travail, et l'auteur ne se faisait faute de le reconnaître. A Rousseau, il empruntait l'idée du pacte social, faisant reposer le droit de punir sur la nécessité où se trouve la société humaine de se défendre. Montesquieu lui fournissait de bonnes idées sur la nomination, les pouvoirs et les devoirs des juges, sur les avantages de l'accusation publique. Les encyclopédistes lui faisaient partager leurs aspirations humanitaires; son chapitre sur *la torture* était l'écho du cri de fureur poussé par Voltaire, à l'occasion des procès retentissants de Calas et de Sirven.

(1) Et non à Monaco, comme on l'affirmait encore récemment (Cf. Bujon, *La peine de mort devant l'histoire et devant la science*, 1887). Le fait sera établi plus loin: il a son importance. Il existe d'ailleurs une édition datée de 1764 et imprimée à Monaco, mais ce n'est pas l'édition *princeps*.

(2) L'édition de Monaco est au contraire divisée en paragraphes.

Mais l'opuscule renfermait aussi des idées très personnelles. Il n'était venu à l'esprit ni de Montesquieu, ni de Rousseau, ni de Voltaire, de mettre en question la légitimité de la peine de mort. L'auteur en posait hardiment le problème, et au nom de la raison, condamnait la peine capitale en en contestant l'utilité. Au nom de cette même raison, il se séparait de ses contemporains sur la question du droit de grâce, et ne voyait dans l'acte du souverain sacrifiant la sûreté publique à celle d'un particulier, qu'un véritable « décret d'impunité ». Enfin il poussait la hardiesse jusqu'à oser qualifier la propriété de « droit terrible et peut-être non nécessaire ». Lorsqu'il adoptait des idées moins étranges pour son époque, ses vues n'en étaient pas moins profondes : presque toujours il devançait son temps, et l'avenir devait prouver le bien fondé de ses théories en en amenant la réalisation. Outre la nouveauté et la solidité du fond, ce travail avait pour lui le mérite d'un style qui n'était pas, il est vrai, toujours élégant ni même correct, mais où l'idée était constamment relevée par des expressions d'une force et d'une concision frappantes. Il y régnait un air de conviction, et en même temps cette éloquence un peu déclamatoire, mise en honneur par J.-J. Rousseau, qui devient l'assaisonnement obligé de toute dissertation politique à la fin du dix-huitième siècle. Enfin l'ouvrage venait, on peut dire, à son heure. On n'avait jamais aussi vivement senti dans toute l'Europe, combien les législations pénales étaient défectueuses. On en avait signalé, au fur et à mesure qu'on les constatait, les conséquences les plus choquantes. Ce qui manquait, c'étaient quelques principes solides à opposer à la routine, quelques idées pratiques, nettement présentées, à substituer à tout le fatras des recueils de jurisprudence. Le petit livre des *Délits et des peines* remplissait admirablement cette lacune. Ainsi s'explique cette fortune rapide d'un opuscule anonyme, publié clandestinement, et dépourvu, à l'origine, de toute réclame. En moins de deux ans, le livre était connu de l'Europe entière, traduit dans toutes les langues, commenté par Voltaire et par Diderot. Un

jeune Italien de vingt-sept ans, Beccaria, sans y faire figurer son nom, s'en reconnaissait l'auteur, et arrivait triomphalement à Paris, prôné, fêté, encensé par toute la capitale.

L'histoire de Beccaria et de ses idées est faite, dans son ensemble. Sa vie publique et privée, ses travaux, ses rapports avec les souverains et les savants, les discussions et les réformes législatives dont son livre a été le point de départ, en Italie comme dans toute l'Europe, ont été retracés de main de maître par son dernier biographe, M. Cantù (1). Un point est cependant resté obscur, et non des moins importants. Beccaria et Verri ont eu, à l'occasion de ce livre, des relations si étranges, si invraisemblables, que la critique en a été déroutée. Égarés par cette étrangeté, les biographes des deux écrivains se sont laissé plus ou moins volontairement entraîner par leurs sympathies personnelles, et ont émis, tant sur les origines du livre de Beccaria, que sur les relations personnelles de ce dernier avec Pietro et Alessandro Verri, à l'occasion du voyage en France, les jugements les plus contradictoires. La question mérite d'être reprise : la correspondance récemment publiée de Verri et de son frère l'éclaire d'un nouveau jour. Bien que, dans l'ordre chronologique, le voyage se place après la composition du livre (il lui est de deux ans et demi postérieur), il est cependant nécessaire d'en retracer tout d'abord les incidents; car ceux-ci ont fait l'objet, entre les deux frères, d'un échange de communications du plus haut intérêt sur l'origine même du livre *des Délits* et sur son auteur.

Ce chapitre envisagera donc successivement : quels ont été les rapports de Verri et de Beccaria de 1766 à 1769 ; quelle part respective ils ont prise l'un et l'autre à la composition et à la publication du livre des *Délits et des peines;* enfin quels sont les écrits par lesquels Verri s'est personnellement signalé comme criminaliste.

(1) Cantù, *Beccaria e il diritto penale* (Florence, 1862), étude suivie d'une édition de l'ouvrage de Beccaria. — Une traduction de cet ouvrage, accompagnée de notes techniques et enrichie de quelques remarques de l'auteur, a été publiée à Paris en 1885 par MM. Lacointa et Delpech.

I

VERRI ET BECCARIA DE 1766 A 1769

Jusqu'en 1766, l'harmonie la plus parfaite n'avait cessé de régner parmi les membres de la société du *Café*. Verri avait rencontré Beccaria dans la détresse en 1762; il l'avait secouru matériellement et moralement. Il s'était entremis avec succès dans l'affaire de sa réconciliation avec sa famille. Deux ans après, le livre *des Délits* parut, et son succès fut un succès collectif, partagé fraternellement par tous les collaborateurs du *Café*. Le voyage à Paris vint rompre cette bonne et féconde entente. Pour en comprendre les singuliers incidents, il importe de bien se représenter l'état d'esprit de ceux qui l'entreprenaient, et de celui qui en avait eu la première idée.

Pour Pietro Verri, le départ de son frère et de son ami à Paris avait une importance capitale. Il n'en attendait pas moins que la consécration européenne des efforts tentés par le groupe philosophique de Milan. Pour le rendre possible, il suspendait son journal en plein succès, fournissait à son frère les fonds nécessaires, et en envoyait même à son ami Frisi, alors à Paris, dont il escomptait les relations près du monde savant.

Alessandro Verri, jeune et enthousiaste, dégoûté de la maison paternelle, sans autre affection à Milan que celle de son frère, partait le cœur léger. Voir Paris, voir de près ces philosophes dont les noms miroitaient de loin à ses yeux et le fascinaient, se savoir attendu par eux, entrer en quelque sorte de plein pied dans la célébrité et en rapporter triomphalement dans sa patrie les insignes : tel était son rêve juvénile.

Plus compliqué était l'état psychologique de Beccaria. Certes, l'auteur des *Délits et des peines* avait de l'ambition, et à une non moins forte dose que ses deux compatriotes. Lui aussi souhaitait depuis longtemps « voler à Paris » près de

Morellet et de « ses illustres amis » (1), et savourer là-bas cette célébrité dont l'avant-goût lui était parvenu, flattant si agréablement sa vanité. Mais là n'était pas sa seule préoccupation. Beccaria était marié. Tandis que ses amis, plus sceptiques, n'avaient eu jusque-là que des liaisons passagères, sans nulle trace dans leurs affections, lui, cœur naïf, âme tendre et passionnée, n'avait aimé qu'une fois, et son premier roman avait abouti d'emblée au mariage. Il adorait sa jeune femme. Pour elle il avait tout bravé, tout enduré; et son opiniâtreté, aidée de la diplomatie de Verri, avait fini par triompher de l'opposition paternelle. Trois ans de vie commune, la paternité, les études philosophiques, n'avaient rien refroidi de ses transports amoureux. Son imagination très vive, qui l'avait poussé à ce premier coup de tête, n'était pas un indice trop rassurant pour l'avenir. Comment ce mari toujours en extase et en assiduités près de sa femme saurait-il supporter une absence de six mois? Le souci de sa réputation réussirait-il à contrebalancer aussi longtemps les assauts trop probables de son amour?

Le départ fut pénible (2 octobre 1766). Beccaria quittait sa compagne en sanglotant, et laissait à son ami Verri ces tristes adieux : « Je ne puis résister davantage; le cœur m'éclate; en vous abandonnant, j'ai senti autant que vous tous combien j'étais votre ami. Je t'écrirai de Novare; à l'heure présente ma plume ne me guide plus; et toi, et les objets qui m'entourent, tout me bouleverse. Je vais me divertir; mais le départ est bien amer » (2). Alessandro, son « Pylade », qui avait eu sa part d'émotions (3), mais l'avait dissimulée, se mit en devoir de chasser ces pensées tristes : vie libre et indépendante, rapidité d'un voyage de six mois, voir Paris et le monde savant, quelle perspective plus engageante? Jusqu'à son arrivée

(1) Beccaria à Morellet, 1765, cité par Cantù, *Beccaria et le droit pénal*, ch. XV.

(2) 2 octobre 1766.

(3) Alessandro Verri à Pietro, 19 octobre 1766, *Lettres*, t. I, p. 212.

à Paris, Beccaria n'a qu'une pensée : sa famille, sa femme. Il est mélancolique et taciturne; il soupire, pleure, maigrit (1). Son état mental se complique d'une indisposition physique. Il a des hallucinations, des accès de frayeur nocturne. Il éveille son ami en sursaut, le fatigue de ses exigences, le querelle et l'accuse de dureté (2). Il se met dans l'idée que la marquise est malade, qu'elle est morte; il veut prendre le coche et retourner à Milan (3). A Lyon, Alessandro a toutes les peines du monde à le retenir, en lui montrant à quel ridicule il s'expose et expose en même temps ses amis. Il « se traîne » enfin, — ce sont ses propres expressions, — « comme un misérable qui va au supplice », en luttant contre lui-même, jusqu'à Paris (4). A ce moment, Alessandro Verri « n'en peut plus » : « Plus jamais je ne voyage avec des hommes de grande imagination! » (5) Les distractions, le contact de la société parisienne vont-ils au moins triompher de sa mélancolie? On le fête, on se le dispute, on l'accueille partout « avec adoration ». Il prend goût à tout cela au moment même; il déclare « tenir les suffrages de l'Europe dans sa main » (6). Livré à lui seul, il retombe sous l'empire de son idée fixe. Versailles, l'Académie, le théâtre, rien ne le tente. Il veut partir, et au bout de cinq semaines de luttes, son ami ne serait pas fâché de le voir prendre cette décision (7). Il lutte cependant, et même, lorsque Alessandro Verri, de guerre lasse, l'autorise, l'invite à retourner à Milan, soit honte, soit satisfaction secrète de sa vanité flattée, il décide de reculer son départ jusqu'à la mi-novembre. Les étrangetés de son caractère, qu'il s'efforçait de dissimuler

(1) *Ibid.*, p. 214.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 240.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 225.

(4) Cesare Beccaria à Pietro Verri, 15 novembre 1766. — Les lettres de Beccaria à Verri ont été conservées par celui-ci, et sont reproduites au au tome Ier de la publication de M. Casati. Cf. *Lettres*, t. I, p. 288-291.

(5) *Lettres*, t. I, p. 214.

(6) Beccaria à Verri, lettre citée, *Ibid.*, t. I, p. 289.

(7) *Ibid.*, p. 199-200.

à tout autre qu'à son compagnon de voyage, commencent à transparaître. On s'étonne, on le plaisante, on le prend en pitié; encore un peu on le trouverait ridicule. De plus en plus affaissé, ayant peut-être aussi la juste intuition du ridicule auquel il s'expose, et qui est capable de tuer sa renommée, il se décide à partir.

De Milan, Pietro Verri attendait avec anxiété les nouvelles, et recevait tour à tour les confidences de son frère et celles de son ami. Etant donné le caractère bouillant d'Alessandro Verri et les dispositions dans lesquelles il se mettait en route, on devine aisément quel désenchantement il dut éprouver. Entreprendre à grands frais un voyage en France, espérer y cueillir, presque sans effort, une célébrité assurée; et voir cette expédition compromise, par quoi? par la chose du monde la plus prosaïque: un amour conjugal! Déconcerté d'abord, puis agacé et énervé, il entre bientôt lui-même dans une surexcitation qui ne devait pas peu contribuer à aggraver l'état de son pauvre ami. Les lettres de Beccaria à Verri sont des plus curieuses; elles sont toutes confidentielles; il y décrit très exactement, et y juge son état moral:

Lyon, 12 octobre.

« Mon âme est dans la plus grande consternation. Sous le secret sacré de notre amitié, je te confie que je me suis bien repenti de mon voyage; que sans la réflexion, et plus encore sans les sages observations d'Alessandro, je serais retourné sur mes pas sans pousser jusqu'à Paris. Ce serait une folie qui me rendrait ridicule, je le vois bien; je m'efforcerai donc de me traîner à Paris, et je verrai si je puis m'y faire. Sinon, je ne veux pas crever (1) par respect humain : j'imaginerai un prétexte honorable pour mon retour, je préparerai les choses de loin, et je volerai vers Milan. Ma femme, mes filles, mes amis obsèdent mon imagina-

(1) *Crepare.* — Les trivialités, on le sait déjà, se rencontrent plus d'une fois sous la plume des écrivains milanais, surtout dans leur correspondance intime.

tion, et ne me laissent prendre goût ni aux spectacles de la nature, ni à ceux de l'art, qui ne manquent pas dans ce voyage et dans cette belle cité. Je sais ce que tu vas me répondre; Alessandro me le dit, et ma raison lutte continuellement contre mes sensations. Je vais recevoir des applaudissements, je cours au milieu des réjouissances, et je me trouve malheureux. Le fond de mon cœur est déchiré. Je te le confie. Malgré tout, je fais un effort pour accompagner notre ami jusqu'à Paris; j'y resterai jusqu'à ce que j'aie éprouvé si je puis m'y accommoder. Pénètre au fond de mon état moral, et aide-moi de quelque conseil. Si mon malheureux caractère me force à revenir, j'aviserai au moyen d'embellir et de préparer de loin les choses, et je suis certain que tu m'aideras, que tu continueras à être le véritable ami que tu as toujours été pour moi. Les autres faits relatifs à Lyon, Alessandro te les écrit. Les nouvelles de ton frère me consolent; tu lui feras mes compliments; je suis et serai toujours

« Cesare » (1).

Cette lettre, où Beccaria se dénonçait lui-même avec toute la sincérité que lui inspirait sa confiance en Verri, était pour celui-ci un coup de foudre. Au sentiment de compassion qu'excitait en lui l'état de son malheureux ami, venait s'ajouter la crainte de voir les résultats qu'il attendait personnellement du voyage compromis. Il fallait coûte que coûte enrayer le mal. Sa réponse, qu'il importe de mettre en regard de la lettre de Beccaria, dissimule ces inquiétudes personnelles, et ne considère avec intention que l'intérêt de celui à qui elle s'adresse :

Milan, 26 octobre 1766.

« La lettre que tu m'as écrite de Lyon en date du 12 me jette l'affliction au fond du cœur. Je ne la communique à aucun de nos amis, ni à ton père; c'est un dépôt sacré fait dans le sein de l'amitié et je le garde comme tel. Tu veux que je t'assiste contre les souffrances qui te tourmentent : le seul moyen de le faire est de te dépeindre quels ennuis tu éprouveras quand tu te seras dérobé aux ennuis présents. Imagine-toi ce

(1) Verri, *Lettres*, t. I, p. 232-233, en note.

que tu devras dire au duc (1), à la princesse (2), au comte Firmian, à la première visite; ce que tu devras répondre à tous ceux qui t'interrogeront; quelle estime devront avoir de toi ta femme, ta famille et tes propres amis. Tu t'infligerais une dose de ridicule intolérable, et l'aventure marquerait dans ta vie. Après t'être signalé et avoir attiré sur toi les regards de tes concitoyens et de l'Italie, il n'y a pas à espérer qu'une contradiction pareille reste ignorée. Les uns l'attribueront à ta faiblesse de caractère, et te regarderont comme un imbécile qui ne sait pas vivre loin de sa maman; les plus raisonnables diront que si tu sais t'élever, la plume à la main, ton moral est des plus bas quand tu cesses d'écrire. D'autres l'attribueront à ton insuccès à Paris, et les racontars iront leur train. Je les entrevois confusément, et tu les entreverras tout comme moi si tu y réfléchis, ami, dont le bien et la renommée me sont aussi chers que les miens propres.

Cher ami, si ton bonheur t'est cher, rapproche les instants à venir de l'instant présent; je t'écris les larmes aux yeux, je tremble pour toi; bien loin d'éprouver aucun sentiment de supériorité en présence de ta faiblesse, je ne ressens que la crainte de ton déshonneur. Je ne puis pas être mesuré dans ce que je t'écris, parce que le faire serait un acte de fausseté : sache bien que je ne te dis pas encore tout le mal que je pense de ton état : il s'agit, pour le restant de tes jours, il s'agit pour toi d'être regardé comme un homme de rien, par tout le monde hormis par moi. Ta femme va fort bien, et si elle était à Paris à ta place, elle n'aurait certainement pas les mêmes pensées que toi. Tes fillettes se portent à merveille et n'ont nul besoin de toi. Ton bon père aurait fait une jolie affaire, si les deniers qu'il t'a donnés devaient tourner non à ta louange, non à ton avenir, mais à faire rire de toi, à faire voir que tu ne sais pas te conduire. Quelle récompense tu lui donnerais là! Comment tes amis eux-mêmes te justifieraient-ils? Quel honneur leur ferais-tu? De quelque côté que tu te tournes, tu trouveras, cher ami, de quoi combattre la fièvre qui te tourmente. Je t'écris des choses dures, je m'attends à ce que peut-être tu me répondes durement; tu me sauras mauvais gré de connaître tes faiblesses et de t'en faire sentir l'énormité. Mais il s'agit ici uniquement de toi-même : il vaut mieux que je te fasse toucher du doigt la situation où tu veux te mettre; et si elle te fait honte, console-toi de ce qu'un ami intime et discret soit seul à tout connaître, un ami pour qui tes adorables

(1) L'archiduc Ferdinand d'Autriche.

(2) La princesse Beatrice d'Este, fiancée de l'archiduc.

qualités couvrent tes défauts, qui t'estime, compatit à ta situation, t'aime de tout cœur et te supplie de songer à toi et à ton nom. De prétextes pour motiver un prompt départ, il n'en peut pas exister : quand tu te mettrais le cerveau à la torture pour en trouver, le public ne s'y laisserait pas prendre. Chacun me demande de vos nouvelles!...

Ami, tu es sur le point de te rehausser par les relations et les connaissances que tu vas te créer, et plus encore par la certitude de pouvoir te diriger toi-même, que tu acquerras en quelques mois, et qui te donnera conscience de ta valeur pour toute ta vie. Pour Dieu! tu es digne que je me confie entièrement à toi, et que j'ose t'écrire une vérité que je ne te dirais pas en face : il y a un côté de puérilité dans ton caractère qui nuit beaucoup à l'estime que l'on te doit. Tu t'en aperçois et cherches à le dissimuler, grâce à l'énergie dont tu te trouves doué : tu tiens à la fois le mal et le remède. Cette promenade à travers l'Europe est la seule chose qui puisse t'en guérir. Si tu reviens trop tôt, songe que tu rends ton mal public, que tu en rends la guérison sans espoir ; songe que tu t'avilis, que la crainte de la mésestime te rendra pire ; songe que ta mauvaise fortune, intérieurement comme au dehors, sera chose décidée. Je suis un homme isolé, abandonné de mes amis, entouré d'embûches dans mes fonctions ; j'ai perdu mon appui à la cour dans l'abbé Giusti. Bien des gens peuvent se réjouir et gagner à mon abaissement. Mon intérêt me fait désirer la consolation de t'embrasser, de me reposer avec toi dans le sein de la vertu, de l'amitié et de la raison. Pense comme je dois souvent me reporter vers toi et soupirer après toi. Et cependant je tremble en relisant ta lettre. J'espère que peu de jours après ton arrivée à Paris, tu changeras d'idée, et cela me console. Je suis impatient de recevoir aux prochains courriers de tes nouvelles.

Je me demande si je dois envoyer cette lettre. Elle renferme des choses trop humiliantes. Pourtant, c'est décidé, je te la veux adresser. Si telle est ma pensée, pourquoi te la cacherais-je? Nul ne t'estime plus que moi; nul ne t'a donné plus de preuves de son estime que moi. Je sais que tu t'en souviens, je sais que tu n'ignores pas que j'ai aussi mon défaut connu ; le tien est de la faiblesse, le mien de la vanité. Tu possèdes tout à fait mon estime, et tu la posséderas encore après avoir fait cette sottise; mais celle des autres hommes, tu l'aurais perdue pour toujours, et ce serait folie de vouloir la reconquérir. En somme, ne songe absolument pas à revenir, je t'en conjure par tout ce que peuvent les tendres sentiments d'un ami qui se laisserait couper un doigt s'il le

fallait pour te sauver d'un tel ridicule. Je ne m'arrêterais plus, mais le papier m'arrête. De la raison, pour l'amour du ciel; console-moi bien vite par quelque bonne nouvelle. Pardonne-moi, aime-moi. Ne me hais point, je ne le mérite pas.

« Pietro » (1)

Si quelque parole humaine eût pu avoir raison d'une hallucination évidente, le langage ému et véritablement éloquent de Verri eût remporté cette victoire. Beccaria le sentait, mais il n'était pas maître de lui. Voici une seconde et dernière lettre qu'il adressa de Paris à son ami, pour lui annoncer son retour :

Paris, 15 novembre 1766.

« J'ai reçu ta lettre du 26 octobre. Le cœur y parle, comme y parle l'amitié la plus intime et la plus sincère. Aussi, bien loin de m'offenser, je te remercie, à l'exception toutefois de quelques mots que la chaleur de ton imagination et de ton cœur t'a dictés, et qui m'ont déplu. Tu les découvriras dans la suite de ma lettre. Il est inutile de te dire que mon amitié pour toi n'en a éprouvé aucune altération.

Toutes tes raisons ne me persuadent point, au moins dans les circonstances présentes. Toutes m'ont été mises en avant avec une égale force par l'ami Alessandro, qui s'est dévoué avec tant de zèle à mon incurable maladie, (je l'appelle ainsi par complaisance pour vous). Nous avons parlé avec une éloquence et une énergie égales; nous avons analysé, développé, prévu, calculé mon état mental; aucune donnée n'a été omise, et le résultat final des deux côtés est que je dois m'en retourner. En considération de vos communes raisons, je me suis traîné comme un misérable qui va au supplice jusqu'à Paris, j'ai dévoré l'ennui et l'affliction, je me suis prêté de bonne grâce à tous les traitements capables de me guérir, mais rien n'a fait. Le détail de ce qui s'est passé est inutile; tu l'auras reçu d'Alessandro.

Mon intention était de rester absent de mon pays quatre ou cinq mois au plus; je serai resté deux mois seulement. Mais que de raisons peuvent hâter le retour d'un voyageur ! Sa santé, des affaires et des circonstances de famille, l'allégement de sa bourse, etc., etc. Si mes amis, si ma famille sont d'accord avec moi, les cancans seront vite étouffés. J'ai

(1) *Lettres*, t. I, p. 232-239.

réussi, en faisant crier tout Milan, dans un mariage à ma mode, alors que je n'avais aucune réputation préalable. Et aujourd'hui, je n'aurai pas le courage de retourner dans mon pays, deux mois avant la date fixée par moi dans le sein de ma famille, au milieu d'amis qui m'aiment et m'honorent, et dont l'estime en impose à tout le monde? Moi qui, par ce qui s'est passé et ce qui se passe journellement, dois être convaincu que tous les suffrages de l'Europe sont dans ma main, je devrai m'inquiéter de ceux des Milanais? Sois tranquille au sujet de ma réputation. Mes intentions n'ont rien que d'honnête et de bon : j'en réparerai les brèches comme un habile horloger répare une montre, et les braves Milanais auront la bonté de m'estimer de nouveau, quoi qu'il leur en coûte.

Voilà encore une escapade de cette « énergique puérilité » que tu m'attribues. Si tu la crois vraiment un trait de mon caractère, ton expérience du cœur humain et particulièrement de mon état actuel devrait te faire comprendre qu'aucune force au monde n'y changera jamais rien. Si c'est la vérité, elle est inutile et désagréable à dire.

Cher ami, j'ai près de trente ans. Laisse-moi tel que je suis, laisse-moi suivre ma carrière en paix, conformément à mes sensations, à mon caractère, à mes besoins. Si j'obéis aux perpétuelles et invincibles suggestions de mon âme, elle se familiarisera vite avec les effets de ces racontars si redoutés par toi. Depuis le 2 octobre jusqu'à ce moment, je n'ai éprouvé aucun bien-être. Les douces vapeurs de la gloire et les continuelles marques d'estime que j'ai reçues dans cette patrie de la philosophie, étaient et sont toujours imprégnées de quelque chose d'amer et de cuisant qui sort du fond de mon cœur. Je n'ai pas manqué de profiter de mon court séjour; j'ai bien vu et examiné Paris, j'ai contracté de nombreuses et importantes liaisons, j'ai jeté les semences de mon bonheur futur! J'ai fait un bon emploi de l'argent que m'a donné mon père; j'en rapporte une partie; cet argent ne m'a pas été donné sans doute pour me rendre ridicule, mais pas davantage non plus pour me rendre malheureux.

Tout m'invite au retour; ta résistance est superflue. Au contraire, j'*exige* de ton amitié (et je ne doute pas que tu ne me l'accordes), que tu surveilles de telle sorte les dispositions de mon père, qu'il m'épargne d'inutiles reproches, et me réserve un bon retour comme il m'a procuré un bon voyage.

Je répète que ma résolution est bien mûrie; que tu es éloigné de deux cents lieues et ne vois pas les choses; que je suis inébranlable

quoi qu'il arrive ; et que vers les dix ou douze premiers jours de décembre je t'embrasserai.

« BECCARIA »

« P. S. Je te recommande de nouveau de parler et d'écrire à mon père. Mets-toi en campagne afin que ma résolution soit bien accueillie et ne cause point de troubles domestiques, dont je ne serais certainement pas seul à souffrir. Je remets tout à ta discrétion et à ta prudence. Je me fie entièrement à ton amitié. Quelque désagrément qui survienne, je suis prêt à l'affronter, tant ma résolution est arrêtée et immuable. Agis de concert avec ma famille, en vue de prévenir tout bavardage par cette unique réponse que des circonstances de famille m'ont rappelé, en vue aussi d'éviter les « tracasseries »; et repose-toi un peu sur moi du soin de mon bonheur. Ami, tu seras toujours tel pour moi, et tel je veux être aussi toujours. A nous revoir le plus tôt possible.

« BECCARIA » (1)

Le ton des deux lettres de Beccaria est bien différent. La première trahissait l'affaissement le plus complet. La seconde, plus ferme et non sans quelque ironie, est celle d'un homme qui a recouvré une partie de son aplomb. Pour un malade et un halluciné, il faut avouer que ce langage dénote une clairvoyance remarquable. Loin de négliger ses intérêts, Beccaria les surveille de près, les discute, met en balance d'un côté « les suffrages de l'Europe », que son état moral va lui faire perdre, de l'autre l'estime des Milanais, esprits étroits et cancaniers. Impuissant à secouer sa torpeur, dans la nécessité de sacrifier quelque chose, il se décide, après mûre réflexion, au parti le moins désavantageux : il affrontera, s'il y a lieu, les quolibets de ses compatriotes. Mais que de précautions pour atténuer les effets de son retour anticipé ! Que de prétextes savamment imaginés pour le motiver ! Quelle insistance à « exiger » de l'amitié de Verri qu'il « prépare » les esprits, qu'il façonne par avance l'opinion publique, et la familiarise avec l'idée de ce retour ! Ce côté du caractère de Beccaria

(1) Verri, *Lettres*, t. I, p. 288-291.

semble avoir échappé à ses panégyristes aussi bien qu'à ses détracteurs. Les uns, comme M. Cantù (1), ont simplement jeté le voile sur cet ensemble d'incidents, jugeant peut-être la réalité trop défavorable à l'auteur des *Délits et des peines*. Les autres, comme Morellet dans ses Mémoires (2), comme Lemonaco, dans ses *Vies des Italiens illustres* (3), comme Ugoni (4) comme Pietro Villa (5), en accueillant complaisamment tous les bruits défavorables à Beccaria et en s'en faisant l'écho, l'ont représenté comme un homme faible d'esprit, et sont allés jusqu'à douter de ses capacités. Au lieu de grossir ou de cacher ses faiblesses, mieux vaut essayer de les expliquer. Il n'est pas douteux que Beccaria n'ait été atteint d'une véritable affection mentale. L'authenticité de la correspondance d'Alessandro Verri avec son frère étant certaine (6), le témoignage du compagnon de Beccaria ne saurait être sérieusement contredit. D'ailleurs Beccaria lui-même le confirme, en avouant tout à Verri; et ses lettres à la marquise sa femme, rapportées tout au long par M. Cantù (7), ne font qu'ajouter à l'évidence du fait Mais cette maladie morale n'est qu'un accident dont on ne peut raisonnablement le rendre responsable; de plus, elle est loin d'avoir porté atteinte à ses facultés intellectuelles. La correspondance de Beccaria durant ce voyage montre qu'il y dépensa à lutter contre lui-même une somme immense d'énergie. Jusque dans ses enfantillages, il conserva et son amour-propre et sa lucidité d'esprit, qui lui faisaient voir plus juste et plus loin qu'Alessandro Verri, tout à l'impression du moment, et qui lui permirent de sauver son nom, en l'éloi-

(1) *Beccaria*, ch. XIX.
(2) *Mémoires* de Morellet, ch. VIII.
(3) Art. *Beccaria*.
(4) *Della letteratura italiana... nel secolo XVIII*, tome II, art. Beccaria.
(5) *Notizie intorno alla vita di Beccaria*, en tête des œuvres de ce dernier, dans l'édition des *Classici Italiani*, Milan, 1821.
(6) Cf. Introduction.
(7) *Beccaria*, ch. XV.

gnant assez tard de Paris pour y établir sa réputation, et assez tôt pour ne point la compromettre. Son compagnon de voyage le reconnut plus tard : « Il est bien heureux, écrivit-il alors, d'être parti à temps » (1).

La présence d'esprit de Beccaria s'était d'ailleurs manifestée dans un autre ordre de faits, plus graves parce qu'ils touchaient à la vanité personnelle des trois philosophes milanais. Ce fut l'origine de leur rupture. Dans la première lettre qu'il écrivait de Paris à son frère, Alessandro Verri constatait que Beccaria était accueilli « avec adoration », et ne pouvait réprimer un sentiment, non d'envie, mais de légitime convoitise : « Je suis encore comme qui dirait un astre qui n'a de lumière que par reverbération. Mais du calme : cela est trop juste. Avant peu j'espère mieux. Je suis éloigné de l'envie, mais non du désir de la gloire » (2). A ce sentiment se mêlait une certaine amertume, quand il constatait que Beccaria lui laissait sans se gêner toutes les charges du voyage, et en recueillait tous les bénéfices. Alessandro allait même un peu loin dans ses paroles, et « éprouvait quelque remords à décrire avec quelque énergie les défauts d'un homme respectable et d'un ami » (3). Mais ce remords, Beccaria ne tarda pas à le dissiper, à le changer même en un ressentiment violent. Un peu grisé par ses succès, le jeune inconnu d'hier se crut très sincèrement passé grand homme, et, ce qui était moins excusable, le fit sentir à son ami. Poltron et ridicule dans l'intimité, il prenait avec lui devant le monde des airs d'importance et de protection ; il lui coupait la parole, ne répondait point à ses questions, s'efforçait par tous les moyens possibles d'accaparer l'attention. Comme son compagnon se plaignait d'une telle jalousie, Beccaria lui répondait sérieusement qu'il l'estimait trop « pour n'être point jaloux en cela » (4). Ici le pauvre Alessandro se sentit piqué

(1) « *Fortunato di esser partito a tempo* » (*Lettres*, t. II, p. 12).
(2) *Lettres*, t. I, p. 218.
(3) *Lettres*, t. I, p. 241.
(4) *Lettres*, t. I, p. 293.

au vif. Avec une franchise que le caractère intime de sa correspondance fraternelle doit seul expliquer, il déclare cette façon d'agir « digne d'un vermisseau de la littérature, d'un vil insecte, non d'un homme élevé au-dessus de telles abominables jalousies » (1). A ses yeux Beccaria n'est plus seulement un orgueilleux, mais un ingrat : « J'ai perdu pour lui l'estime et l'amitié; l'une et l'autre avec raison, je le crois. Qu'il fasse des livres, je les admirerai ; mais je ferai toujours la distinction entre l'auteur et ses œuvres » (2). C'est surtout ici que les révélations d'Alessandro Verri deviennent intéressantes. Beccaria ne poussait-il pas l'ingratitude jusqu'à se laisser croire l'auteur d'une œuvre à laquelle il n'avait seulement pas mis la main : l'*Apologie* ou *Riposte* aux *Notes* de Facchinei sur le livre *des Délits,* œuvre imaginée et écrite par Pietro et Alessandro Verri seuls, dans le but de défendre celui qui était alors leur ami :

« En fait de dissimulation littéraire, ne recevait-il pas à Paris les louanges qu'on décernait à l'*Apologie* de son œuvre, sans jamais en attribuer le moindre mérite à toi et à moi qui en sommes les véritables auteurs? Cent fois j'ai entendu qu'on lui en faisait l'éloge en ma présence, une seule fois je l'ai entendu dire : « Je dois reconnaître que mes amis m'ont aidé à la faire. » Et pourquoi l'a-t-il dit? Parce que les louanges croissaient outre mesure, que j'étais dans le même cercle et me taisais, que j'étais face à face avec lui, et qu'il avait laissé échapper cet aveu que l'*Apologie* avait été faite en cinq jours. Il fut alors pour ainsi dire contraint et par ma présence et par la brièveté du temps employé, à faire une telle déclaration. La conversation n'ayant d'autre objet que d'exalter bien haut cette *Apologie*, il ne pouvait en dire moins en ma présence. Mais un homme honnête, honnête dans ses actes, aurait agi tout autrement : il m'aurait nommé comme un des auteurs, et toi également : il aurait attribué le mérite à qui il revient. Je ne dis pas qu'il devait tout étaler à Paris, renseigner le public sur le détail de ces incidents; mais je dis qu'aucun homme sincère n'aurait joué de la sorte le prince-arlequin, et reçu fastueusement les applaudissements donnés aux fatigues d'autrui.

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*, p. 296.

C'était là un devoir pour lui en ma présence ; ou du moins fallait-il, de retour dans notre appartement, m'en parler, demander en quelque sorte ce sacrifice à mon amitié, m'en dédommager à l'occasion en cherchant à attirer d'autre façon sur moi les regards des philosophes : il ne s'en est guère mis en peine. Il est certains moyens, connus de quiconque a l'âme délicate, de ménager l'amour-propre des gens en pareille conjoncture. Mais Beccaria ne voit que le sien. J'ai positivement commencé à être connu ces derniers jours, parce que mon *Essai sur Justinien* a été lu de quelques personnes. Ces dernières m'estiment, mais les autres ne pouvaient me prendre que pour un honnête homme, pour un homme raisonnable tout au plus. Beccaria brillait, Beccaria était écouté, Beccaria était à la mode, comme tout a coutume de l'être à Paris où l'on fait tout à l'extrême, et le pauvre diable de Verri restait dans un coin, muet et inaperçu ! » (1).

Ces récriminations, sauf les dernières, parvenaient à Milan vers le milieu de décembre, à peu près en même temps que celui qui en était l'objet. Beccaria était arrivé le 12, n'ayant mis que neuf jours pour revenir de Paris (2). Verri avait tout fait (3) pour empêcher ce retour : rien n'avait réussi. Bien que la détermination de Beccaria l'atteignît lui-même dans son amour-propre, il s'était mis généreusement en devoir de déférer à son désir. On le voit dans ce dessein courir deux fois à Gessate auprès de la marquise Beccaria, écrire au marquis son père, « dorer la pilule », ce sont ses expressions, à toute la famille, prévenir les amis, inventer un véritable roman, aussi vraisemblable que possible, s'efforcer tant bien que mal d'atténuer la fâcheuse impression qu'il redoute (4).

Mais ses griefs n'en subsistaient pas moins. Il attendait avec impatience une explication verbale, des détails de la bouche

(1) Alessandro Verri à Pietro, 29 décembre 1766, *Lettres*, t. I, p. 391-393.
(2) *Lettres*, t. I, p. 350.
(3) Il lui avait écrit notamment une nouvelle lettre, en date du 15 novembre 1766, où il renouvelait instamment ses premières exhortations (*Lettres*, t. I, p. 285 et suiv.).
(4) *Lettres*, t. I, p. 220-221.

de Beccaria sur ses relations avec Alessandro et sur ses propres triomphes. Il désirait enfin savoir ce que pensaient les philosophes non seulement de Beccaria, mais de Pietro Verri lui-même. Cette entrevue, Beccaria au contraire la redoutait. Un peu honteux de son équipée, il souffrait d'en faire l'aveu. Encore tout ébloui de l'accueil reçu à Paris, ayant acquis la conscience de son mérite, se l'exagérant même, il se résignait difficilement à venir comme autrefois partager ses succès avec son ami, encore moins à lui rendre des comptes. Enfin, toujours soucieux de sa réputation, il en surveillait les progrès avec un soin jaloux et quelque peu égoïste. Dans l'état d'esprit où se trouvaient respectivement les deux amis, tout près de devenir deux rivaux, la première entrevue devait être décisive : si l'orage ne se dissipait point immédiatement dans les épanchements et dans les concessions mutuelles de l'amitié, il éclaterait fatalement avec la dernière violence.

Une circonstance vint empêcher leur rapprochement : l'influence de Teresa Blasco, épouse de Beccaria. Celle-ci possédait sur son mari le plus complet ascendant et ne l'ignorait pas. De son côté, Verri, qui s'attribuait le mérite d'avoir « fait » Beccaria ce qu'il était, se considérait un peu comme le tuteur intellectuel de son ami. Ces deux influences contraires se disputaient l'âme faible du marquis : une aversion profonde et réciproque était la conséquence de cette rivalité. Plus d'une fois Verri écrivant à son frère lui dépeignait la coquetterie de la jeune femme, son indifférence mal dissimulée pour son mari. Celle-ci le lui rendait bien : elle sentait que Verri était pour elle l'adversaire, et le lui faisait comprendre : elle le saluait à peine, et s'efforçait de le tenir éloigné de Beccaria, de son beau-père, de sa maison (1). Au retour de son mari, elle voulut absolument lui dérober les premières heures, les premières impressions du nouvel arrivant. Elle tint la date exacte de ce retour si bien cachée que Verri l'apprit par la

(1) *Lettres*, t. I, p. 351.

voix publique, le lendemain du jour où Beccaria était rentré à Milan, plus amoureux que jamais. Le premier mot du voyageur à son ami fut que « personne au monde ne lui était plus cher que sa femme », ce que Verri trouve « une vérité peu obligeante » pour lui. D'Alessandro, il dit l'avoir quitté en bons termes, mais se plaint de la dureté de son caractère, de leur incompatibilité d'humeur. De Verri lui-même, — chose que celui-ci devait prendre singulièrement à cœur, — il ne lui dit « pas une syllabe qui montre que quelqu'un soupçonne à Paris son existence, soit par les *Méditations sur le bonheur,* soit par autre chose » (1). Il s'informe si Alessandro Verri lui a parlé de son état moral, et ne dissimule pas son dépit en apprenant que oui (2). Il querelle Verri sur la vivacité des expressions dont il s'est servi dans ses lettres; il l'accuse, lui aussi, de dureté. La moralité de leur premier entretien est pour Verri que « le voyage de Paris a fait une petite révolution dans son cœur », et que si Beccaria continue, « ses sentiments pour lui s'évanouiront ». Quant à Beccaria, travaillé, tiraillé comme il l'est par sa femme, le souci que prend Verri de sa propre renommée ne peut que le confirmer dans un souci analogue, et éveiller en lui une pensée de rivalité tout à fait nuisible à leur rapprochement.

De part et d'autre, la première impression ne fait que se maintenir et que se fortifier. Il est difficile à l'un des rivaux de commettre quelque action dont l'autre ne prenne point ombrage. Pendant plus de six mois, tandis que leur refroidissement va chaque jour croissant, qu'ils tâchent de se voir le moins possible, c'est à qui des deux épiera de loin la conduite de l'autre, pour y découvrir des actes hostiles ou des intentions malveillantes; c'est même à qui usera des plus mauvais procédés pour nuire à l'autre dans l'esprit de leurs intimes. Quinze jours après son retour, Beccaria n'est plus pour Verri qu'un homme apathique et égoïste, tout entier à l'impression du moment,

(1) *Lettres,* t. I, p. 352.
(2) *Ibid.,* p. 353.

qui cultive l'amitié des gens tant qu'il y trouve son bénéfice, et qui s'en débarrasse ensuite sans le moindre remords (1). C'est un incapable, qui doit tout à Verri et ne peut rien sans lui : « Beccaria ne fera point l'œuvre qu'il avait entreprise, *parce que je ne la lui ferai plus faire* » (2); un orgueilleux, qui prend « des airs parisiens » et dédaigne le monde : « Tant que Beccaria a eu besoin d'un ami, il l'a trouvé en moi; maintenant ses besoins sont changés : il cherche des satellites et des protégés; tu vois qu'il ne peut trouver en nous ce qu'il cherche »; un ingrat enfin : « Il veut me faire porter à moi-même le poids de sa gloire, alors que cette gloire est l'œuvre de mon amitié » (3). A cette pensée, l'orgueil de Verri éclate en même temps que son indignation : il se croit véritablement frustré de sa propre gloire : « L'Europe a déclaré qu'il est plus grand que moi; ma conscience déclare tout le contraire. Si j'avais fait le voyage de Paris, et que Beccaria fût resté dans notre patrie avec une médiocre réputation, je n'aurais certainement pu résister à la douce satisfaction de rendre respectable un ami qui m'est cher... » (4). Des pensées de vengeance lui traversent l'esprit : « Il oublie que si l'un de nous le veut, il peut frapper cet arbre au tronc et lui donner le coup de grâce. Je le dis parce que, de ma propre expérience, je sais qu'en un mois de temps je puis trouver beaucoup chez les criminalistes, et parce que dans Montesquieu, Helvétius, Voltaire, ainsi que dans Grevius, je puis réunir assez de passages pour le faire regarder comme un plagiaire. » « Mais, — se hâte d'ajouter Verri, — il me suffira toujours de pouvoir le faire : jamais je ne le ferai » (5).

Son exaspération augmente encore en apprenant l'histoire de l'*Apologie,* dont Beccaria s'est attribué tout le mérite,

(1) *Lettres,* t. I, p. 405-406.
(2) *Lettres,* t. II, p. 23.
(3) *Ibid.*
(4) *Lettres,* t. I, p. 364.
(5) *Lettres,* t. II, p. 23.

et où n'existe « pas une virgule de sa main » (1). Beccaria est un imposteur, un grand imposteur (*impostorissimo*) (2) : « Je le regarde comme un homme qui, pendant que je dormirais auprès de lui en toute confiance, m'aurait donné un coup de stylet : par bonheur, le stylet était de papier argenté ; mais ce n'est point sa faute si je n'ai pas été frappé » (3). Verri éprouve le besoin de parler tout haut, de s'épancher auprès de ses amis. Carli, Frisi, Longo, Sacchi, Lambertenghi deviennent bientôt ses confidents et ses partisans. Une propre sœur de Beccaria, la comtesse Isimbardi, reçoit les mêmes confidences et prend ouvertement parti contre son frère. Il leur met sous les yeux toute sa correspondance avec Alessandro, cette correspondance que les deux frères avaient tout d'abord décidé de tenir secrète, et de conserver cependant comme justification éventuelle de leur conduite (4).

De son côté Beccaria, avec moins d'excitation, mais aussi moins de franchise, travaille contre son ancien ami. Ses préoccupations intéressées lui ont fait perdre de vue la dette de reconnaissance qu'il a contractée. Quarante florins qu'il aurait empruntés à Verri et oublié, paraît-il, de lui rendre, seraient peu de chose (5). Mais il lui rapporte divers ouvrages français, et omet de lui dire que ces ouvrages lui sont offerts par les auteurs, empêchant ainsi Verri de correspondre avec eux pour les remercier : celui-ci l'apprend par hasard dans une conversation (6). Lambertenghi, leur ami commun, veut s'interposer. Il va trouver Beccaria et obtient de lui, avec des exclamations, des réticences, des soupirs, des larmes même, cette accusation : « que Verri est un caractère faux, dissimulé, n'ayant jamais eu d'amitié pour lui, qu'il en a la certi-

(1) *Lettres*, t. II, p. 63.
(2) *Ibid.*, p. 75.
(3) *Ibid.*, p. 136.
(4) *Lettres*, t. II, p. 196.
(5) *Lettres*, t. II, p. 63 et 73.
(6) *Ibid.*, p. 105.

tude matérielle et que sa conscience est tranquille là-dessus ». Quant à Alessandro, c'est « un garçon dépourvu de sentiment, sans cœur, sans caractère, dont il ne vaut pas la peine de parler » (1). Une autre fois Lambertenghi lui rappelle tout ce que Verri a fait pour lui, ses conseils, ses démarches, son appui réitéré contre ses détracteurs ; il ajoute avoir eu communication des lettres de Beccaria, d'Alessandro et de Pietro Verri. En apprenant ce dernier fait, Beccaria est comme frappé d'un coup de foudre : « *Brisons-là,* dit-il simplement, cette conversation ne peut se continuer » (2). Voyant l'intimité qui règne entre Verri et sa sœur, Maddalena Isimbardi, Beccaria en prévient sa mère, « lui assurant que ces relations fréquentes avec la Isimbardi feraient le plus grand tort à celle-ci, parce que les passions de Verri sont fortes et difficiles à connaître » (3). Lui aussi a son petit clan d'adorateurs et de conspirateurs : sa femme, d'abord, une commère (*una pettegola*) (4) qui ne ménage pas les coups de langue ; son frère cadet, don Annibale Beccaria ; puis ses trois « satellites » : Visconti, Calderari et Odazzi. On répand sur Verri les bruits les plus compromettants. Il aurait été la cause de dissensions survenues entre les parents de Beccaria et sa femme (5). Il aurait, par jalousie, empêché d'aboutir un premier projet de voyage de Beccaria et de Visconti à Paris, pour substituer à ce dernier son frère Alessandro, lequel avait mission de le discréditer, d'insinuer que le livre *des Délits* était moins son œuvre que celle de Verri lui-même (6).

Enfin une accusation, la plus grave de toutes, parce qu'elle intéresse à la fois l'honneur de Beccaria, celui de sa femme et celui de Verri, circule dans leur entourage. S'il en est ici ques-

(1) *Ibid.*, p. 147.
(2) *Lettres*, t. II, p. 191-192.
(3) *Ibid.*, p. 148.
(4) *Ibid.*, p. 113.
(5) *Ibid.*, p. 196.
(6) *Ibid.*

tion, ce n'est pas uniquement par la raison que le temps a marché, et qu'à plus de cent ans de date, la vie privée des hommes célèbres appartient comme leur vie publique à l'histoire. C'est surtout qu'après l'allusion discrète mais non équivoque de M. Cantù (1), après la publication des lettres de Verri et l'avertissement placé par leur éditeur, M. Casati, en tête du second volume de ces lettres, l'historien de Verri ne peut plus passer un pareil fait sous silence. Le voici en deux mots :

Peu de temps après le retour de Beccaria, la marquise, sa femme, tombait en état de grossesse. Verri fut accusé d'avoir abusé de l'absence de son ami et d'être l'auteur de son déshonneur conjugal.

Beccaria formula-t-il lui-même cette accusation ? Verri l'affirme (2). La croyait-il fondée? Peut-être. Il est certain que le caractère léger de la marquise lui inspirait des inquiétudes. Ses préoccupations durant son voyage, le ton passionné et suppliant de ses lettres à sa Teresa ne les trahissent que trop. Mais Verri ne lui avait donné jusque-là que les preuves d'une amitié infatigable et toute désintéressée. Il devait donc exister des motifs bien puissants ou des influences bien fortes pour rendre simplement vraisemblable l'idée d'une pareille félonie. Quand de pareils bruits se répandent sur un homme, il ne peut longtemps les ignorer. Verri connut bientôt toute l'accusation. Il en fait part à son frère dans sa lettre du 13 mars 1767 (3), et lui démontre point par point, en entrant dans le

(1) *Beccaria et le droit pénal*, chap. XV, p. 102 de l'édition française. L'éminent biographe de Beccaria ne fait allusion aux démêlés de Beccaria et de Verri qu'à propos de ce fait, dans lequel il semble voir l'unique cause de leur dissentiment. On voit au contraire que ce n'en est qu'un épisode.

(2) *Lettres*, t. II, p. 195.

(3) *Lettres*, t. II, p. 193. M. Casati a jugé bon de supprimer les passages les plus scabreux de cette lettre, qui pouvaient encore aujourd'hui heurter certains sentiments de famille. Elle existe, en son intégrité, dans les papiers Custodi, à la Bibliothèque Ambrosienne.

détail des faits, et en nommant celui qu'il croit être le vrai coupable, l'impossibilité où il était d'avoir commis une telle action. Tout d'ailleurs dans sa vie ne proteste-t-il pas contre cette imputation : son caractère franc et loyal, l'aversion qu'il éprouvait dès le début du voyage pour celle qui était cause de tout le mal, son intimité avec la sœur de Beccaria, qui détestait la marquise?

On conçoit aisément qu'une telle accusation, aussi injurieuse que fausse, ait fait déborder le vase, et l'on se sent porté à excuser les pages indignées de Verri hors de lui sur le compte de Beccaria. A partir de ce moment, son langage perd toute mesure : Beccaria est devenu son cauchemar, sa bête noire. Il le hait. Il voit avec plaisir l'isolement où les Milanais semblent le laisser. Il s'informe anxieusement auprès de son frère et de Frisi si son étoile ne pâlit pas bientôt à Paris. Il se réjouit d'apprendre que Morellet et d'Holbach le trouvent ridicule. Il plaisante sur ses infortunes conjugales. Il détaille à son frère les hésitations et les réticences de Beccaria en présence des offres de l'impératrice de Russie, les conditions indiscrètes qu'il voudrait imposer pour se déplacer. Il le déclare formellement incapable de rédiger un code pénal pour l'empire slave. Désormais la rupture est complète. Fatigués de se déchirer et de se nuire, les deux rivaux n'ont plus qu'une chose à faire : chercher à s'oublier. Beccaria se rend à Pise, où l'appelle la santé de sa femme, et le tracas des affaires publiques vient opérer dans l'esprit déséquilibré de Verri une diversion salutaire.

Telle est, d'après les derniers documents, l'histoire de ce démêlé si curieux en incidents et si grave en conséquences. Ce sont « des plaies domestiques » à tenir cachées, écrivait Alessandro Verri; et Pietro partageait son avis. Il conservait cependant toutes les pièces du procès comme justification devant le public et devant la postérité, et l'on a vu qu'il se crut en droit d'en user. Depuis son retour à Milan, Beccaria vivait retiré et écrivait peu. Sa correspondance ne fournit plus,

comme au temps du voyage à Paris, la contre-partie et un moyen de contrôle des lettres de Verri. La valeur historique de ces dernières n'en demeure pas moins considérable. Il y a deux parts à y faire : celle des faits, et celle de l'interprétation qu'on en donne. Autant les jugements, les insinuations, les critiques de Verri sont sujettes à caution, vu son agitation d'esprit et la passion qui l'aveugle; autant les faits dont il parle, pris en eux-mêmes et en dehors de tout commentaire, paraissent dignes de foi. Ce sont ces faits qu'il fallait précisément faire ressortir, pour mieux éclairer ensuite, à l'aide du commentaire, la physionomie et l'état d'esprit des adversaires.

Que penser maintenant de leur conduite à tous deux ? Dans un ensemble d'événements si enchevêtrés, où le hasard joue son rôle non moins important que celui des personnages en cause, où les griefs s'accumulent de part et d'autre avec une rapidité qui déroute, il est difficile d'établir au juste la part de responsabilité de chacun. Il est certain que ni Verri ni Beccaria ne sortent indemnes d'un pareil débat.

Quant à Verri, sa prétention d'occuper la première place dans les pensées de Beccaria et de supplanter son épouse elle-même, paraît assez singulière. Quels que fussent les défauts de cette femme, il semble qu'elle eût bien droit à la priorité qu'elle revendiquait dans le cœur de son mari, et que les prétentions de l'amitié dussent céder aux exigences, voire même aux caprices de l'amour conjugal. Cette vérité, Verri y eût sans doute été sensible en temps ordinaire. Mais au lendemain d'un voyage dont les résultats pitoyables, — du moins les jugeait-il ainsi, — tenaient uniquement pour lui à l'influence de la marquise, Verri se croyait en droit de combattre cette influence. Beccaria n'était-il pas son œuvre ? Ne l'avait-il pas tiré de la détresse où sa passion l'avait une première fois réduit ? N'avait-il pas le droit de le retenir sur cette pente fatale où cette même passion menaçait de l'entraîner, lui et sa gloire naissante ? Cette manie de se croire indispensable à son ami le porta à s'immiscer un peu trop dans ses affaires

de famille. Il l'avait déjà fait sans doute, et tout à son honneur, en réconciliant le fils avec les parents. Mais un coup d'œil plus juste l'eût averti que son rôle était fini, et qu'après avoir conquis des droits à la reconnaissance de cette famille, il risquait d'en devenir le trouble-fête, en voulant continuer à lui rendre service malgré elle. Son frère Alessandro le lui écrivait de Londres (1), et son ami Frisi, tout en lui donnant raison au fond, ne lui cachait pas qu'une si grande intimité l'effrayait et finirait par tourner mal (2). Verri ne le comprit point, ou plutôt le comprit trop tard; et quand il le comprit, il continua ses assiduités auprès de la comtesse Isimbardi. Enfin cette même manie le conduisit à se méprendre sur les véritables capacités de Beccaria, à croire que Beccaria, qui lui devait beaucoup, ne pourrait rien sans lui. Alessandro Verri n'avait jamais été aussi loin. Au plus fort de ses récriminations, il n'hésitait pas à reconnaître que Beccaria « est un homme de grand mérite, de grands défauts et de quelque vice : je l'ai toujours cru, je l'ai dit et le répète » (3).

L'avenir a prouvé combien ce dernier jugement était plus équitable. La crise morale de Beccaria était en somme le résultat d'une affection nerveuse passagère, *un oggetto di medicina,* comme le dit très bien Verri (4); elle n'avait étouffé en lui ni lucidité d'esprit, ni vigueur de raisonnement, ni talent

(1) *Lettres,* t. II, p. 31-32.

(2) *Ibid.,* p. 233. — Frisi avait exposé verbalement sa manière de voir, et Verri la rapporte à son frère. Mais le célèbre mathématicien lui avait aussi écrit précédemment une lettre qu'il le priait par deux fois de brûler : « Par certains faits que vous ne connaissez pas, lui dit-il, j'ai découvert que votre ami a des passions, non des sentiments, et qu'il n'a point en somme d'organes pour l'amitié ». Et plus loin : « L'ami a véritablement manqué d'égards pour votre frère, non par mauvais cœur, mais par tempérament, étant toujours au centre de son système ». Verri n'obtempéra pas au désir de Frisi; il joignit sa lettre au dossier général : elle figure actuellement au tome II de la publication Casati, p. 108-112.

(3) *Lettres,* t. I, p. 393.

(4) *Lettres,* t. II, p. 190.

d'exposition. Bien mieux, au plus fort de sa crise, on a pu constater que Beccaria conservait encore une vue nette des événements, et surveillait attentivement tout ce qui était de nature à accroître ou à diminuer sa renommée.

Ces préoccupations d'intérêt personnel ne l'amenèrent-elles pas, lui aussi, à des actes blâmables? Les nombreux griefs articulés contre lui par Verri, il faut bien le reconnaître, sont fondés et ne lui font point honneur. Beccaria avait envers son ami une très grosse dette de reconnaissance : il s'en acquitta mal. On invoquera en sa faveur l'irréflexion de la jeunesse, l'enivrement de ses succès, la crainte de compromettre une réputation encore mal assise : on rejettera les plus indélicats de ses procédés sur le compte de son amour malheureux, sur le chagrin que lui causèrent ses infortunes domestiques. On n'empêchera point que Beccaria n'ait témoigné, pendant et après son voyage, des vues par trop égoïstes, et traité trop cavalièrement d'abord, trop indignement ensuite, celui qui était en droit, après tout, de se dire son bienfaiteur.

Cette animosité réciproque et ces cabales se prolongèrent assez longtemps. Pendant près de deux années, la correspondance de Verri en garde la trace. La période la plus aiguë fut, il est vrai, de plus courte durée. Les lettres écrites en 1768, tout en attestant la blessure profonde qu'il conservait, perdent quelque chose de leur âpreté : Verri se calme. La marquise Beccaria tombe gravement malade : il compatit à son sort. Quant à Beccaria : « Ma suprême vengeance, dit-il, est qu'il sente au fond du cœur son tort, qu'il me rende justice par un remords, et puis qu'il vive heureux et m'oublie. Peut-être suis-je déjà vengé sans le savoir » (1). Enfin le temps, les événements, la situation respective des trois parties ont raison de cette triste querelle. Quand les passions furent éteintes, que les consciences commencèrent à rentrer en elles-mêmes, on dut sentir, de part et d'autre, qu'on avait été trop loin, et l'on

(1) 17 mai 1768, *Lettres*, t. III, p. 157.

désarma. Comme par un accord tacite, les trois adversaires jetèrent spontanément le voile sur leurs inimitiés passées, et sans renouer leur intimité d'autrefois, s'efforcèrent, par des égards mutuels et par des témoignages publics d'estime, de réparer leurs torts.

Dès 1770, Alessandro Verri écrivait de Rome à son frère que la célébrité de Beccaria « est de celles auxquelles les artifices de la vanité ne sauraient contribuer, pas plus que le bruit des trompettes qui attire les gens (ainsi qu'il arrive aux charlatans). Elle résulte du mérite intrinsèque de son œuvre » (1). Les nécessités de la vie publique rapprochèrent plus d'une fois les deux anciens rivaux. En 1772, Beccaria était conseiller d'Etat, Verri était membre du Magistrat caméral. Chargé de fournir un projet de tarif nouveau pour le commerce de Milan, ce dernier eut besoin des lumières de ses collègues : Beccaria contribua pour sa part avec Carli et Secchi à lui fournir les documents nécessaires; et Verri, dans une *Lettre-préface* au *Projet* (1774), l'en remercie publiquement. Les passages élogieux pour Beccaria abondent dans ses écrits. Dans le premier volume de l'*Histoire de Milan* (1783), après avoir retracé la barbarie des supplices imaginés par Galeazzo Visconti, de Pavie, il ouvre une parenthèse et s'écrie : « Ainsi pensèrent les princes, ainsi furent gouvernés les peuples d'un état où l'*immortel marquis* Cesare Beccaria devait un jour écrire le livre des *Délits et des peines*... Les principes de sublime philosophie qui ont dicté ce livre, la chaude et libre éloquence avec laquelle ils sont exprimés, sa sensibilité compatissante pour les malheureux, assurent à notre illustre concitoyen, *à l'ami et au compagnon de mes études,* une célébrité durable » (2). Pareille mention élogieuse se retrouve par trois fois dans les *Mémoires sur Frisi* (1787), ainsi qu'au début de l'*Histoire de l'invasion française* (1796). Enfin Verri, à deux reprises succes-

(1) Cité par Cantù, *Beccaria et le droit pénal,* ch. XIX, p. 127.
(2) *Histoire de Milan,* chap. XIII.

sives, sut encore s'employer pour son ancien ami. Il négocia d'abord en 1782 le mariage de Julia, fille de Beccaria, avec Pietro Manzoni ; union heureuse et féconde s'il en fut, à laquelle Milan et l'Italie doivent une de leurs gloires littéraires, un des plus grands romanciers et écrivains de ce siècle : Alessandro Manzoni. Sa seconde intervention eut lieu en 1796. Beccaria était mort obscurément deux années auparavant. L'oubli dans lequel le laissait sa patrie souleva l'indignation de son vieux collègue. Verri était membre de la municipalité républicaine de Milan et collaborait au journal le *Thermomètre politique*. Il fit insérer dans cette feuille une motion, où étaient éloquemment rappelés les services rendus « par ce sublime génie » à sa patrie et à l'humanité (1). Il adjurait les représentants de la cité milanaise de se montrer moins oublieux que les gouvernements antérieurs, de lui voter un buste en marbre, qui serait placé dans la salle des séances du palais communal. La mort l'empêcha de poursuivre devant la municipalité l'exécution de ce noble dessein. C'eût été pour lui une satisfaction patriotique, comme c'était un dernier témoignage personnel d'admiration et d'oubli des inimitiés passées.

II

LES ORIGINES DU LIVRE *DES DÉLITS ET DES PEINES*

Si intéressants que soient en eux-mêmes les incidents de cette mémorable querelle, ils le sont encore bien davantage par la lumière qu'ils jettent sur les origines du petit livre

(1) « Où est le tombeau de l'immortel Beccaria ? Quel monument de reconnaissance avez-vous érigé, ô Milanais, à ce sublime génie, qui, au milieu des ténèbres universelles, osa le premier marcher en avant et poser le grand problème de la science sociale : *le plus de bonheur possible réparti sur le plus grand nombre possible ?* Quel signe de reconnaissance avez-vous accordé à ce grand homme qui a illustré votre patrie ?... etc. » *Thermomètre politique de la Lombardie :* motion du citoyen Verri à la municipalité de Milan, 13 décembre 1796.

sans lequel la querelle ne se serait probablement jamais élevée. C'est là une question presque célèbre. Les faiblesses du caractère de Beccaria, certains passages ambigus de ses lettres, ont fait douter qu'il ne fût réellement l'auteur du livre des *Délits et des peines*. Sans compter l'assertion toute gratuite de Linguet (1), qui faisait de lui le simple traducteur d'un écrit composé par les Encyclopédistes, il s'est rencontré en Italie un certain nombre de bons esprits, Custodi, Villa, Ugoni, et récemment encore M. Casati, qui ont vu dans cet ouvrage le fruit d'une collaboration entre Beccaria et Verri. Des précédentes allégations du second des deux écrivains, il résulte : 1° que Verri reconnaissait en Beccaria l'auteur du livre ; 2° que d'autre part il s'attribuait quelque mérite dans la composition et dans le succès de ce même livre. Il s'agit de vérifier et de concilier ces deux affirmations, d'établir aussi exactement que possible la part de l'un et de l'autre dans la confection et dans le succès des *Délits et des peines*.

Trois témoignages sont à consulter : celui de Pietro Verri, celui de Beccaria, celui d'Alessandro Verri. Un document historique de la plus haute importance, le manuscrit original du livre des *Délits*, peut servir à les contrôler.

Le témoignage de Verri est le plus explicite. On a vu les deux frères, pendant et après le voyage à Paris, se plaindre amèrement de ce qu'ils appelaient l'ingratitude de Beccaria. Une lettre de Pietro Verri à Frisi, datée du 21 juin 1767, contient, outre les récriminations habituelles, ce passage et cette parenthèse caractéristiques : « Si j'étais venu à Paris en triomphe comme y est venu Beccaria, (*pour un livre dont le projet lui a été donné par moi, dont l'entreprise, la poursuite, l'achèvement, la publication et jusqu'à la copie de ma main* sont les effets de mon infatigable amitié), je n'aurais certainement pas négligé l'occasion de faire connaître par mes discours l'ami ignoré que j'aurais laissé dans ma patrie » (2). Le

(1) Linguet, *Annales politiques et littéraires*, année 1766.

(2) *Lettres*, t. II, p. 70.

15 avril de la même année, il rappelle un épisode se rapportant à l'époque où s'élaborait le livre : « Te souvient-il de ce morceau plein de sophismes sur les accusations secrètes : *Les lois ne le défendent donc pas suffisamment, et il y aura toujours des sujets plus forts que le souverain !..., etc.* Ainsi écrivait-il à Gessate, loin de nous » (1). Et Verri émet le doute que Beccaria soit capable de refondre son livre, comme le bruit en courait à Milan. Ces deux lettres éveillent clairement l'idée d'une collaboration entre Beccaria et ses amis. Un fragment de lettre de Verri daté du 1er novembre 1765, c'est-à-dire de deux ans à peine après que le livre avait été écrit, contient un exposé circonstancié de la nature et des incidents de cette collaboration :

... « Avant de clore, je vais vous édifier sur la question du livre des *Délits et des peines*. Le livre est du marquis Beccaria. Le sujet, je le lui ai fourni, moi ; et la plupart des idées sont le résultat d'entretiens que nous avions personnellement, Beccaria, Alessandro, Lambertenghi et moi. Nous passions la soirée en société dans la même chambre, chacun travaillant. Alessandro avait en main l'*Histoire d'Italie* (2), moi, mes travaux d'économie politique ; on lisait ; Beccaria s'ennuyait et ennuyait les autres. En désespoir de cause, il me demanda un thème à développer ; je lui indiquai celui-là, sachant qu'il convenait parfaitement à un homme éloquent et d'imagination très vive. Mais il n'était nullement au courant de notre pratique criminelle. Alessandro, qui avait été *Protecteur des prisonniers* (3), lui promit assistance. Beccaria commença à jeter quelques idées sur des feuillets de papier détachés. Nous le secondâmes avec enthousiasme, nous l'échauffâmes à ce point qu'il consigna de la sorte un grand nombre de pensées. Après dîner, on faisait une promenade, on causait des abus de la jurisprudence criminelle, on discutait, on se questionnait ; le soir arrivé, il écrivait. Mais écrire est pour lui chose pénible, et lui coûte un tel effort qu'au bout d'une heure il tombe de fatigue et ne peut continuer. Quand il eut réuni

(1) *Ibid.*, p. 233.

(2) Œuvre de jeunesse non publiée par son auteur.

(3) Institution assez ancienne à Milan. Elle avait à la fois pour objet la défense des accusés en justice et le patronage des détenus.

le tout, je le transcrivis ; on le disposa en ordre, et il en résulta un livre. Le point délicat, en une matière aussi scabreuse, était de publier l'œuvre sans dommage. Je la transmis à Livourne au sieur Aubert (1), qui avait imprimé mes *Méditations sur le bonheur.* J'expédiai le manuscrit en avril, l'an passé, et ce fut moi qui en reçus le premier exemplaire en juillet 1764. En août, la première édition était déjà épuisée, sans qu'à Milan on en eût connaissance : c'était ce que je cherchais. Trois mois après seulement le livre fut connu à Milan ; et, en présence des applaudissements de la Toscane et de toute l'Italie, personne n'en osa mal parler. Vous voilà satisfait, je vous embrasse et suis..., etc. » (2).

Ce fragment appartient à la première série des lettres publiées par M. Casati sous ce titre : *Lettere del cav. Pietro Verri ai fratelli ed amici in Milano* (1759-1765). L'authenticité n'en est pas plus en cause que celle des séries suivantes. Mais on peut douter qu'il s'agisse de véritables lettres, et croire avec M. Gnoli (3) que ce sont plutôt là des ébauches de mémoires personnels sous forme épistolaire. Verri ayant conservé ce fragment, a pu le retoucher à l'époque de son refroidissement avec Beccaria. C'est une raison pour vérifier son témoignage, non pour le récuser.

Or, la vraisemblance de ses allégations se trouve confirmée par un document d'une importance capitale : l'aveu de Beccaria lui-même. Une lettre de ce dernier en date du 18 décembre 1764 ne laisse aucun doute sur ce triple fait : que Verri s'occupait seul de l'impression de l'ouvrage ; que Beccaria lui accordait le plus large droit de correction non seulement sur les épreuves, mais sur le texte ; qu'il avait en ses capacités

(1) Aubert, avec qui les rédacteurs du *Café* furent en relations suivies, était le directeur de l'imprimerie Coltellini, à Livourne.

(2) *Lettres*, t. I, p. 189-190.

(3) Compte-rendu du premier volume de la publication Casati, dans la *Nuova Antologia*, décembre 1879. Voir également en ce sens la lettre du comte Gabriele Verri, fils de Pietro, au baron Custodi en date du 5 décembre 1834 : elle figure à l'appendice I.

une confiance absolue. Une telle confiance ne s'explique guère que par une expérience préalable de la compétence de Verri sur les matières criminelles. Voici le contenu de cette lettre :

« L'écriture est de Visconti, mais la teneur est du paresseux Beccaria. Je t'envoie les corrections et les additions que je viens de faire et qui vont jusqu'à la page 68. Il y en a de bonnes; d'autres sont médiocres; mais l'ensemble est passable. Fais savoir au copiste qu'elles ne sont point écrites dans l'ordre exact où elles doivent aller à l'impression; j'ai mis des chiffres romains devant chacune d'elles, afin qu'en les reproduisant il les place dans l'ordre indiqué par ces chiffres. Je te prie de revoir avec soin l'orthographe, de lire les corrections en les confrontant avec les passages indiqués sur le livre, et d'observer si les indications sont exactes afin que le compositeur ne fasse pas de confusion. Je te prie de prévenir Aubert afin qu'il corrige non seulement les erreurs signalées à l'*errata* imprimé, mais encore toutes les autres qui ont été omises, et qu'il le fasse avec toute l'exactitude possible. Ecris-lui que je lui enverrai, avec la fin des corrections, la teneur de la page du frontispice. Je croirais opportun, si tu le juges bon, pour rendre service à Aubert, d'ajouter à l'œuvre, comme fragment, les *Plaisirs de l'imagination* (1), en les développant et les corrigeant un peu. Mais vérifie si le manuscrit est dans le portefeuille du *Café*. Veille à ce qu'il ne s'égare point. *Aux corrections du livre, et au livre même, retranche, ajoute, corrige librement. Tu me rendras un grand service et tu me feras plaisir.* »

Comme le remarque avec raison M. Cantù qui reproduit cette lettre (2), la simple date du 18 décembre 1764 prouve d'une manière péremptoire que l'impression dont s'occupe Beccaria n'est point celle de la première édition du livre. Celle-ci était déjà imprimée depuis six mois, et épuisée. Il y est d'ailleurs question d'un *errata* imprimé qui ne peut se rapporter qu'à une édition antérieure. Sans doute une pareille lettre ne prouve pas que Verri ait à lui seul « composé » le livre, et Verri ne l'a jamais prétendu, mais elle ne diminue

(1) Article de Beccaria publié d'abord dans le *Café*.

(2) Cantù, *Beccaria et le droit pénal*, ch. XIX, p. 123, note 1.

rien non plus de la confiance de Beccaria en son ami : si cette confiance existait, et à un tel degré, en décembre, à bien plus forte raison devait-elle exister au moment le plus grave, celui de la première impression du livre, celui de sa composition.

Mais le moyen de vérification par excellence, la pierre de touche, pour ainsi dire, du témoignage de Verri, réside dans le manuscrit autographe du livre des *Délits et des peines*. Si ce manuscrit existe encore, s'il renferme des traces de la main de Verri, si, rapproché de l'édition *princeps*, il présente avec celle-ci des différences de texte considérables, la collaboration n'est plus sérieusement contestable. Or, c'est là un fait certain. Le manuscrit existe, il offre tous les caractères d'authenticité désirables. On y découvre des traces peu considérables, mais non équivoques, de l'écriture de Verri, et les différences de texte entre le manuscrit et l'édition *princeps* sont nombreuses et importantes (1). M. Cantù en a donné en 1862 une description sommaire, à l'appendice G de son livre: *Beccaria et le droit pénal*. L'auteur de la présente étude sur Pietro Verri a également eu la bonne fortune d'avoir en main ce précieux document, ainsi que l'édition *princeps* de l'ouvrage ; l'examen lui en a fourni quelques observations importantes, qui diffèrent sensiblement de celles de l'éminent historien milanais.

Le manuscrit se compose de 145 pages, — et non de 139, comme, par inadvertance sans doute, l'indique M. Cantù, — sans compter les numéros répétés, (comme il arrive pour les pages 30, 30 *bis*, 30 *ter*), et en y ajoutant encore 30 pages d'additions diverses (*varie aggiunte*), numérotées en chiffres romains. Toute cette numérotation, ainsi que les concordances du manuscrit avec l'édition *princeps*, ont été ajoutées après coup, problablement en vue de la reliure, et sont de l'écriture

(1) Ce manuscrit, qui n'est point sorti de la famille Beccaria, appartient actuellement, avec la magnifique collection des éditions et traductions des œuvres du célèbre publiciste, à M. le commandeur Villa Pernice, de Milan.

de Giulio Beccaria, fils de l'auteur. Le manuscrit est actuellement relié en un volume d'un format in-quarto moyen. Mais l'examen le plus sommaire démontre que ce volume est fait de fragments, et de feuilles primitivement détachées (*dei pezzi di carta staccati,* disait Verri). La qualité et le format des papiers employés varient presque à chaque page. Le format de la page 142 est très grand, et semble avoir été entamé par le couteau à rogner du relieur. Les pages 30, 30 *bis,* 138 à 148 sont au contraire d'une dimension beaucoup trop petite : il a fallu y ajouter une marge factice collée tout au bord du papier et empiétant parfois sur le texte. Le feuillet XII des *Varie aggiunte* est d'un format tellement disproportionné à celui du volume, qu'on a dû le replier sur lui-même à la façon d'une carte.

Ce manuscrit, couvert de ratures, de renvois, de corrections, porte, comme le dit très bien M. Cantù, tous les signes d'une première ébauche. Mais le texte de l'édition *princeps,* et à plus forte raison des éditions postérieures, diffère sensiblement de celui de ce manuscrit. L'ordre de plusieurs paragraphes est interverti. Celui qui a pour apostille : *But des peines,* commence dans le manuscrit à la page 56, se continue aux pages 121 et 122, et se termine à la fin de la page 58. Tandis que dans l'impression le paragraphe *de l'arrestation* suit immédiatement celui qui traite *de la peine de mort,* dans le manuscrit, ce dernier se termine à la page 88 ; l'autre se trouve disséminé par fragments dans les pages 142, 138, 145, 122. Les paragraphes : *des fausses idées d'utilité, des délits de preuve difficile, des débiteurs, d'un genre particulier de délits, des asiles,* sont également transposés. Des modifications, suppressions et additions importantes ont été opérées. La première phrase de l'introduction, très obscure et grammaticalement très peu correcte, a été remplacée par une autre phrase plus intelligible : de ce changement et de bien d'autres, le manuscrit de Beccaria ne révèle aucune trace.

M. Cantù ajoute que le manuscrit est entièrement de l'écriture de Beccaria. Sera-t-il permis d'apporter à cette affirmation une restriction dont la gravité n'échappera à personne?

En feuilletant le manuscrit qui est effectivement, *dans son ensemble*, de la main de Beccaria, qu'on s'arrête à la page 139, qu'on en compare l'écriture avec celle de la page 140, et des pages précédentes, on constatera immédiatement que cette page 139 tout entière, à l'exception de la première ligne, est d'une main étrangère. En voici la description :

On y trouve d'abord ces mots soulignés et de l'écriture de Beccaria: *ai delitti dettata dalle leggi,* qui terminent une phrase commencée à la fin de la page 127. Aussitôt après, l'écriture change. On voit, sur la droite, une note de la main de Giulio Beccaria indiquant que la page 139 est la continuation de la page 127 (*continuazione della pag^a^ 127*). Sur la gauche apparaissent ces mots d'une main étrangère, et formant titre: « *Dei Debitori* ». Aussitôt après, toujours de l'écriture étrangère, et sans rature, vient le paragraphe « sur les débiteurs » depuis les mots: *La buona fede, la sicurezza del commercio costringono il legislatore*... etc., jusqu'à : *.. e civile anzi che criminale.* Les différences d'écriture les plus caractéristiques sont d'abord : la forme de quelques lettres (les *t*, ordinaires dans l'écriture de Beccaria, sont ici de véritables *l* barrées; les *d*, petits et écartés chez Beccaria, sont très élevés et ont le disque fortement rejeté vers la gauche; les *s* ont une forme très régulière, toute différente des *s* fort particuliers de Beccaria); ensuite l'épaisseur des *pleins,* la hauteur des lettres et leur inclinaison beaucoup moindre, qui attestent une position toute différente de la main. Ces signes sont caractéristiques : une personne très peu versée dans la science des écritures, en prêtant une attention très ordinaire, peut aisément les constater.

Cette différence d'écriture, quoique limitée à une seule page, a son importance, en présence des bruits de collaboration qui ont couru et qui courent toujours, malgré les dénégations de M. Cantù. L'importance ne fait qu'augmenter,

si l'on examine d'autres manuscrits originaux de Verri : on constate en effet que l'écriture en est absolument identique à celle de la fameuse page 139 (1).

Pour qui connaît les témoignages formels de Verri et les lettres de Beccaria lui-même, le fait d'une collaboration devient extrêmement vraisemblable. Verri revendique pour lui l'idée première du livre : sur ce point seul la lumière fait défaut. Mais Alessandro Verri, protecteur des prisonniers, très versé dans les règles de la pratique criminelle, n'a pu manquer de fournir à Beccaria de précieux documents. Verri déclare avoir recopié le manuscrit, avoir adressé sa copie à Livourne et avoir corrigé les épreuves typographiques. L'état de conservation et de propreté relative des feuillets originaux s'expliquerait difficilement si, comme le pense M. Cantù, ces feuillets avaient fait deux fois le trajet de Milan à Livourne et subi les manipulations des typographes. Les différences sensibles qui existent entre le texte manuscrit et le texte imprimé justifient pleinement les déclarations de Verri concernant ses corrections personnelles, et Beccaria les confirme en lui concédant le plus large droit de retouche que jamais auteur ait consenti sur ses œuvres. Sans doute Beccaria usait aussi quelquefois du même droit ; ainsi s'explique la note figurant à la page 140 du ms., et reproduite par M. Cantù.

(1) Voici, avec les indications très précises de leurs sources, les manuscrits sur lesquels a été établie la comparaison : l'origine même en garantit l'authenticité :

1° *Lettera di Pietro Verri all'abate Isidoro Bianchi, 4 octobre 1769* (inédite).

(Bibliothèque Ambrosienne. — Mss. Bianchi, tome X, p. 98 : Catalogue des Mss. : T-134).

Cette lettre est rapportée à l'appendice.

2° *Giudizio antico soprà un libro.*

(Archivio di Stato, Milan. — Autographe non numéroté, mais certifié authentique sur l'enveloppe qui le contient).

3° *Scritti vari del Verri spettanti al supremo consiglio d'Economia publica ed alla Societa Patriotica.*

(Archiv. di Stato, Milan. — Autografi, secolo XVIII, Verri).

[illegible] d'intercaler un nouveau para-
graphe [illegible] se faire
[illegible] l'ouvrage était déjà en cours d'impression.
[illegible] par petits paquets à
[illegible] une pièce assez peu considérable que
[illegible] une hypothèse [illegible]. Si
[illegible] et dirigeait l'impression
[illegible] beaucoup plus
[illegible] les corrections de
Beccaria [illegible].

[illegible] sur les propres notes
de Beccaria [illegible] de celui-ci devient
[illegible] de l'accréditer
[illegible] Verri à son détriment. Si l'on veut
[illegible] du paragraphe *Sur les débiteurs*,
qui [illegible] l'œuvre exclusive de Verri, on verra que, pour
[illegible] une fois d'une manière plus apparente dans le
[illegible] de son ami, il a lui-même été assez mal inspiré. Ce para-
graphe contient précisément la plus grosse erreur qui dépare
le livre. Beccaria y propose, par je ne sais quelle réminiscence
des *addictis debitoribus*, du droit romain, de soumettre le simple
débiteur insolvable à une quasi-servitude, et de le faire tra-
vailler sous la direction de son créancier au profit de celui-ci
jusqu'à ce qu'il l'ait parfaitement dédommagé (1). Beccaria,
dans la troisième édition de son livre, abandonna cette idée,
refondit le paragraphe et écrivit la note souvent citée, qui lui
valut les éloges de d'Alembert et de Morellet, et qui se termine
ainsi :

« J'ai honte d'avoir écrit de telles lignes. J'ai été accusé d'irréligion et je ne le méritais pas. J'ai été accusé de sédition et je ne le méritais pas. J'ai offensé les droits de l'humanité et personne ne m'en a fait le reproche ».

(1) « Il fallito innocente dovrebbe esser custodito come un pegno dei suoi debiti, ovvero adoperato nelle opere sue in isconto... etc. ».

Verri a donc à son actif un document établissant sa collaboration à un mauvais morceau, et il n'en possède aucun indiquant qu'il ait contribué en quelque chose à le rectifier.

Aux indices tirés du manuscrit des *Délits et des peines* vient enfin s'ajouter un témoignage bien postérieur en date, — ce qui le rend plus sujet à caution, — mais d'ailleurs exprimé avec l'intention avouée de défendre la mémoire de Beccaria. En 1803, Alessandro Verri fut invité par Isidoro Bianchi, alors occupé à rédiger l'*Eloge historique* de son frère, à déclarer ce qu'il pensait de ces vagues accusations d'incapacité qui persistaient toujours contre Beccaria, et à dévoiler, lui, seul témoin survivant des faits, le véritable auteur du livre *des Délits*. Alessandro croyait devoir se conformer aux intentions de son frère défunt, qui avait depuis de longues années abdiqué toute prétention personnelle sur ce livre. Il écrivit donc à l'abbé Bianchi l'épître suivante, où, tout en affirmant avoir vu Beccaria travailler dans le cabinet et sur la propre table de Verri, il ne pouvait s'empêcher de reconnaître cette participation de son frère aux travaux de son ami :

« Beccaria pensait longuement avant d'écrire; après avoir écrit, souvent il corrigeait, effaçait et ne pouvait rester au travail plus de deux heures, au bout desquelles il jetait sa plume et s'absorbait dans la lecture de quelque livre. Pietro revenait chez lui à une heure plus tardive; le marquis lui lisait ce qu'il avait écrit, et *avec son avis,* faisait quelquefois *de petits changements et des corrections.* Et comme il éprouvait de la répugnance à mettre au net son premier brouillon toujours plein de corrections et de ratures, notre Pietro allait jusqu'à prendre la peine *de le transcrire lui-même de sa propre main,* encourageant toujours son ami à poursuivre son œuvre, lui prédisant les applaudissements de l'Europe. L'ouvrage fut achevé par lui dans l'espace d'environ deux mois » (1).

Il est temps de résumer ces témoignages. De l'ensemble des documents cités résultent les faits suivants :

(1) La lettre est rapportée tout entière par Bianchi : *Elogio storico* p. 141-142.

1° Verri a suggéré à Beccaria l'idée d'un travail sur la législation pénale;

2° Les documents sur lesquels a travaillé Beccaria lui ont été fournis par des lectures faites en commun et des conversations avec Verri et son frère;

3° Beccaria a écrit le livre chez Verri, éclairé des conseils, et animé des encouragements de son ami;

4° Verri recopiait, jour par jour, les notes de Beccaria;

5° Sur le conseil de Verri, Beccaria opéra sur le manuscrit plusieurs corrections et retouches; Verri y ajouta un paragraphe de sa propre main;

6° Verri se chargea du soin de l'impression, et avec l'agrément de Beccaria, opéra de nombreuses corrections au texte sur les épreuves imprimées.

On se demandera peut-être après cette énumération, ce qui reste pour former la part de Beccaria. Tout simplement d'avoir *écrit* le livre: et c'est assez. Il ne s'agit pas simplement de la valeur très réelle de son style, mais bien aussi et surtout du travail d'élaboration personnelle qui a dû précéder toute rédaction. Beccaria a *médité* son sujet; et son jugement droit lui a dicté pour chaque problème une solution simple et presque toujours juste. Méditer, trouver, exprimer, ne sont-ce pas en définitive, en matière d'œuvres intellectuelles, et surtout d'œuvres scientifiques, les signes les plus réels de la paternité? Que Beccaria ait eu du bonheur en rencontrant un ami qui l'a deviné, compris, mis dans sa voie: rien de plus vrai. Que sans Verri, son caractère apathique prenant le dessus, son intelligence ne se fût point élevée au-dessus de la médiocrité, c'est fort probable. C'est la gloire de ce dernier d'avoir touché juste, et donné à sa patrie un grand homme. Mais pour avoir été compris, encouragé, dirigé dans la plus large mesure, Beccaria n'en a pas moins son mérite personnel; car il s'est montré en débutant à la hauteur et bien au-dessus de toutes les prévisions. Dans la pensée de Verri, le travail proposé n'était qu'un essai, un passe-temps pour ce

jeune homme « qui s'ennuyait et ennuyait les autres », un exercice que Verri jugeait peut-être indigne de ses propres labeurs. Beccaria en acceptant l'idée, la traitait péniblement, mais avec cette laborieuse lenteur qui fait les œuvres durables; il la traitait de main de maître, de manière à être entendu de toute l'Europe. La première ébauche était sans doute imparfaite; mais telle quelle, elle constituait déjà le livre. Les corrections de Verri, comme plus tard celles de Morellet, n'ont pas peu contribué à en assurer le succès; mais c'était, à tout prendre, l'accessoire embellissant le principal, le cadre faisant valoir le tableau. Beccaria, en ce sens et avec ces restrictions, mérite toujours d'être honoré comme l'auteur du livre des *Délits et des peines*.

L'est-il également de l'*Apologie* de ce livre : la *Riposte* aux *Notes et observations* de Facchinei?

Cette *Riposte* ayant été publiée anonyme, les mêmes doutes qui s'étaient élevés au sujet du livre avaient toute raison de se reproduire. Ils se confirment même de cette particularité que les papiers de Beccaria ne contiennent pas le manuscrit de cette *Apologie*. Il est vrai que l'auteur y parle à la première personne, et défend le livre des *Délits* comme son œuvre propre. Aussi le comte Firmian, la signalant à Kaunitz « comme une œuvre pleine de modération et qui fait honneur à sa morale », ne semble-t-il pas douter que Beccaria n'en soit l'auteur. Enfin Beccaria lui-même l'affirme incidemment, dans l'avertissement au lecteur qui figure à partir de 1765 en tête des éditions du livre des *Délits* : « J'ai donné, dit-il, un témoignage public de mon attachement à la religion et de ma soumission à mon souverain, dans *ma* réponse aux *Notes et observations*. »

Pourtant la correspondance de Verri et de son frère est si formelle, que cette phrase de Beccaria semble ne devoir être interprétée que dans un sens large, et ne pas constituer une véritable revendication de paternité sur l'*Apologie*. On

sait déjà dans quelle irritation était entré Alessandro Verri quand, durant le séjour à Paris, il avait vu Beccaria se laisser attribuer l'honneur d'avoir écrit et imprimé en cinq jours l'*Apologie*, « sans en rapporter le mérite *à toi et à moi qui en sommes les véritables auteurs* » (1). Beccaria, pressé de questions, avait fini par reconnaître que ses amis l'avaient « aidé » à terminer son ouvrage dans un délai si court. Pietro Verri rapporte à deux reprises le même fait à Frisi, et affirme catégoriquement « *qu'il n'y a pas* (dans l'*Apologie*) *une syllabe du sien, que tout le travail vient de nous deux*, *mon frère et moi* » (2). C'est une œuvre « *écrite tout entière par moi*, avec de nombreux matériaux fournis par Alessandro, et où il n'y a pas une virgule de Beccaria » (3). « Beccaria, — écrit-il encore, — est loué pour la réponse à Facchinei insérée à la fin de son livre : quelqu'un fait observer qu'elle est encore plus belle que le livre lui-même. *Beccaria n'a pas une syllabe du sien dans cette Apologie :* elle est mon œuvre et celle d'Alessandro. Alessandro était présent quand, à Paris, il n'eut pas honte de remercier du compliment, et dit avoir fait cette apologie en cinq jours, temps que nous avons mis effectivement, nous deux, mon frère et moi » (4). Au témoignage persistant de Verri vient enfin s'ajouter un argument très puissant tiré de la rapidité avec laquelle, de l'aveu des trois auteurs, l'*Apologie* a été composée. En cinq jours! Beccaria était-il capable d'un travail si précipité? Tout porte à croire que non. Sa paresse naturelle qu'il avoue, son besoin de méditer longuement, la difficulté qu'il éprouvait à rédiger, la lassitude qui le prenait rapidement et lui interdisait tout travail, son manque de relations avec les libraires et les imprimeurs, qui l'avait toujours forcé de recourir à l'intermédiaire de Verri, tout indique qu'un pareil travail, — tour de force plutôt qu'œuvre de génie, —

(1) *Lettres*, t. I, p. 39.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 70.
(3) *Ibid.*, t. II. p. 126.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 292.

n'était pas dans les moyens de Beccaria. L'esprit vif, le talent d'improvisation et de polémique de Verri et de son frère les mettait au contraire à même d'entreprendre et de mener à bonne fin un pareil travail.

Le style des deux opuscules reflète bien la manière propre à chacun des deux écrivains. Dans le livre *des Délits*, le ton est sentencieux, solennel, déclamatoire; la phrase est parfois obscure et contournée, mais constamment relevée par des expressions fortes et des mots de génie; dans la *Riposte*, règne un ton moins élevé; on y trouve moins de phrases, mais plus de clarté, de correction, d'égalité.

Un seul fait reste à expliquer : comment Verri n'a-t-il point protesté publiquement, comment a-t-il laissé Beccaria appeler «*ma* réponse» un écrit où il n'avait pas apporté «une virgule» ? Comment n'a-t-il point revendiqué, en son nom et en celui de son frère, l'*Apologie* comme son œuvre ? La raison en est simple. Jusqu'au moment du voyage à Paris, Verri n'eut jamais le moindre soupçon de rivalité vis-à-vis de Beccaria : leur amitié, les intérêts communs du groupe philosophique de Milan, lui faisaient regarder le succès de Beccaria comme son propre succès et le considérer sans envie. Au moment de leur querelle, Verri sort de sa réserve; il parle à ses intimes; il déclare bien haut que l'*Apologie* n'est pas l'œuvre de Beccaria. La querelle finie, il jette volontairement l'oubli sur le passé et renonce à toute prétention sur le livre comme sur sa défense : son silence postérieur ne prouve rien contre le bien fondé de ses précédentes affirmations.

On remarquera que Beccaria, à partir de 1767, observa le même silence que Verri : plus jamais jusqu'à sa mort il ne se déclara l'auteur de l'*Apologie* et n'y fit même allusion.

III

ÉCRITS ORIGINAUX DE VERRI : LES *OBSERVATIONS SUR LA TORTURE*. VERRI ET MANZONI

L'œuvre de Verri criminaliste est moins étendue que celle de Beccaria. Tandis que l'auteur des *Délits*, consulté en 1790 sur la réforme de la procédure criminelle, a laissé divers rapports et « consultations » qui forment le complément de son livre, Verri, en dehors de la part qu'il prit aux premiers travaux de Beccaria, a écrit et surtout publié peu de chose. Une question célèbre au dix-huitième siècle, et d'une actualité brûlante en Lombardie comme en France, a absorbé toute son attention : la torture.

Au moment où Beccaria en posait brutalement le problème en ces termes : « La force des muscles et la sensibilité des fibres d'un innocent étant connues, trouver le degré de douleur qui le fera s'avouer coupable d'un crime donné », en 1764, Verri insérait dans l'almanach *le Mal de rate* l'énigme suivante :

« Je suis une reine et j'habite parmi les coupe-jarrets, je réhabilite l'homme souillé et souille celui qui ne l'est pas; l'on me croit nécessaire pour connaître la vérité, et l'on ne croit pas ce que je fais dire; les robustes trouvent en moi leur salut, les faibles, leur perte. Les nations éclairées n'ont pas usé de moi. Mon empire est né dans les temps d'ignorance; mon pouvoir n'est pas fondé sur les lois, mais sur l'opinion de quelques hommes.

» D'aucuns oseront dire que le mot de l'énigme est la torture de la corde, dite *regina tormentorum* » (1).

La même année, dans un autre almanach, le *Grand Zoroastre,* réfutation burlesque du *Mal de rate,* Verri prenait ironiquement à partie l'auteur de la précédente énigme, qui n'était autre que lui-même :

(1) *Mal di Milza,* mars 1764, p. 33.

« L'énigme sur la torture de la corde est perfide au suprême degré, et Zoroastre soutient que la corde est une chose bonne, très bonne, excellente et nécessaire. Il est vrai que ce n'est pas précisément un genre de purgation comme la manne, la rhubarbe et la casse... ; elle purge cependant. Il est vrai que les citoyens romains ne furent jamais mis à la torture, si ce n'est sous les tyrans ; il est vrai qu'en Angleterre, en Suisse, dans le Brandebourg et autres états, la torture est abolie et que la justice criminelle n'en suit pas moins son cours. Il est vrai que si le délit est certain, la torture est inutile, que si le délit est incertain, la torture est cruelle, parce qu'elle peut s'infliger à un innocent. Il est vrai que dans toutes les milices d'Europe on n'use pas de la torture... Mais opposez à tout cela ces grands hommes qui s'appellent Clarus, Bossius, Farinaccius, Gomes, Tabor, Carpsovius, Menocchius, Cipolla, Cirillo, Brusuto, Oldekop, Giovannini, Girlando, Gandino, Brumo, Brunoro, Carerius, Bocerius, Fellerius, Zanglierus, Boerius et tant d'autres qui dorment au cimetière, et dites-moi sérieusement s'il est possible de résister à leur autorité ! ».

Chacun de son côté, Beccaria sous une forme sévère et scientifique, Verri sous l'apparence d'un badinage sans prétention, poursuivaient le même but : le redressement des idées et la réforme de l'un des plus criants abus des législations en vigueur. Chose curieuse, en Lombardie, l'opposition aux réformes ne venait pas des souverains, disposés à toutes les améliorations et même en prenant l'initiative. Elle se retranchait derrière les autorités locales, jalouses à l'excès de leurs franchises et des formes séculaires de leur procédure criminelle. La cour de Vienne était tout particulièrement favorable à un adoucissement des peines. Elle avait encouragé Beccaria ; elle soutenait avec la même bienveillance le conseiller Johann Sonnenfels, professeur de sciences politiques à l'Université de Vienne, qui enseignait les théories de Beccaria « sans s'inquiéter si elles étaient ou non conformes aux constitutions en vigueur ». C'est à la demande de Marie-Thérèse elle-même

et à l'instigation du ministre Kaunitz, que Sonnenfels écrivit un opuscule sur l'*Abolition de la torture,* presque aussitôt traduit en italien, et publié à Milan en 1776.

A cette date, la question ne faisait plus simplement l'objet de discussions entre philosophes et jurisconsultes : elle était depuis plusieurs années officiellement posée en Lombardie. Le 9 octobre 1772, l'archiduc Ferdinand tint un conseil de gouvernement en vue de proposer l'abolition de la torture. Le conseil, tout en la reconnaissant inique et inhumaine, résolut de prendre l'avis des juridictions locales : le Sénat de Milan et le Conseil de justice de Mantoue. Des deux côtés les avis furent partagés; mais la majorité des magistrats, individuellement consultés, opina pour le maintien de ce mode d'instruction, dont la nécessité faisait, croyait-elle, la légitimité. Le Sénat de Milan rédigeait en même temps des *Règles pour la pratique criminelle,* présentées à Marie-Thérèse en 1773, et où, conservant avec un soin jaloux le principe de l'institution, il se bornait à en restreindre l'application et à faire surtout disparaître l'arbitraire qui régnait dans cette procédure. Ces règles, dictées par l'esprit de corps, non par des sentiments d'humanité, ne répondaient point aux vues de l'impératrice. Elle venait d'abolir la torture dans toutes les provinces allemandes et slaves de son empire (1). La résistance du Sénat lombard, qu'elle avait consulté par déférence, dérangeait son plan de réformes. Elle passa outre, et le 2 janvier 1776, rendit le décret suivant applicable sans distinction à tout l'empire : « La torture, suivant l'exemple donné en d'autres états étrangers, devra être supprimée universellement et sans aucune restriction. Notification en sera faite à tous les tribunaux, mais sans édit. Le juge devra statuer quand existeront des indices suffisants pour la torture, et qu'il n'y aura pas à recourir à un autre moyen d'aveu. En pareil cas, dans la sentence définitive, il ne pourra être infligé qu'une peine extraordinaire ».

(1) Décret du 1er mai 1774.

La cour de Vienne, en expédiant ce décret, prévoyait des résistances. Le Sénat de Milan n'était pas seulement un corps judiciaire; seul et tenace représentant des libertés locales, il possédait, à l'exemple des anciens Parlements français, le droit de suspendre l'effet des décisions du prince, et il était à craindre qu'il n'usât de ce droit en présence d'une mesure qui semblait attentatoire à son omnipotence judiciaire. Aussi, pour en adoucir l'effet, Kaunitz transmettant à Firmian le décret impérial (1) prescrivit-il une deuxième consultation des grands corps judiciaires. Il lui enjoignait d'insister, « afin que les raisons qu'ils voudraient opposer fussent assez solides et assez puissantes pour contrebalancer celles déjà produites par les autres tribunaux contre la torture ». Le conseil de Mantoue, en moins d'un mois, avait fait connaître sa réponse (2). Il revenait sur sa décision antérieure, et condamnait un interrogatoire dans lequel on arrachait à l'accusé, à l'aide de tourments, un aveu destiné à faire foi contre lui. Telle fut également l'opinion du « fiscal » de Milan (3), magistrat subalterne chargé de transmettre au Sénat, avec son avis, les sentiments des juges criminels inférieurs. Malgré ce revirement d'opinion chez des magistrats italiens, malgré les écrits retentissants des philosophes, malgré les intentions clairement manifestées du gouvernement, le Sénat de Milan persista à vouloir maintenir la torture. L'importance du document où il résuma sa décision, la coïncidence de sa date avec celle où Verri entreprit son ouvrage, enfin et surtout l'étroite parenté avec Verri de celui qui en fut le rédacteur, rendent nécessaire d'en donner succinctement la substance.

Le document, un rapport fait au Sénat par son « régent », est écrit en latin. Pour « concilier les raisons d'humanité avec le salut public, qui est malgré tout la loi suprême », il propose de restreindre la torture, — abolie en principe par la souve-

(1) 8 janvier 1776.
(2) 8 mars 1776.
(3) 26 mars 1776.

raine, — dans les limites indiquées « par les coutumes du pays et par l'expérience ». Dans ces limites, il croit devoir la maintenir comme moyen d'instruction, en cinq hypothèses : 1° Si le prévenu garde un silence obstiné; 2° s'il se contredit; 3° après l'aveu d'un délit, pour obtenir la dénonciation des complices ou l'aveu d'autres méfaits que les criminels commettent fréquemment; 4° quand l'inculpé, ayant fait l'aveu de son crime, formule contre des tiers une accusation de complicité, pour garantir ceux-ci contre des dénonciations trop légèrement faites; 5° pour terminer les procès, en cas d'indices légitimes, insuffisants en eux-mêmes pour établir la culpabilité et motiver une condamnation capitale.

Si l'impératrice veut pousser aux dernières limites les concessions de sa générosité, il réclame le maintien de la question au moins pour le premier et le cinquième cas : mutisme de l'accusé, ce mutisme étant considéré comme une offense au juge et un véritable délit dont la question serait la peine; existence d'indices sérieux, afin d'empêcher les procès de se perpétuer. Au fiscal, partisan d'un mode d'instruction autre que la torture, il reproche de n'avoir point tenu compte de l'expérience qui en démontre la nécessité. Aux jurisconsultes, qui signalent l'inanité de ce mode de procédure, presque toujours fatal à un innocent, il répond que ce même mode est parfois avantageux à un coupable, et réédite la vieille théorie des indices et des demi-preuves. Aux philanthropes, il déclare que la torture, souvent favorable à l'accusé, est appliquée à Milan avec une modération excessive, que « personne n'y perd l'usage de ses bras », qu'il n'y a pas lieu de se plaindre « *de mitissimo hoc procedendi modo* ». A la souveraine, il expose longuement les considérations locales, la condition spéciale de la Lombardie comparée à celle des autres provinces de l'empire, la situation géographique défavorable, le brigandage organisé, la criminalité plus développée en ce pays que partout ailleurs. Il conclut par ces mots qui constituent la réponse du Sénat de Milan à la consultation impériale :

« *Gravitas criminis, veritas aliter non emersura, urgentia indicia; hæc tria usum torturæ necessarium reddunt* ».

L'auteur de ce rapport, l'émule italien des Pussort et des Muyart de Vouglans, le défenseur obstiné de la torture, n'était autre que le premier magistrat du Sénat, celui que la confiance de Marie-Thérèse allait élever à la dignité de régent du Suprême conseil d'Italie à Vienne, le propre père de Pietro Verri, le comte Gabriele Verri.

Le rapport fut présenté au sénat le 17 avril 1776. L'année suivante, Pietro Verri écrivait ses *Observations sur la torture.* Ce qui lui donnait l'idée d'entrer dans le débat, outre l'actualité du sujet, c'était la découverte d'un manuscrit volumineux contenant le récit détaillé du procès des *untori* ou graisseurs, jugé à Milan lors de la grande peste de 1630 (1). Ce document lui fournissait, avec la réfutation d'une erreur historique universellement admise, la démonstration *expérimentale*, avec pièces à l'appui, de l'absurdité de la torture. La triste célébrité du fait, l'intérêt palpitant de l'instruction judiciaire lui semblèrent un moyen de renouveler la question et de la présenter au public milanais sous une forme plus concrète, par suite plus saisissante. On a dit que cet ouvrage était une protestation du fils contre l'œuvre anti-philosophique et anti-humaine du père (2). Connaissant leurs démêlés et leurs divergences d'idées, la chose n'a rien d'étonnant en soi. Maint passage du livre de Verri renferme une allusion discrète, et respectueuse d'ailleurs, aux erreurs paternelles (3). Mais il s'arrêta à moitié

(1) Ce manuscrit est resté dans les archives de la famille Verri. Manzoni en eut communication quand il écrivit son *Histoire de la colonne infâme.*

(2) Cantù, *Beccaria,* chap. XXIII.

(3) « Je sais bien que les opinions consacrées par la pratique des tribunaux et à nous transmises par la respectable autorité des magistrats sont les plus difficiles à déraciner... Tous ceux qui ont part à la justice criminelle croient qu'il est indispensable à la sécurité publique de maintenir la pratique en vigueur : leur opinion, vraie ou fausse, ne préjudicie en rien à la pureté de la fin qu'ils ont en vue » (*Observations,* ch. XVII).— « Je ne con-

chemin et ne publia pas son livre, qui parut seulement comme écrit posthume en 1804 (1). En effet, Gabriele Verri n'était pas seulement l'auteur du rapport sur la torture; c'était le successeur direct et en même temps, grâce à l'esprit de corps qui animait ces vieilles magistratures, c'était le successeur moralement et solidairement responsable des juges du trop fameux procès. Verri hésita sans doute à mettre son père aussi odieusement en cause, et par crainte du scandale, après avoir découvert et consigné par écrit la vérité, il ne crut pas devoir l'exposer lui-même au grand jour de la publicité.

On a aussi voulu trouver dans cet écrit une manifestation tardive du ressentiment, voire même de la jalousie de Verri contre Beccaria, « une désapprobation de ses idées et de la forme qu'il leur a donnée » (2). C'est le début des *Observations sur la torture* qui a donné lieu à cette supposition : « Parmi les nombreux hommes de génie et de cœur qui ont écrit contre la pratique de la torture en matière criminelle et contre l'insidieuse pratique des procès qui se jugent au fond des prisons, il n'en est aucun qui ait fait impression sur les juges : aussi, bien peu ont obtenu quelque résultat. Ils partent pour la plupart des plus sublimes principes de législation, dont la connaissance est réservée à quelques profonds penseurs, et leurs raisonnements dépassent la compétence de la moyenne des hommes... etc. » (3).

Une telle insinuation n'est point admissible. Verri avait déjà donné à Beccaria depuis leur querelle plus d'une marque publique d'estime. Qu'il signale le peu de résultat obtenu jusqu'en 1777 par les polémiques des philosophes, si c'est là un reproche, il s'adresse aussi bien à Montaigne

damne pas comme vicieux ceux qui raisonnent ainsi, mais je crois qu'ils sont dans une erreur évidente, et dans une erreur dont les conséquences sont cruelles » (*Observ.*, ch. I).

(1) Custodi, *Raccolta dei classici italiani d'economia politica*, Verri.

(2) Cantù, *Beccaria*, ch. XXIII.

(3) *Observations sur la torture*, chap. I, début.

et à Grevius, à Montesquieu et à Voltaire, qu'à Beccaria. Le fait était assez évident, à Milan surtout, pour pouvoir être relevé sans offenser personne.

Bien mieux, la torture ne conservait-elle pas ses partisans jusque dans le camp des encyclopédistes, défendue avec énergie par Diderot (1), quand elle est appliquée à un homme reconnu coupable, pour lui arracher l'aveu de ses complices et l'indication des preuves nécessaires pour les convaincre; tolérée par Voltaire lui-même (2), à l'égard « des scélérats avérés qui auront assassiné un père de famille ou le père de la patrie ? ».

En pareille situation, ne restait-il plus rien à dire, plus rien à faire qu'à se croiser les bras et attendre ?

Les *Observations sur la torture,* divisées en chapitres, comprennent en réalité deux parties : l'une historique, contenant le récit des faits et la discussion de la procédure; l'autre théorique, ayant pour objet la critique rationnelle de la torture comme mode d'instruction.

Le fait historique est celui-ci : Lorsque éclata cette terrible peste de 1630, qui en moins d'une année dépeupla Milan des quatre cinquièmes de ses habitants (3), l'ignorance et l'affolement firent attribuer la naissance du fléau à des pratiques plus ou moins occultes et diaboliques. Le bruit se répandit que des malfaiteurs enduisaient les murailles des maisons, le pavé et les bancs des églises, de substances inconnues dont le seul contact suffisait pour communiquer la peste.

(1) Diderot, *Notes sur le Traité des délits et des peines :* « Tout le monde déteste la question avant la conviction du crime; mais dans un criminel ce tourment de plus est nécessaire... Pensez que quelques minutes de tourments dans un scélérat (convaincu) peuvent sauver la vie à cent innocents que vont égorger ses complices, *et la question vous paraîtra (alors) un acte d'humanité* ».

(2) Voltaire, *Commentaire sur le livre des délits et des peines* (1766), § XII.

(3) Cf. Cantù, *La Lombardia nel secolo XVII*, p. 261.

Un ban du tribunal de la Santé promettait une récompense à quiconque découvrirait les coupables. Sur des dénonciations absurdes, dont la première émane de femmes du peuple, et dont les autres furent arrachées au moyen des plus horribles tourments, une douzaine de malheureux furent successivement arrêtés, emprisonnés, interrogés, confrontés, torturés et finalement passés à la roue et brûlés vifs, comme étant les auteurs des « onctions maléfiques ». Pour perpétuer le souvenir de cette condamnation, sur l'emplacement rasé de la maison du barbier Mora, l'une des victimes, le Sénat fit ériger un monument, la *Colonne infâme*, avec l'inscription suivante, élégant spécimen de style épigraphique :

HIC. VBI. HÆC. AREA. PATENS. EST. SVRGEBAT. OLIM. TONSTRINA. JO. JACOBI. MORÆ. QVI. FACTA. CVM. GVGLIELMO. PLATEA. PVB. SANIT. COMMISSARIO. ET. CVM. ALIIS. CONJVRATIONE. DVM. PESTIS. ATROX. SÆVIRET. LÆTIFERIS. VNGVENTIS. HVC. ET. ILLVC. ASPERSIS. PLVRES. AD. DIRAM. MORTEM. COMPVLIT.

HOS. IGITVR. AMBOS. HOSTES. PATRIÆ. JVDICATOS. EXCELSO. IN. PLAVSTRO. CANDENTI. PRIVS. VELLICATOS. FORCIPE. ET. DEXTERA. MVLCTATOS. MANV. ROTA. INFRINGI. ROTAQVE. INTEXTOS. POST. HORAS. SEX. JVGVLARI. COMBVRI. DEINDE. AC. NE. QVID. TAM. SCELESTORVM. HOMINVM. RELIQVI. SIT. PVBLICATIS. BONIS. CINERES. IN. FLVMEN. PROJICI. SENATVS. JVSSIT.

CVJVS. REI. MEMORIA. ÆTERNA. VT. SIT. HANC. DOMVM. SCELERIS. OFFICINAM. SOLO. ÆQVARI. AC. NVNQVAM. IN. POSTERVM. REFICI. ET. ERIGI. COLVMNAM. QVÆ. VOCATVR. INFAMIS.

PROCVL. HINC. PROCVL. ERGO. BONI. CIVES. NE. VOS. INFELIX. INFAME. SOLVM. COMACVLET. MDCXXX. KAL. AVGVSTI.

L'opinion publique avait accepté sans hésitation la légende des onctions pestilentielles et celle de la culpabilité des condamnés. Le cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan, tout en faisant la part de l'exagération, ne doute point de la réalité des onctions en elles-mêmes (1). Le médecin de la

(1) Cantù, *la Lomb. nel sec. XVII*, p. 278-280.

Santé, Tadini, donne les détails les plus circonstanciés sur les « graisseurs » et sur leurs opérations démoniaques. Mais le témoignage contemporain le plus précieux est celui de l'historiographe de la cité, Ripamonti. Tenu à des ménagements envers les magistrats, ce dernier ne nie point la culpabilité des accusés : il parle de leur « malice », de leurs « contradictions qui dévoilaient le délit dans l'acte même par lequel ils voulaient le céler ». Puis, après cet aveu, il se demande si le fait des onctions en lui-même est constant, s'il est possible ; et avec l'attitude visiblement gênée d'un homme qui en sait plus qu'il n'en veut dire : « La difficulté ne vient pas de l'incertitude de la chose, ajoute-t-il, mais de ce que je n'ai pas la liberté de faire ce qu'on exige de tout écrivain, qu'il exprime ses vrais sentiments. Si je disais qu'il n'y a pas eu de graisseurs, qu'on va sans raison chercher malice des hommes là où il y eut punition de Dieu, on croirait aussitôt que l'histoire est impie, que l'historien ne respecte pas un jugement solennel... Entrer en lutte contre tant de monde serait une entreprise malaisée et inutile : aussi sans nier ou affirmer, sans prendre plutôt parti dans un sens que dans l'autre, je me bornerai à rapporter l'opinion d'autrui » (1). Ce demi-aveu, ce simple doute est le seul, jusqu'à Verri, qui se rencontre parmi les historiens italiens. Tous, pendant 147 ans, Nani (2), Giannone (3), Muratori (4) lui-même, acceptèrent sans sourciller le témoignage de la colonne infâme. L'avocat Fogliazzi en faisait le sujet d'une lecture à l'académie des *Transformés*, et il n'est pas jusqu'au généreux Parini, qui n'ait accueilli la légende de la *romita colonna*, et paraphrasé en ces beaux vers l'apostrophe qui termine l'inscription :

(1) Ripamonti, *De peste*, 1640, p. 107-108.

(2) Nani, *Historia veneta*, part. I, lib. VIII.

(3) Giannone, *Istoria civile del regno di Napoli*, lib. XXXVI, cap. 2.

(4) Muratori, *Trattato del governo della peste*, lib. I, cap. X. — Muratori ajoute cependant avoir entendu plusieurs Milanais, ses contemporains, déclarer que leurs ancêtres ne croyaient pas aux onctions.

.....lungi
O buoni cittadin, lungi che il suolo
Miserabile infame non v' infetti (1) !

C'est en présence d'une telle unanimité que Verri résolut d'attaquer l'erreur de front, de réviser lui-même cette procédure, et de montrer comment la torture en était arrivée à extorquer la confession d'un délit matériellement et moralement impossible. Il le fait à froid, réprimant l'indignation de son cœur, citant beaucoup et parlant peu, laissant aux faits leur éloquence. On assiste à l'arrestation du malheureux Guglielmo Piazza, à ses deux interrogatoires au bout desquels, affolé par la souffrance et trompé par la promesse de l'impunité, il finit par dénoncer le barbier Gian-Giacomo Mora. Celui-ci, après les mêmes dénégations et les mêmes tortures, avoue à son tour, se rétracte et se contredit plusieurs fois, invente tout un roman en contradiction avec celui de Piazza et dénonce d'autres malheureux, tous soumis à la question, tous ou presque tous avouant des faits différents et contradictoires. C'est l'aubergiste Baruello qui divague dans les souffrances et qu'on exorcise comme un possédé; le maître d'escrime Carlo Vedano, le seul qui tienne bon, et dont l'interrogatoire rapporté tout au long donne le frisson; le cavalier Padilla, fils du châtelain de Milan, qui réussit à fournir un alibi et dont la réponse, dit Verri, « est peut-être le seul trait noble qui se lise dans le triste volume que j'ai examiné » (2). On assiste à leur condamnation, à leur supplice, à leur rétractation d'aveu avant de mourir, « protestant qu'ils mouraient

(1) Fragment conservé par Balestrieri et rapporté par M. Cantù : *La Lombardia...*, p. 322, note 43.

(2) La remarque de Verri a été assez sévèrement jugée par M. Cantù (*La Lombardia*, p. 308, note 34) : « Padilla était noble, noble était Verri, et le sang n'est pas eau ! » Il faut en effet reconnaître que le malheureux Vedano, tout plébéien qu'il fût, a des réponses moins fières peut-être, mais tout aussi fermes; celle-ci par exemple : « Il ne sera pas dit que Carlo Vedano ait jamais commis une infamie ! »

résignés pour expier leurs péchés avant de comparaître devant Dieu, mais qu'ils n'avaient jamais connu l'art de fabriquer des poisons, ni aucune espèce de sortilège ». Le rôle de la torture dans ce procès est caractérisé par Verri en ces termes : « La méthode avec laquelle on procéda fut celle-ci : on supposa sans hésiter que l'homme incarcéré était coupable. On le tortura jusqu'au point où il fut forcé de dire qu'il l'était. On le força à composer un roman et à nommer d'autres coupables ; ceux-ci furent arrêtés et, sur la déposition du premier, soumis à la torture. Ils soutenaient leur innocence ; mais on leur lut ce qui résultait de l'accusation et l'on persista à les tourmenter jusqu'à ce qu'ils eussent avoué » (1).

Il serait inutile d'insister sur le côté historique du procès, si le jugement de Verri, tout définitif qu'il soit au point de vue de l'innocence des condamnés, n'avait été remis depuis en cause, au point de vue du rôle qu'y jouèrent les juges. Le grand romancier italien dont l'œuvre principale roule précisément sur les événements de 1630, Manzoni, écrivit à son tour une *Histoire de la colonne infâme*. L'auteur des *Fiancés* n'avait plus comme Verri des préjugés et des abus de législation à combattre. Examinant les faits en dehors de toute préoccupation politique, il en vint à se demander, non plus comme Verri, si la condamnation des graisseurs de 1630 était due à l'existence légale de ce moyen d'instruction qui a nom la torture, mais bien si ce moyen n'avait pas été illégalement appliqué dans l'espèce : « Nous avons cherché à faire voir que ces juges condamnèrent des innocents, qu'ils pouvaient, *avec la plus ferme persuasion de la réalité des onctions et avec une législation qui consacrait la torture*, reconnaître innocents. Pour en faire des coupables, pour étouffer la vérité qui apparaissait à tout instant, sous mille formes et de mille côtés, avec des signes évidents, alors comme aujourd'hui, comme toujours, ils durent faire de continuels efforts d'esprit et

(1) *Observations*, chap. V.

recourir à des expédients dont ils ne pouvaient ignorer l'injustice » (1). C'est un peu ce qui s'est fait de nos jours en France à l'occasion des procès de Calas et de Labarre, avec cette différence que le procès en révision tend plutôt chez nous à réhabiliter la mémoire des juges, atteinte par la flétrissure qui s'attacha à la barbarie de l'institution. Verri signale d'ailleurs les « cavillations insidieuses », les « cruautés mises en usage par plus d'un juge » (2); il reconnaît que « plus d'un malheureux fut tourmenté au point de mourir dans les tortures »; il flétrit « l'atroce fanatisme du juge, voulant circonvenir un pauvre homme qui n'entendait rien aux subtilités de la procédure criminelle et le porter aux dernières angoisses, auxquelles le malheureux se serait soustrait avec mille accusations contre lui-même, si par malheur il lui était venu à l'idée un moyen de se calomnier » (3). Mais ne s'étant point proposé d'observer quelle part eut dans le procès l'injustice *personnelle* et *volontaire* des juges, Verri ne vit pas, selon Manzoni, que c'était là « la principale, ou pour mieux dire, l'unique cause » de sa fatale issue. Et Manzoni reprend un à un tous les documents du procès. Arrivé à ceux qui concernent l'absolution de Padilla, il montre que cette absolution était motivée par un fait qui devait entraîner celle de tous les inculpés : « Si Padilla n'avait point donné d'argent, comment vouloir les condamner pour en avoir reçu de lui? » (4).

L'argumentation de Manzoni paraît irréfutable ; mais, outre qu'elle n'enlève rien au caractère odieux de la torture, elle n'empêche nullement cette question de se poser : jusqu'à quel point les juges étaient-ils aveuglés, fanatisés, irresponsables? Il suffit de lire le décret de Philippe II, roi d'Espagne et souverain de Milan, publié le 7 août 1630, avec ses primes à la dénonciation et ses pénalités horribles contre les fabricateurs

(1) Manzoni, *Histoire de la colonne infâme,* Introduction.
(2) *Observations,* ch. VI.
(3) *Observations,* ch. VII.
(4) Manzoni, *Hist. de la col. inf.,* § VI.

et les simples détenteurs de poison, pour comprendre à quel degré d'égarement en était alors arrivée l'opinion publique. C'est à ce point de vue que s'est placé M. Cusani, dans l'appendice de son édition de Ripamonti, pour montrer que Manzoni avait été un peu loin dans ses incriminations contre les juges du fameux procès (1).

Au temps de Verri, les choses ne se passaient plus comme en 1630. La torture avait perdu de sa cruauté, sinon de son arbitraire : mais elle subsistait toujours. C'est pourquoi, après l'exposé historique des faits, il revient sur le terrain juridique et consacre la seconde partie de son opuscule (2) à réfuter les arguments présentés en faveur du maintien de cette institution.

Il en recherche les origines. Inconnue des Hébreux, incompatible avec la loi du Christ, interdite chez les Grecs et les Romains qui la considéraient comme un outrage à la liberté humaine, elle sortit de la corruption des lois romaines et apparut vers le temps de Dioclétien. Sa réglementation systématique en Italie ne date que du treizième ou du quatorzième siècle, c'est-à-dire de l'époque des commentateurs. Peut-être n'est-ce qu'une transformation de l'antique jugement de Dieu : c'est l'opinion de Verri. Peut-être, comme le pense Ugoni, la doctrine de l'expiation religieuse a-t-elle là aussi exercé son action sur les lois pénales. Peut-être, c'est l'avis de Manzoni, la nécessité de la répression et l'absence d'autorités constituées ont-elles favorisé l'introduction de cette pratique. Si les statuts de Milan, aussi bien que les constitutions criminelles promulguées par Charles-Quint, la réglementent assez sommairement, c'est qu'ils la considèrent comme un objet secondaire, qu'ils s'en rapportent pour l'instruction aux autorités subalternes, c'est-à-dire aux jurisconsultes chargés d'interpréter et aux juges chargés d'appliquer. Quoi qu'il en soit, ce sont les commentateurs qui ont réglementé la torture.

(1) Cusani, *Considérations sur le procès des graisseurs*, appendice à la traduction italienne de Ripamonti, *Peste del 1630* (Milan, 1841).

(2) Chapitres VIII à XVI.

Ici s'est élevée une nouvelle critique. Beccaria, dans la préface du livre des *Délits et des peines,* rejetait assez légèrement sur « les Carpsovius et les Farinaccius » tous les abus de l'ancienne procédure. Verri consacre deux chapitres à prouver que la torture est un tourment atroce, et que son atrocité est l'œuvre des « docteurs » : « Des hommes obscurs, ignorants et féroces, sans examiner d'où émane le droit de punir les délits, pour quelle fin ils se punissent, sur quelle échelle s'en mesure la gravité, quelle doit être la proportion entre les délits et la répression, si un homme peut jamais être contraint de renoncer à sa propre défense, et autres principes semblables dont la connaissance approfondie permet seule de tirer les conclusions naturelles les plus conformes à la raison et au bien de la société; des hommes, dis-je, obscurs et sans mandat, avec le plus triste raffinement, réduisirent en système et, gravement, formulèrent la science de tourmenter les autres hommes avec la même tranquillité que l'on décrirait l'art de guérir les maladies du corps humain. Et ils furent écoutés et considérés comme législateurs; et l'on en fit un sérieux et calme sujet d'étude; et l'on introduisit dans les bibliothèques de jurisprudence ces cruels auteurs qui enseignent à disloquer avec un art raisonné les membres des hommes vivants, à accomplir cette besogne avec lenteur et multiplicité de tourments, de manière à rendre plus désolantes et plus aiguës l'angoisse et la destruction » (1).

Et Verri cite les noms de Bossius, Ziegler, Farinaccius, Bartole et Clarus. Mais Manzoni le prend de nouveau à partie (2) : c'est dénaturer le rôle des légistes que de l'interpréter ainsi; leur intervention a été au contraire, dans la plupart des cas, bienfaisante et humaine. Pour incriminer les légistes, il faut supposer qu'ils aient altéré un bon ordre de choses antérieur; que, rencontrant un ensemble d'idées et de pratiques

(1) *Observations*, ch. XIII.
(2) Manzoni, *Histoire de la colonne infâme*, § II.

justes, ils les aient faussées ou combattues. Or cet ordre de choses, cet ensemble d'idées n'existaient pas. Si les légistes ne se sont point posé le problème de Verri : « d'où émane le droit de punir les délits? », c'est par la raison fort simple qu'ils étaient de leur temps et que leur temps ignorait la possibilité d'une théorie rationnelle des lois pénales. Il paraît en outre assez étrange que des hommes « obscurs, sans mandat », comme les représente Verri, aient réussi à faire adopter un ensemble de pratiques, si ces pratiques mêmes étaient contraires à l'esprit du temps et des institutions.

Réduite à ses limites réelles, l'influence des légistes italiens se manifeste en ce qu'ils essayèrent de rattacher la pratique des tribunaux soit à l'autorité des textes, soit à des principes rationnels ; en ce que, dans une matière comme la torture, où régnait l'arbitraire le plus complet, ils tentèrent de faire prévaloir une réglementation d'abord sommaire, puis plus compliquée, non parfaite sans doute, mais progressive et préférable, en somme, à l'absence de principes.

Verri rejette les atrocités de la torture sur les légistes et en particulier sur les deux commentateurs milanais Farinaccius et Clarus. Cependant Farinaccius n'approuve nullement les juges « qui, pour l'agrément qu'ils goûtent à torturer des accusés, inventent de nouveaux genres de tourments » (1) ; il s'indigne contre « ceux qui tiennent l'accusé longtemps garotté avant de le soumettre à la torture, afin de rendre celle-ci plus cruelle ». Clarus tient un langage analogue : « Que le juge veille à ne point user de tourments recherchés et inusités, parce que faire de pareilles choses c'est mériter d'être appelé bourreau plutôt que juge ! » (2). C'est dans le même sens que parle la grande majorité des jurisconsultes de leur temps. D'aucuns s'attachent à décrire les tourments, d'autres à fixer le nombre de fois que l'épreuve pourra être répétée et la durée

(1) Farinaccius, *Praxis et theoria criminalis*, quæst., XXXVIII, 56.

(2) Julius Clarus, *Sententiarum receptarum* lib. V, § dernier, quæst. LXIV, 36.

de chaque épreuve. Mais, en le faisant, ils établissent des règles là où régnait l'arbitraire ; cette organisation théorique de la torture est un commencement de garantie pour les accusés. Il en est de même de la fixation limitative des cas où cette mesure pourra être appliquée. Verri prend ici plus particulièrement à partie Julius Clarus qu'il cite mal. Il lit en effet dans cet auteur : « *Nam sufficit adesse aliqua indicia contra reum ad hoc ut torqueri possit* ». Or les premières éditions du même auteur donnent « Non *sufficit* », qui permet seul d'expliquer une phrase incidente omise par Verri : « *Nisi talia indicia sint legitime probata :* si ces indices ne sont pas bien prouvés ». Et Clarus ajoute immédiatement : « *Dixi quoque non sufficere adesse indicia, etiam legitime probata, nisi sint etiam sufficientia ut torqueri possit* ». Verri n'exagère sans doute pas quand il affirme que, « en matière de torture et d'indices, vu l'impossibilité d'établir une règle certaine, tout dépend du bon plaisir du juge ». Mais il n'en est pas moins vrai que Clarus en parlant de la nécessité d'indices, comme Bossius en essayant de définir l'*arbitrio*, comme Farinaccius en le limitant « par le droit et par l'équité », s'efforçaient de parer aux dangers de cet arbitraire (1).

S'il faut donc descendre jusqu'au seizième siècle pour trouver de véritables adversaires de la torture, comme Grevius et Montaigne, le rôle des légistes n'en reste pas moins respectable. Ils ont ouvert la voie à des successeurs qui les ont trop sommairement jugés. Ils ont rendu possible une réforme des lois criminelles qu'eux-mêmes étaient impuissants à faire.

Est-il bien nécessaire d'aborder aujourd'hui la question de principe, d'opposer les raisons du fils contre la torture, à celles du père en faveur de cette institution désormais jugée? Ce qui formait, il y a à peine un siècle, la partie la plus importante de cette œuvre, le côté législatif, en semble aujourd'hui l'accessoire : la torture n'éveille plus qu'un intérêt historique. Si d'ailleurs Verri a présenté la question sous une forme saisis-

(1) Cf. Manzoni, ouvrage cité, § II ; Clarus, *Sentent.*, lib. V, quæst. LXIV, 12.

sante, il n'a guère apporté, pas plus que Beccaria, d'argument nouveau à une thèse épuisée. Que la torture soit un moyen dangereux, ayant amené la condamnation de nombreux innocents, un moyen inhumain, tant par sa nature que par les raffinements dont on l'entoure, le procès des « graisseurs » l'a démontré assez clairement. A l'argument de la prétendue nécessité de la torture « pour le salut de l'État », il oppose celui de son inefficacité: les tourments ne sont nullement un moyen de découvrir la vérité, mais « un moyen de pousser un homme à s'accuser d'un délit, l'eût-il ou ne l'eût-il pas commis », moyen plus favorable à la vigueur musculaire qu'à l'innocence. Il développe cet ingénieux paradoxe que les docteurs qui la prônent ne croient pas plus que lui à son efficacité : car d'abord ils se mettent, eux, les nobles et les soldats, en dehors de ses atteintes, chose inadmissible si le salut de l'État, intéressé à la découverte de tous les délits, exigeait l'emploi de la torture. En outre, s'ils la considéraient vraiment comme un moyen sérieux, ils accepteraient tel quel l'aveu du patient, sans exiger une confirmation postérieure. Inefficace, inhumaine, abolie dans beaucoup de législations, la torture est condamnée à disparaître comme les procès de magie et de sorcellerie, si longtemps consacrés par l'autorité des uns et l'ignorance des autres.

Telle est, en quelques mots, l'argumentation de Verri. Il est plus intéressant de connaître la destinée de son œuvre. On sait déjà que, — très probablement par déférence pour son père, — Verri garda toute sa vie cet écrit dans ses tiroirs. Il le communiqua cependant en lecture à plusieurs amis, parmi lesquels le comte Gorani. Celui-ci, émerveillé, lui écrivit une longue épître où il mettait les *Observations sur la torture* au-dessus des écrits analogues de Voltaire, et engageait vivement l'auteur « à ne pas différer plus longtemps la révélation à ses concitoyens de vérités si intéressantes et si utiles » (1).

(1) 18 décembre 1777. Cette épître est rapportée à la suite des *Observations sur la torture*, dans la plupart des éditions où figurent ces dernières.

Ce vœu n'étant point exaucé, la réputation de Verri comme criminaliste en souffrit. On ne le voit point avec Beccaria prendre part aux travaux législatifs sur les lois pénales. Cependant, dans la sphère très restreinte où ce petit livre fut lu et connu, il dut faire impression. En 1778, — moins d'un an après sa composition, — il se passa à Milan un événement très significatif. Le 1er septembre, au matin, la « colonne infâme » fut trouvée renversée. Le propriétaire du terrain contigu avait fait creuser tout auprès, et l'on craignait depuis quelque temps pour sa solidité : la démolition en était même demandée. La voix publique attribua l'initiative de cet « accident » aux membres du Sénat, suffisamment édifiés sur le crime judiciaire de leurs prédécesseurs, et pour qui ce souvenir historique devenait par trop gênant (1).

En présence de la délibération du Sénat, la torture continua d'être appliquée en Lombardie, malgré les injonctions réitérées de la Cour de Vienne. Elle ne fut définitivement abolie qu'au lendemain de la révolution française. Un décret impérial du 11 septembre 1789, appliqué cette fois, décida « que la torture devrait cesser entièrement comme moyen d'obtenir l'aveu ou la réponse congrue de l'accusé ou ses révélations *super aliis et complicibus;* à plus forte raison quand il s'agirait de purger l'infamie résultant soit de témoignages de co-auteurs ou autres, soit de la contradiction entre l'accusé et les témoins, et dans les cas où le Sénat avait coutume de décréter la torture *super reatus,* après la sentence capitale » (2). Quand parurent en 1804 les *Observations* de Verri, elles avaient perdu leur principal intérêt: leur but était rempli, l'abus n'existait plus. Sans passer inaperçues, elles ne passionnèrent plus les

(1) Il ne reste plus trace aujourd'hui de ce monument, sur l'emplacement duquel on a reconstruit. La pierre sur laquelle est gravée l'inscription rapportée plus haut a seule été conservée : elle est actuellement déposée au Musée archéologique de Brera. Quant au barbier Gian-Giacomo Mora, son nom a été donné à une rue de Milan.

(2) Cf. Cantù, *Beccaria,* ch. XXIII.

esprits alors absorbés par d'autres préoccupations. Verri prévoyait d'ailleurs la destinée de son ouvrage : « Je n'attends, disait-il en le commençant, aucune gloire de cet écrit... Si la raison fait comprendre que c'est une chose injuste, très périlleuse et cruelle d'employer la torture, le résultat obtenu me sera plus cher que la gloire d'avoir fait un livre... Si j'arrive à ma fin, si, l'opinion publique étant éclairée, on en vient à établir une méthode plus raisonnable et moins atroce de rechercher les délits, alors il en sera de mon livre comme des arceaux de bois que l'on enlève, l'édifice terminé. Il m'arrivera comme au marquis Maffei : en détruisant la littérature chevaleresque, et en faisant disparaître la race des écrivains de ce genre, il fit disparaître du même coup son livre, que personne ne lit plus aujourd'hui, parce que l'objet pour lequel il était écrit n'existe plus » (1).

(1) *Observations*, ch. I, *in fine*. — Villemain, qui a d'ailleurs écrit d'excellentes choses sur l'Italie du dix-huitième siècle, a commis au sujet de l'opuscule de Verri, comme précédemment au sujet de la société du *Café*, quelques inexactitudes qui doivent être rectifiées :

« Indigné de ce reste affreux de barbarie, un des membres de la jeune académie de Milan va feuilleter les chroniques de la ville pour y trouver des arguments contre la torture, qu'il avait déjà combattue en termes voilés dans un journal dont le comte Firmian avait permis l'établissement. Le jeune publiciste Pietro Verri... etc. » (*Dix-huitième siècle*, 33e leçon).

Le jeune publiciste en question avait quarante-huit ans quand il composait son livre, et en 1777, il y avait plus de onze ans que la société du *Café*, — qui n'était pas à proprement parler une académie, — était dissoute. Quant au journal du même nom, il ne fait qu'une très légère allusion à la torture, et ne s'occupe point de la réforme des lois criminelles. L'éminent critique, après avoir fait l'éloge du livre, veut montrer « le noble et beau travail de Pietro Verri oublié dans l'heureuse révolution morale qui a banni de tous les codes cette infamie qui les souillait ». Dans cette intention, il évoque assez malheureusement le nom de Manzoni : « Je crois, dit-il, que Manzoni lui-même n'a pas lu cet ouvrage, quoiqu'il soit compatriote de l'auteur. » Ne serait-ce pas plutôt Villemain qui n'aurait pas lu l'ouvrage de Manzoni ?

CHAPITRE III

LE RÉFORMATEUR FINANCIER ET L'ÉCONOMISTE

Les questions économiques sont celles où Verri a le plus brillamment affirmé ses qualités d'homme d'état. Ici le théoricien marche de pair avec le praticien. Les vingt-deux années de sa vie publique ont été à la fois la préparation et la réalisation de son œuvre doctrinale. Un double intérêt s'attache donc à cette étude : intérêt historique, qui réside dans les incidents multiples de sa carrière politique, dans ses relations avec la cour de Vienne et les représentants de cette cour à Milan, dans les obstacles que lui suscitèrent les calculs intéressés et la jalousie de ses concitoyens, dans les réformes administratives et financières qu'il conçut, qu'il poursuivit et qu'il accomplit en Lombardie ; intérêt scientifique, car Verri a écrit à une époque décisive dans les annales de la science économique ; et son principal ouvrage, postérieur en date à ceux des physiocrates et antérieur à celui d'Adam Smith, a une valeur théorique considérable. Chronologiquement, cette œuvre réformatrice peut se diviser en deux périodes : la plus mouvementée s'étend de 1763 à 1770, et se résume dans la lutte de Verri pour l'abolition de la Ferme ; la seconde, plus calme mais non moins féconde, va de 1770 à 1786 : Verri ayant conquis une situation administrative importante, y travaille efficacement au relèvement de son pays. Cette étude historique appelle, comme complément, un exposé sommaire des doctrines économiques du réformateur milanais.

I

VERRI AUX AFFAIRES : PREMIÈRES RÉFORMES A MILAN : L'ABOLITION DE LA FERME DES IMPÔTS

Le meilleur historien de la vie publique de Verri, c'est Verri lui-même. Ses travaux sur l'histoire économique de Milan, sa correspondance avec Ilario Corte (1), une longue lettre (2) adressée par lui à son frère Alessandro en 1771 (3), et contenant le récit des négociations qui eurent lieu à Vienne au sujet de la réforme administrative et financière de la Lombardie, un *Mémoire chronologique* (4) où Verri, depuis quelque temps à l'écart des affaires, relate, sous une forme laconique et tant soit peu morose, les changements politiques survenus à Milan de 1750 à 1791 : telles sont, avec

(1) Corte était en 1762 directeur des archives du Sénat à Milan; il avait fourni à Verri les documents nécessaires pour son mémoire *sur l'Economie publique de l'état de Milan.* Il obtint, quelques années après, le poste de secrétaire du gouvernement royal de la Lombardie autrichienne à Vienne. C'est de là qu'il entretint avec Verri, en 1768 et 1769, une correspondance secrète. Les lettres de Verri sont publiées par M. Casati, aux tomes III, p. 293-376, et IV, p. 1-138. Les originaux en ont été achetés par Custodi aux héritiers Corte, et sont actuellement à la Bibliothèque Ambrosienne.

(2) Publiée récemment par Francesco Cusani : *Archivio storico lombardo,* 1879, fasc. 2.

(3) Le titre complet de la lettre est celui-ci : *Lettera riservata che Pietro Verri spedì al cavaliere Alessandro a Roma* l'anno 1781, *verso il dicembre. Contiene i fatti del nuovo sistema fatto* (sic) *alla venuta del regio archiduca Ferdinando.* M. Cusani croit avec raison à une erreur de date : la lettre se réfère à des événements dont aucun n'est postérieur à 1771, et dont une notable partie se passe cette année même. Verri entre dans trop de menus détails pour qu'on puisse croire qu'il ait rédigé sa lettre dix ans plus tard. Une raison décisive existe d'ailleurs en faveur de cette dernière date. Verri s'y plaint des maigres résultats personnels qu'il retira de la réorganisation, une nomination au poste de conseiller du nouveau Magistrat caméral. Or en 1781, il était monté en grade et n'avait plus les mêmes sujets de mécontentement.

(4) *Memoria cronologica dei cambiamenti pubblici dello stato di Milano (1750-1791).* Casati, t. IV, p. 343-379.

les documents officiels, les sources les plus abondantes et en même temps les plus précises à consulter sur cette histoire.

Ce qu'était la situation économique en Lombardie au moment où il entrait aux affaires, Pietro Verri était peut-être seul à le savoir. Longtemps, en ce pays comme dans toute l'Europe, « l'esprit de mystère » avait régné dans les sphères administratives : « La population, la topographie, l'impôt, la fertilité du sol, les importations et les exportations étaient des matières ignorées ou dérobées avec un soin jaloux, à peine connues de ceux qui avaient part aux affaires » (1). Grâce aux dispositions plus libérales du gouvernement de Marie-Thérèse, Verri avait pu remonter aux sources de l'histoire économique du pays. Il avait découvert et établi, pièces en mains, ce fait incroyable, que Milan au dix-huitième siècle était beaucoup moins prospère qu'au seizième. La domination espagnole, qui comptait pourtant toujours ses partisans et même ses conspirateurs, — la comtesse Clelia Borromée et ses amis, — avait, pendant les cent-soixante-douze ans de sa durée en Lombardie (1535-1707), donné ce triste résultat. La population de Milan réduite, en chiffres ronds, de 300,000 à 100,000 âmes, l'industrie locale de la laine ramenée de 70 à 5 fabriques, les moulins à soie, jadis si nombreux, ne dépassant pas 25, tels étaient, entre bien d'autres, les signes trop certains de la décadence du pays. Les causes en étaient nombreuses et d'ordre divers : un gouvernement étranger qui avait traité la province en pays conquis; l'esprit de chicane et d'intolérance, qui s'était communiqué des gouvernants aux gouvernés; mais par dessus tout, les expédients économiques à l'aide desquels on avait essayé de conjurer le mal : « La diminution des revenus de l'État suggéra, dit Verri, des mesures ruineuses : accroissement des impôts existants, création d'impôts nouveaux, vente des biens du domaine *(fondi camerali)*, vente des régales, faillite des caisses et des banques publiques : c'est ainsi que le

(1) Verri, *Sull' Economia pubblica dello stato di Milano*, ch. VIII.

peuple se ruinait, et que les richesses s'amassaient entre les mains de quelques entrepreneurs » (1). Les souverains autrichiens, Charles VI, Marie-Thérèse, s'étaient montrés plus cléments que leurs prédécesseurs espagnols; mais si les causes générales de décadence tendaient, grâce à eux, à disparaître, les causes économiques, ces « expédients ruineux » dont parle Verri, subsistaient toujours : la détresse financière d'une part, l'absence de principes bien arrêtés de l'autre, enfin la crainte de violer des droits acquis paralysaient l'action gouvernementale.

L'abus le plus criant, celui d'où partaient et où venaient aboutir tous les autres, consistait dans un détestable régime d'impôts. C'est à ce régime que Verri s'attaqua principalement; aussi est-il nécessaire, pour bien comprendre son œuvre réformatrice, de connaître les grandes lignes du système auquel il avait affaire. Exagération et arbitraire, perception vexatoire et onéreuse, charges tombant directement sur les sources de la prospérité publique, tous ces défauts signalés par Verri dans son *Économie politique* comme contraires à une bonne administration financière, étaient, sans en excepter un, les défauts du système financier de la Lombardie. L'ensemble, très compliqué, des impositions en ce pays pouvait se répartir vers 1760 en deux catégories: le cens (*censimento*), et les taxes indirectes ou régales.

Le cens avait donné lieu depuis le commencement du siècle à de nombreux projets et essais de réforme. Le dernier, élaboré par le gouverneur de Milan Pallavicini, avait été réalisé à la satisfaction générale par une junte à la tête de laquelle figurait l'économiste Pompeo Neri. Il était en vigueur depuis 1760. Le cens comprenait, après la réforme, une taxe personnelle, une taxe commerciale, espèce de patente appelée *estimo del mercimonio*, enfin l'impôt sur les fonds de terre et sur les constructions. Ce nouveau cens lombard ne

(1) Verri, *Lettres*, t. I, p. 149-150.

réalisait pas seulement un progrès considérable sur l'état de choses antérieur; il était vraiment en lui-même une institution fiscale que Verri, malgré quelques critiques de détail, déclare « excellente et très prévoyante », et qui pouvait servir de modèle aux pays les mieux administrés de l'Europe (1).

L'autre branche d'impôts comprenait les innombrables taxes indirectes dont le pays était accablé. Là, le désordre persistait dans toute sa plénitude. Les besoins toujours renaissants du Trésor avaient fait multiplier à l'infini les régales, qui frappaient à peu près toute denrée, et pesaient davantage sur celles dont la consommation était le plus générale (2). Les douanes intérieures entravaient la circulation commerciale, déjà réduite par les prohibitions d'entrée et de sortie à la frontière. Le mode de perception était des plus défectueux. Avant 1750, la plupart des régales étaient soit affermées à des particuliers ou à des sociétés financières qui en absorbaient le plus clair des produits, soit aliénées définitivement en retour d'avances faites au Trésor dans des moments difficiles. Pour plusieurs même, l'octroi avait été fait avec abandon de la faculté de rachat. En 1750, en même temps qu'il travaillait à la réforme du cens, Pallavicini songeait également à simplifier le système du

(1) Verri, *Ec. pub. dello stat. di Mil.*, § VII. Les critiques adressées par Verri au nouveau régime du cens étaient les suivantes : les exemptions d'impôt accordées aux biens des églises à la suite du concordat de 1757, avaient été au delà du juste, et ne constituaient pas un soulagement suffisant pour les contribuables; la taxe personnelle sur les colons lui semblait « chose tout à fait odieuse pour le pauvre paysan »; quant à la taxe commerciale, combattue par Milan et par Côme, les principales intéressées, elle constituait une erreur économique, car « l'industrie n'est pas un fonds censible; les impôts qui pèsent immédiatement sur elle l'étouffent ». Verri croyait que ce serait une opération excellente de refondre la taxe personnelle et l'*estimo del mercimonio*, en les reversant sur l'impôt foncier. Enfin il émettait quelques critiques sur le mode de répartition adopté, et signalait le peu d'indépendance des agents royaux chargés de défendre les intérêts des Communautés.

(2) L'impôt sur le vin *(bollino)*, sur la mouture *(maccinato)*, sur le sel, etc.

fermage, en réunissant en une ferme générale toutes les taxes isolément affermées et en y intéressant l'État pour un tiers. Les embarras financiers de l'Autriche empêchèrent ce sage projet d'aboutir : le gouvernement, tenté par les offres d'avances immédiates d'une compagnie fermière, renonça à toute ingérence personnelle et signa un contrat de ferme générale, sans intérêt d'un tiers, pour une période de neuf ans, à partir du 9 janvier 1751 (1). Le même fait se produisit en 1757 : les fermiers Greppi et Mellerio, profitant des besoins d'argent qu'entraînait pour Marie-Thérèse la guerre contre la Prusse, réussirent à obtenir d'elle un renouvellement anticipé du contrat de fermage, jusques et y compris l'année 1765, et dans des conditions encore moins avantageuses pour le fisc qu'auparavant (2).

On se fait difficilement l'idée de la situation qu'occupaient les « fermiers », ces quelques hommes dont la richesse naissait de la misère publique, dont l'influence s'étendait des dernières autorités locales jusqu'aux marches du trône, et dont les procédés vexatoires faillirent plus d'une fois amener dans ce peuple milanais pourtant si débonnaire, de véritables soulèvements (3) : « Tout le corps des ministres, écrit Verri,

(1) Cusani, *Storia di Milano*, t. III, p. 259 et suiv.

(2) Ils avançaient au gouvernement 700,000 florins à cinq pour cent, mais supprimaient au Trésor le droit au dixième des profits nets que Pallavicini avait réussi à lui assurer.

(3) Les braves Milanais, exaspérés de l'élévation de prix du tabac, organisèrent en 1754 une véritable grève de fumeurs. Pendant plusieurs jours l'entrepôt des tabacs resta désert ; on y apposa de nuit l'écriteau : *Boutique à louer*. On édicta volontairement des peines contre quiconque achèterait du tabac. Les gamins et les écoliers s'attroupaient devant l'entrepôt, et criaient : *Place! Place!* comme s'il y avait encombrement d'acheteurs, tandis que, suivant le mot d'un chroniqueur, « il n'y pénétrait réellement pas autre chose que du vent ». D'autres fois ils brûlaient dans la rue de petits tas de tabatières en bois ; et de mauvais plaisants poussèrent l'irrévérence jusqu'à suspendre des tabatières d'argent comme *ex-voto*, autour du tombeau de Saint-Charles, dans la cathédrale. Ces curieux documents sont tirés des mémoires d'un Milanais de l'époque, Benvenuto, que cite tout au long Cusani (*Storia di Milano*, t. III, p. 289-291).

était lié aux fermiers soit à prix d'argent, soit par des services, tous également, par crainte d'hommes bien vus à la cour, qui disposaient des fonctions publiques plus souverainement que le gouverneur. Tout le corps des gens de robe implorait la faveur des fermiers, parce que leurs avocats étaient promus aux charges judiciaires, comme Lambertenghi et Muttoni, faits depuis sénateurs » (1). Le successeur de Pallavicini, le grand chancelier Beltrame Cristiani les couvrait de son autorité et les appuyait près de Marie-Thérèse. Quant à l'impératrice, elle les aimait et les craignait tout à la fois : elle les qualifiait dans ses dépêches de *benemeriti*, leur prodiguait titres et décorations, les désignait au respect de tous (2), et poussait la condescendance jusqu'à les autoriser à avoir deux ou trois compagnies de troupes spéciales, portant leurs armes, et — c'est l'expression même de la dépêche impériale — *entièrement dépendantes* de leur autorité. Pour les vingt années d'exercice de la ferme générale, Verri évaluait en ces termes les bénéfices de l'entreprise : « Les fermiers tirèrent du pays suffisamment pour former trois richissimes familles : en attribuant à toutes trois une fortune de 24 millions de livres, on fait une évaluation modérée. Ajouter à cela les sommes vraisemblablement énormes distribuées pour payer les protections, et l'on verra que, sur un chiffre probable de 36 millions, ces gens-là ont extorqué au peuple plus qu'il n'est entré dans le Trésor, auquel ils payèrent cinq millions par an. De la sorte, pendant les vingt ans qu'ils restèrent en exercice, pour payer trois au souverain, ils pillèrent quatre dans la province » (3).

(1) Cf. Cusani, *ibid.*, p. 287.

(2) « C'est notre intention souveraine que les fermiers soient honorés et traités en toute occasion par qui que ce soit, dans l'exercice comme en dehors de leurs fonctions, comme nos officiers en titre, et qu'ils soient soutenus par le gouvernement et le magistrat... autant que la justice le permettra ». Cusani, *Storia di Milano*, t. III, p. 34.

(3) Verri, *Pensées sur l'état politique du Milanais en 1790*, dans les *Scritti Vari* (Florence, Lemonnier), appendice, page 10, note 1.

Tandis que les fermiers, profitant de leur situation favorable, ne songeaient qu'aux moyens de la prolonger, deux hommes, deux Milanais, chacun de leur côté, méditaient une réforme : l'un, l'abbé Giuseppe Giusti, chargé de la direction des affaires lombardes près de Kaunitz, à Vienne, conseillait au premier ministre d'en revenir au projet de ferme mixte, de Pallavicini. L'autre, Pietro Verri, alors inconnu et sans influence, émettait des idées plus radicales. Cette esquisse d'histoire financière nous ramène à l'homme d'État milanais et aux commencements de sa carrière politique.

« Je ne dois mon emploi, — écrit Verri à son frère (1), — à aucune intrigue, à aucune importunité, à aucune bassesse... Un livre que j'adressai à la cour fut mon seul Mécène. Ce livre (2), dans une partie historique, révélait des faits inconnus jusqu'alors. Ces faits pouvaient laisser entrevoir l'esprit qui avait régné dans les institutions, et les obstacles qu'il fallait vaincre pour ranimer l'industrie. La seconde partie de cet écrit donnait l'idée, absolument méconnue, de ce qu'était notre industrie, du mal qui provenait de la multiplicité des juridictions, des chicanes, abus et vexations de la finance. Le livre se terminait en conseillant de ne plus affermer l'impôt, de créer une administration chargée de gérer les finances pour le compte de l'État, et, grâce à l'expérience acquise, chargée aussi de proposer des lois financières plus claires, plus simples et plus douces, d'élaborer un tarif mieux en rapport avec les besoins du pays. Les finances réorganisées, on s'occuperait graduellement de protéger les arts et les manufactures, de réviser les statuts du corps de marchands, de proposer un nouveau code pour la prompte et juste sauvegarde du bon

(1) *Lettre réservée*, début.

(2) *Essai sur la grandeur et la décadence du commerce de l'état de Milan*, première forme des *Mémoires historiques sur l'économie publique de l'état de Milan*. C'est pour en payer la copie que Verri avait dû se défaire d'un habit de gala (*Lettres*, t. I, p. 166).

droit et le châtiment de la mauvaise foi. Je donnai moi-même une esquisse de ces lois. »

Ce mémoire, adressé à Vienne en 1763, y avait fait sensation. Kaunitz répondit avec bienveillance à l'auteur qui sollicitait un poste dans l'administration, applaudissant à *l'excellent choix* de son sujet d'étude et l'engageant à persévérer (1). Le 24 janvier 1764, il créa, en s'inspirant du mémoire de Verri, une junte ayant pour mission de préparer la réforme, et y fit entrer celui-ci comme conseiller, sans traitement, mais avec voix délibérative. Verri avait trente-six ans. Il débuta dans l'administration par un de ces actes qui sont ou bien un coup de tête ou bien un coup de génie, mais qui révèlent une personnalité peu ordinaire. Voici comment il le raconte lui-même :

« Le hasard m'avait fait tomber sous la main un travail de dépouillement des livres de douanes, exécuté sous le comte Cristiani et oublié à sa mort. Après un labeur de six mois, j'en avais tiré une *Balance du commerce* et l'avais insérée dans mon manuscrit déjà transmis à Vienne. Je fis connaître ce document à la junte. Le président me pria instamment à plusieurs reprises de communiquer cette *Balance,* sans laquelle on ne pouvait aborder la question du tarif. Je me déterminai à la laisser sortir... Afin d'éviter l'ennui des copies multipliées, je la portai à un imprimeur pour la tirer à cinquante exemplaires. J'en gardai quarante-deux sous clef, j'en distribuai huit aux huit membres de la junte. J'inscrivis le nom de chacun d'eux sur le frontispice afin qu'on pût reconnaître celui qui en aurait donné communication. Le président me fit demander d'en réimprimer quelques exemplaires : je lui en remis une douzaine et en conservai trente près de moi. Le président les distribua à ses amis, ce que voyant, j'en fis autant des exemplaires qui me restaient (2). »

(1) Verri, *Lettres,* t. I, p. 168 et suiv.
(2) *Lettre réservée,* III.

Grand émoi! La Lombardie, d'après le calcul de Verri, exportait en 1752 pour 9 millions de moins qu'elle n'importait! On pouvait, en supprimant la Ferme, trouver sans aggravation d'impôt les ressources nécessaires pour rétablir une cour à Milan, où Marie-Thérèse se proposait d'installer l'archiduc Ferdinand après son mariage avec Beatrice d'Este! A l'instigation des fermiers, le sénateur Muttoni, leur créature, publie une réfutation du malheureux *Bilancio,* suivie bientôt d'une *Lettre critique* d'un certain Freganeschi, et d'*Observations* du marquis Carpani. Baretti éreinte dans le *Fouet littéraire* le jeune *politicastro infranciosato* « qui jette hors d'un pays des sacs d'écus imaginaires avec la même désinvolture qu'une servante suissesse jette par la fenêtre ses épluchures et ses immondices » (1). Des épigrammes circulent en ville, l'accusant d'avoir pillé Voltaire et Hume. Vienne se fâche : le référendaire Giusti écrit à Verri de cesser avec lui toute correspondance, et Kaunitz, mécontent de voir les matières financières exposées au grand jour, lui adresse cette verte semonce :

« J'ai été fort surpris d'apprendre que Votre Seigneurie Illustrissime, sans participation ni permission du gouvernement, ait mis sous presse, et cela en pays étranger, (à Milan, chez Agnelli), une soi-disant balance du commerce de cet État de Sa Majesté. Un pareil acte de légèreté se pardonnerait chez le premier venu ; mais il est beaucoup plus grave émanant de Votre Seigneurie Illustrissime, laquelle, à peine admise à l'honneur de servir Sa Majesté, s'est permis une équipée qui ne saurait être mise que sur le compte de l'inexpérience et de la jeunesse. Tout concourt à rendre votre résolution inconséquente et inopportune, car vous n'étiez pas autorisé à examiner les sources permettant d'évaluer la force et la faiblesse de l'État, et d'autre part vous avez publié des chiffres qui discréditent le pays et font peu d'honneur à Sa Majesté. Agir à sa guise en indépendant du pouvoir n'est point la route à suivre

(1) *Fouet littéraire,* 1er août 1764.

quand on débute dans l'administration. On ne doit surtout point s'adresser au public sans en prévenir la Cour et sans avoir obtenu son approbation. L'amour-propre doit se soumettre aux nécessités des fonctions, et quiconque ne comprend point cette maxime ou ne sait point s'y conformer ne mérite pas d'être fonctionnaire. Je veux donner le temps à Votre Seigneurie Illustrissime de méditer ces vérités, et si elle se sent assez de volonté pour s'y conformer, j'excuserai et couvrirai sa fredaine. Si au contraire ces vérités lui semblaient trop rigides et trop difficiles à pratiquer, il me resterait alors le plaisir d'avoir connu en elle un jeune homme qui a des lumières naturelles et de l'acquis, et qui promettait pour l'avenir, mais à qui il manque l'essentiel, je veux dire la docilité et la réserve. Je suis avec distinction et respect,

De Votre Seigneurie Illustrissime,
le très dévoué et très obéissant serviteur,

« KAUNITZ RITTBERG » (1).

Vienne, 19 avril 1764.

Verri ne se déconcerte pas : « Je suis isolé, écrit-il, et le public est encore trop aveugle pour me donner raison. Je sens toute l'injustice qui m'est faite, mais il est dans mon tempérament d'être stimulé par les obstacles » (2). Il a pleine conscience de la portée et du sérieux de son acte, et en apprécie fort bien les résultats : « La Cour a reconnu : premièrement que la *balance* doit se tirer des livres, secondement qu'il est utile de l'avoir, troisièmement que je suis capable de l'établir » (3). Et en effet, Kaunitz, qui voyait juste, avait senti que ce « jeune cavalier » milanais mettait le doigt sur une difficulté importante. Tout en ne dissimulant pas son mécon-

(1) Rapportée par Verri lui-même dans une lettre datée du 15 mai 1764 (*Lettres*, t. I, p. 176-178).
(2) *Ibid.*, p. 179.
(3) *Lettres*, t. I, p. 180.

tentement, il crut qu'il était bon de la tirer au clair. Il écrivit en ce sens à Firmian :

« Il m'a déplu que le comte Pietro Verri, dont le caractère et le genre d'études me vont d'ailleurs, se soit laissé entraîner immodérément par son ardeur juvénile à convertir en un objet de commisération publique, des documents qui, produits par écrit à la junte et au gouvernement, lui auraient fait honneur, ne fût-ce que par l'idée et son plan d'exécution. Mais, puisque la glace est rompue, il faut aller de l'avant, et établir aussi exactement que possible le juste milieu qui doit exister entre les neuf millions de déficit résultant de sa balance, et les onze millions d'excédent dont parle une *Lettre critique* qu'on lui oppose » (1).

Verri et son collègue Maraviglia furent chargés de dresser une nouvelle balance du commerce. Ils opérèrent cette fois sur les chiffres officiels relatifs à l'année 1762. Après dix-huit mois de travail, leur rapport au ministre plénipotentiaire, en date du 30 octobre 1765, concluait à un chiffre d'importations supérieur d'un million et demi de livres au chiffre des exportations. On a cru plus d'une fois trouver dans la seconde balance une rectification et par suite une réfutation de la première (2). Tel n'était point, au moins originairement, l'avis de Verri, si l'on en juge par ce fragment de lettre : « Voilà le dépouillement des livres de 1762. Trouverez-vous maintenant chimérique qu'en 1752 l'actif se soit élevé à treize millions et le passif à vingt-deux millions comme le porte ma *balance* imprimée? D'une année à l'autre *rien de plus naturel* que cette différence » (3).

Le temps et le mérite de plus en plus évident de Verri effa-

(1) Kaunitz à Firmian, 14 avril 1764, *Archivio di stato*, Milan. — Cf. Cusani, *Storia*, t. III, p. 319-320.

(2) Cf. Ugoni, *Pietro Verri*, (*Della letter. ital.*, t. II, p. 43); Cantù, *Beccaria*, ch. XVIII, p. 116, note 1.

(3) *Lettres*, t. I, p. 184. — En 1769, Verri évaluait ce même passif à trois millions de livres.

cèrent cette fâcheuse impression. Le gouvernement autrichien résolut de s'engager plus affirmativement dans la voie des réformes. Il créa tout d'abord (novembre 1764) un *Suprême Conseil d'économie publique,* à la tête duquel fut placé le comte Carli. C'était à la fois un tribunal commercial et une chambre consultative, chargée d'étudier toutes les questions intéressant de près ou de loin la richesse publique : commerce des grains, monnaies, refonte des tarifs douaniers ou commerciaux et rachat des régales. En second lieu, comme le contrat signé avec la ferme générale expirait le 1[er] janvier 1766, il résolut de reconstituer celle-ci sur de nouvelles bases, en y intéressant directement l'État : c'est le système de la *ferme mixte,* qui fut établi par voie d'adjudication (25 septembre 1765) pour une période de neuf ans, mais ne dura que jusqu'en 1770 (1). L'acte de concession nommait pour l'administrer trois fonctionnaires, dont deux représentaient la société fermière, le troisième, l'État, plus un inspecteur général.

Dans cette double création, Verri obtint une position à la fois lucrative, honorable et toute de confiance : il fut nommé membre du *Suprême Conseil,* et « conseiller délégué à l'administration du tiers de Sa Majesté dans la Ferme », avec un traitement de 10,000 livres. C'est là qu'il poursuivit et réalisa la première partie, la partie négative de ses réformes : le rachat des régales, et l'opération la plus importante de ce rachat, l'abolition de la Ferme générale.

Le rachat des régales *non affermées* préoccupait depuis longtemps le gouvernement. La junte établie en 1764, n'ayant pas donné de résultats, fut abolie en octobre 1767, et ses pou-

(1) L'adjudication fut plus apparente que réelle. Une société Pini offrait des conditions beaucoup plus avantageuses que celles des anciens fermiers. Mais ces derniers avaient, par leur associé Greppi, toutes les préférences de Marie-Thérèse : ils l'emportèrent. La somme versée au Trésor (*canone*) était de 5.157.000 livres, plus 40.000 livres offertes gracieusement par les fermiers au gouvernement. — Cf. Cusani, *Storia di Milano*, t. III. p. 321 et suiv.

voirs furent transférés au Suprême Conseil d'économie. Tout n'était pas merveille dans les délibérations de cette dernière assemblée et dans les relations de ses membres. Le président Carli, dans la correspondance de Verri, est représenté comme un homme ambitieux et intéressé, autoritaire dans ses procédés, et qui faillit compromettre plus d'une fois par ses bévues la dignité du corps entier (1). Verri personnellement n'obtint pas de lui les égards dus à un collègue qui depuis dix ans passés était en même temps un ami (2). Sur l'intervention du conseiller Sperges, successeur de l'abbé Giusti dans le département d'Italie à Vienne, Verri se vit nommer inopinément rapporteur pour la question du rachat des régales, et administrateur souverain des régales rachetées (3). Les régales qui avaient été dûment aliénées constituaient, dans les mains des possesseurs, un patrimoine contraire sans doute au bien public, mais acquis en échange d'un service, et comme tel, respectable. Selon Verri, dont Joseph II approuva plus tard les idées, la justice exigeait « que non-seulement on restituât la somme déboursée (lors de la concession), mais que l'on rendît un capital suffisant pour compenser le revenu annuel que les détenteurs retiraient de leur régale » (4). Telles n'étaient pas les dispositions du Fisc, lequel jouait dans les procès en rachat le rôle de demandeur, tandis que le Suprême Conseil statuait, avec

(1) Verri, *Lettres*, t. III, p. 316 et *passim*.

(2) Les démêlés de Verri avec Carli sont moins intéressants à connaître que ses démêlés avec Beccaria. Les choses n'allèrent pas non plus aussi loin. En 1773, Carli publia anonyme à Venise une édition annotée des *Méditations* de Verri sur l'économie politique. A cette attaque dont il connaissait l'auteur, Verri crut devoir répondre par une édition spéciale de son livre. Mais il la supprima bientôt et déclara, dans la préface de l'édition de 1781, « le temps trop précieux pour l'employer à donner du relief à quelque misérable production, destinée, et par son peu de valeur et par les peu nobles motifs qui lui donnèrent naissance, à demeurer dans l'obscurité ».

(3) *Lettres*, t. IV, p. 145.

(4) *Ibid.*, p. 84.

Verri comme rapporteur. Le Fisc prétendit plus d'une fois ne rembourser que le prix payé aux ancêtres des détenteurs actuels, ou faire des estimations arbitraires ; ce qui, joint au mauvais vouloir de Carli et du Suprême Conseil, amenait dans l'opération du rachat de grandes lenteurs. Quant à l'administration des régales rachetées, Verri la décrit en détail à Ilaro Corte : il abandonnait toute adjudication nouvelle, et se constituait lui-même entrepreneur, sous la direction et pour le compte du gouvernement, ne s'abstenant que d'une chose, du maniement des fonds, qu'il confiait au caissier de la Ferme. Le résultat de l'opération, terminée non sans peine en 1770, fut un accroissement notable dans le produit des taxes, accroissement obtenu sans susciter la moindre réclamation, sans employer aucun moyen répressif, aucune perquisition (1).

Bien encore plus délicate était la situation de Verri dans la Ferme. Placé entre son devoir d'améliorer la gestion des impôts et la nécessité de ne pas en laisser diminuer le produit, tenu en outre à vivre en bonne harmonie avec ses collègues, d'abord pour se conformer au désir de Marie-Thérèse (2), ensuite pour ne pas s'attirer la haine des Fermiers qui eût pu lui nuire et nuire à son œuvre, il lui fallait, selon ses propres expressions, « vivre au milieu des loups » et savoir « dissimuler », sans cependant « jamais trahir son devoir » (3). Évidemment, l'institution de la *Ferme mixte* ne suffisait pas à faire disparaître les abus, et Verri l'avait bien prévu. Les mécontentements, loin de s'apaiser, ne faisaient même que s'accen-

(1) Verri, *Lettres*, t. IV, p. 85.

(2) Kaunitz lui écrivait le 28 novembre 1765 : « Votre Seigneurie est assez exempte de préjugés pour comprendre que cette grande princesse souhaitant une entente parfaite avec ses fermiers, celui qui a l'honneur d'exercer la représentation royale doit savoir non seulement s'abstenir de tout ce qui pourrait la dégrader et la ternir, mais encore se conduire avec un véritable esprit de sociabilité qui y maintienne une parfaite harmonie » (Verri, *Lettres*, t. I, p. 193).

(3) *Ibid.*

tuer (1). Tous les représentants de la Ferme étant inévitablement solidaires devant l'opinion publique, l'odieux des mesures collectivement prises rejaillissait sur Verri qui, réduit à appliquer de mauvaises lois, ne pouvait rien faire pour améliorer la situation. Quant à ses collègues, ils le traitaient sans doute avec courtoisie, mais le tenaient en suspicion, et le considéraient au fond « plutôt comme un intrus que comme un associé » (2). Firmian, soupçonneux, interceptait sa correspondance, et travaillait à deux reprises à indisposer contre lui le gouvernement de Vienne (3) : « Gardien d'un contrat signé et d'une législation extrêmement dure, odieux à ma patrie, associé à des personnes honnêtes, mais aigries par l'exécration publique et incertaines de l'utilité de leurs actes..., avec le gouvernement qui se défiait de moi et la cour qui me considérait, je le voyais bien, comme un homme trop remuant et enclin à me rendre important, il était impossible d'imaginer autorité plus précaire et plus illusoire que la mienne. » Ainsi parlait Verri dans une lettre à Ilario Corte (4). Réduit à l'impuissance, il travaillait

(1) C'est ainsi que le monopole des tabacs, qui avait déjà amené des désordres, faillit provoquer en 1766 un véritable soulèvement populaire. Un ban du 7 avril édictait contre les fraudeurs des peines exagérées allant de l'amende à la confiscation et aux galères, déclarait responsables les pères pour leurs enfants, les maîtres pour les domestiques, et organisait tout un système de perquisitions à domicile et de dénonciations. Le peuple recommença à ne plus acheter de tabac; des pamphlets circulèrent en ville, les têtes se montèrent. Au lieu d'essayer de les calmer, le Sénat lança un décret fulminant contre les auteurs de libelles satiriques (27 mai); la force armée fut mise sur pied et la ville réduite en un véritable état de siège. Il fallut l'intervention de Kaunitz pour enrayer le mouvement. Le ministre comprit qu'on avait été trop loin : il l'écrivit confidentiellement à Firmian et reconnut que « malheureusement les gouvernements ont quelquefois le devoir de se dédire, et qu'un homme sage ne saurait hésiter à le faire ». Il lui enjoignit de prendre les mesures nécessaires pour rendre aux Milanais « le joug supportable ». — Cf. Cusani, *Storia*, t. III, p. 325-329.

(2) Verri, *Lettres*, t. III, p. 372.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 146; p. 35, 39 et suiv.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 14.

silencieusement, élaborait un bilan général des opérations de la Ferme, et attendait une occasion favorable pour dire et prouver tout haut ce que depuis longtemps il pensait tout bas : « que les Fermiers sont un mal » et qu'il fallait les supprimer. Joseph II, qui prenait depuis 1764 le titre d'empereur, vint la lui fournir en entreprenant son premier voyage en Italie (février-juillet 1769). Pendant son séjour à Milan, du 24 juin au 13 juillet, le jeune monarque s'enquit en détail de toutes les questions intéressant l'État, assistant aux séances des tribunaux, du Sénat, du Conseil d'économie, se déclarant modestement « un élève » qui demandait à s'instruire. La situation du représentant royal entre le monarque, ses collègues de la Ferme et ses compatriotes mécontents, était assez difficile : « Si je parle, ou je désapprouve tout ce qui s'est fait ou se fait sous le présent gouvernement, ou je dissimule ma pensée, et ni l'un ni l'autre parti ne me convient. Si la nécessité m'obligeait à parler, je ne trahirais jamais mon sentiment ni la vérité. Mais tant qu'il n'y a point nécessité, je me tais. On me fera peut-être un reproche de mon silence, on m'accusera de ne point défendre les restrictions favorables à la Ferme. S'il s'agissait de les abolir présentement, de porter la main sur un contrat solennel, je dirais franchement que la chose ne me paraît pas juste. Mais si, *in abstracto*, on recherche si la bonne politique et les principes d'une sage économie publique sont favorables ou non à ces restrictions, je ne pourrai contre ma conviction intime les approuver » (1).

Dans les discussions qui s'entamèrent au Suprême Conseil sur le chapitre de la Ferme, Verri manœuvra avec beaucoup d'habileté. Personne, et l'empereur moins qu'aucun autre, n'ignorait sa compétence en matière financière. Il s'abstint longtemps de parler, affectant de ne répondre que quand l'empereur l'interrogeait directement. Puis, lorsque tous ses collègues, partisans de la Ferme, eurent développé à satiété

(1) *Lettres*, t. IV, p. 74-75.

leurs idées, il se mit tranquillement à exposer les siennes. Il ne se trompait pas, et son collègue le fermier Greppi non plus, en jugeant que ce silence et cette tranquillité calculés « équivalaient à une guerre ouverte contre la Ferme », guerre bien plus efficace, plus influente sur les idées de l'empereur, qu'une polémique violente et passionnée (1). Il eut la satisfaction d'entendre Joseph II se ranger à son avis, et déclarer sans ambages qu' « au temps de l'Évangile comme aujourd'hui, les fermiers ont toujours été odieux au peuple »; aussi préférait-il l'administration royale à la Ferme. Du jeune souverain, de ses idées et de ses manières Verri se déclare positivement « enchanté »; quant aux fermiers, les paroles grosses de menaces de l'empereur les laissaient « consternés » (2).

L'effet prévu ne tarda pas à se réaliser. Trois mois après le retour de son fils (12 octobre 1769), Marie-Thérèse ordonna l'élaboration d'une nouvelle comptabilité générale de la Lombardie. En 1770, elle résolut de devancer l'expiration des neuf années de ferme mixte qui ne se terminaient qu'en 1774, et signifia ses intentions à Greppi. Elle nommait en même temps une commission de trois membres, composée de Cristiani, fils du grand chancelier, de Pecci, et du lorrain Lottinger, chargée d'arrêter l'indemnité à donner aux fermiers pour la résiliation anticipée du contrat. Verri fut tenu à l'écart, peut-être, comme il l'insinue à son frère (3), par l'effet des intrigues de ses ennemis, mais sans doute aussi parce qu'étant administrateur de la Ferme, on jugea préférable de ne point lui donner à régler les intérêts de ses collègues (4). Enfin, le 28 décembre 1770, parut le décret d'abolition définitive, accordant aux fermiers une indemnité très suffisante (5), à Greppi,

(1) *Lettre réservée*, VI.

(2) *Lettres*, t. IV, p. 103.

(3) *Lettre réservée*, VII.

(4) Cusani affirme à tort que Verri faisait partie de cette commission (*Storia*, t. III, p. 335).

(5) Le détail des indemnités se trouve dans Cusani (*Storia*, t. III, p. 335-336).

quelques avantages personnels, et à Verri un hommage public « pour les lumières qu'il avait apportées comme représentant royal dans la Ferme de Milan ».

Ainsi se consomma, indiquée, poursuivie, rendue possible par Verri, l'abolition d'une institution odieusement célèbre: la Ferme de Milan. Marie-Thérèse reconnut « que les fermiers suçaient le sang des Milanais ». Kaunitz déclara que « défalcation faite des dépenses incombant au Trésor pour l'administration de la province, le souverain tirait de celle-ci moins que les fermiers ». Et Verri, en recueillant ces aveux tardifs, pouvait se rappeler, non sans orgueil, qu'il avait failli sacrifier son avenir à la satisfaction de crier ces mêmes vérités un peu trop haut et un peu trop tôt.

II

SUITE DES RÉFORMES : RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE LA LOMBARDIE

Les finances étaient libres, les régales, tant aliénées qu'affermées, rentrées aux mains de l'Etat. Il s'agissait de substituer sans retard, pour le 1er janvier 1772, un nouveau système à l'ancien. La réorganisation administrative et la refonte des tarifs des impôts, telle fut la seconde partie de l'œuvre politique de Verri. L'impératrice manda à Vienne, au mois de mai 1771, le plénipotentiaire Firmian, avec les conseillers milanais Cristiani, Pecci, Lottinger et Verri. Les fonctionnaires devaient se réunir pour délibérer au « département d'Italie », où se trouvaient déjà Lambertenghi, ami personnel de Verri, Sperges, son correspondant, et le secrétaire Molinari. Voici le portrait que fait Verri de ses compagnons de voyage, avec le récit de son arrivée à Vienne, et des incidents qui marquèrent les délibérations de la fameuse commission.

On sait déjà que Firmian ne l'aimait pas : il le flattait en face, et travaillait en secret contre lui. L'année précédente, Verri

avait rédigé et fait imprimer sur son autorisation verbale une circulaire relative au règlement de compte de la Ferme mixte. Firmian écrivit à Kaunitz que la circulaire avait été faite à son insu, et accusa Verri d'insubordination. Cette calomnie eut pour effet de jeter la défiance à Vienne, et d'empêcher Verri d'arriver au poste pour lequel il semblait désigné, de l'avis de tous les gens désintéressés, celui de chef de la nouvelle administration (1).

Ses collègues sont dépeints en traits un peu chargés, mais des plus caractéristiques :

« Cristiani a la figure d'un singe, et il en a tous les traits de caractère : fausseté, activité, mobilité d'idées, lubricité, méchanceté et envie. Petit, basané, d'un maintien timide et gauche, avec deux yeux vifs et méchamment inquiets, toujours le sourire aux lèvres, toujours officieux, toujours maître de soi, de ses paroles et de ses gestes, invitant les gens à se communiquer, il se masque lui-même sous une habile dissimulation. Dévot, libertin, homme d'affaires, homme de dépenses, il sait jouer tous les rôles selon que son intérêt l'exige. Il est porté au menu détail, à la petite économie, et ne connaît pas les grands principes de gouvernement... Son ambition n'a pas de limites; il ne doute de rien, se croit capable de tout, parce qu'il ne voit point les difficultés des choses et ne fait de cas que de la naissance, des richesses, des honneurs, sans songer à la véritable gloire; indifférent à l'estime des hommes, il ne déteste et n'envie que ceux qui sont capables de le connaître et de le juger...

» Pecci, naturellement voluptueux, mou, craignant la fatigue et timide, n'a jamais bien examiné une question ou mûri un projet. Ses fonctions au Sénat lui étant insupportables, il s'attacha à Firmian qui l'en déchargea. De l'argent et des filles, et ne rien faire, il n'en demanderait pas davantage. Tout ce qui l'oblige à un travail ou lui suscite une opposition, l'ennuie;

(1) *Lettre réservée*, VIII.

et, bien que je ne le croie pas essentiellement mauvais, il se prêtera bénévolement à faire le mal... (1).

» Lottinger, homme très ambitieux, de très faibles passions, dissimulé, prêt à toute intrigue pour faire fortune..., indifférent à tout sentiment qui n'est point d'intérêt immédiat, hardi jusqu'à l'impudence, orgueilleux, capable aussi de quelque bassesse... Celui-là était mon rival acharné. Il confectionnait les lettres que le comte de Firmian signait pour Vienne : et toujours elles contenaient les traits les plus méchants contre moi... (2).

» La physionomie de Lottinger est celle d'un fort méchant homme, celle de Cristiani d'un brigand industrieux et officieux, celle de Pecci d'un homme probe, mais dont l'extrême réserve inspire la défiance » (3).

Les débuts de Verri à Vienne pouvaient sembler des plus encourageants. L'empereur l'accueillit avec une bienveillance toute particulière ; Kaunitz, qui ne prodiguait pas ses politesses, le combla de prévenances; Sperges lui fit mille protestations de dévouement; et Molinari lui déclara tout net que de l'aveu de ses propres ennemis, « personne ne connaissait mieux que lui les finances, et n'était plus capable de les administrer » (4). Et pourtant, en dépit de ces témoignages et des encouragements de son ami Lambertenghi, la première impression de Verri fut peu favorable. Molinari, « qui se posait comme le Sully de ce petit département », lui sembla n'avoir aucune idée. En Sperges (5) « homme d'érudition, qui écrit en latin, et même en vers latins », il ne découvrit « ni ombre de

(1) *Lettre réservée*, X.

(2) *Ibid.*, VII.

(3) *Ibid.*, X.

(4) *Ibid.*, XII.

(5) Johann Sperges de Pallentz était président de l'Académie des Beaux-Arts de Vienne. Il écrivait très élégamment le latin ; il réunit en un volume sa correspondance avec l'Italie sous ce titre : *Joannis Spergesii Palentini centuria litterarum ad Italos, cum appendice trium decadum ad varios, carmina juvenilium et inscriptiones* (Vienne, 1792).

philosophie, ni ombre de goût ». « J'ai été vivement frappé, ajoute-t-il, de le voir plus d'une fois bailler au récit des désordres les plus criants de l'administration, et je ne l'ai jamais vu s'en indigner ».

Verri, en cette circonstance, est assez sévère pour l'impératrice : elle « s'embarrassait fort peu des affaires du Milanais, sinon par occasion, lorsqu'il s'agissait de placer quelque personne à elle agréable »; pour le reste, elle s'en rapportait à Kaunitz, lequel ne se mettait pas fort en peine (1). Peut-être cette sévérité provenait-elle d'un certain dépit, assez légitime d'ailleurs : Verri apprenait en effet, peu de temps après son arrivée, que les documents laborieusement réunis par lui et expédiés à Vienne par courrier extraordinaire, n'avaient encore été ni lus ni même décachetés : *Vade et rumpe tibi caput ad faciendos libros!* (2).

Les conférences commencèrent. Verri fut chargé, de concert avec Pecci, d'élaborer le plan de la nouvelle administration des finances, plan qui comportait une complète réorganisation administrative de la province. Son plan personnel de réformes était vraiment grandiose; il le résumait en ces lignes: « Organiser un corps d'État chargé d'administrer l'impôt; lui donner une telle constitution intérieure que l'arbitraire n'y pénètre pas et que rien n'entrave la célérité des affaires; sauvegarder tout ensemble les intérêts du Trésor et l'industrie nationale; jeter les bases des réformes à pratiquer dans le régime de l'impôt, point le plus important et le plus délicat d'une organisation politique; indiquer la méthode par laquelle on peut, le plus rapidement et en même temps de la manière la plus ferme et la plus assurée, répartir l'impôt dans la forme la moins nuisible et le mieux en harmonie avec le bien de la société; diminuer le plus possible les dépenses de perception; laisser à l'industrie toute liberté compatible avec l'impôt destiné à la protéger; hâter le moment

(1) *Ibid.*, XI.
(2) *Ibid.*, XIII.

où, les lois de finances étant devenues claires, humaines et simples, le grand jour se fera sur tous les points de l'administration » (1).

Dès les premières séances, le jeu mal dissimulé de ses collègues commença d'apparaître. Ils avaient espéré qu'en traînant les choses en longueur, ils parviendraient à rendre toute organisation impossible, et amèneraient par ce moyen le rétablissement de la Ferme. Comprenant bientôt qu'ils n'y réussiraient point, ils voulurent au moins se dédommager en se partageant le gâteau, et en accaparant toute l'administration. Pour réussir, il leur fallait absolument écarter le seul homme compétent et désintéressé qui n'aurait pas manqué de découvrir et de signaler le scandale : Verri. Sans vouloir écouter ses raisons, et tout en l'accusant d'opposition systématique, ils s'arrêtèrent au plan d'administration que voici : division du Sénat de Milan en deux chambres, l'une civile, l'autre criminelle; division du Magistrat caméral en deux autres chambres, l'une judiciaire, l'autre administrative; division du Conseil du gouvernement en Cens et en Chambre des comptes; enfin création d'une Chambre de Commerce, destinée à s'occuper des communautés, des écoles, des abbayes, des fabriques, etc.

Cs système était un chef-d'œuvre de confusion gouvernementale : les fonctions administratives et judiciaires, mal réparties entre sept départements rivaux, ne pouvaient être exercées que de la manière la plus défavorable aux intérêts du pays. En fait de réformes, les idées les plus insensées étaient émises : on parlait d'augmenter les impôts sur les terres, de supprimer deux vieilles assemblées locales, la Congrégation d'État et le Tribunal de Provision, d'abaisser le corps des patriciens représenté comme hostile à l'Autriche, en un mot de faire en sorte que le pays désirât le retour au système de la

(1) Verri, *Plan pour l'administration royale des Finances à partir de l'année* 1771 (Fragment cité par Custodi : *Notizie sulla vita e le opere di Pietro Verri*).

Ferme (1). Dans la nouvelle administration, Cristiani et Pecci se réservaient le gouvernement, Molinari les finances, Lottinger les comptes; quant à Verri, après avoir combattu la création d'une Chambre de Commerce, il s'en trouvait bel et bien constitué président (2). Il en manifesta hautement son étonnement à Sperges :

« Bien différentes sont la mission d'administrer la régie des entrées et celle de diriger le commerce. Personne dans le pays ne doute que je ne connaisse la finance. Chacun en outre doit penser qu'en une circonstance aussi grave que celle de substituer à la Ferme une administration royale, on ne peut laisser sans s'occuper de lui *le seul homme* qui la connaisse pour l'avoir seul administrée pendant cinq ans, sinon en supposant un défaut de caractère chez lui ou une cabale chez ses ennemis. La première supposition me faisait tort à moi, la seconde à lui ».

Mais le conseiller Sperges, oubliant ses belles promesses, s'était laissé gagner par Firmian, et Molinari était trop intéressé dans la combinaison pour se souvenir de ses précédentes avances. Tous deux lui répondirent en faisant miroiter à ses yeux un traitement de dix mille livres et la perspective du titre de conseiller d'État (3). Ces offres, qui pouvaient sembler très naturelles dans un milieu aussi peu scrupuleux, révoltèrent la fierté de Verri. Dans sa réponse apparaissent à la fois l'indignation de l'honnête homme froissé et le patriotisme du grand citoyen : « *Leurs Seigneuries pourraient m'offrir la Toison d'or que je la refuserais avec la même fermeté. La bonne opinion de ma patrie que j'aime m'est plus chère que tous les honneurs que l'on voudrait me conférer pour lui nuire* » (4).

Un seul espoir lui restait : il résidait en l'empereur. Joseph II détestait Firmian et ne négligeait aucune occasion de le lui

(1) *Lettre réservée*, XIV.
(2) *Ibid.*, XXII.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, XXII.

manifester publiquement. A son retour d'Italie, il avait demandé à sa mère la destitution du plénipotentiaire. N'ayant pu l'obtenir, il affectait de se désintéresser de tout ce qui concernait la Lombardie. Mais son indifférence était plus apparente que réelle. Il était parfaitement renseigné sur les visées personnelles des commissaires et sur leurs intrigues : Verri s'en était aperçu dès la première audience (1). En ce moment arrivaient à Vienne deux délégués de l'État de Milan, Rosales et Freganeschi, porteurs de cent mille florins envoyés en don gratuit à l'occasion des noces de l'archiduc Ferdinand. C'étaient deux hommes intègres, que pour cette raison la commission avait soigneusement écartés de ses combinaisons. Verri crut remplir un devoir patriotique en se confiant à Rosales, et en le priant d'aviser l'empereur de ce qui se passait. Il fit mieux : il alla lui-même trouver Joseph II, sous prétexte de lui offrir un exemplaire de ses *Méditations sur l'économie politique*. L'empereur l'accueillit avec autant de bienveillance qu'il avait témoigné de froideur à Firmian, lui demanda s'il approuvait l'organisation projetée, s'il était personnellement content du poste qu'on lui réservait : il écouta avec une grande attention ses réponses et approuva ses critiques.

Le plan était déjà présenté à l'impératrice, et n'attendait plus que son *placet*, quand, au moment de l'apposer, Marie-Thérèse se rappela que la réforme financière de la Lombardie avait été provoquée par son fils. Avant de consentir à une réforme si importante, elle voulut prendre l'avis de celui-ci, et lui fit transmettre le dossier.

« L'empereur, dit Verri, veilla toute la nuit pour réfléchir et formuler son avis. Il renversa le projet de fond en comble, et rejeta le principe, nuisible en politique, surtout dans une petite province, de la multiplicité des juridictions. Il fut d'avis que toutes les affaires concernant la jurisprudence ou les procès allassent au Sénat, aussi bien en matière de commerce que de

(1) *Ibid.*, XVI.

régales et de contrebande. Toutes les affaires de pure administration devaient relever du Magistrat caméral. La comptabilité serait confiée à un président et à quelques employés, qui reverraient les comptes de toutes les administrations. Tel fut le plan de César ; il se terminait par ces mots : Le bon résultat de ce projet dépendra principalement du choix des personnes : *et si homines rebus, non res hominibus admoveantur* » (1).

Dans les vues de l'empereur, Verri avait sa place marquée à la présidence du Magistrat caméral. Marie-Thérèse, sans hésiter, approuva le système de son fils et ne maintint de l'ancien projet que la création d'une Chambre des Comptes où elle désirait établir convenablement Cristiani. L'effet produit fut immense. Tout Vienne parla de ce revirement imprévu, et comme on savait que Verri avait été de tout temps en opposition d'idées avec ses collègues, le ridicule atteignit ces derniers sans rejaillir sur lui. Une scène de désappointement comique eut lieu quand il fallut, en pleine commission, commencer la lecture du nouveau projet :

« La pâleur, le mutisme, l'abattement se lisaient sur tous les visages... Lottinger, qui se croyait déjà vice-président de la Chambre des Comptes, était anéanti. Il n'y avait plus apparence que Cristiani et Pecci fussent consulteurs du gouvernement. Moi je devais, au pis aller, rester à mon ancien poste, dans les Finances, d'où l'on voulait me faire déloger » (2).

Kaunitz joua dans cette affaire un rôle assez ridicule : il lut en pleine séance une *apologie* où il disculpait la commission d'avoir élaboré son plan dans des vues intéressées. Et d'autre part, en parfait courtisan, lui « qui avait approuvé et contresigné les premiers plans, se déclara tout à fait partisan de celui de l'empereur, et désavoua le système absurde des sept tribunaux » (3).

(1) *Ibid.*, XVII.
(2) *Ibid.*, XIV.
(3) *Ibid.*

L'empereur, enchanté de ce beau coup, en parlait à qui voulait l'entendre, et Verri « jubilait de cœur » en pensant qu'il y avait participé. Malheureusement Joseph II dut partir presque aussitôt pour la Hongrie, et ses quinze jours d'absence permirent à la faction des mécontents de relever la tête, de circonvenir l'impératrice, et de faire subir à l'œuvre de l'empereur d'assez considérables amendements. Partagée entre la crainte de déplaire à son fils et son affection envers Cristiani et Firmian, elle hésita un moment, puis finit par souscrire aux propositions de ce dernier. Elle approuva les modifications demandées, « pour un système qui commençait, » ajoutant qu'avec le temps, « on pourrait simplifier davantage ». Ces modifications consistaient dans une organisation un peu différente des chambres du Sénat, et dans une diminution des prérogatives du Magistrat caméral, dont Firmian redoutait la puissance (1). Les commissaires eurent l'habileté de se réserver de larges compensations. Pecci et Cristiani furent nommés conseillers d'Etat, dignité refusée à Verri malgré la supériorité de ses titres. Firmian vit ses émoluments augmentés de dix mille livres ; Sperges fut créé baron et reçut la croix de Saint-Etienne; Molinari obtint aussi des avantages pécuniaires. Verri resta dans les finances, d'où on voulait l'écarter, mais avec le simple titre de conseiller du Magistrat caméral. Ce dernier conseil, jadis nanti de fonctions administratives et judiciaires, n'en conservait plus que les premières, mais précisées et augmentées de toutes les attributions du *Suprême conseil d'Economie publique,* désormais supprimé. Verri se trouvait encore une fois placé sous la dépendance de Carli, son rival, qui en échange de la présidence du conseil supprimé recevait celle du nouveau Magistrat caméral.

« Désabusé des chimères qui m'ont tourmenté durant les années écoulées, — écrivait Verri à son frère, — je désire vivre dans l'obscurité de mon ministère. J'étais ambitieux de méri-

(1) *Lettre réservée,* XXVII.

ter l'estime de mes concitoyens: je me trouve en ce moment assez heureux pour la posséder. Pourquoi ambitionner encore davantage? J'ai travaillé un mois pour le public, j'ai fait un livre, j'ai eu tant de succès que mes deux critiques se dissimulent prudemment (1). J'ai accumulé, huit années durant, balances, plans, consultations, projets, tableaux, résumés : qu'est-il sorti de tout cela? Je suis le collègue de Mellerio...!! » (2).

On comprend ses récriminations: placé malgré lui dans une situation fausse, impliqué dans les rouages d'une administration selon lui mal comprise, on conçoit qu'il ait tenu à dégager sa responsabilité devant l'empereur, au sujet des vicissitudes futures du Trésor royal. Telle quelle, la nouvelle administration n'en était pas moins infiniment supérieure à l'ancienne. Calquée sur le modèle de celle des Pays-Bas autrichiens, elle comprenait trois parties : administration générale; contrôle; réforme et législation. La première était confiée au nouveau Magistrat caméral, dont la compétence administrative s'étendait sur les finances, le cens, les grains, les eaux, les monnaies, etc., sous la dépendance du gouverneur; le second appartenait à la Chambre des comptes; la troisième à une junte de gouvernement. Quant au Sénat de Milan, dont l'existence avait été un instant menacée, il perdait ses attributions administratives et voyait sa compétence judiciaire augmentée de toute la juridiction de l'ancien Magistrat caméral.

Verri critiquait surtout la séparation de l'administration et du contrôle; cette mesure équivalait selon lui « à mettre le capitaine dans un navire, le pilote dans un autre » (3). Mais en définitive, un double résultat était et demeurait acquis: les finances étaient libres, et Verri y restait. Sa supériorité sur la plupart

(1) Allusion aux *Méditations sur l'Économie politique*, et aux critiques de Bisthowen et de Carli.

(2) *Ibid.*, XXIV.

(3) *Memoria cronologica dei cambiamenti publici dello stato di Milano 1750-1791* (*Lettere e scritti ined.*, t. IV., p. 343 et suiv.).

de ses collègues devait lui conquérir dans le Magistrat la prépondérance que son grade ne suffisait pas à lui assurer.

La période qui s'étend de 1772 à 1780, moins mouvementée pour lui, ne fut pas moins féconde. Les régales rachetées, la ferme abolie, une meilleure administration établie, une dernière opération devait compléter l'œuvre de la réforme financière en Lombardie : la refonte des tarifs commerciaux. Plusieurs essais infructueux en avaient été tentés. Les dernières modifications, opérées en 1766 par une « assemblée de docteurs et de gens non éclairés ou intéressés à conserver le chaos », — c'est ainsi que Verri appelait le Conseil d'Économie publique, — n'avaient provoqué que des mécontentements : « Ou l'on ne fera rien, ou l'on fera un pastiche » : la prédiction de Verri s'était réalisée à la lettre (1). Lui seul, sur la question des tarifs comme sur toutes les questions d'impôts, avait des idées nettes et depuis longtemps arrêtées. A un système foncièrement défectueux (2), il lui semblait impossible de remédier par des demi-mesures : « On a égalisé l'impôt sur les terres avec le nouveau cens, — écrivait-il dès 1763, — faisons de même pour les gabelles. Qu'on établisse enfin une perception facile de droits uniformes à l'entrée et à la sortie de la province, et qu'on rende libre la circulation intérieure » (3). La confiance de l'empereur et l'influence de

(1) Verri, *Lettres*, t. I, p, 172.

(2) Pour se faire une idée des complications et des entraves de toute nature qu'il renfermait, il faut savoir que les cinq provinces formant la Lombardie autrichienne (Côme, Lodi, Cremone, Pavie, Milan) conservaient respectivement leur législation et leurs frontières douanières. La circulation était à chaque instant entravée par des taxes, et une marchandise se rendant d'une province à une autre était obligée d'acquitter le transit dans toutes les provinces qu'elle traversait. De plus, les tarifs étaient si mal combinés, qu'en plus de 300 cas, les représentants de la Ferme, qui n'étaient pas suspects d'indulgence, s'en écartaient et se contentaient d'un droit moindre, pour ne pas anéantir le commerce et détourner les transits (Verri, *Plan pour l'administration royale des Finances*, 1771).

(3) Verri, *Lettres*, I, 181.

Lumberlenghi lui firent décerner en 1772 le titre de vice-président du Magistrat caméral, avec la direction des finances et la mission spéciale d'élaborer un nouveau tarif.

Verri se mit aussitôt à l'œuvre. L'abondance des documents réunis par lui vers cette époque témoigne de sa prodigieuse activité. Il entreprenait successivement et achevait : le 13 août 1773, une *Récapitulation générale des matières entrées et sorties pendant l'année* 1769; le 5 octobre, une *Balance générale des importations et exportations de la même année;* le 14 mars 1774, un *Inventaire des marchandises passées en transit en* 1771; enfin, le 30 mai, il présentait au Magistrat caméral son *Projet d'un tarif du commerce pour l'état de Milan* (1), projet accompagné d'une *lettre* déjà mentionnée, où il rendait hommage à ses collègues et anciens ennemis Carli et Beccaria, qui lui avaient prêté leur concours.

Le *Projet* débutait par un exposé théorique des principes qui avaient présidé à sa confection. Deux partis se présentaient : celui du remaniement partiel et celui de la refonte complète : « Le parti de retoucher partiellement le tarif causera, dit Verri, une moins grande perturbation, moins de plaintes; il sera sans danger pour le Trésor et constituera l'opération la plus sûre et la plus prudente. L'autre parti, celui de tout refondre et de disposer le règlement dans une forme plus intelligible et plus nette, est un objet plus hardi, plus grand, qui, avec le temps, apparaîtra plus bienfaisant, mais pourra dans le principe n'être pas exempt de péril » (2). Ce second système, préconisé par Verri dès 1763, était encore le sien onze ans plus tard. Il abordait successivement toutes les questions théoriques pouvant s'élever à l'occasion du nouveau tarif. Il signalait les dangers résultant pour le Trésor de l'établissement de taxes trop fortes. Il montrait les avantages des transits et indiquait les moyens de les encourager : facilités de passage,

(1) *Progetto d'una tariffa della Mercanzia dello stato di Milano*, publié par fragments dans l'édition Custodi et dans quelques éditions postérieures.

(2) *Progetto*, § I.

confiance en la bonne foi des expéditeurs, modicité de la taxe, simplification des formalités douanières. Quant à la graduation des droits sur la quantité ou sur la valeur, quant à la proportion à garder entre les différentes marchandises au sujet de la taxe, Verri était d'avis qu'on ne saurait trancher ces questions en un sens absolu, et que les intérêts des commerçants ne devaient pas être pris en moindre considération que ceux du Trésor.

Le projet de Verri fut adopté par le Magistrat caméral et sanctionné par la cour de Vienne. Ainsi s'accomplit, à une époque où la plupart des grands états de l'Europe en étaient réduits aux expédients, où la France, qui possédait cependant un Turgot, se débattait dans l'anarchie et la détresse financières, la réforme de l'impôt dans une province autrichienne de l'Italie; réforme obtenue sans révolution, grâce aux lumières et au désintéressement de deux Italiens, Pompeo Neri pour le cens, et Verri pour les autres impôts. Elle amena cette contrée, pendant les années de paix qui s'écoulèrent jusqu'à l'invasion française, à un degré de prospérité inconnu depuis de longues années. Devant la multiplicité des obstacles rencontrés et l'importance des résultats obtenus, faut-il s'étonner que Verri se soit rendu plus d'une fois témoignage à lui-même; que, à l'exemple de Cicéron se vantant jadis d'avoir sauvé Rome des mains de Catilina, il ait rappelé avec insistance à ses compatriotes et au gouvernement autrichien, trop oublieux des services rendus, qu'il avait délivré son pays du joug des fermiers? En présence des minces résultats personnels qu'il retira de tant d'efforts, un peu d'orgueil chez lui n'est que de l'amour-propre bien placé : on ne saurait vraiment lui en faire un reproche.

Il ne reste plus qu'à retracer succinctement les étapes de la vie publique de Verri et ses réformes secondaires. On a vu qu'il fut élevé en 1772 à la vice-présidence du Magistrat caméral. Le 30 décembre 1780, il en obtint la présidence, Carli ayant été mis à la retraite. Enfin Joseph II lui conféra la dignité de

Conseiller intime actuel d'État, avec la croix de Saint-Etienne de Hongrie (10 novembre). Dans ces diverses fonctions, on le voit toujours travailler à améliorer la situation du pays, provoquer l'abolition d'une taxe impopulaire sur le vin appelée *Bollino* (1), s'associer à la décision établissant la libre circulation des grains (février 1776), donner une consultation sur la réforme monétaire à Milan (2), et désapprouver la création d'une nouvelle monnaie, création qui fut cependant adoptée en 1778.

En dehors de ses fonctions, la confiance souveraine appela Verri à une importante dignité. Une dépêche impériale du 2 décembre 1776 créait à Milan une *Société patriotique,* dont la mission était d'étudier toutes les questions intéressant la prospérité matérielle du pays, agriculture, industrie, commerce, de provoquer et d'encourager par des récompenses les travaux écrits et les entreprises qui tendaient à ce but. La Société comptait trente-six membres; Verri fut placé à leur tête, avec le titre de Conservateur. Dans la première réunion, il prononça un *Discours* (3) d'apparat, où, après l'éloge obligé de Marie-Thérèse, de l'archiduc Ferdinand et de Firmian, il montrait, avec sa compétence désormais incontestée, quelle vaste et magnifique tâche incombait à cette Société, et par quels moyens elle avait à la réaliser.

Les intrigues, l'envie qui le poursuivaient toujours, plus discrètement, mais avec d'autant plus de perfidie, les accusations d'indépendance qu'on semait en exploitant contre lui sa popularité, l'insinuation odieuse entre toutes que l'abolition de la Ferme obtenue par lui, on sait au prix de quelles tribulations, avait été accomplie d'une manière trop peu avantageuse pour le Trésor, les bouleversements que Joseph II opérait dans

(1) Il écrivit à ce sujet un intéressant *Dialogue sur l'abolition du « Bollino »*, publié dans l'édition de ses *Scritti vari* (Florence, Lemonnier, t. I, p. 569-576).

(2) *Consulta sulla riforma delle Monete..., presentata al Magistrato camerale, il 20 aprile 1772.*

(3) *Discorso recitato nella prima adunanza della Società patriotica.*

les institutions du pays, enfin la fatigue de vingt-cinq années d'activité fiévreuse, toute consacrée au bien public, inspiraient depuis quelque temps à Verri le dégoût de ses fonctions. Le Magistrat caméral, dont il était président, vint à partager le sort commun, et fut supprimé en 1786. Verri, redoutant une révocation, résolut de la devancer. Il demanda et obtint sa mise à la retraite. Il lui manquait quelques mois de service pour avoir droit à la pension réglementaire : la Conférence de gouvernement, qui avait cependant fait grâce de deux ans au conseiller Schreck, ne crut pas devoir lui étendre cette faveur. Elle lui alloua simplement une indemnité annuelle du tiers de son traitement, soit 6666 livres 66.

Et Verri rentra dans la vie privée.

III

EXPOSÉ SUCCINCT DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES DE VERRI, D'APRÈS LES *MÉDITATIONS SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE*.

Il n'entre pas dans le dessein de ce livre de présenter un exposé détaillé et critique des doctrines économiques de Pietro Verri. Mais on n'aurait de l'homme d'état milanais qu'une idée incomplète, si, connaissant ce que lui doit sa patrie en fait de réformes économiques, on ignorait ce que lui doit la science, en fait de principes. Les *Méditations sur l'Economie politique* sont un livre remarquable pour le temps où elles parurent ; elles renferment des idées personnelles qui demandent à être dégagées et mises brièvement en relief.

L'économie politique est-elle une science? A cette question depuis longtemps agitée, d'aucuns, en présence de désaccords trop nombreux et trop persistants, répondent encore que non. Les généralisations auraient été trop hâtives, les faits mal observés et mal classés. Elle serait seulement susceptible de le devenir, le jour où, ayant renouvelé son fonds de documents psychologiques et sociaux, elle aurait accompli, avec le secours

de la statistique, ce travail d'analyse et de synthèse qui est la condition primordiale de toute science. Ce célèbre problème, Verri se l'est posé au début de son livre ; et s'il l'a abordé avec cette confiance en soi-même que témoignent tous les écrivains du dix-huitième siècle qui traitent de philosophie sociale, il l'a pourtant résolu, comme on va le voir, de façon très personnelle.

Dans la préface des *Méditations,* Verri décrit en ces quelques lignes l'évolution suivie par l'économie politique pour se constituer en science : « Les faits isolés, les questions spéciales aux divers États sont d'abord envisagés pour eux-mêmes. Viennent ensuite les théories particulières auxquelles s'élève l'esprit humain après une longue série de faits bien connus. Puis un homme apparaît, qui relie entre elles les différentes théories, qui appelle l'attention, naturellement et sans effort, des idées les plus simples aux plus éloignées et aux plus générales : telle est l'histoire de toute science, la genèse de toute vérité » (1). Effectivement, l'économie politique n'a été longtemps qu'accessoire, partie intégrante de sciences connexes plus générales. Elle est étudiée tantôt avec la politique proprement dite par Aristote, par Machiavel, par Bodin, même encore par Montesquieu et Filangieri, tantôt conjointement avec l'économie domestique, par exemple dans le *Traité du gouvernement de la famille* de Pandolfini. Son premier pas vers l'individualité consiste, en Italie, dans ces nombreuses études spéciales sur les monnaies et autres questions analogues, qui ont illustré les noms de Scaruffi, de Davanzati, d'Antonio Serra, de Broggia et de Pompeo Neri. On voit ensuite apparaître les études collectives, les groupements non systématiques des diverses théories, dont Sallustio Bandini, Genovesi, Beccaria, Ortes, offrent au XVIII[e] siècle de curieux spécimens. Enfin, dernière étape de la science vers l'existence indépendante, des esprits généralisateurs surviennent, qui, non contents de rapprocher les questions, s'efforcent de les organiser systéma-

(1) *Méditations*, préface de l'édition de Livourne, 1772.

tiquement, d'en dégager les principes communs, de les ramener à l'unité. Le *système mercantile*, avec sa balance du commerce, ses restrictions et réglementations arbitraires, était déjà une première forme scientifique de l'économie politique. Le système des *physiocrates* en est une autre, plus parfaite, plus philosophique. Mais les doctrines physiocratiques pas plus que le mercantilisme ne satisfaisaient Verri. Avec son sens pratique et son expérience des affaires, il sentait parfaitement que la nouvelle science n'était pas encore assise sur son véritable terrain : « L'économie politique me paraît *sur le point* de devenir une science ; il lui manque seulement cette méthode et cette organisation en théorèmes qui lui en donneront l'aspect. Il ne serait pas si difficile de nos jours de remplir les vides, et d'en faire une échelle aux degrés réguliers et commodes » (1). Par modestie, il est vrai, Verri s'avouait au-dessous de cette tâche : « Peut-être ce livre en fera-t-il naître un bon : il faudrait des loisirs que je n'ai point, pour mieux coordonner ces idées qui me paraissent justes et non indignes de la curiosité publique ». Ce serait cependant une erreur de croire que son livre manque de cette liaison dans les idées, de cette organisation en théorèmes qui est, selon lui, le caractère d'une œuvre vraiment scientifique. Dans sa pensée, ce qui reste à faire, ce n'est pas tant de découvrir les principes que de les mettre en lumière. Des quarante chapitres qui composent son livre, les cinq premiers — les plus importants — sont consacrés à établir les « principes fondamentaux de l'Économie ». Les trente-cinq autres ne sont que le développement de ceux-ci. Verri ne cesse de rappeler l'unité qui règne dans son œuvre : « Toutes mes idées dépendent les unes des autres, et celui là ne m'entendra point qui n'en embrassera pas toute la série » (2). Il revient fréquemment et insiste sur cette unité (3). C'est dire qu'il a voulu, qu'il a cru faire, lui aussi, œuvre scientifique.

(1) *Ibid.*
(2) *Méditations*, XIX.
(3) *Ibid.*, XI, XIV, XXX, etc.

Les principes fondamentaux sur lesquels il établit la nouvelle science sont la partie vraiment originale de son livre. On va voir qu'ils s'enchaînent avec une exactitude toute mathématique. En voici la substance :

L'économie politique a pour objet l'étude des conditions de la prospérité matérielle des états (1).

Un état prospère est celui qui a des besoins nombreux et compliqués, signes d'une civilisation avancée, et qui peut les satisfaire (2).

Les besoins augmentent en raison même des moyens que l'on a de leur donner satisfaction.

Pour satisfaire ses besoins sans s'appauvrir, il faut qu'un état reproduise annuellement au moins autant, plutôt plus qu'il ne consomme.

L'excédent de la reproduction sur la consommation intérieure annuelle s'échange à l'étranger contre une marchandise universelle appelée monnaie. L'abondance de cette marchandise amène : 1° la satisfaction rendue possible et partant la naissance de nouveaux besoins; 2° la possibilité d'augmenter la reproduction.

L'accroissement de la reproduction annuelle doit donc être *le but* de l'économie politique (3).

La reproduction augmente d'autant plus dans un état que les échanges intérieurs et extérieurs sont plus développés.

L'échange commercial, qui suppose un déplacement de marchandise, s'opère quand le prix de la marchandise acquise à titre d'échange est plus élevé au lieu d'acquisition, frais de transport, de risques et bénéfice compris, qu'au lieu de production (4).

Dans un lieu quelconque, le prix d'une marchandise est en

(1) Préface, *passim;* ch. V, début.
(2) Ch. V, alin. 2.
(3) Ch. I.
(4) Ch. IV.

raison directe du *besoin*, en raison inverse de l'*abondance* de cette marchandise.

Le besoin se mesure sur le nombre des acheteurs; l'abondance (apparente) se mesure sur le nombre des offres, qui lui-même se règle sur le nombre des vendeurs.

La diminution du prix dans un lieu, par suite la multiplication et le profit des échanges, et, comme conséquence dernière, l'accroissement de la reproduction annuelle, signe de la prospérité d'un état et but de l'économie politique, sont donc subordonnés à cette condition que le nombre des acheteurs de chaque marchandise soit aussi restreint, le nombre des vendeurs aussi élevé que possible.

Accroître autant qu'il se peut le nombre des vendeurs de chaque marchandise, en diminuer autant qu'il se peut le nombre des acheteurs : tels sont les pivots *(i cardini) sur lesquels gravitent toutes les opérations économiques. Et bien qu'on ne distingue pas toujours exactement la portée de ces deux idées dans la pratique et dans la direction des affaires publiques, c'est un fait certain pourtant que toute opération tend nécessairement vers l'un ou l'autre des deux principes* (1).

Ce double principe fournit à Verri la critique des systèmes antérieurs, en même temps qu'il le conduit à la solution de tous les problèmes économiques. Il découvre d'abord l'erreur des physiocrates : pour les disciples de Quesnay, la terre étant le seul agent productif de richesse, tout homme, tout travailleur qui ne manie pas la charrue est un *être stérile*. Voici ce que leur répond l'économiste italien : « La reproduction naît des manufactures comme du travail des champs. Tous les phénomènes de l'univers, qu'ils soient produits par la main de l'homme ou par les lois universelles de la physique, ne nous donnent pas l'idée d'une *création* actuelle, mais uniquement d'une *modification* de la matière. *Rapprochement* et *séparation* sont les seuls éléments que l'esprit humain découvre dans

(1) Ch. V.

l'analyse de l'idée de reproduction; et il y a tout aussi bien *reproduction* de *valeur* et de *richesse* quand la terre, l'air et l'eau se transforment en grains dans les champs, que quand, par la main de l'homme, la sécrétion d'un insecte se transforme en velours, ou que quelques petits morceaux de métal s'organisent de manière à former une montre ». Les physiocrates supposent à tort que « le manufacturier ne vend le produit de son travail qu'au prix juste qui le dédommage de ses dépenses et de sa consommation » (1). Ils ne voient pas que, dans l'industrie comme dans l'agriculture, se retrouvent les trois éléments de la valeur de reproduction : matière première, consommation du producteur, bénéfice du producteur. L'expérience prouve d'ailleurs que non seulement l'industriel s'enrichit, mais qu'il s'enrichit beaucoup plus rapidement, en général, que l'agriculteur. Verri pose donc et formule pour la première fois d'une manière exacte la notion de la richesse, en montrant qu'elle a sa source dans le travail.

Il rectifie de même toutes les définitions jusque-là données de la monnaie. Ce n'est point la *pure représentation de la valeur des choses;* car « la monnaie est une chose, un métal, dont la valeur est également représentée par ce qui se donne en contre-échange, et cette propriété de représenter une valeur est commune à toutes les marchandises ». Ce n'est pas davantage *la commune mesure des choses* (2): « Il est vrai, que nous nous servons de la monnaie pour mesurer la valeur des choses, comme de la brasse ou du pied pour en mesurer l'étendue: mais possédant la brasse, je n'ai pas en elle le moyen d'acquérir l'étendue que je mesure: possédant la monnaie au contraire, j'ai le moyen d'acquérir la quantité qu'elle m'a servi à mesurer » (3). Et Verri pose encore le premier cet axiome : « La monnaie est *la marchandise universelle*, c'est-à-dire, est

(1) *Méditations*, § III.

(2) C'était la définition de Carli dans l'édition annotée de Venise, § II, note 2.

(3) *Médit.*, ch. II.

cette marchandise qui, par son universelle acceptation, grâce à son peu de volume qui en rend le transport facile, à sa divisibilité commode et à son incorruptibilité, est universellement reçue en échange de toute marchandise particulière ».

Le troisième mérite de Verri consiste en ce qu'il place la question économique sur un terrain moins large sans doute, mais infiniment plus positif que le terrain choisi par les physiocrates. Ceux-ci faisaient abstraction des temps et des lieux, et posaient des principes applicables, selon eux, à l'humanité. Verri précédant, sur ce point comme sur les deux autres, Adam Smith, examine au contraire les conditions de vie économique des sociétés politiques existantes, en tenant compte de leur autonomie intérieure, de leurs relations extérieures, et de la multiplicité des rapports de fait que créent entre elles ces conditions de fait. Il aboutit ainsi à des conclusions vraiment pratiques et évite les exagérations des Économistes.

La loi fondamentale de l'économie politique est donc pour Verri la loi des échanges, loi qui peut encore se formuler ainsi : la prospérité d'un état augmente d'autant plus que, toutes choses égales, le nombre des vendeurs de chaque marchandise est plus élevé en comparaison de celui des acheteurs. Cette loi ainsi formulée soulevait plus d'une objection. La première avait été faite par Rinaldo Carli, l'annotateur malveillant des *Méditations :* le nombre des vendeurs n'est-il pas en corrélation nécessaire avec celui des acheteurs, en sorte que toute cause d'augmentation ou de diminution du nombre des premiers soit fatalement une cause d'augmentation ou de diminution du nombre des seconds? Comment supposer des vendeurs sans acheteurs? Mais Verri n'avait pas eu la naïveté qu'on lui prêtait. Il reconnaissait tout le premier qu' « une nation composée de seuls vendeurs serait une chimère : ce serait un effet sans cause ». En quelques mots, il interprète lui-même son principe et répond en ces termes à l'objection : « S'il est vrai qu'en un sens général tout achat suppose une vente et toute vente un achat, il ne s'ensuit pas que tout vendeur national

suppose un acheteur national. Au contraire l'un ou l'autre peut se trouver en pays étranger, et ainsi la somme totale des acheteurs intérieurs peut être en plus grande ou moindre proportion avec la somme totale des acheteurs extérieurs... Une reproduction qui se consomme dans l'état *empêche* les pertes, une consommation qui ne se reproduit pas fait *perdre,* une reproduction qui ne se consomme pas et se transmet fait *gagner* » (1). C'est donc le commerce extérieur qui vient corriger l'apparente anomalie et rendre possible une différence de proportion entre vendeurs et acheteurs.

Une autre objection avait été présentée à Verri sur le texte des premières éditions de son livre. Condorcet, dans deux lettres très courtoises datées l'une de 1771, l'autre de 1773 (2), le querellait au sujet de cette formule : « le prix est en raison inverse du nombre des vendeurs et en raison directe de celui des acheteurs ». — « Je sais bien, lui écrivait le mathématicien philosophe, que le prix augmente quand le nombre des acheteurs augmente, et qu'il diminue quand celui des vendeurs s'accroît, mais est-ce dans le même rapport? C'est ce que je ne crois pas. Ainsi le langage géométrique, dans ce cas et dans tous les autres de cette espèce, bien loin de conduire à des idées plus précises, me semble induire en erreur; car on se dit que l'auteur se serait contenté du langage ordinaire, s'il n'avait pas entendu parler d'une proportion rigoureusement exacte ». Le reproche n'était pas bien grave, puisqu'il se réduisait en une chicane sur les mots. Mais Condorcet, en reprochant à Verri l'abus des formules mathématiques, touchait à un défaut très commun chez les écrivains italiens de cette époque, tous plus ou moins mathématiciens, tous plus ou moins enclins à introduire dans les sciences morales, dans la conversation, jusque dans la poésie, le langage des sciences exactes. Le livre *des Délits et des peines* abonde en formules

(1) *Méditations*, ch. V.

(2) Publiées dans l'édition des œuvres complètes de Condorcet (Didot, 1847-1849), tome I, p. 281 et suiv.

de ce genre (1). Genovesi imaginait, à propos de population, une *arithmétique* et une *géométrie politiques* (2). Le sigisbéisme s'était créé de même un jargon « mathématico-amoureux » (3). Mais celui qui poussa le plus loin l'exagération fut le précurseur de Malthus, le penseur vénitien Giammaria Ortes. Ce dernier appliquait rigoureusement le calcul des probabilités à la critique historique, et représentait par des chiffres la valeur des divers témoignages pour et contre la vérité d'un fait (4). Dans l'édition de 1781, qui peut être considérée comme l'édition définitive de son livre, Verri refondit le passage incriminé, et, tout en conservant sa formule, prit soin de déclarer que « ces proportions sont approximativement vraies, qu'en pratique elles se trouveront toujours conformes à la réalité des faits » (5).

Pour tendre à ce résultat, que la proportion des vendeurs de chaque marchandise dépasse le plus possible dans l'intérieur d'un état, celle des acheteurs, deux ordres de mesures s'offrent au législateur : les unes tendent à accroître le nombre

(1) « La politique admet, comme les mathématiques, cet axiome certain, c'est qu'entre les quantités hétérogènes il y a l'infini qui les sépare » (*Délits*, ch. XXII).— « Il semble que la masse d'un État doive être en raison inverse de la sensibilité de ceux qui la composent » (ch. XXVI), etc.

(2) Genovesi, *Lezioni di commercio.*

(3) « En raison inverse de ma langueur; — en raison composée de votre passion; — en multipliant la masse par la rapidité de mon obéissance, on trouve la quantité de mouvement de votre pardon; — les carrés des temps de mon espérance sont comme les cubes de la distance de votre consentement ». Parini se divertissait dans le *Midi* au dépens du sigisbéisme mathématique :

E il *calcolo* et la *massa*
E la *inversa ragione* sonino ancora
Sulla bocca amorosa.
Meriggio, v. 976-978.

Cf. Cantù, *L'ab. Parini*, p. 400, note 79.

(4) Cf. la très intéressante étude de M. Lampertico : *Giammaria Ortes e la scienza economica al suo tempo*, Venise, 1865, p. 92 et suiv.

(5) *Méditations*, ch. IV.

des vendeurs, les autres à diminuer celui des acheteurs. L'accroissement des vendeurs est très facile à obtenir, non au moyen de lois coercitives directes, mais en laissant l'activité humaine suivre son libre et naturel essor, et en combattant seulement les obstacles que le préjugé ou l'usurpation ont accumulés devant elle. De là cet aphorisme : « *inviter* et *instruire* plutôt que *commander* et *contraindre* » (1). Au contraire, la diminution des acheteurs ne saurait être obtenue à l'aide de mesures législatives (2). C'est qu'en effet toutes les lois tendant à diminuer le nombre des acheteurs — les lois somptuaires, par exemple — ne produisent pas seulement l'effet attendu, mais diminuent en même temps le nombre des vendeurs; dès lors la proportion reste la même, si elle ne diminue pas, et il y a diminution dans la production et dans la circulation totales, c'est-à-dire dans la prospérité de la nation. Pourtant Verri remarque que, dans le choix des moyens, les gouvernements ont presque toujours opté pour le second, les lois restrictives et prohibitives, plus simples en apparence, plus brutales dans leurs effets, et en imposant davantage aux masses. Il faut abandonner ces mesures-là et s'en tenir uniquement à celles qui tendent à augmenter le nombre des vendeurs.

Cette loi des échanges est la découverte personnelle de Verri; elle est pour lui la vérité fondamentale en économie politique; elle rayonne sur tout son livre et en fait l'unité. Avec elle, il aborde sans hésiter tous les problèmes qui se posaient à son époque, spécialement en Lombardie : il les résout tous en les ramenant à cette loi. Au nom de son principe, il combat successivement les monopoles nés des inégalités successorales (3), de l'organisation corporative du travail (4), des prohibitions douanières (5), spécialement en

(1) *Ibid.*, ch. XXXVII.
(2) *Ibid.*, ch. XI.
(3) *Ibid.*, ch. VI.
(4) *Ibid.*, ch. VII.
(5) *Ibid.*, ch. VIII.

matière de grains (1), et aussi des brevets d'invention (2) qu'il a le tort de condamner, partant d'une analyse inexacte de la propriété industrielle. Il y trouve encore la condamnation des lois somptuaires (3), de celles qui fixent arbitrairement le prix des choses (4); il en déduit les éléments d'une bonne législation monétaire (5). Ce même principe lui fournit le moyen de connaître aussi exactement que possible l'importance de la reproduction annuelle, dont l'augmentation est un signe de prospérité. Les balances du commerce (6), le cours du change (7) lui semblent des moyens douteux. Le *criterium* de la prospérité d'un état consiste pour Verri, comme pour tous ses contemporains, dans l'accroissement de la population (8); mais il veut que cet accroissement soit proportionné aux ressources naturelles ou industrielles et à l'étendue territoriale. Aussi ne considère-t-il point la conquête comme étant toujours un bien pour le conquérant, et, à la différence de Smith, voit-il dans la politique coloniale une cause trop fréquente d'affaiblissement des forces intérieures pour les métropoles. Les stimulants les plus efficaces consistent pour lui dans les mesures qui tendent à faciliter le rapprochement des individus : création de routes, sécurité, encouragements donnés à l'agriculture et à l'industrie,

(1) Verri consacra à cette question, célèbre au dix-huitième siècle, grâce à la brillante mais paradoxale étude d'un autre italien, Galiani, une étude spéciale, antérieure d'un an au fameux *Dialogue sur le commerce des grains*. Les *Réflexions sur les lois coercitives, principalement en ce qui concerne le commerce des grains, avec application à l'État de Milan*, écrites en 1769, ne furent livrées à la publicité qu'en 1796.

(2) Ch. X.

(3) Ch. XI.

(4) Ch. XII.

(5) Ch. XIII à XVIII. — Dès 1762, à l'occasion d'une polémique à laquelle avaient pris part son frère Alessandro Verri et Beccaria, Verri avait écrit un très intéressant *Dialogue entre Phronime et Simplice sur les monnaies*.

(6) Ch. XIX.

(7) Ch. XX.

(8) Ch. XXI.

soit sous forme de primes, soit à l'aide de tarifs protecteurs modérés, mais avant tout et par dessus tout une bonne réglementation de l'impôt, dont Verri, toujours en se reportant à sa loi des échanges, établit en quelques chapitres admirables de lucidité, le but, le mécanisme, les formes diverses, les règles fondamentales d'établissement et de répartition (1).

Cette simple vue d'ensemble (2) révèle en l'économiste milanais autre chose qu'un imitateur de ses devanciers. Au point de vue de l'observation et de la connaissance exacte des faits économiques, comme au point de vue de la coordination systématique, Verri était bien supérieur à la plupart des économistes de son temps, en particulier aux physiocrates. Quatre ans avant celui qu'on a appelé le fondateur de l'Économie politique, Adam Smith, il tentait et réalisait très heureusement une généralisation de la nouvelle science. En rattachant à l'échange l'ensemble des phénomènes économiques, il donnait une première synthèse sérieuse, et préparait celle, plus complète, de son successeur, basée sur le fait économique primordial, sur le travail. Bien mieux, il n'est pas téméraire d'affirmer que c'est Verri qui, en plaçant — le premier en date — dans le travail le véritable agent producteur de la richesse, a mis Adam Smith sur la voie de cette seconde synthèse. Si en effet le philosophe écossais ne l'a point connu personnellement, il est aujourd'hui établi qu'il a connu les écrits de Condillac et qu'il s'en est inspiré (3). Or Condillac, précepteur de l'infant de Parme, suivant de très près le mouvement intellectuel de l'Italie, a emprunté presque textuellement à Verri sa réfutation de l'erreur fondamentale des physiocrates. Les *Méditations* sont de 1771 ; l'*Essai sur le commerce* de Condillac parut en 1774 ; la *Richesse des Nations* d'Adam Smith ne vit le jour qu'en

(1) Ch. XXIX et suivants.

(2) Les doctrines économiques de Verri ne sont ici que sommairement esquissées. Il y aurait lieu, dans un travail spécial, de les étudier avec tous les développements qu'elles méritent.

(3) Delatour, *Ad. Smith, sa vie et son œuvre* (1886), p. 164.

1776. L'échelonnement de ces dates est significatif. On s'explique ainsi le succès rapide de l'ouvrage de Verri (1) et sa grande réputation d'économiste (2).

(1) L'année même de son apparition, en 1771, l'ouvrage avait quatre éditions italiennes. Une traduction française en paraissait à Lausanne en 1773, une traduction allemande s'en publiait à Dresde en 1774.

(2) Aux éloges des journaux du temps et à ceux de Condorcet, il faut ajouter ceux de Voltaire, qui lui écrivit ces mots :

« Il n'y a qu'un homme de qualité appelé aux premières fonctions, qui puisse traiter ainsi ce qui regarde le bien public...

» Je vois par votre livre que le Milanais prend une face nouvelle..., etc. »

Cette lettre est publiée sous le n° 4874 de la correspondance de Voltaire, dans l'édition Garnier. Mais l'éditeur, en ignorant la date et le destinataire, l'a placée dans les lettres écrites en 1762 et l'a crue adressée à Beccaria. Il y a là une double erreur, que le passage suivant, tiré de cette même lettre, permet de rectifier : « Ce que vous dites, Monsieur, de l'intérêt de l'argent comprend toute cette question en peu de mots : *L'interesse e sempre in ragione diretta delle ricerche e in inversa delle offerte* ». La citation faite par Voltaire est textuellement empruntée du § XIV des *Méditations* de Verri. Beccaria n'ayant rien publié que son opuscule de 1762 sur les monnaies où il n'est point question de l'intérêt de l'argent, n'a aucun motif pour être considéré comme le destinataire de cette lettre. Quant à la date de 1762, elle doit être remplacée par celle de 1772. — Isidoro Bianchi cite Voltaire comme un des correspondants étrangers de Verri (*Elogio*, p. 283), et un critique italien de ce siècle, Giuseppe Montani, fait allusion à une autre lettre, dans un compte-rendu inséré dans l'*Antologia*, de Florence, (mai 1823, p. 36 à 50).

CHAPITRE IV

LE POLÉMISTE

Il est, dans l'histoire d'Italie, deux questions capitales, d'une actualité sans cesse renaissante, sur lesquelles, dans le cours des siècles, les plus grands hommes d'état de ce pays se sont tour à tour prononcés : la question religieuse, la question nationale. Bien que l'une fût très délicate à aborder au dix-huitième siècle, et qu'il y eût quelque audace à oser traiter l'autre, Verri ne les a point éludées. Sans doute les difficultés des temps l'ont jeté dans une perplexité qui contraste avec son assurance alors qu'il dissertait sur les matières criminelles et économiques : sur un terrain glissant, il a tâtonné et cherché sa voie. Mais l'histoire même de ces tâtonnements est des plus curieuses. Sa bonne foi, sa sincérité rachètent amplement ses hésitations et ses revirements d'opinions. En outre, il a souvent fait preuve d'un sens politique très fin et d'une originalité de jugements alors bien rare dans la péninsule.

I

LA QUESTION RELIGIEUSE : LA PAPAUTÉ ET LES RÉFORMES ECCLÉSIASTIQUES

La pensée religieuse de Verri est loin d'être aisée à saisir. De son vivant, il s'est vu accuser à la fois d'incrédulité et de fanatisme. Bianchi, son panégyriste, en rapportant ces deux accusations contradictoires, les déclare l'une et l'autre mal fondées, et fait de ses sentiments religieux l'édifiante peinture que voici : « Il connut à fond la divinité de la religion catholique..., et la connaissant comme la connurent ses plus grands et ses plus fameux apologistes, il lui éleva dans son

cœur le plus auguste temple qu'il fût en son pouvoir d'élever. Plein de la grande idée de la sainteté, de la justice, de la perfection de la cause première, il ne pouvait souffrir ceux qui, sous le masque séduisant de philosophes régénérateurs des peuples, osent ébranler la base la plus solide des mœurs, renverser tout principe social, pousser l'homme à toute sorte d'excès, accordant à l'erreur et au vice tous les privilèges qui sont dus seulement à la vérité et à la vertu. Pietro fut un vrai philosophe, et comme tel, il s'en tint toujours à cette loi éternelle qui découle de la divine Révélation, toujours hautement révérée par lui et exposée dans ses propres écrits » (1). Tout au plus Bianchi laisse-t-il entendre que Verri se serait « indigné un peu contre les ecclésiastiques intéressés, sans mœurs et sans instruction »; mais il passe vite, et s'empresse d'ajouter que son ami révérait d'autant plus « ceux qui par l'exemple et le précepte se rendaient dignes de leur sacré ministère » (2). Quant à Verri lui-même, ce qu'il a cru bon de laisser entrevoir de ses opinions religieuses, ce qu'il en a personnellement livré à la publicité se réduit à fort peu de chose. Dans les *Méditations sur le bonheur,* il avait nettement déclaré que ses principes ne contenaient rien que de très conforme à la morale évangélique, et, devant les imputations de Facchinei, il avait pris la plume pour défendre son orthodoxie. Dans le *Café,* il s'était constamment tenu dans une prudente et respectueuse réserve : « Nous nous bornons dans toute notre publication a vénérer les objets sublimes, et nous ne croyons pas cette revue digne d'en parler » (3). Dix ans plus tard, en 1773, après avoir essayé de montrer que, dans la vie humaine, la somme des douleurs l'emporte sur celle des plaisirs, il ajoutait que « la religion peut seule nous consoler de ces tristes vérités, elle qui nous assure un temps où, notre sensibilité

(1) Bianchi, *Éloge historique de P. Verri,* p. 268-275.
(2) *Ibid.*, p. 273.
(3) *Café : Sur l'inconséquence.*

nements contemporains sur ses idées; il faut suivre, à l'aide de sa correspondance et de l'ensemble de ses œuvres, l'évolution assez compliquée de sa pensée religieuse.

Né et élevé au sein de cette vieille noblesse milanaise, aux croyances fortes, mais aux idées étroites, soumis jusqu'à sa vingt et unième année au régime plus qu'austère de la vie de collège, telle que la comprenaient son temps et son pays, Verri dut, au moment de l'éveil de sa personnalité, éprouver une crise morale des plus violentes. D'un côté sa nature ardente se révoltait, trop longtemps comprimée, contre les défauts d'un système d'éducation factice, où la religiosité avait plus de place que la religion, et où l'esprit de caste tenait lieu de l'élévation réelle du caractère. De l'autre un fonds de croyances solides, puisé dans les traditions et les enseignements de sa famille, confirmé par les conseils éclairés de quelques-uns de ses maîtres, le rattachait fortement au passé. Ces deux tendances opposées, qui subsistèrent toujours en lui, provoquèrent chez lui des conflits intérieurs : là se trouve l'origine des hésitations, des revirements d'idées, des contradictions que l'on va constater dans ses divers écrits. A l'époque du *Café*, sa préoccupation était de concilier les deux termes, pour lui également respectables, de philosophie et d'orthodoxie. Le contact des philosophes, la hardiesse de leurs idées l'ont plongé lui et son frère dans un désarroi que leur correspondance a clairement manifesté. Il devient à la fois plus timide et plus hardi, sans renoncer d'ailleurs à son rêve de conciliation. On l'avait vu en 1760, durant son séjour en Allemagne, repousser bien loin une offre d'initiation à la franc-maçonnerie (1), et mystifier assez plaisamment son introducteur. On le voit en 1767 demander à Rome, par l'intermédiaire de son frère, l'autorisation de faire célébrer la messe dans un oratoire domestique, autorisation accordée jusque-là à son père et à sa mère seuls : « Cette autorisation me serait

(1) *Lettres*, t. I, p. 23.

très commode, dit-il, ayant toujours la messe à ma portée quand je puis m'en dispenser, et ne l'ayant jamais quand j'en ai besoin ». Il le prie en outre, et fort sérieusement, de lui faire obtenir une indulgence *in articulo mortis*, « qui me sera, dit-il, d'une grande consolation spirituelle » (1). On le voit exprimer sa défiance pour ces « enfants perdus de la raison » qui se proclament philosophes, et mettre une sourdine à son admiration pour les personnes, comme à son engouement, primitivement assez peu circonspect, pour les systèmes. D'un autre côté, les événements tiennent sa curiosité de plus en plus en éveil. Il aime à voir, à connaître, à juger. Si la vérité, d'où qu'elle vienne, est toujours identique à elle-même, à quoi bon l'entourer de mystère, en faire un monopole, inaccessible aux profanes ?

« Pourquoi les hommes instruits ne parleraient-ils jamais de la religion? Influe-t-elle sur les États ? Influe-t-elle sur la morale et la félicité du genre humain? Il me semble que oui, et considérablement. Il me semble même qu'aucun ordre d'idées n'exerce autant d'influence que les idées religieuses... Dieu me garde d'approuver quiconque attaque notre sainte religion, mais je n'approuverai jamais non plus quiconque prétend que les hommes sages ne l'examinent point et n'en parlent jamais. Pour un particulier, j'accorde sans hésiter que le parti le plus prudent est de ne point aborder ce sujet; mais celui qui le fait avec l'intention d'en corriger les abus et la superstition mérite des louanges pour son patriotisme et pour son courage » (2).

Dans ces dispositions d'esprit, Verri, sans en traiter *ex professo*, n'hésite pas à prendre parti dans ces questions d'ordre intérieur que nous appelons aujourd'hui politico-religieuses : l'influence économique du monachisme, les privilèges du clergé en matière d'impôts et ses prérogatives judiciaires. Il les aborde et les résout en économiste, sans plus se soucier des règles

(1) *Ibid.*, t. II, p. 246.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 235.

du droit canon. Une autre question non moins grave, et d'une actualité plus brûlante encore, retient longtemps son attention: les luttes diplomatiques de la cour de Rome contre les puissances catholiques. La deuxième moitié du dix-huitième siècle est une époque critique dans les annales de la Papauté. C'est le moment où les souverains catholiques travaillent, à l'intérieur de leurs états, à affranchir le pouvoir civil de toute ingérence ecclésiastique, et dirigent, à l'extérieur, leurs négociations, leurs alliances, leurs premières entreprises contre le pouvoir temporel. D'un côté les monarchies bourbonniennes de France, d'Espagne, de Naples et de Parme, rapprochées en 1761 par le *pacte de famille,* font cause commune contre le vieux pontife Clément XIII, et lui suscitent l'incident diplomatique qui a pour prétexte la vassalité du duc de Parme, et pour objectif la suppression des Jésuites (1768-1769). De l'autre côté se dessinent les prétentions germaniques : Marie-Thérèse en inaugurant dans son empire de timides mais durables réformes, Joseph II en les opérant violentes et éphémères, et en entrant ouvertement en conflit avec Pie VI, se font les exécuteurs testamentaires de leur ascendant Charles de Lorraine:

« C'est le Pape, écrivait celui-ci en 1687, qu'il faut pousser le dernier de tous les princes d'Italie, afin de réduire tous les autres sous le joug... Avant que d'entreprendre de réduire le Pape au seul domaine de la ville de Rome, en unissant par là le royaume de Naples avec le Milanais, bon gré mal gré et la force à la main, il faut avoir à sa dévotion des docteurs profonds qui instruisent le peuple, de vive voix et par écrit, de l'inutilité des excommunications, quand il s'agit du temporel que Jésus-Christ n'a jamais destiné à l'Eglise...; observant exactement qu'en cet état, pour le spirituel, l'une et l'autre couronne lui marquent tous les respects possibles, pendant qu'elles le contiendront dans Rome, comme il était autrefois dans Avignon, à la dévotion du souverain régnant » (1).

(1) Recueil des Testaments politiques (Amsterdam, 1759), t, II, p. 306. — Cf. Salvagnoli, *Saggio civile soprà Pietro Verri,* II.

C'est le moment où la papauté semble près de perdre en Europe la seule arme avec laquelle elle soit sortie victorieuse de ses luttes du moyen-âge : le respect. Un premier ministre, le napolitain Tannucci, appelle l'excommunication lancée contre lui « une forte impolitesse » (1). Un vassal du Saint-Siège, le duc de Parme, répond à la même mesure en abolissant l'inquisition dans ses États; les souverains catholiques le soutiennent; et de loin, un monarque philosophe épanche tranquillement ses sarcasmes sur celui qu'il appelle « le grand Lama du Vatican » et ses « foudres rouillées » (2).

Sur les démêlés des Bourbons et de la cour de Rome, la correspondance intime de Verri et de son frère est très explicite : elle forme en quelque sorte le journal et le commentaire, tantôt sérieux, tantôt humoristique, toujours sincère, de ces graves événements. Verri n'éprouve d'abord, à l'exemple d'un grand nombre de ses contemporains, et non des moins religieux, qu'une médiocre sympathie pour les jésuites, qu'il appelle des « demi-savants » et des « pédagogues » (3), dont le grand tort est de n'avoir pas su obéir à la grande loi : *se conformer à son temps* (4). Mais l'espèce d'acharnement que les gouvernements mettent à les poursuivre lui déplaît : « Il y a quelques années on les adorait; aujourd'hui on leur jetterait des pierres; et pourtant ils appartiennent à l'espèce humaine. Je me suis dispensé de les encenser dans le passé, je ne veux pas davantage me lancer aujourd'hui dans le parti de la multitude hurlante » (5). Les accusations portées contre eux lui paraissent exagérées, les preuves faibles : il a une envie chevaleresque de prendre parti pour les victimes : « Je ne me suis jamais trouvé moins éloigné de les aimer que je ne suis ! » (6).

(1) Verri, *Lettres*, t. III, p. 68.

(2) La lettre de Frédéric II à d'Alembert avait fait grande impression sur Verri; car à peine en avait-il lu le texte qu'il l'envoyait à son frère.

(3) *Lettres*, t. II, p. 264.

(4) *Ibid.*, p. 246.

(5) *Ibid.*, t. II, p. 264.

(6) *Ibid.*, p. 246.

La coalition des puissances contre le Pape l'effraie un instant : il croit la domination papale arrivée « à son dernier quart d'heure » (1), et considère comme le pire des pronostics pour Rome l'indifférence avec laquelle on reçoit ses anathèmes (2). Mais sa loyauté se révolte devant les procédés dont on use envers elle : « Les représailles dont les Bourbons menacent le Pape ont l'apparence non équivoque d'un acte de violence commis contre un prince faible. Non seulement les hommes dévots et pieux, mais tous ceux qui ont le sentiment de la justice et de l'humanité doivent en être indignés. Je trouve la conduite des souverains bien maladroite, quand je les vois accorder la plus grande importance à une Bulle, c'est-à-dire à un morceau de papier. Mettez d'un côté ce morceau de papier, de l'autre les représailles, supposez la balance égale, et les susdits souverains la supposent telle, il s'ensuit que ce morceau de papier est d'un poids infini : ainsi raisonneront tous les hommes qui jugent des faits sur eux-mêmes, et c'est le grand nombre. Donc ce morceau de papier décide vraiment du bonheur et du malheur éternel, donc ce morceau de papier mérite une considération infinie ; et ainsi va toujours s'enracinant dans l'esprit des hommes une opinion que les princes voudraient détruire... Je vois bien plus dans ces misères les petites passions personnelles et l'animosité, que la grande et énergique conduite que devraient tenir les souverains. Rome est toujours la même cité qui mettait aux enchères le camp d'Annibal. Là du moins il me semble qu'on agit avec conséquence et fermeté. Il me semble que si ceux-là ignorent l'art de gouverner leur propre maison, d'autres connaissent fort bien l'art de commander dans la maison d'autrui. Dans les circonstances présentes, je me sens Guelfe, précisément par cette tendance naturelle que nous avons à prendre le parti du faible coura-

(1) « Siamo alle ventitre ore passate della dominazione papale ». *Lettres*, t. III, p. 25.

(2) *Ibid.*, p. 47.

geux. Je suis heureux que nos souverains n'entrent point dans ces misérables contestations » (1).

Mais, contrairement à l'attente générale, le Pape résiste; Verri lui accorde toute sa sympathie : « Il y a plus de tête à Rome que partout ailleurs; il y règne de l'énergie, de la fermeté, du courage, de la logique. Je me déclare désormais un véritable papiste. » Devant cette résistance imprévue, les puissances ont un moment d'hésitation qui le remplit d'une douce gaîté : « Que dis-tu, cher Alessandro, de la venette (*della tremarola*) qu'éprouvent les souverains? Rompre *in temporalibus* et non *in spiritualibus!* Invoquer la pitié du Saint-Père! Se montrer prêt à faire retirer jusqu'aux lois de Parme sur les juridictions! Si j'étais pape, j'irais de l'avant. J'excommunierais personnellement tout souverain qui ferait violence à mes États; je le déclarerais déchu du trône, je maudirais et excommunierais tous ceux qui lui obéissent..., et je voudrais qu'ils fissent l'acte de contrition, puisqu'ils paraissent si disposés à le faire! » (1). A quoi son frère répondait en plaisantant : « Tu es un guelfe qui mérite une pension... Le ciel nous préserve de t'avoir jamais pour pape : tu serais un Grégoire VII! » (2). Verri précise sa manière de voir : « Je mérite une place à part dans la faction guelfe. La majeure partie le sont par fanatisme; beaucoup d'autres par intérêt; quelques-uns par bonté de cœur et par attachement pour leurs amis. Moi, je le suis par amour pour la raison nue et immaculée (3), ce qui revient à dire que je suis un guelfe qui prouve beaucoup en faveur de la cause ». — « Tu verras, mon Alessandro, — ajoute-t-il — que les princes plieront, parce qu'au fond ils

(1) *Lettres*, t. III, p. 114-116.
(2) *Lettres*, t. III, p. 127-128.
(3) Alessandro Verri à Pietro, *Lettres*, t. III, p. 128 et 160.
(4) Parini :

Verità solo mio nume,
Nuda accogli me nudo.
(L'impostura.)

craignent eux-mêmes d'avoir tort, et, étant admis les principes, ils jouent gros jeu. »

O si crede, o non si crede : tel était le dilemme du Souverain Pontife, et Verri ne pensait pas que les puissances passeraient outre. Il apprit avec étonnement l'occupation militaire d'Avignon et de Bénévent (12 juin 1768) : « Que doivent penser les Européens en voyant les terres papales envahies sans résistance ? Et cela pour répondre à une excommunication ! Ou riez-vous en, ou appelez-en au futur concile ou au futur Pontife. Mais parce qu'un juge a mal jugé, on ne va point s'emparer de ce qu'il possède ! Un juge ne peut être contraint d'opiner contrairement à sa conscience. Si le Pape est juge compétent, obéissez ou faites appel ; s'il ne l'est point, passez outre, lancez des manifestes pour persuader vos peuples ! Mais c'est un pastiche qui n'a point de sens que de rompre *in temporalibus* pour un objet spirituel comme l'excommunication. Si le cas devait être tranché par le parlement d'Angleterre, je gagerais que le Pape obtiendrait gain de cause ! »

En voyant, après cet acte de violence, les souverains coalisés pousser l'inconséquence jusqu'à maintenir à Rome leurs représentants diplomatiques, son étonnement se change en stupéfaction. Cette énormité le surpasse : il se récrie, il compte plus que jamais sur la résistance opiniâtre du Souverain Pontife : « Le Pape doit aller fermement de l'avant... Le bien de l'Italie veut, ou que son règne sur l'opinion se rétablisse par un nouvel acte énergique, ou qu'il tombe tout à fait et que la forme du gouvernement change. Vainqueur, il retrouve son ascendant pour quelques siècles peut-être ; s'il est vaincu, le gouvernement intérieur se ranime, et la fécondité du pays fera naître des hommes qui s'indigneront de la servitude, et mériteront de commander au moins à eux-mêmes ! Si je devais dire ce que je pense, dans les circonstances présentes, j'engagerais le Pape à pousser aux extrêmes, bien que, dans le principe, j'eusse été opposé à qui l'a conseillé d'engager cette affaire » (1).

(1) *Lettres,* t. III, p. 223.

Mais voici que l'imbroglio se complique. Le Pape cède, non pas aux Bourbons, mais au Portugal, qui avait, lui, rompu ouvertement et rappelé son ambassadeur. Verri le regrette : le Pape « a tout aventuré au début, maintenant il se résout à un accommodement : il perdra la moitié de ses droits et conservera précairement le reste. Les choses faites à demi ne me vont pas. J'aurais volontiers excommunié deux ou trois royaumes : le Rubicon était passé ; il fallait vaincre ou périr ! » (1). A partir de ce moment Verri voit de moins en moins clair dans le conflit, il se félicite de ce que son gouvernement reste à l'écart, et se montre de plus en plus sceptique quant aux résultats : « Je t'assure, cher Alessandro, que je ne comprends plus rien à la conduite de ces affaires. Le séjour des ministres est pour moi une contradiction insupportable. Après avoir été offensés, après avoir demandé solennellement réparation, avoir essuyé un refus, avoir envahi les états du Pape, que font encore ici leurs ambassadeurs ? Ourdissent-ils une conspiration ? On ne saurait le croire. Le mot du secrétaire : *Rezzonico* (2) *durera plus que la Papauté,* me paraît un *beau mot* (3) plus qu'autre chose. Il est vrai que les jugements que l'on porte sur cet imbroglio sont toujours hasardés, parce que les affaires de l'Église sont aujourd'hui une véritable énigme » (4). Tel est le mot de la fin, telle est l'impression dernière qui se dégage de ce curieux échange de vues. On sait que la crise ne se dénoua point du vivant de Clément XIII. Le vieux pontife mourut de chagrin en 1769, et son successeur, le conciliant Clément XIV, ramena la paix entre l'Église et les puissances latines en sacrifiant à celles-ci la cause première de la discorde : les jésuites.

De telles crises étaient faites pour désorienter les esprits les plus clairvoyants, comme pour troubler les mieux intentionnés.

(1) *Ibid.*, p. 245.
(2) Nom patronymique de Clément XIII.
(3) En français, dans le texte italien.
(4) *Lettres*, t. III, p. 259.

On a vu que Verri faisait allusion à une transformation possible du régime intérieur des États romains. La situation financière et administrative des dépendances pontificales était loin d'être brillante; et il n'y avait guère d'exagération dans ce mot d'un imprudent panégyriste de Pie VI : « Après la Turquie, les états du Pape étaient les plus mal administrés de toute l'Europe » (1). Verri et son frère se demandent plus d'une fois ce que pense le peuple romain de son gouvernement. L'accueil enthousiaste fait en 1767 à l'empereur Joseph II suggérait à Alessandro cette idée que « le peuple du Transtévère, héritier de la pauvreté et de la vertu romaines, et mécontent du gouvernement, se rappelle le vieil adage : l'empereur est le légitime souverain de Rome » (2). Les acclamations bruyantes qui retentissaient en l'honneur de la reine de Naples, Marie-Caroline, en 1768, au plus fort des démêlés des cours romaine et napolitaine, inspirent à Verri des réflexions analogues: « Dans le désarroi d'un gouvernement détestable, sans espoir d'améliorations, incertain de la propriété de toutes choses, et continuellement exposé à la misère et à la cherté des vivres, peut-être, dans le secret du cœur, le peuple voudrait-il conserver les pompes actuelles, recevoir les bénédictions du Saint-Père, et être gouverné par un souverain plus éclairé, plus puissant, plus respecté » (3).

Voilà, il en faut convenir, pour un Italien du dix-huitième siècle, une façon de penser et de parler assez personnelle. Le philosophe milanais jugeait de tout et de tous avec une liberté d'esprit dont l'Europe de ce temps-là donnait peu d'exemples, et avec une indépendance que l'Italie orthodoxe avait connue,

(1) Cf. les récentes études de M. Bertolotti dans l'*Archivio della Società Romana di Storia Patria;* de M. Silvagni : *la Corte et la Società romana,* et les brillantes échappées de vue de M. Émile Gebhart sur *le Palais pontifical et le gouvernement intérieur de Rome,* dans le livre déjà cité : *la Renaissance italienne et la philosophie de l'histoire* (1887).

(2) *Lettres,* t. II, p. 299.

(3) *Ibid.,* t. III, p. 155.

mais dont elle avait perdu depuis longtemps l'habitude. Il le faisait d'ailleurs *in petto,* dans le secret d'une correspondance intime : le caractère confidentiel de ses jugements ne leur donne que plus de prix. Au fond, il ne se souciait de prendre fait et cause pour personne. On ne lui demandait pas son avis : il observait en spectateur désintéressé, commentait, pronostiquait, se rectifiait lui-même, sans attacher grande importance à ses improvisations épistolaires.

Dix ans plus tard, dans une intimité plus grande encore, mais sur un ton bien différent, Verri eut l'occasion de faire une petite profession de foi religieuse. Il rédigeait pour sa fille son livre d'instructions paternelles, les *Ricordi a mia figlia,* et ne pouvait ni ne voulait rester sans aborder la question capitale de la religion et des devoirs religieux. Il le fait ici avec gravité, dans une page très remarquable qui doit être citée en entier :

« Voulez-vous voir Dieu ? Regardez la voûte immense du ciel, une belle nuit étoilée, et prenez quelques notions d'astronomie. Voulez-vous voir Dieu ? Prenez un microscope et examinez les insectes les plus petits. Voulez-vous voir Dieu ? Réfléchissez à la douce consolation que vous éprouvez en pratiquant la vertu, et à l'aversion que vous ressentez pour le vice. Tout vous annonce l'immense, le très sage, le très bon Auteur de la nature. Dieu est juste, il est grand, il est bon. Celui qui voudrait vous faire croire que Dieu commande des actions injustes, qu'il exige de puériles et mesquines pratiques, qu'il aime les misères et les souffrances des créatures, est indigne de parler de Dieu. Dieu a révélé la religion ; nous ne devons pas essayer d'en comprendre les mystères, mais nous devons examiner s'il les a révélés. Celui qui vous dit : — Adore Dieu et crois à l'éternelle vérité, bien que tu ne la comprennes point, — dit vrai. Celui qui vous dit : — Je te menace des peines les plus atroces si tu oses examiner si Dieu a révélé ce que je dis, — est un imposteur. Quiconque tient ce langage : — Soyez modeste, pardonnez, compatissez, réfrénez la colère et l'impatience ; faites du bien aux créatures de notre commun père Dieu, et honorez-le par la pratique de la vertu, — parle le langage de la vérité. Quiconque vous exhorte principalement à des pratiques extérieures qui tendent à enrichir les céliba-

taires ou à leur donner du crédit aux dépens de la vertu, est un hypocrite. La religion élève l'homme et le rapproche de l'Être suprême; la superstition dégrade l'Être éternel, le déforme, le rapetisse, et attribue à la Bonté souveraine les vices d'un tyran cruel et capricieux, à la Sagesse souveraine les erreurs du vulgaire. Quiconque vous dit : — Adore Dieu et admire les œuvres de sa main; reconnais-toi sa créature; sacrifie l'holocauste des passions mauvaises, la colère, la vengeance, l'envie, l'orgueil; pratique la charité, sois juste, fidèle, compatissante; abandonne-toi en toute confiance aux mains du souverain père Dieu, — quiconque vous parle ainsi, vous annonce la religion. Quiconque cherche à avilir votre âme, à gagner directement ou indirectement votre argent, qui vous conseille des dévotions sans vous conseiller la vertu, vous annonce la superstition.

Soyez tolérante et ne montrez point de mépris des croyances généralement reçues... Conformez-vous aux pratiques extérieures, comme à la mode, sans exagération en aucun sens... Gardez-vous de ceux qui plaisantent facilement sur la religion, parce qu'ils sont ou v..ins ou légers, ou même quelquefois mauvais... Un homme sans religion m'est suspect, parce que, ne craignant point un juge scrutateur des cœurs, il ne peut avoir d'autre motif pour ne point faire le mal, quand il y trouve intérêt, que des préjugés dont il finit bientôt par se débarrasser » (1).

C'est la première et la seule fois que Verri ait cru devoir exposer — à sa fille, non au public, — le fond de sa pensée. Il est inutile de faire ressortir le caractère profondément spiritualiste, l'élévation du sentiment religieux de cette page. En y regardant même de près, on voit que Verri ne se contente pas d'un déisme philosophique à la façon de Voltaire ou de Rousseau. Il conserve du catholicisme, sa religion de naissance, l'esprit et même les formules : il admet parfaitement l'incompréhensibilité du dogme, la lutte contre les passions, l'esprit de sacrifice. Ses distinctions, plus subtiles qu'elles n'en ont l'air, entre la vraie religion et la superstition laissent bien intentionnellement de côté les principes, pour ne combattre qu'un

(1) Verri, *Ricordi a mia figlia,* dans l'édition des *Scritti Vari,* t. II, p. 286-288.

abus, une exagération, si l'on veut, et montrent toute la distance qui le sépare des purs encyclopédistes, pour qui « superstition » et « religion » sont deux termes synonymes. Pour comprendre ces indignations contre les « imposteurs », il faut se rappeler le publiciste dont les intentions les plus droites ont été fréquemment faussées, qui s'est vu sans propos taxer d'impiété et d'athéisme, dont les écrits les plus innocents ont plus d'une fois encouru les rigueurs de la censure. Pour s'expliquer cette aversion contre les « célibataires », il faut se reporter à ces théories économiques qui faisait considérer comme ruineux pour les états le développement exagéré des classes dites improductives (1). Enfin, pour découvrir ce qui se cache sous ces mots vagues d'avilissement et de dévotions mesquines, il faut songer que Verri est un Italien du dix-huitième siècle, qu'il vit dans le pays le plus pratiquant et en même temps le plus corrompu de l'Europe, que cette contradiction morale, relevée avec complaisance par les incrédules du temps, est avouée avec tristesse par plus d'un chrétien convaincu.

Bien autrement avancées et assez peu en harmonie avec le reste de ses écrits sont les pages qu'il consacra, quelques années après, à esquisser le rôle historique de la Papauté. Il s'agit ici de l'un des fragments publiés dans les *Écrits inédits* de Verri en 1825. Cette publication, en raison de la gravité des questions auxquelles elle touchait et de l'effervescence des esprits en Italie au moment de son apparition, fut immédiatement prohibée par le gouvernement autrichien et mise quelque temps après à l'index. Le fragment a pour titre exact : *Décadence de la Papauté, idée du gouvernement de Venise et des Italiens en général.* Bianchi, dont le compte-rendu intention-

(1) C'est pour réfuter ces mêmes théories que Giammaria Ortes avait imaginé son système, repris depuis par Malthus, dans lequel l'extension du célibat par le développement des ordres monastiques était présentée comme un moyen très efficace et très moral d'empêcher les accroissements trop considérables de population.

nellement écourté ne laisse en rien soupçonner la gravité du contenu de ce fragment, déclare, d'après une note manuscrite de Verri, qu'il fut écrit en un jour, le 13 décembre 1783 (1). En voici d'abord l'analyse sans commentaire :

La Papauté, ou mieux l'influence politique de Rome, est en décadence.

Cette influence est née de ce fait que les ministres de l'autel ont été détachés de la société, ont formé un corps distinct, puissant, lequel corps a reçu l'organisation monarchique la plus active, la plus efficace de toutes.

L'armée, les gens de lois, les gens de métier les ont imités, et les États *(le Città)* sont devenus « une association non plus d'hommes mais de corps », en guerre civile perpétuelle, reportant à leur corporation tout l'amour, tout l'enthousiasme qu'ils avaient autrefois pour la patrie. Ce qui a surtout contribué à faire du clergé un corps distinct, ç'a été le célibat des prêtres, inconnu aux premiers siècles du christianisme.

Pour établir son pouvoir, le Pape, « profitant de la faiblesse des princes et de l'ignorance des peuples », s'érigea en monarque universel du clergé. Bientôt naquirent le droit canonique et les juridictions ecclésiastiques, qui s'implantèrent partout aux dépens de la souveraineté civile. Pour maintenir cet ordre de choses, la multitude, peuples et seigneurs, furent tenus dans l'ignorance, les hommes qui pensent, écrivains, artistes, savants, attirés et choyés à la cour de Rome.

La faute des Papes fut d'admettre des petits corps spéciaux dans le corps ecclésiastique même, en créant les ordres réguliers, qui eurent chacun leurs opinions et leurs doctrines d'école, et s'efforcèrent d'en obtenir des Papes l'insertion dans

(1) *Catalogo delle opere inedite di P. Verri*, LVIII, dans l'*Elogio storico*, p. 315. — Bianchi en modifie d'abord le titre qu'il transcrit ainsi : *Pensieri politici sulla corte di Roma, ecc.;* il ajoute, sans s'expliquer, que Verri « *previde anchè in Italia un nuovo ordine di cose* ».

le *Symbole*. Les esprits se révoltent, à l'occasion d'une querelle entre deux ordres religieux, et le protestantisme apparaît. Les pays latins restent fidèles à leurs antiques croyances : mais on les entoure d'un mur de séparation : il est défendu de parler désormais de religion ; l'inquisition devient plus active et plus rigoureuse que jamais ; les livres sont prohibés, les écrivains persécutés ; la Papauté s'abandonne aux jésuites.

Les pays catholiques s'insurgent à leur tour : les jésuites sont expulsés, leur abolition est imposée à Rome, amoindrie et humiliée. Si les Papes n'avaient point toléré ce corps distinct, Verri croit que Rome serait à peu de chose près ce qu'elle était au moyen-âge. La correspondance du clergé séculier avec le Pape se ferait mieux s'il n'y avait pas de clergé régulier, « l'intérêt des ecclésiastiques français, espagnols, allemands... étant de se maintenir soumis à la monarchie pontificale ».

La ruine politique de Rome est un malheur pour l'Italie *(un danno d'Italia)*, qui perd en elle sa dernière influence en Europe : le monachisme est la cause de cette ruine.

Sans transition, Verri fait suivre ces considérations de quelques réflexions sur le gouvernement de Venise, dont il prédit la chute prochaine ; il termine en insistant de nouveau sur l'abaissement du caractère italien, et en en recherchant les causes. Le mépris des souverains étrangers pour leurs sujets italiens, l'existence de premiers ministres, entretenant entre les souverains et les peuples une méfiance réciproque, en voilà les causes politiques. Pour les causes religieuses, elles consistent moins dans les rigueurs de l'inquisition, déjà supprimée dans une partie de l'Italie, que dans les vices généraux du système d'éducation : éducation morale absente — en Italie, non dans les autres pays catholiques, — de l'éducation religieuse, la foi refusant à la raison les premiers principes sur lesquels elle-même doit pourtant s'appuyer, la menace systématique de l'enfer, réduisant les uns au désespoir et au crime, les autres à l'abus de la confession,

sans aucun perfectionnement moral; les actes extérieurs du culte devenus toute la religion des Italiens.

Il faut l'avouer : pour un catholique convaincu tel que le représente son biographe, Verri tient là un singulier langage. L'impression que produit la lecture de ces pages est forte; le ton en est convaincu; il y règne une mâle éloquence qui semble annoncer celle d'Alfieri. A part certaines intempérances de langage, on peut encore admettre les critiques formulées contre le système d'éducation. Il existe sur ce point une quasi-unanimité entre les moralistes du temps, non seulement les moralistes philosophes, mais les moralistes chrétiens et catholiques. Les penseurs Verri, Beccaria (1), Filangieri (2), comme Vico (3) leur précurseur, sont d'accord avec les prêtres Parini (4), Frisi (5), Gerdil (6) lui-même, sans oublier le pape Ganganelli (7), pour réclamer une plus large place pour l'initiative individuelle, une religion moins à la surface, l'éducation du caractère, devenant le complément et non la négation de l'éducation religieuse.

Mais la première partie de cet écrit de Verri est moins facile à concilier avec l'idée de son orthodoxie. Il y aurait beaucoup à dire sur une dissertation qui place dans le célibat ecclésiastique la cause originaire de la puissance politique des Papes, et dans le monachisme, la cause de ruine de cette même puissance. L'institution du célibat, canoniquement hors de discussion, a été précisément attaquée comme un principe de corruption funeste à l'Église romaine, et abolie à ce titre par les nations protestantes. D'autre part, les ordres religieux ont été très souvent présentés comme les plus puissants auxiliaires de l'influence de Rome sur la chrétienté. On peut aussi se

(1) Beccaria, *Délits*, § XLV.

(2) Filangieri, *Science de la législation*, livre IV.

(3) Vico, *De nostri temporis studiorum ratione*, passim.

(4) Parini : Odes : *l'Educazione*.

(5) Frisi, *Piano d'uno nuovo sistema d'educazione pubblica in Lombardia* (rédigé sur la demande du gouvernement autrichien).

(6) Gerdil, *Anti-Émile*.

(7) Clément XIV, *Lettres*, passim.

demander si le mot « décadence » est bien celui qui convenait au temps de Verri, et qui convient encore aujourd'hui à la situation de la Papauté; si la chute du pouvoir temporel, que Verri croyait trop prochaine, n'a point amené une transformation plutôt qu'une destruction de l'influence temporelle du Pape : « On peut, écrivait récemment un historien d'une expérience consommée en fait de choses italiennes, on peut sans fantaisie paradoxale, imaginer l'Église très grande, et planant au-dessus des misères inévitables d'une souveraineté effective. Et qui sait même si, dans l'histoire troublée de notre occident, elle n'est pas appelée à demeurer longtemps encore une force politique de premier ordre » (1).

Au point de vue historique comme au point de vue dogmatique, les idées de Verri sont donc sujettes à caution. Mais une question intéressante reste toujours à résoudre : dans quel état d'esprit Verri a-t-il écrit ces lignes, quelle en est l'origine, quelle valeur exacte lui-même y a-t-il attachée? L'auteur de la *Décadence de la Papauté* n'est pas le premier venu : c'est un historien qui a étudié à fond les rapports séculaires des églises de Milan et de Rome; il sait la gravité des jugements qu'il porte, et sa sévérité n'autorise point à douter de sa sincérité. Verri continue par ce fragment la série des historiens italiens qui, depuis Machiavel, Vettori et Guichardin jusqu'à Sarpi, Giannone et Muratori lui-même, ont parlé en termes rigoureux de Rome et de sa politique. Il cède aussi aux préoccupations du moment. L'Église respirait à peine, délivrée des menaces des Bourbons, que les princes de la Maison d'Autriche, Joseph II et Léopold de Toscane, s'insurgeaient à leur tour contre elle. Les réformes opérées en Italie et en Allemagne touchaient directement à l'organisation ecclésiastique, à la discipline et même au dogme: la Papauté, alarmée, après avoir essayé des représentations et des menaces, se transportait à Vienne en la personne de Pie VI, et recevait de l'empe-

(1) Emile Gebhart, *La Renaissance italienne et la philosophie de l'histoire*, p. 239.

-reur des égards, rien autre chose. L'échec était public, l'humiliation plus forte que précédemment; la perspective du lendemain semblait toute en faveur des monarques. Fonctionnaire de l'Autriche, admirateur et protégé de Joseph II, Verri avait foi, comme la plupart de ses compatriotes, en la capacité et en la droiture du prince, et ne prévoyait rien des déceptions que son règne lui ménageait.

Mais si Verri a écrit ce fragment en connaissance de cause, il faut encore voir s'il a entendu y consigner l'expression dernière de son jugement. Ici l'hésitation est permise. Que signifierait cette interdiction formelle de publier, même après sa mort, si Verri était dûment convaincu et ne conservait aucun doute sur le bien fondé de sa thèse? Quel autre mobile pouvait lui suggérer l'idée de cette interdiction, que la crainte du scandale, crainte qu'il n'aurait pas éprouvée s'il avait été parfaitement sûr d'être dans le vrai? A ce premier signe d'hésitation s'en joint un autre : la forme négligée et tout à fait improvisée de ce fragment, qui a été écrit en un jour, qui n'a pas de plan, qui traite simultanément et sans transition de trois sujets dont deux tout à fait différents : la Papauté, Venise, le caractère italien. De 1783 à sa mort, Verri a eu tout le loisir désirable pour le retoucher, pour en tirer quelques pages présentables au public; et la divulgation d'un pareil document n'aurait certainement pas déplu au monarque inspirateur, sinon auteur de la *Monacomachie;* comme plus tard, durant la période révolutionnaire, elle eût été pour Verri l'occasion d'un succès facile. Sa probité d'écrivain est restée au-dessus de ces mesquines considérations d'intérêt : il n'avait point écrit pour le public, il ne jugea point devoir faire de telles confidences au public.

Une dernière preuve décisive de ces hésitations peut se tirer du rapprochement de ce fragment avec le reste de son œuvre. L'année même où Verri, dans la *Décadence de la Papauté,* attaquait avec tant de vivacité l'institution du célibat ecclésiastique, en 1783, il publiait le premier volume de son *Histoire*

de Milan. Or voici ce qu'on peut lire dans cet ouvrage au sujet des réformes du pape Grégoire VII, réformes qui avaient précisément pour objet d'interdire à Milan le mariage des prêtres :

« Quand même je croirais la discipline ecclésiastique qui permet le mariage aux prêtres préférable à celle qui leur impose le célibat, je me tairais, par déférence envers l'Église qui a érigé la seconde en principe général. *Mais, tout bien examiné, il me semble que le célibat est l'état le plus convenable et le plus opportun* pour les ecclésiastiques ; parce que moins de liens les rattachent aux intrigues de la société ; qu'ils se conservent plus impartiaux et plus libres dans l'exercice de leur saint ministère ; qu'il leur reste plus de tranquillité pour s'occuper des études sacrées ; qu'ils ont moins d'obstacles extérieurs et peuvent entièrement se consacrer au bien des hommes ; que les revenus ecclésiastiques peuvent être distribués aux pauvres, sans que les sentiments naturels envers leurs enfants éloignent les bénéficiers de les distribuer, etc. » (1).

La déclaration est assez formelle ; et à moins de supposer que Verri se soit moqué du public en lui développant à grand renfort d'arguments une thèse qui était tout le contraire de celle qu'il adoptait, il faut de toute nécessité reconnaître que la *Décadence de la Papauté* ne devait pas être pour lui l'expression *définitive* de sa pensée : c'était un travail de premier jet, ayant la valeur de notes personnelles, conservé à titre de document, et représentant une manière de voir que l'auteur n'avait point faite irrévocablement sienne. Son attention s'était portée de bonne heure sur cette question du célibat. Il n'avait pas été sans éprouver quelque embarras à la résoudre. Il faisait part de sa perplexité à un monsignor don Luigi Litta, et lui laissait entendre qu'il n'avait point voulu s'en occuper dans son *Histoire de Milan*, « pour ne pas montrer un certain emportement de controversiste mal disposé contre Rome » (2). Il n'est pas impossible de retrouver l'origine de ces hésitations, et en

(1) Verri, *Histoire de Milan*, chap. V.

(2) Milan, 3 juillet 1784. (*Lettres*, t. IV, p. 277-279).

même temps celle du fragment posthume. A plusieurs reprises, dans les lettres de félicitations que Verri reçut de ses amis au sujet du premier volume de l'*Histoire de Milan*, il est fait allusion au passage qui vient d'être cité concernant le mariage des prêtres. Le P. Sacchi, barnabite, lui rappelle à ce propos un fait précieux à noter : « La controverse des prêtres mariés que Votre Excellence traite avec tant de délicatesse, m'a remis en mémoire la discussion qui eut lieu il y a bon nombre d'années, au pied du lit du S[r] marquis Gorini Corio, discussion à laquelle j'assistais ainsi que Votre Excellence, au sujet de l'union indissoluble, selon la discipline de l'Église latine, du célibat et du sacerdoce » (1).

Ce marquis Gorini, qu'il ne faut pas confondre avec l'aventurier philosophe Gorani, était l'auteur d'un libelle ayant pour titre : *Politique, droit et religion,* où les matières ecclésiastiques, en particulier la question du célibat, étaient discutées avec une âpreté et des tendances anti-religieuses très accentuées. La conversation à laquelle fait allusion Sacchi n'aurait-elle pas été le point de départ des méditations de Verri, le germe, que ses études sur les luttes religieuses de Milan au onzième siècle auraient développé, et qui, sous l'influence de sa mauvaise humeur contre les hommes et les choses de son temps, se serait finalement transformé en la *Décadence de la Papauté?*

Quoi qu'il faille penser de cette conjecture, il est certain que, rapproché de l'ensemble de ses écrits, ce fragment y fait tache. Nulle part Verri n'a fait preuve d'une telle hardiesse d'idées, jointe à une telle violence d'expressions. Si telle fut réellement à un moment donné sa manière de voir, elle ne persista guère. Les événements n'allaient pas tarder à la modifier : « La réforme de l'Italie, — disait-il, — pourrait naître des mesures que prend Joseph II. Il convient de soumettre le clergé à la puissance souveraine, d'abaisser son

(1) Giovenale Sacchi à Pietro Verri, dans les *Lettere d'illustri italiani,* Milan, 1825, p. 376.

orgueil, d'ouvrir les yeux au peuple » (1). Les « mesures » de l'empereur eurent d'abord pour résultat d'amener, avec la suppression du conseil d'État, la retraite anticipée de Verri en 1786. Quant aux réformes religieuses, Verri ne fut pas longtemps à découvrir tout ce qu'elles contenaient de factice et de ridicule. C'est dans un sentiment de réaction très prononcée contre la politique religieuse du prince qu'il écrivit son *Dialogue entre l'Empereur Joseph II et un philosophe*, son *Oraison funèbre pour Joseph II* et enfin ses *Pensées politiques sur l'état du Milanais en* 1790, dont ce simple extrait fera connaître le ton bien radouci :

« [Sous Joseph II], le corps ecclésiastique fut non seulement contenu, mais dégradé en face du peuple. Les commissaires pénétrèrent dans les monastères et en chassèrent les religieuses; de nombreux couvents furent détruits, toutes les confréries furent abolies d'un seul coup. Des églises furent détruites, vendues, profanées, des fêtes supprimées, des processions interdites; les paroisses furent enlevées aux curés et les circonscriptions paroissiales bouleversées. Toute nomination aux bénéfices fut enlevée à Rome et attribuée au gouvernement; les réguliers furent contraints à se séparer de leurs supérieurs; les solennités patronales furent supprimées dans les églises; on introduisit dans l'université de Pavie une théologie qui réduisait à néant l'autorité du Pontife romain... Ces brusques opérations, exécutées avec violence et sans préparer l'opinion publique, avilirent le corps des ministres de la religion et affaiblirent dans le peuple les croyances religieuses, en même temps que la moralité » (2).

Verri opposait à tant de réformes brutales les mesures qu'il aurait prises, mesures plus ou moins heureuses en elles-mêmes, mais plus bénignes, et inspirées par un souci bien plus éclairé des intérêts religieux et moraux du pays. Rendre le

(1) *Décadence*, p. 60.
(2) *Sur l'état politique du Milanais* (Joseph II).

clergé plus désintéressé, plus tolérant, plus instruit, plus occupé des enseignements de la morale chrétienne que des disputes d'écoles, tel était son principal objectif.

Les événements révolutionnaires n'étaient pas de nature à diminuer sa défiance. En 1794, il admire la politique du grand Frédéric, athée pour son propre compte, mais refusant aux encyclopédistes d'abolir le christianisme dans ses états, et ne trouvant pas mauvais d'entretenir quatre chapelains catholiques dans son armée (1). On le verra quelque temps après songer à associer la religion à la réforme démocratique de Milan, et lui assigner une place considérable et même assez singulière dans les principaux actes de la vie publique, en particulier dans les comices électoraux. On verra en même temps avec quelle modération il jugea de la situation difficile du clergé, placé entre l'envahisseur et la nation italienne, et avec quel courage il osa le défendre contre les attaques de la démagogie.

Ces fluctuations nombreuses, ces indignations qui se changent en sympathies, révèlent exactement l'état d'esprit de Verri, et vont permettre de résumer sa pensée religieuse. Son état est plus compliqué que ne le laisse croire Bianchi. L'homme qui se débat ainsi entre tant d'impressions contradictoires ressent visiblement les atteintes de son siècle. Placé entre l'abaissement trop évident pour lui de ses compatriotes, et les négations audacieuses qui retentissent non seulement à l'étranger mais en pleine Italie, il se sent ébranlé, déconcerté. Philosophe vis-à-vis de la religion, il se retrouve, comme par instinct, religieux vis-à-vis des philosophes. Loin d'être sceptique, il a un besoin de vérité que son siècle, siècle d'abus et de décadence d'une part, siècle de doute et d'irréligion de l'autre, ne peut plus complètement satisfaire; et il y a, dans l'angoisse que provoque chez cet Italien du dix-huitième siècle l'incomplète satisfaction de ce besoin, comme une annonce des éloquentes douleurs d'Alfieri, de Ugo Foscolo et de Leopardi.

(1) *Lettres*, t. IV, p. 190.

Heureusement pour Verri, le côté positif des affaires est pour lui une cause salutaire de diversion.

Au fond, non seulement il n'est pas sceptique, mais (Bianchi a raison de le dire), il n'est pas incrédule. Ses convictions subissent des assauts auxquels elles résistent. Verri croit en Dieu, il est spiritualiste et chrétien : mieux que cela, il est catholique, de tempérament comme de naissance, de langage comme de croyance : il l'est même et peut-être surtout lorsqu'il paraît s'attaquer au catholicisme. Car, on a pu le remarquer, — si l'on met à part un écrit isolé et à demi désavoué, — il évite prudemment, sinon toujours heureusement, de toucher aux dogmes. Il ne se soucie ni de franc-maçonnerie comme Gorani, ni de protestantisme comme de Felice, ni même, à la différence de tant de ses compatriotes, de jansénisme. Et d'autre part, il y a dans son catholicisme je ne sais quoi de chagrin et de misanthrope qui l'empêche de se mêler à la foule. Enfin, dernier trait caractéristique, Verri a ce qu'on peut appeler la modestie du doute. Tandis que d'autres ont étalé complaisamment devant le public les misères plus ou moins réelles de leur âme, il a conservé ses incertitudes pour lui seul : nous ne les connaissons que par une violation de sa défense expresse. Pour ses contemporains, Verri n'a voulu être qu'un publiciste respectueux de sa religion, aimant peu à en parler, ayant une probité assez indiscutée pour pouvoir se dispenser d'y chercher une réclame, ne signalant, dans les abus qu'il croyait y découvrir, que ceux dont l'évidence s'imposait à lui et contre lesquels le temps, sinon la plus parfaite orthodoxie, devait lui donner raison. Son idéal, il semble l'avoir formulé dans ce jugement qu'il porta sur Frisi, et qui s'applique si bien à lui-même : « Il couronna sa vie avec la fermeté d'un homme, avec la piété d'un chrétien éclairé, et avec la raison d'un philosophe, comme il avait eu à cœur, toute sa vie durant, de rendre la raison arbitre de ses actions » (1).

(1) *Mémoires concernant la vie et les travaux de Paolo Frisi*, (in fine).

II

LA QUESTION NATIONALE : LA PENSÉE ET LA PATRIE ITALIENNES AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Verri évoque fréquemment l'idée de patrie. Dans sa correspondance, dans ses préfaces, dans ses livres, partout il affirme son patriotisme : « J'aime ma patrie, je prends part à ses malheurs, et je mourrai avant de désespérer de son relèvement » (1). Il fait mieux que parler et gémir : il agit ; quarante années de sa vie ont été employées à rechercher et à défendre le bien matériel et moral de ses concitoyens. Mais, pour un Milanais du dix-huitième siècle, que pouvait bien être la patrie?

L'Autriche, détentrice actuelle de la souveraineté politique? La Lombardie, limite tant de fois déplacée du gouvernement local? Milan, la ville de naissance et de résidence : *il recinto d'una muraglia?* L'Italie enfin, la terre d'Italie, le pays des souvenirs communs, de la langue littéraire, de la religion, des mœurs, des intérêts communs ?

Au temps de Verri, on pouvait se poser la question et hésiter à y répondre. Fait caractéristique, qui expliquerait à lui seul la décadence non seulement d'une cité ou d'une province, mais de la péninsule entière.

Le sentiment national semble en effet avoir été pour ce pays le ressort de sa grandeur littéraire, artistique, scientifique, morale : l'exaltation ou l'assoupissement de la pensée italienne marque, dans le cours des siècles, le niveau exact de la prospérité et de la décadence de l'Italie. Au treizième siècle, Dante inaugurait la renaissance en prononçant, au milieu des factions et des guerres civiles, le mot de l'avenir : unité (2). Pétrarque le répétait un demi-siècle après lui, en saluant dans l'empereur d'Alle-

(1) *Sur l'état politique du Milanais en 1790,* préface.
(2) *Lettres aux Florentins.*

magne l'héritier des Césars, le roi de Rome, le souverain naturel des Italiens (1). Deux siècles plus tard, l'idée nationale illumine encore l'œuvre des grands écrivains de la seconde renaissance. Machiavel, en présence de l'invasion étrangère qui menace à la fois l'indépendance de l'Italie et son individualité, pousse un cri d'alarme, et adresse à ses compatriotes, comme conclusion du livre le plus retentissant de cette époque, la célèbre *Exhortation à délivrer l'Italie des barbares* (2). Vains efforts. L'Italie conquise s'oublie et ne se connait plus : la culture suit la nationalité dans sa ruine. Boccalini, Tassoni, Filicaia jetteront encore de temps à autre une plainte patriotique; mais leur protestation toute littéraire restera sans écho dans les cœurs comme sans action sur les caractères. La Lombardie déchue au dix-huitième siècle en est arrivée à une telle inconscience de sa nationalité, que, à l'occasion d'une maladie de Marie-Thérèse, elle se précipite affolée dans les temples, pour implorer la guérison d'une souveraine autrichienne qui n'a jamais eu que du mépris pour l'Italie et pour le caractère italien (3).

Le réveil intellectuel de ce pays allait-il confirmer ou démentir cette sorte de loi historique?

« Voyez, — s'écrie Edgar Quinet, — voyez au contraire dans le dix-huitième siècle Beccaria, Filangieri, Galiani, et avant eux Bettinelli : tous parlent du fond même du sépulcre..... Qui le croirait? Ils répètent de loin les paroles des philosophes français, mais la détresse infinie de leur peuple ne leur inspire aucun accent qui leur soit propre. C'est une noble satisfaction d'intelligence à laquelle ils s'abandonnent; ce n'est pas la détresse d'un peuple qui dit : je péris! *Dans la doctrine de ces*

(1) Cf. Mézières, *Pétrarque*, p. 275.

(2) *Du Prince*, dernier chapitre.

(3) Ces marques d'attachement des Milanais à leur souveraine avaient dû vivement impressionner Verri, car il ne néglige aucune occasion d'en évoquer le souvenir (*Lettres*, t. II, p. 263 et t. IV, p. 133. — *Sur l'état politique du Milanais*, p. 9. — *Décadence de la Papauté*, p. 61.)

philosophes ne se trouve pas un mot sur la nationalité. Aussi ces missionnaires du cosmopolitisme inquiètent peu le gouvernement. Le genre humain ne fait point ombrage aux pouvoirs établis. Ceux-ci accordent volontiers à Filangieri la félicité de l'univers, à Beccaria l'abolition de la torture, *à condition toutefois que la patrie soit morte* » (1).

Cette réprobation, il n'y a pas à en douter, atteint aussi bien Verri que Beccaria, Filangieri et les autres philosophes. Si l'auteur des *Révolutions d'Italie* ne lui fait pas l'honneur de le nommer, c'est plutôt parce qu'il le considère comme une personnalité de second ordre, à laquelle s'applique *a fortiori* son jugement. Le reproche est général : une exception dérangerait tout l'édifice de cette argumentation, construite en vue de faire d'Alfieri le premier représentant de la pensée italienne au dix-huitième siècle. La seule lecture du *Café,* la simple connaissance des œuvres de son fondateur, suffit à montrer ce que la thèse de Quinet, — malgré la part de vérité qu'elle renferme, — contient d'exagération. Verri eut de bonne heure, ainsi que son frère, le sentiment très vif de la décadence de l'Italie, en même temps que l'idée très précise et très éloquemment exprimée de la solidarité et de la patrie italiennes.

Le premier de ces sentiments, il l'éprouva en Allemagne dès 1760. En constatant l'avilissement « de cette tourbe d'Italiens qui parcourent le monde » et le mépris très justifié qu'ils inspiraient, son orgueil national, profondément mortifié, chercha tout d'abord à rejeter sur cette « lie de la nation » l'opinion défavorable qui rejaillissait sur la nation même : « Nous autres Italiens, — écrit-il de Vienne, — nous sommes discrédités en cette ville ; la faute en est à tant de vagabonds qui sont venus en imposer ici de toute manière » (2). Les lectures, l'expérience ne tardèrent pas à lui faire comprendre que ce discrédit tenait à des causes plus générales, qu'il y avait réel-

(1) *Révolutions d'Italie,* liv. IV, ch. 1.
(2) *Lettres,* t. I, p. 115.

lement, à certains points de vue, infériorité de niveau entre ses compatriotes et les peuples voisins. Alessandro Verri tenait le même langage en 1767 : il opposait, non sans en souffrir dans son amour-propre d'Italien, aux qualités natives du Français et de l'Anglais, « le caractère médisant, inquiet, fiévreux dans la misère des petites passions, tenace dans la haine, vindicatif, méchant, pauvre, abject, fourbe, rusé, de l'Italien » (1), et avouait à Carli ne l'avoir rencontré « nulle part ailleurs que dans cette péninsule » (2).

Ce premier sentiment d'une décadence générale de l'Italie devait en éveiller un autre : celui de la solidarité entre Italiens, de la nécessité d'une action commune en vue du relèvement de la patrie commune. C'est par l'affirmation de cette pensée que débutait le *Café*, qui se donnait mission « d'encourager de plus en plus *les esprits italiens* à la lecture, à l'estime des sciences, des arts, et, ce qui est le plus important, à l'amour de la vertu » (3). Bien mieux, vingt ans avant qu'Alfieri écrivît ses traités politiques, près de quarante ans avant qu'il les publiât, Verri insérait dans son journal un très remarquable article portant ce titre caractéristique : *De la Patrie des Italiens*. Bien qu'ayant obtenu un certain succès à l'étranger lors de son apparition, ce morceau est aujourd'hui peu connu : la pensée italienne a cependant inspiré bien peu de pages aussi éloquentes, même en d'autres siècles que le dix-huitième.

C'est le récit d'une conversation imaginaire entre les habitués du *Café* et un inconnu, sous les traits duquel il est facile de reconnaître Verri :

« Dans le *Café*, s'introduisit avant-hier un inconnu. Sa démarche et sa physionomie respiraient ce je ne sais quoi de recommandable qui

(1) *Ibid.*, t. II, p. 266.

(2) Alessandro Verri en développe longuement les raisons dans une lettre à l'abbé Morellet, que ce dernier a insérée tout entière dans ses *Mémoires* (t. I, ch. VII).

(3) *Café*, article-programme : « Une honnête liberté, *digne de citoyens italiens*, ajoutait Verri, a dirigé notre plume ».

trahit les âmes sereines et délicates. Après les politesses d'usage, il s'assit et demanda le café. Non loin de lui se trouvait par aventure un jeune Alcibiade, aussi prévenu et satisfait de soi-même que les autres l'étaient peu de lui : vain, important et bavard. Il regarde l'Inconnu avec un sourire de supériorité et lui demande s'il est *forestiere*, étranger. Celui-ci toise rapidement de la tête aux pieds et dévisage son interrogateur, puis avec un certain air d'aisance calculée : — *Non, Monsieur.* — Vous êtes donc Milanais? reprend l'autre. — *Non, Monsieur, je ne suis pas Milanais.* — Cette réponse provoque l'étonnement de son interlocuteur, et nous tous ne sommes pas moins surpris des débuts de cette conversation. Après avoir manifesté son étonnement, et déclaré en toute sincérité ne point comprendre, notre Alcibiade demande quelque explication : — *Je suis Italien*, répond l'Inconnu, *et un Italien en Italie n'est jamais étranger, pas plus qu'un Français n'est étranger en France, un Anglais en Angleterre, un Hollandais en Hollande, et cetera.* — En vain le Milanais invoque-t-il en sa faveur l'usage, général en Italie, d'appeler du nom de *forestiere* quiconque n'est point né et n'habite point dans l'enceinte des mêmes murs..., l'Inconnu l'interrompt brusquement et dit : — Parmi les préjugés d'opinion, se trouve en effet celui-là; et je ne m'en étonnerais point si je ne le voyais partagé par des personnes d'esprit, que la réflexion, la raison et le bon sens devraient, à l'heure présente, avoir fait triompher de l'ignorance et de la barbarie. C'est vraiment un mauvais génie des Italiens qui les rend inhospitaliers et hostiles à eux-mêmes, qui arrête le développement des arts et des sciences, et cause un sérieux préjudice à la réputation nationale. Cela ne fait pas grand honneur à la pensée italienne, de rencontrer partout, on peut dire, des vivants qui se croient d'une autre nature et d'une autre nationalité que leurs voisins, et qui se qualifient les uns les autres d'*étrangers :* comme s'il y avait en Italie autant d'étrangers que d'Italiens ! » (1).

Louer une œuvre italienne est considéré en Italie comme un signe de mauvais goût. Tandis que l'Angleterre honora Newton de son vivant, que la France s'est acquittée, en honorant la mémoire de Descartes, de sa dette de reconnaissance envers ce grand homme, l'Italie, qui a vu naître Galilée, laisse

(1) *De la Patrie des Italiens.*

aux étrangers le soin de le louer. Préjugé détestable qui consiste à croire « qu'un Italien n'est pas concitoyen des autres Italiens, et qu'être né sous tel ou tel point de l'espace

« Che Appenin parte, il mar circonda e l'Alpe,

ait plus ou moins d'influence sur l'essence ou la condition d'une personne ! »

La conversation se reporte sur le passé des Italiens, leur égalité au temps des Romains, leur première décadence au temps des Barbares, puis leur rapprochement sous Charlemagne, puis, grâce à l'éloignement des empereurs, leurs efforts pour reconquérir la liberté :

« Heureuse l'Italie, si cet esprit général de liberté répandu sur toute la surface de la péninsule n'avait tendu qu'à une seule fin, le bien général de la nation ! Mais les divers partis du Sacerdoce et de l'Empire inoculèrent un tel poison dans les cœurs des Italiens, que l'on vit non seulement cités contre cités, mais citoyens contre citoyens, pères contre fils prendre les armes et lutter. Les cités s'enrichirent aux dépens les unes des autres ; et la paix de Constance, en accentuant la désunion, ne fit que préparer la plupart des cités à perdre entièrement la liberté par le moyen même qu'elles comptaient mettre en œuvre pour la recouvrer ! »

Rien n'est pourtant changé quant à la communauté d'origine, de caractère, de condition. Le plus ou moins d'importance des villes n'est pas une raison pour qu'elles s'oppriment ou se dédaignent les unes les autres. La noblesse n'en est pas une pour qu'un individu en tyrannise un autre : « Levons-nous donc un peu et réveillons-nous enfin pour notre bien ! » Qu'il en soit du système de politique nationale comme du système planétaire :

« Que les cités soient grandes ou petites, qu'elles soient situées en tel ou tel endroit de l'espace, qu'elles aient leurs lois particulières dans leurs révolutions sur leurs propres axes, qu'elles soient fidèles à leurs souverains naturels et à leurs lois ; qu'elles aient plus ou moins de satellites sous leur dépendance. Mais, — puisqu'elles sont partagées entre

plusieurs souverains, — qu'elles forment au moins, pour l'avancement des sciences et des arts, un seul système; et que le patriotisme, c'est-à-dire l'amour du bien général de notre nation, soit le soleil qui les illumine et les attire. Aimons le bien partout où il se trouve; encourageons-le et provoquons-le partout où il languit; et loin de regarder avec orgueil ou mépris quiconque s'efforce de dissiper les ténèbres que l'ignorance, la barbarie, l'inertie, l'éducation ont répandues autour de nous, que notre premier souci soit de le seconder et de le récompenser. Redevenons tous de nouveau Italiens, pour ne pas cesser d'être hommes ! *Divenghiamo pertanto tutti di nuovo Italiani, per non cessar d'esser uomini !* »

Sur ce mot, que n'auraient pas désavoué Dante, Pétrarque, et Machiavel, l'Inconnu se lève, salue gracieusement et sort.

Une affirmation aussi précise de sentiments aussi italiens était un trait de hardiesse pour un sujet de Marie-Thérèse, et presque une imprudence de la part d'un fonctionnaire que ses supérieurs avaient récemment rappelé à l'ordre. Aussi, quoique le *Café* fût imprimé à Brescia, en territoire vénitien, Verri jugea-t-il prudent de ne point apposer au bas de l'article l'initiale de son prénom, sa signature habituelle. Il semble même avoir craint un moment d'être allé trop loin, et laissé échapper un regret : « Morellet trouve bon le morceau sur la *Patrie des Italiens,* et pas moi. *Tradidit mundum disputationibus!* » (1). Tel est l'aveu confidentiel, assez ambigu dans ses termes, qu'il fait à son frère deux ans après avoir composé l'article. Quelle arrière-pensée trahit ce langage? Le patriotisme de Verri aurait-il en si peu de temps subi quelque défaillance? On peut heureusement lui épargner ce reproche. En dehors de son intérêt professionnel, une double considération des plus légitimes l'autorisait, l'obligeait même à des ménagements envers ses souverains : d'une part les bienfaits dont la maison d'Autriche avait comblé sa famille, et la confiance qu'elle lui témoignait à lui-même; de l'autre, la tâche qu'il s'était imposée de travailler au relèvement de son pays, tâche

(1) Verri, *Lettres,* t. I, p. 277.

irréalisable sans le concours des autorités. Sans doute sa sphère d'action était limitée : ce n'était pas sur un terrain italien, mais sur un terrain milanais qu'il opérait. Mais Verri eut assez de sens pratique pour comprendre qu'en présence du morcellement politique, c'était là le seul terrain possible. Il y joignit la conviction qu'en améliorant la patrie locale, il améliorait la grande, la commune patrie; que relever le niveau matériel et moral d'une partie de ses enfants, c'était préparer son unité indirectement sans doute, mais efficacement. Il sut donc se contenir, et comprendre qu'un bon fonctionnaire de Marie-Thérèse ne devait pas être un fonctionnaire trop ouvertement italien.

Il n'abdiquait rien pourtant de ses premiers sentiments. Il suivait très attentivement le mouvement général de réformes qui se produisait à Naples, en Toscane, dans presque toute la péninsule ; il pressentait que, de ces efforts isolés, mais inspirés par des vues et dirigés vers un but identiques, il pouvait sortir un effet unique, collectif, heureux pour l'Italie. Son patriotisme se transforma donc sans s'amoindrir; il devint plus réservé, et se dissimula sous l'amour de la ville natale sans pourtant se confondre avec lui : le culte de la patrie milanaise, loin de supplanter celui de la patrie italienne, en devint le complément pratique. Lui-même ne négligea aucune occasion d'affirmer ses vrais sentiments. Qu'on lise sa lettre à Genovesi en remerciement de l'envoi des *Leçons sur le commerce :* « Je vous présente, illustrissime seigneur, un hommage *que vous doit tout Italien...* Jouissez, *ô patriote illustre*, de la satisfaction que vous méritez, et *pour l'honneur fait à l'Italie,* et pour l'impulsion que vous donnez à la cause de l'amélioration de la condition humaine, etc. » (1). Qu'on lise une autre lettre adressée à Filangieri en 1780, en remerciement de l'envoi de son ouvrage, la *Science de la législation :* « Puisse Votre Excellence, — s'écrie Verri en terminant, — jouir longtemps et en paix des applau-

(1) Cette lettre, non datée, a été publiée pour la première fois en 1835, dans les *Lettere inedite d'illustri italiani del secolo XVIII.* Certaine phrase

dissements de l'Europe et de l'admiration de ses compatriotes. Tel est le vœu que forme mon cœur reconnaissant et sensible, *dans un élan de patriotisme italien* » (1). Qu'on lise encore ce passage de l'*Histoire de Milan* (1783) où il évoque le souvenir de Pietro Giannone, « réduit à terminer sa misérable vie dans une prison, en punition de ce qu'il l'avait dépensée *pour l'honneur de l'Italie, notre patrie !...* » (2). Enfin en mai 1797, un mois avant de mourir, il croit entrevoir la réalisation prochaine de ce qu'il n'aurait pas osé espérer à l'époque du *Café,* la réunion de tous les Italiens en une seule patrie, par une confédération de ces républiques italiennes qui naissent comme par enchantement, improvisées par Bonaparte : « Dans peu d'années, l'Italie sera probablement une seule famille ! » (3), s'écrie-t-il tout joyeux. Il mourra à temps pour ne point voir s'évanouir cette patriotique illusion.

Il est maintenant facile de réduire à sa juste valeur l'assertion d'Edgar Quinet. La condition imposée aux Italiens par les souverains étrangers de ne jamais parler de l'Italie, ne fut en général que trop réelle. Mais c'est là une fatalité qui accompagne toutes les conquêtes. Il ne serait pas nécessaire de franchir les Alpes ni de remonter au dix-huitième siècle pour découvrir un pays, détaché violemment de la mère-patrie, traité par le conquérant avec une sollicitude inconnue dans le passé, mais sous la condition rigoureusement imposée et

indique qu'elle accompagne l'envoi d'un ouvrage économique de Verri, très vraisemblablement la dissertation *Sur les lois entravant le commerce des grains,* dont il circulait déjà des copies en 1768 (Verri, Lettre à Ilario Corte : *Lettres,* t. III, p. 295). Genovesi étant mort en 1769, la lettre en question a dû lui être adressée soit en 1768, soit en 1769.

(1) Publiée dans les *Scritti Vari,* t. II, p. 371.

(2) Histoire de Milan, ch. XXIII.

(3) *Lettres,* t. IV, p. 247. — Le même vœu était exprimé en 1797, en séance publique de la Municipalité républicaine de Milan, comme l'indique ce curieux passage (inédit) du Registre des procès-verbaux de cette assemblée (11 prairial an V) : « Invitò a riflettere che se tutta l'Italia s'unisse in una sola republica, potrebbe gareggiare colla Francese in tutti i rapporti per la felicità umana ».

impitoyablement exécutée, de ne plus prononcer une parole, faire un geste, jeter un regard d'affection vers la patrie perdue. L'équité oblige même à reconnaître que Marie-Thérèse, tout en faisant peu de cas de ses sujets italiens, se montra de ce côté assez accommodante. Verri, connu pour être l'auteur de la *Patrie des Italiens*, ne fut pas inquiété : son libraire, Galeazzi, put écouler librement à Milan tous les exemplaires du *Café*. Plus tard même, l'impératrice affecta de laisser en Lombardie les Italiens se diriger eux-mêmes. Lorsqu'en 1776, elle créa à Milan la *Société patriotique*, elle fit défendre au secrétaire de cette société, Griselini, de la qualifier « royale », comme pour montrer qu'elle s'interdisait toute ingérence, et qu'elle abandonnait au pays l'initiative et le mérite du bien qu'elle le conviait à faire (1). Quant à Beccaria, à Filangieri, à Galiani, ils n'eurent point ou du moins ne manifestèrent point l'idée de l'unité nationale. C'est pourquoi Verri mérite dans l'école philosophique une place à part, comme représentant de la pensée italienne. Il se rapproche en cela du grand poète patriote, Alfieri, et de son précurseur le *poète civil*, Parini. Son exemple démontre que le « cosmopolitisme philosophique » dont on a fait reproche à l'école du *Café*, n'était pas incompatible avec le patriotisme national.

Pourquoi Verri a-t-il été sacrifié aux deux littérateurs dont les noms viennent d'être cités? Pourquoi a-t-il exercé sur les esprits italiens une action moins générale, moins profonde? C'est sans doute parce que les œuvres littéraires ont quelque chose de plus immédiatement accessible à tout le monde. On en a aussi donné deux autres raisons assez délicates, qui rendent nécessaire un rapprochement entre le patriotisme de Verri et celui de Parini et d'Alfieri. La première de ces raisons touche à la théorie des écrivains du *Café* concernant la langue italienne. Un système qui érige l'incorrection et le barbarisme

(1) Lettre de Kaunitz à Firmian, 11 septembre 1767. — Cf. Custodi, *Notizie sulla vita e le opere del conte P. Verri*, 1844.

en procédé habituel, sinon en règle, est déjà lui-même assez sujet à caution. Il est vrai que, dans les circonstances où il apparaissait, en un temps où le fond était sacrifié à la forme, la pensée supplantée par le mot, il constituait une réaction nécessaire, exagérée sans doute, mais en définitive salutaire: en sacrifiant à son tour la forme au fond, le mot à la pensée, il préparait une seconde réaction plus modérée, ayant pour résultat de rétablir l'équilibre et l'harmonie entre ces deux termes corrélatifs. A ce point de vue, Verri, tout en ne faisant pas école, a joué un rôle utile dans l'histoire littéraire de son pays. Le reproche d'abâtardir la langue en la bourrant de mots et de formes étrangères, a plus de force pour qui se place, et il faut ici le faire, au point de vue exclusivement italien. Les langues jouent un rôle capital dans la formation des nationalités : l'histoire de la langue italienne est presque aussi mouvementée que l'histoire politique de l'Italie. On sait combien ce pays, morcelé dans son territoire, l'était également dans son idiome. Pour le peuple, il y avait autant de dialectes parlés que de provinces. Les souverains étrangers importaient leur langue originaire ou faisaient usage du français, langue diplomatique et internationale. Parmi les familles régnantes d'origine italienne, la Maison de Savoie, par son esprit, par ses mœurs, par sa langue était à demi française ; la Papauté conservait la langue sacrée, le latin, également usité presque partout comme langue scientifique ; seule peut-être, la Maison d'Este, confinée dans la petite principauté de Modène, s'efforçait de maintenir debout l'édifice ébranlé des traditions italiennes, et revendiquait pour son siècle le titre de *secolo estense*. En pareille situation, il semble que tout ce qui restait de bonnes volontés italiennes eût dû se coaliser, opposer à l'envahissement étranger, à défaut d'une révolte impossible, la ténacité dans les usages nationaux, et surtout dans l'usage de l'instrument merveilleux qui avait servi à l'échange des pensées italiennes. C'était un patriotisme bien entendu que de parler et d'écrire non seulement en italien, mais en

bon italien, dans cette belle langue de Machiavel, le modèle tout indiqué des écrivains politiques de l'avenir (1).

Verri reconnut un peu tard cette vérité, quand l'empereur Joseph II, exagérant une idée qui jadis avait été la sienne, en arriva à imposer aux Milanais une logomachie administrative de son invention :

« La manie de tout changer — dit alors Verri, — a conduit à abâtardir la langue en substituant des expressions barbares à des termes clairs et naturels. Ainsi l'on disait autrefois : faire un *recours* au tribunal; on dit aujourd'hui : faire un *exhibitum*. On disait encore : le procès est *clos* (*chiuso*), aujourd'hui l'on dit : le procès est *au rôle* (*inrotolato*). Nous avions près des tribunaux des *cancellieri* et des *scrivani* : ils s'appellent maintenant *concepisti* et *cancellisti*. On veut montrer du mépris pour tout ce qui vient de nous, *et exiger notre soumission jusque dans le choix des mots* » (2).

Une simple question de mots n'était donc pas indifférente, et Parini était mieux inspiré quand il recommandait, en prêchant d'exemple, de conserver à la langue littéraire des grands siècles sa pureté et sa correction primitives. De même Alfieri, piémontais d'origine, français par son éducation et ses premières lectures, maniant difficilement la langue italienne, voulut séjourner à Florence pour y apprendre, de la bouche des Toscans eux-mêmes, la langue des classiques, qui lui semblait devoir être la langue de la régénération et de l'avenir. De même avant eux, Muratori dans sa *Parfaite poésie* et Salvini dans ses *Observations* sur cet ouvrage, se plaçaient, pour discuter l'époque de la perfection de la langue, sur le terrain de l'unité morale de la nation italienne.

Le second reproche adressé à Verri, — comme à tous les réformateurs philosophes du dix-huitième siècle, — vise sa

(1) Cf. Salvagnoli, *Saggio civile soprà Pietro Verri*, p. XXV. — Gioberti: *Operette politiche*, p. 132 : « Non si può pensare e operare italianamente se si scrive coi modi stranieri ».

(2) Verri, *Sur l'état politique du Milanais : Joseph II* (note).

ligne générale de conduite : c'est à tort qu'il aurait cru possible de faire un bien durable à son pays en prêtant son concours à des souverains étrangers. On lui a reproché d'avoir agi pour l'Italie sans doute, mais en dehors d'elle et sans elle : « Le duc de Toscane, — dit encore Edg. Quinet, — réalise une partie des projets des philosophes italiens. Comment se fait-il que les réformes soient stériles, que loin de ranimer l'esprit public, elles achèvent de le tarir en Toscane?.... On peut dire que les bienfaits de Léopold ont fortifié la domination étrangère en dorant le joug de l'Italie » (1).

Quelle fut donc la supériorité du patriotisme d'Alfieri, en quoi se distingua-t-il de celui de Verri, et quels furent les résultats respectifs de l'un et de l'autre ?

Edgar Quinet (2) et Saint-René Taillandier (3) ont admirablement décrit l'état d'esprit de cet homme exalté en qui toute passion, amour, culte des lettres, culte de la liberté, haine de la France, se transforme en fureur; de ce révolutionnaire gentilhomme, écrivant hautainement au Directoire : « Mon nom est Vittorio Alfieri ; le lieu où je suis né, l'Italie; ma patrie, nulle part »; de cet Italien « épris d'une nationalité impossible », « qui se réveille en sursaut et ne peut rencontrer l'Italie ni sur le trône, parce que là est l'absolutisme, ni dans la bourgeoisie, parce que là est la France, c'est-à-dire l'étranger, ni

(1) *Révolutions d'Italie*, liv. IV, chap. I. — M. Zeller tient un langage analogue : « Un sentiment profond, vivace chez les Italiens, les empêchait de reconnaître même les meilleures intentions de leurs souverains. Ces princes réformateurs n'étaient pas nés des entrailles de l'Italie; ils avaient été imposés par l'étranger... Pour l'Italie, qui avait le sentiment vague d'un passé plein d'indépendance et de grandeur, les mieux intentionnés n'étaient que des podestats, des tyrans, et l'Italie à la fin du siècle.... saluait son poète tragique *national* dans Alfieri, dans celui qui animait ses œuvres des souvenirs de la patrie indépendante... » (*Histoire résumée d'Italie*, 3me édition, p. 447).

(2) Ouvrage cité.

(3) Saint-René Taillandier, *La comtesse d'Albany (Revue des Deux-Mondes*, janvier et février 1861).

dans le peuple, parce que là est la servitude religieuse et politique » (1). Ce qui est peut-être plus délicat, mais aussi plus concluant, c'est de suivre l'évolution du patriotisme dans Alfieri, d'en examiner les manifestations antérieures aux bouleversements que la Révolution causa en Italie. La lecture de Plutarque, la comparaison entre la grandeur des temps anciens et la décadence contemporaine, qu'il s'exagère toutes deux, lui inspirent un amour passionné pour la liberté, une horreur non moins forte pour la tyrannie : liberté et tyrannie tout idéales, et tellement en dehors du monde réel, que les tragédies les plus révolutionnaires d'Alfieri sont jugées inoffensives, et représentées sans désordre, aux applaudissements des « tyrans » eux-mêmes. D'aspirations ou de revendications italiennes, d'attaques contre la tyrannie étrangère, pas plus dans Alfieri que dans Verri il ne saurait être question avant la Révolution. Alfieri, qu'on représente volontiers comme un révolutionnaire en guerre perpétuelle contre le pouvoir, n'a jamais poussé l'extravagance jusqu'à jeter le gant aux monarques régnants. Il se contenta longtemps d'attaquer la tyrannie en général, et sut condescendre envers les tyrans jusqu'à offrir au pape Pie VI la dédicace d'une tragédie (Saül).

Pourtant l'amour abstrait de la liberté avait engendré de bonne heure chez lui l'amour plus concret de la liberté italienne. Dans le fond de son âme, il nourrissait un sentiment de patriotisme que l'impossibilité de s'épancher rendait chaque jour plus cuisant. Il ne publiait pas, mais il écrivait deux traités ou plutôt deux pamphlets politiques ultra-révolutionnaires : *Du Prince et des lettres* et *De la Tyrannie*. Le premier de ces ouvrages, écrit vraisemblablement en 1784, — vingt ans après la *Patrie des Italiens,* — se terminait, comme le *Prince* de Machiavel et avec l'intention avouée de reprendre l'idée et jusqu'aux expressions de l'écrivain florentin, par une *Exhortation à délivrer l'Italie des barbares* (2). Alfieri n'allait pas,

(1) Quinet, ouvrage cité.

(2) Alfieri, *Du prince et des lettres*, livre III, ch. 11.

comme le dit Ed. Quinet, jusqu'à désespérer du relèvement de l'Italie. Mais la raison sur laquelle il fondait ses espérances lui est à coup sûr bien personnelle : « L'Italie présente, au comble de son abaissement et de sa nullité, me montre encore, *par les crimes énormes et sublimes qui s'y commettent,* qu'elle contient des esprits chauds et bouillants, et qu'il ne lui manque, pour faire de grandes choses, que le champ libre et les moyens ». Poussant le paradoxe à ses conséquences extrêmes, il trouve l'état de morcellement politique un état favorable à l'émancipation nationale : « Divisée en de nombreuses principautés, elle finira par se grouper sous deux, puis sous un seul prince. Ce dernier, abusant de son pouvoir, — Alfieri n'en doute pas, — sera renversé, abhorré et proscrit. » Par qui ou par quoi sera-t-il remplacé? C'est le dernier des soucis du poète révolutionnaire. Il avoue naïvement que s'il voulait répondre à cette question, au lieu d'écrire un livre sur *la Tyrannie,* il en ferait un sur *la République,* et qu'il commencerait par poser ce principe, qu'il est impossible d'établir parmi les hommes quelque chose de parfait et de durable (1).

Mais le but d'Alfieri, conforme à son caractère, est de démolir et non d'édifier. Son principe, tout différent de celui de Verri, consiste dans l'abstention. Point de part aux affaires publiques, point de faveurs acceptées des « tyrans », point de pacte, point de contact avec eux. Plutôt que de recevoir sa régénération d'une main étrangère, que l'Italie reste ce qu'elle est, malheureuse et mal administrée. Qu'elle conserve « mêlé à la crainte de l'oppression, comme un généreux et implacable dédain pour l'oppresseur » (2); et cela jusqu'au jour, au delà duquel Alfieri ne voit plus rien, de la réaction violente et du cataclysme où s'effondrera la tyrannie. C'est la mission de l'homme de lettres de préparer cette réaction en s'adressant directement et sans intermédiaire à ses compatriotes : c'est à lui de leur faire aimer la liberté en leur faisant sentir qu'ils

(1) Alfieri, *De la Tyrannie,* liv. II, ch. 8.
(2) *Du Prince,* dernier chapitre.

l'ont perdue (1). C'est à lui de réveiller en eux l'idée de vertu, cette vertu civique des anciens peuples libres ; et « la vertu, plus que toute autre chose, est ainsi faite que beaucoup la louer, l'enseigner, l'aimer, l'espérer, la vouloir, la font exister ; et que rien ne la rend impossible, si ce n'est la réputer cyniquement impossible ».

De ces deux patriotismes, l'un, celui de Verri, se condamnant à une obscurité et à une dépendance relatives, pour travailler à procurer à la patrie toute la somme de bien possible immédiatement, l'autre, celui d'Alfieri, se drapant dans une fierté théâtrale, disant également leur fait aux opprimés et aux oppresseurs, et attendant le remède de l'excès du mal même, on s'est demandé quel avait été le plus fécond, et, la question ainsi formulée, les événements ont fait pencher la balance en faveur d'Alfieri. Mais est-ce bien ainsi que doit se poser le problème? Le patriotisme de Verri et celui d'Alfieri peuvent-ils être rapprochés quant à leurs résultats, abstraction faite du temps et des circonstances où ces deux hommes ont vécu?

Bien que contemporains, Verri et Alfieri appartiennent à des générations différentes (2). Verri s'est posé la question de patriotisme italien vingt ans avant Alfieri, et il l'a résolue sur des données beaucoup moins précises, à une époque où les illusions étaient beaucoup plus faciles. A Milan, en particulier, le despotisme bienveillant de Marie-Thérèse ne laissait rien soupçonner du despotisme brouillon et vexatoire de Joseph II. On pouvait espérer, en présence de réformes qui s'opéraient progressivement dans toute la péninsule, une régénération sans secousse et une évolution pacifique vers l'unité. Pourquoi ne point travailler à une telle œuvre ? Une révolution n'était pas à prévoir, surtout une révolution italienne importée de vive force par une révolution française. Alfieri tout le premier a montré par sa haine des révolutionnaires et de la France,

(1) *De la Tyrannie*, liv. II, ch. 6.
(2) Alfieri est né en 1749, et n'a commencé à écrire que tard.

combien les événements qui amenaient pourtant l'exacte réalisation de ses souhaits, le désorientaient sans le satisfaire. Ce sont les bouleversements imprévus, c'est l'annihilation des efforts et de l'œuvre des réformateurs philosophes, c'est le désarroi des esprits italiens en présence de l'envahissement de l'Italie, qui firent la fortune et la force réelle d'Alfieri. Il avait jusque-là combattu pour ou contre des abstractions : tyrannie ou liberté, abaissement moral ou vertu civique. Il combattait maintenant contre des hommes, des étrangers, des envahisseurs. Son *Misogallo,* son *Exhortation à délivrer l'Italie* frappaient fort et juste, et jetaient à travers le bruit des armes, une note italienne qui devait avoir un écho dans la nation, sans aboutir pourtant à des résultats politiques appréciables.

Si les circonstances dans lesquelles s'est manifestée la pensée italienne chez Verri et chez Alfieri sont si différentes, peut-on juger leur patriotisme à la même mesure? Et n'est-il pas à la fois plus équitable et plus logique de les considérer tous deux comme ayant travaillé, par des moyens appropriés à leur temps et à leurs aptitudes, à la grande œuvre du relèvement national? A ce point de vue élevé, Verri et les philanthropes italiens d'une part, de l'autre, Alfieri et la pléiade des littérateurs patriotes de la période révolutionnaire, Fantoni, Ugo Foscolo et le volage Vincenzo Monti lui-même, représentent deux efforts consécutifs, deux manifestations, l'une plus positive, l'autre plus brillante du patriotisme italien. De part et d'autre les résultats politiques immédiats sont nuls, ou annulés par des causes extérieures inévitables : le résultat définitif est l'unité politique de l'Italie, œuvre douloureuse de quinze siècles, à laquelle l'un comme l'autre ils ont apporté leur tribut.

CHAPITRE V

LE THÉORICIEN POLITIQUE

I

LA THÉORIE DU « DESPOTISME ÉCLAIRÉ » ET LA POLITIQUE AUTRICHIENNE EN LOMBARDIE

Si généreux qu'ils fussent, tous les rêves d'unification italienne n'en étaient pas moins prématurés au dix-huitième siècle. Dans le domaine des faits, les hommes d'état de ce pays se voyaient réduits à accepter la forme gouvernementale du moment, à borner leur ambition réformatrice aux limites géographiques de leur province, et au bon vouloir de leur souverain. C'est ainsi que Filangieri expérimentait gravement son système politique dans la petite « république royale » de San-Leucio, et que Beccaria rédigeait pour le compte du gouvernement autrichien ses rapports sur la peine capitale. De même chez Verri, le patriotisme local, tout en s'alliant heureusement avec l'autre, devait par la force des choses occuper une place prépondérante. Les difficultés qu'il rencontra dans l'accomplissement de sa tâche naissaient toutes plus ou moins directement de la constitution politique de la Lombardie: aussi se vit-il de bonne heure amené à examiner le mécanisme de cette constitution, à en étudier les vices et à essayer d'y porter remède. La lecture des *Méditations sur l'Économie politique* révèle chez ce penseur d'ordinaire si conséquent avec lui-même une contradiction singulière. Dans un livre où le libre essor de l'activité humaine est présenté comme le facteur essentiel de la vie économique des peuples, Verri s'est fait le panégyriste du despotisme. Il a consacré un chapitre entier, le trente-huitième, à soutenir cette thèse que, pour transporter

les vrais principes économiques dans le domaine des faits, pour opérer des réformes sérieuses, une assemblée composée de représentants du pays intéressé était vouée à l'impuissance : il convenait, selon ses propres expressions, « de créer un despotisme qui durât jusqu'au moment où une sage organisation aurait été établie et aurait commencé de fonctionner (1) ». L'opposition d'idées se reproduit dans le reste de son œuvre; elle s'aggrave même en passant des matières économiques à l'ensemble des questions gouvernementales. Pendant toute sa vie publique, et même après, jusqu'au milieu des événements révolutionnaires, on le verra tantôt prendre à partie le despotisme et ses représentants, tantôt le déclarer une nécessité des temps et lui attribuer tout le mérite du bien réalisé en Lombardie depuis un demi-siècle.

Cette contradiction, plusieurs fois reprochée à Verri, n'est pas d'une explication très simple. Elle se lie intimement aux vicissitudes de l'histoire gouvernementale de la Lombardie. Les écrits de Verri, en éclairant d'un jour précieux les événements dont il fut le témoin et l'acteur, trouvent à leur tour dans ces événements leur commentaire, et la raison des transformations successives de sa pensée.

L'indépendance et la dignité constantes de l'homme d'état milanais en face des souverains régnants laissent difficilement croire qu'il ait voulu prendre leur défense par flatterie ou par calcul intéressé. Une telle supposition est d'ailleurs inutile, car la théorie du despotisme a été professée avant Verri par des esprits aussi libéraux que lui; elle forme même un des traits saillants de la philosophie politique du dix-huitième siècle; « siècle étrange, dit un éminent historien de cette philosophie, où le despotisme et l'idéologie eurent un instant l'illusion commune qu'on pouvait faire le bien des peuples sans les consulter, par des réformes *a priori* et despotiques, la science sociale ayant la même évidence que la géométrie,

(1) *Écon. polit.*, ch. XXXII.

et devant être par conséquent acceptée par tous aussitôt qu'elle serait connue » (1). Verri ne fut, il est vrai, ni un despote comme Frédéric II, ni un idéologue comme Quesnay, l'abbé Baudeau ou Mercier de la Rivière. Mais l'influence de la philosophie sociale des économistes, d'une part; de l'autre, l'examen de la situation intérieure de presque tous les États de l'Europe, et particulièrement de la Lombardie autrichienne, l'amenèrent à partager la même opinion.

Le double principe politique de l'école physiocrate est connu : d'abord la propriété établie sur son fondement rationnel, et placée à la base de l'ordre social, avec la liberté et ses garanties pour corollaire; en second lieu la monarchie, ou mieux le despotisme, c'est l'expression même de Mercier de la Rivière, considéré comme la seule forme de gouvernement capable d'assurer cette propriété et cette liberté. Partant de cette idée très spécieuse que les lois sociales sont évidentes, l'auteur de *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* déclare les gouvernements représentatifs condamnés à l'impuissance, par suite du conflit inévitable qui s'élève entre l'intérêt personnel et l'intérêt public chez les représentants chargés de reconnaître et d'appliquer ces lois : au contraire, dans un souverain unique et héréditaire, ces deux intérêts se confondent et se garantissent réciproquement; en lui et par lui seul les lois naturelles de l'ordre social retrouvent leur libre et entière application.

En économie politique, Verri n'était pas un partisan des physiocrates (2). Mais en politique, leur théorie rationnelle de la propriété, les garanties dont ils étaient les premiers à entourer la personnalité humaine, le satisfaisaient pleinement. Il insérait dans le *Café* un article *Sur l'interprétation des lois,* où il développait la thèse, commune à Montesquieu et aux *économistes,* de la nécessité d'une distinction entre le juge et

(1) Paul Janet, *Histoire de la Science politique dans ses rapports avec la morale,* 3e édition, t. II, p. 637.

(2) Cf. chapitre III, § 3.

le législateur, distinction sans laquelle il n'est point de liberté politique. Mais Montesquieu posait une seconde distinction, que rejetaient formellement les économistes, entre le législateur et le gouvernant, entre le pouvoir législatif et l'exécutif. Ici, Verri s'abstenait de prendre parti : tout préoccupé de supprimer l'arbitraire du juge, il ne disait mot de celui du souverain. Est-ce à dire qu'à l'exemple des économistes, il ait considéré dès cette époque le despotisme comme la seule garantie des lois sociales naturelles et de la liberté? Ce qui est certain, c'est que la méditation et l'expérience l'amenèrent, peu d'années après, à adopter cette idée.

L'état moral autant que l'organisation politique de la Lombardie semblaient en effet appeler une réforme radicale, et en même temps opposer à cette réforme des barrières qu'une initiative locale était impuissante à renverser. Le peuple milanais d'un côté, les institutions de l'autre semblaient conspirer à maintenir un état de choses dont le pays entier souffrait : « Le peuple n'est ni factieux, ni récalcitrant, ni méchant, — écrit Verri à Ilario Corte ; — les maux de notre patrie sont l'avilissement, la fausseté et l'ignorance..... » Le Milanais sans doute a ses qualités réelles : « moins enthousiaste que l'Italien du Midi », il est « vigoureux et positif, sensible aux bienfaits, généreux et cordial » (1). Mais cette générosité proverbiale est exploitée à ses dépens. Le peuple n'ayant point de part aux affaires ne les connaît point : le terre à terre des questions journalières, les conflits d'intérêts privés, voilà ce qui l'absorbe tout entier (2); et s'il lui arrive, bien rarement, de jeter un

(1) *Ibid.*, p. 133.

(2) « Quand la divine Providence fait naître à Milan un homme n'ayant pas des sentiments vulgaires, elle ne le met pas à sa place ; et notre bon Frisi le disait souvent : ici l'on dîne bien ; ici le vice trouve son compte, parce que le peu de discernement général le favorise ; il suffit qu'il n'ait rien de criant, parce qu'il ferait peur. L'abjection se confond avec la bonhomie ; l'homme médiocre et placide s'y trouve bien : mais gare à qui sort de la foule ! » (Fragment de lettre écrit par Verri en 1793 : *Lettres*, t. IV, p. 254).

regard du côté de la chose publique, c'est pour élever une protestation impuissante, comme au sujet du monopole des tabacs, ou pour montrer au grand jour, comme dans les coalitions relatives à la boulangerie, son ignorance fort explicable. En 1796, au déclin de ce demi-siècle qui avait vu fleurir le despotisme éclairé en Europe, Verri ne craint pas d'affirmer que « tout le bien accompli jusque-là s'est fait par la volonté absolue du souverain et au déplaisir universel du peuple, qui aurait voulu conserver jusqu'aux barbaries de la torture et au supplice de la roue » (1).

Il est vrai que sortir d'une apathie de plusieurs siècles n'est pas l'affaire d'un jour : les vieilles institutions locales, qui ont contribué pour leur part à l'énervement du caractère milanais, sont toujours là florissantes, opposant à toute tentative d'innovation émanée d'en bas comme d'en haut, les entraves d'une tyrannie savamment organisée. Ce sont d'abord les institutions religieuses, profondément engrenées dans le mécanisme administratif, spécialement en matière judiciaire. C'est en second lieu la noblesse, le corps des « patriciens ». La féodalité est sans doute abolie depuis longtemps en Lombardie; mais les nobles représentent encore à l'extérieur, vis-à-vis du souverain étranger, les traditions et ce qui reste de l'esprit public dans le pays; à l'intérieur, au moyen des dignités dont ils ont le monopole, ils exercent dans l'État une grande influence : « Le corps des patriciens régissait le Dôme, Saint-Ambroise, réglementait les approvisionnements et la voirie, dirigeait toutes les maîtrises des arts, les hôpitaux, orphelinats et fondations pieuses, distribuait les dons et les aumônes. Tout citoyen qui cherchait à être syndic, chancelier, caissier, agent, médecin, chirurgien, ingénieur... de ces fondations, devait se ménager la protection d'un patricien » (2). Verri lui-même est de ce corps politique, il croit à sa raison d'être, il entrevoit pour

(1) Verri, *Lettres*, t. IV, p. 204-205.
(2) *Sur l'état politique du Milanais en 1790*, p. 5.

lui dans l'État moderne un rôle fort honorable : cette circonstance donne à ses paroles d'autant plus de poids.

Au despotisme personnel des nobles s'ajoute enfin celui des corps de l'État, qui se recrutent d'ailleurs principalement dans la noblesse. Verri l'appelle le despotisme en toge : *dispotismo togato*. Le plus célèbre et le plus puissant de ces corps est le Sénat. Ses pouvoirs mal limités s'exercent en toute matière : juridiction civile et criminelle, gouvernement, université de Pavie, enregistrement des rescrits des souverains. *Potentissimo Re :* tel est le titre que ceux-ci lui décernent. *Judicat tanquam Deus :* telle est la formule de sa juridiction en dernier ressort. « Il possédait, ajoute Verri, un pouvoir tellement despotique sur les vies et sur les patrimoines, que *Censuit Senatus* suffisait pour livrer immédiatement un homme au bourreau, ou faire passer le patrimoine d'une famille dans les mains d'une autre » (1). L'exemple du Sénat est contagieux : « L'homme est un animal imitateur : le premier corps de l'État est, par organisation légale, despotique; despotiques sont devenus les autres corps, juridictions, représentants, communautés, administrateurs et gens en charge de toute espèce » (2). Ces divers représentants du despotisme local, également jaloux de leurs prérogatives, se tiennent presque toujours la main, et s'opposent à toute mesure, bonne ou mauvaise, qui, en modifiant l'ordre de choses établi, serait de nature à leur porter atteinte.

C'est contre « ce despotisme intermédiaire entre les souverains et les sujets », que Verri va faire appel à la seule puissance humaine capable selon lui d'imposer des réformes : au souve-

(1) Verri, *Memoria dei cambiamenti publici dello Stato di Milano*, n° 63. (Casati, t. IV, p. 368) — Cusani (*Storia di Milano*, t. IV, p. 102) trouve de l'exagération dans ce langage. Verri cite ce fait à l'appui : « Pour connaître l'abus que le Sénat faisait de son autorité, qu'il suffise de rappeler que plusieurs citoyens de bonne famille, ayant, dans une liesse, manqué de respect à un nain qui était portier du sénateur Goldoni, furent accusés de sédition, traduits en justice et pendus. Le fait se produisit sous Charles VI, et la mémoire s'en conserve encore aujourd'hui ».

(2) Verri, *Économie Publique de l'État de Milan*, § VII.

rain lui-même : « Il y a chez nous un ferment héréditaire qui dénature les mesures les plus respectables et les mieux conçues de la Cour. Il réside dans les lois municipales, transmises par nos pères, qui étaient nés et avaient grandi sous un gouvernement arbitraire ; et il ne pourra disparaître *tant que le souverain n'étendra pas sur les causes mêmes du mal* sa main bienfaisante... La félicité publique et la vérité me font souhaiter que cesse définitivement le gouvernement des individus, et *que le pouvoir sacré de faire des lois soit gardé avec un soin jaloux près du trône et non ailleurs* » (1). Sa défiance de ses compatriotes lui inspire la défiance de toute représentation choisie parmi eux ou par eux ; et il va jusqu'à poser en principe que « l'on n'a jamais vu une assemblée de plusieurs hommes réunis en collège réussir à exécuter ou à inaugurer quelque réforme » (2). Il reprend et fait siens tous les arguments de Mercier de la Rivière : difficulté de trouver un terrain d'action et un but communs, difficulté encore plus grande de marcher sur ce terrain et vers ce but, conflit de l'intérêt personnel et de l'intérêt privé chez les représentants, manque d'unité dans l'œuvre collective, sans oublier la comparaison obligée entre la conduite des affaires de l'État et la construction d'un édifice, qui ne saurait être régulier, entrepris sous la direction de plusieurs architectes. Que les faiblesses humaines, passions, rivalités, cabales, se joignent à tant de causes d'impuissance, et les assemblées délibérantes seront condamnées sans appel. Bonnes pour exécuter des lois déjà faites, elles ne réussiront jamais à les faire, et Verri ne craint pas d'invoquer l'exemple de la dictature romaine, anéantissant la tyrannie des décemvirs, et d'appeler de tous ses vœux la dictature sur sa patrie. Dans sa pensée comme dans celle des Économistes, cette dictature, loin d'être incompatible avec la liberté, en est au contraire le plus sûr, l'unique garant. Grâce à elle, l'art de gouverner, qui s'appelait jadis « l'art de maintenir les hommes dans l'obéis-

(1) *Ibid.*
(2) *Méditations sur l'Économie politique*, ch. XXXVIII.

sance », s'appellera désormais « l'art de rendre aux peuples la prospérité ». Ses moyens seront la douceur et la persuasion (*invitare e guidare*), remplaçant l'injonction et la violence (*forzare e prescrivere*) (1).

Telle est l'origine, telle est la première formule des sympathies de Verri en faveur du despotisme éclairé. Il est arrivé à la même conclusion que les économistes par un chemin différent : ceux-ci sont des raisonneurs, des idéologues; Verri s'est basé sur l'expérience.

Cette même expérience va lui fournir la critique de son système. La théorie du despotisme était naturellement en faveur dans les cours : Frédéric II s'en était fait le porte-parole; et à Vienne, Marie-Thérèse, Joseph II et Léopold II s'en inspirèrent tour à tour avec plus ou moins de bonheur. Envisagé comme application de ce système gouvernemental, le règne de Marie-Thérèse, il faut l'avouer, n'était pas déjà trop concluant. L'impératrice n'aimait pas les Italiens : premier obstacle à l'établissement d'une monarchie paternelle. Un « Conseil d'Italie », de création espagnole, était autrefois chargé à Vienne d'instruire les affaires de la Lombardie et d'en assurer l'expédition régulière et relativement prompte : Marie-Thérèse l'abolit en 1757, et s'en remit pour tout le gouvernement à son ministre Kaunitz, lequel s'en déchargea sur ses secrétaires, Du Beine, puis Giusti, puis Sperges (2) : nouveau danger résidant en cette interposition de fonctionnaires subalternes entre le souverain et le pays. Le même inconvénient se produisait, plus grave encore, à Milan. La souveraine y était représentée par un fonctionnaire, d'abord gouverneur (Pallavicini), puis grand chancelier (Cristiani), puis ministre plénipotentiaire (Firmian), dont l'autorité très puissante avait été précisément établie en vue de faire échec au despotisme des institutions locales. Le premier tort de ces fonctionnaires, dont deux sur trois étaient étrangers au pays,

(1) *Médit. sur l'Écon. pol.*, ch. XXXV.
(2) Verri, *Memoria cronologica dei cambiamenti*, n° 9.

— Pallavicini était de Gênes, Firmian du Tyrol, — avait été d'entretenir la prévention naturelle des Autrichiens contre les Italiens, et de discréditer ceux-ci dans l'esprit de Marie-Thérèse :

« Une princesse aimable et sensible s'aigrit facilement contre un peuple qu'on lui fit croire déloyal et mal intentionné. Elle se fit une idée exagérée de la dépravation des Milanais, crut que chez eux la religion se réduisait en fêtes, en processions, en histoires de sorcellerie, sans aucun principe de vertu (1); elle croyait que les femmes étaient prostituées dans la dissolution générale, et, princesse austère, elle en frémissait : elle croyait toute notre génération plaignarde, insidieuse, entièrement fausse; et, grâce à de si funestes préventions inspirées à une personne aimable, pieuse et très réglée, il s'éleva un mur indestructible qui nous sépara à jamais d'elle et laissa aux ministres le champ libre pour opprimer et vilipender notre pays » (2).

Les ministres combattirent le despotisme local et finirent même par en avoir raison. Quand mourut l'impératrice en 1780, le Sénat en était réduit à ses seules attributions judiciaires, le clergé avait perdu ses privilèges et ses juridictions, la noblesse ne faisait plus obstacle au gouvernement. Mais au lieu d'anéantir le despotisme, les ministres en avaient réuni tous les faisceaux dans leur main. Grâce à l'éloignement de la souveraine, ils se firent à leur tour despotes, sans profit pour le pays. Il a été déjà plus d'une fois question de Firmian : Verri l'eut pour protecteur officiel et pour supérieur hiérarchique ; mais il ne paraît pas que cette protection ait été bien sympathique ni bien éclairée : elle ne donna certainement point le change à l'écrivain milanais sur les véritables capacités du plénipotentiaire. On en pourra juger par certain

(1) Tel semble avoir été aussi, au moment où il écrivait la *Decadenza del Papato*, l'avis de Verri; mais il parle ici en 1790, et les événements lui ont donné à réfléchir.

(2) *Sur l'état politique du Milanais en 1790*, Marie-Thérèse.

portrait fort édifiant — et encore inédit (1), — que Verri traça de lui en 1782, le jour même de son décès.

« 1782, juin. — Le comte Charles de Firmian succéda à Cristiani. Homme dépourvu de sentiment, en amassant une bibliothèque (2) et en emplissant sa maison de tableaux mal connus, en donnant des dîners aux étrangers et en invitant quelques hommes de lettres du pays, il eut la réputation d'un Mécène. Je ne l'ai jamais ouï raisonner sur quoi que ce soit, et je l'ai beaucoup fréquenté. Son air composé, son immobilité, ses monosyllabes, une orgueilleuse urbanité couvraient la nullité complète de sa personne. Son gouvernement fut celui d'un pacha inaccessible, capricieux et quelquefois violent. Le marquis Gorini, pour une affaire insignifiante, fut arrêté la nuit et conduit en prison dans le château à l'âge de plus de soixante-dix ans... Le peuple regardait dans la rue un spectacle de marionnettes, il le crut soulevé et commanda aussitôt à son cocher de faire volte-face. Au milieu des nobles, avec sa grosse tête bombée, le regard toujours inquiet, il guettait à droite et à gauche le stylet qu'il croyait prêt à le frapper. Après plusieurs années de résidence, il connaissait encore si mal le caractère patient et tranquille des Milanais, qu'il les représenta toujours à la souveraine comme n'étant nullement attachés à son gouvernement, ce qui était une calomnie. Quand il eut perdu la plus grande partie de son autorité, après la venue de l'archiduc Ferdinand, les Milanais, trop superficiels, appelèrent le comte Firmian un homme bon et le pleurèrent à sa mort... De 1760 à 1770, il fut le véritable Hospodar de la Lombardie autrichienne ».

Ce portrait est-il chargé, et quelques traits de générosité,

(1) Ce morceau est tiré des papiers Custodi. Le texte italien s'en trouve à l'appendice III.

(2) Beccaria, tout en entonnant les louanges du plénipotentiaire, lui empruntait sinon l'original, au moins plusieurs traits caractéristiques du personnage ridicule de sa satire : le *Bibliomane*. — Cf. Cantù, *Beccaria et le droit pénal*, § XX.

joints à l'admiration facile des Milanais, doivent-ils faire accuser Verri d'animosité personnelle et de sévérité outrée? C'est douteux. Quant aux capacités du plénipotentiaire, voici ce qu'en pense l'historien Cusani : « Sans nous laisser émouvoir par le sarcasme ou par les panégyriques, nous avons étudié longuement Firmian dans sa volumineuse correspondance de vingt-deux ans avec Kaunitz. Auprès de celui-ci, qui apparaît à la hauteur de sa renommée, celui-là semble petit, hésitant, inquiet au moindre obstacle dans la réalisation des réformes; plus d'une fois il aurait succombé sous le fardeau trop lourd pour lui du gouvernement, si de Vienne le ministre n'avait eu l'œil sur lui, le dirigeant continuellement par ses ordres explicites et par ses conseils amicaux » (1). Quant aux actes d'arbitraire cités par Verri, ce sont des faits historiques et ils se passent de commentaire.

Le « despotisme ministériel » avait donc en réalité, sous Marie-Thérèse, pris la place du « despotisme en toge », et l'action bienveillante du souverain, jadis paralysée par les résistances locales, l'était désormais par le fait de ses propres représentants. Ce fut une déception, mais aussi un enseignement pour Verri : il reconnut que les institutions locales avaient du moins ce bon côté qu'elles contrebalançaient la tyrannie du premier ministre. Dès 1771, revenant sur sa sévérité première, il prenait à Vienne devant Joseph II la défense du Sénat menacé dans son existence : « Je ne pense plus comme autrefois, écrivait-il alors à son frère, et tout avili que soit le corps des patriciens, nous vivons sous un gouvernement despotique. On cherchait à abolir l'autorité du Sénat, *qu'il faut pourtant aimer comme le seul ayant fait échec au despotisme du plénipotentiaire* » (2). Instinctivement, par la force même des choses, Verri se trouvait donc ramené en arrière, et s'il conservait encore des illusions en faveur d'une monarchie

(1) Cusani, *Storia*, t. IV, p. 97.

(2) Verri, *Lettre réservée*, XIV.

paternelle, il comprenait du moins le bien fondé de ce qu'un penseur de son époque avait appelé la « théorie des contre-forces », et s'éloignait de Mercier de la Rivière pour se rapprocher de Montesquieu.

L'avénement de Joseph II en 1780 vint raviver ses anciennes espérances. Le moment paraissait favorable à l'établissement de ce despotisme idéal qui devait anéantir tous les despotismes intermédiaires, et réformer sans tyranniser. Les institutions locales réduites à une impuissance relative, le plénipotentiaire odieux au prince, la volonté nettement exprimée de celui-ci de tout faire par lui-même, ses vues droites et éclairées, tout semblait présager l'avénement de ce gouvernement modèle. Malheureusement, cette fois encore, la déception fut cruelle. A son tour, Joseph II supprima toutes les tyrannies, mais pour y substituer la sienne, plus autoritaire et plus intraitable que les précédentes réunies. Institutions civiles et ecclésiastiques, gouvernement, police, tribunaux, finances, instruction publique, toutes les branches de l'administration ne tardèrent pas à ressentir l'effet de son activité brouillonne. Il débuta par une réforme économique assez peu équitable, au moins dans son principe, la suppression des pensions : « La liste, observe Verri non sans ironie, commençait par le ministre Firmian et finissait par le bourreau Barisati » (1). La réorganisation des monts-de-piété, la création d'une maison de travail pour les pauvres, un nouveau règlement pour l'Université de Pavie, les premières réformes ecclésiastiques ne furent que le prélude du bouleversement général qui menaçait l'ensemble des institutions. La disparition successive des vieilles figures milanaises, de Gabriele Verri, père de notre auteur, mort en 1782 à l'âge de 87 ans, de l'archevêque de Milan Pozzobonelli, de Corrado di Olivera, président du Sénat, dont le prestige en imposait encore au monarque, dissipèrent ses scrupules. Deux voyages à Milan en 1784 et en 1785 le convainquirent de la mansuétude de ses sujets italiens, qu'il

(1) *Memoria cronologica dei cambiamenti*, n° 45.

se flatta de « gouverner avec un bout de fil » (1). A partir de 1785, il entra en plein dans ses réformes. Toutes les institutions respectées ou modifiées par sa mère furent supprimées : Magistrat caméral, Tribunal de Provision, séminaires archiépiscopaux, confréries, congrégations religieuses, pompes funèbres, administration des fondations pieuses, rien ne resta debout. La Congrégation d'État, le seul corps qui eût pu, au moyen de remontrances, soumettre au monarque les doléances du pays, « n'osa rien remontrer et s'écoula, dit Verri, comme l'eau d'un vase qui se brise » (2). Le Sénat lui-même, amoindri mais conservé comme corps judiciaire par Marie-Thérèse, fut supprimé. En enregistrant cette suppression et les regrets qu'elle provoqua dans le peuple comme chez les gens de robe, Verri trouve la mesure « un coup hardi, mais vraiment bienfaisant ». En réalité, depuis que le Sénat n'était plus qu'un simple corps judiciaire, il avait bien perdu de sa tyrannie. Mais le jugement de Verri a une plus haute portée ; il s'adresse au Sénat et à son passé, au corps plusieurs fois séculaire dont tous les membres étaient solidaires et revendiquaient cette solidarité comme un honneur. Cusani lui est plus favorable : il qualifie le langage de Verri de « déclamation emphatique que la critique peut pardonner aux tendances de l'époque, mais non admettre » (3). Ce n'est pas le cas de trancher ici ce désaccord : ce qui est certain, c'est que le rôle du Sénat de Milan change tout à fait d'aspect, selon qu'on l'envisage dans ses rapports avec le Milanais et dans ses rapports avec les souverains étrangers. Au premier point de vue, il jouissait d'une autorité trop arbitraire pour ne point dépasser souvent la mesure, et Verri, toujours précis, a cité plusieurs de ses abus de pouvoir. Au second, il apparaît au contraire comme le rempart des dernières libertés locales, et, tant que les souverains traitèrent la Lombardie en pays conquis, sa résistance n'eut rien que de

(1) Cusani, *Storia*, t. IV, p. 94.
(2) *Memoria cronologica*, n° 65.
(3) Cusani, *Storia*, t. IV, p. 102.

très honorable. Malheureusement cette résistance se prolongea un peu trop : sous Marie-Thérèse, elle dégénéra en obstination dans les vieux abus et en prévention contre tout progrès : c'est évidemment la considération qui a dicté à Verri un jugement si sévère. Sans supprimer le titre de gouverneur, dont l'archiduc Ferdinand jouissait à la place de Firmian, Joseph II l'annihila en transférant toute l'autorité à un « Conseil de gouvernement » qui était sous sa dépendance immédiate. Le président de ce conseil devint le gouverneur effectif. C'est en lui que se personnifia désormais l'éternel despotisme local : « Quiconque voulait se faire prêtre et obtenir une fonction ecclésiastique n'eut plus de recours qu'au seul ministre; quiconque désirait un poste civique devait l'obtenir du seul ministre; quiconque désirait un emploi dans les fondations pieuses devait se prosterner devant le seul ministre » (1). Pour compléter et faciliter la tâche de ce gouverneur, Joseph créa à côté de lui et sous ses ordres un corps spécial appelé du nom français de *Police,* « idée excellente que celle de prévenir les délits et maintenir le bon ordre dans la ville, en préposant à sa garde, au lieu d'infâmes sbires, d'honorables soldats impropres au service. Mais l'exécution en fut vraiment sauvage ». Une troupe de mercenaires, rebut des régiments autrichiens, s'abattirent sur la ville et, durant cinq années, maintinrent l'ordre, — sans métaphore, — à coups de bâton et même à coup de fusil (2).

La disparition du Sénat amena une nouvelle organisation judiciaire. C'est ce que Verri trouve de meilleur dans toutes ces innovations : « Le règlement judiciaire publié sous Joseph II a établi des principes positifs et des méthodes certaines ; l'arbitraire des juges s'en trouve notablement dimi-

(1) Verri, *Sur l'état politique du Milanais,* Joseph II.

(2) « Bastonarono pui persone. Poi, per conservare l'ordine sociale, adoperarono il fucile, e le schioppettate seguirono sulle strade della città » (*Memoria cronologica,* n° 91).

nué » (1). Les réformes religieuses furent opérées de la manière la plus vexatoire. Enfin, comme pour humilier le pays, l'empereur appelait à le gouverner deux Toscans et un Vénitien, tandis qu'il écartait des affaires les Milanais les plus méritants, Verri en tête. Dans les dernières années du règne de Joseph II, le désordre causé par tant de changements était si grand, que le général Stein, commandant militaire à Milan, dont les troupes étaient parties pour la guerre contre les Turcs, pouvait dire en plaisantant : « Il y a trois curiosités à Milan : un gouverneur (l'archiduc Ferdinand) sans pouvoir, un ministre (Wilseck) sans tête, et un général sans soldats » (2).

On devine l'amertume qui dut s'emparer de Verri, au spectacle de ces dix années de désorganisation, sur lesquelles il avait fondé de si grandes espérances. Sous l'impression d'un profond découragement, il écrivit son *Dialogue entre l'empereur Joseph II et un philosophe* et son *Oraison funèbre pour Joseph II,* où il examine l'œuvre politique de l'empereur et la critique sévèrement :

« Joseph II comprit que l'organisation était vicieuse, mais il ne comprit pas qu'une destruction collective et générale des lois et pratiques d'un pays est un remède pire que le mal. Il ne fit aucun cas de l'opinion, qui est cependant la reine du monde, et fit sentir aux hommes le despotisme d'un monarque qui ne connaissait d'autres règles que son bon plaisir » (3).

Ce despotisme, sous lequel Milan gémissait depuis plusieurs siècles, avait encore une fois changé de forme, sans profit

(1) L'essence de la réforme consistait en la création d'un tribunal de première instance, d'un tribunal d'appel, et d'un tribunal de suprême justice pour statuer en cas de désaccord entre les deux premiers. Mais les modifications apportées aux lois pénales consacraient des dispositions tout à fait choquantes : si d'un côté la peine de mort était abolie, de l'autre la peine de l'emprisonnement était aggravée ; les jeûnes, les coups de verges, la marque jouaient un grand rôle; enfin la confiscation aux dépens des enfants du coupable était maintenue.

(2) Cusani, *Storia,* t. IV, p. 104.

(3) Verri, *Sur l'état politique du Milanais,* Joseph II.

pour la liberté. Et Verri, reportant ses regards quarante ans en arrière, signalait un fait curieux : de 1750 à 1790, chaque période de cinq ans était marquée dans l'administration par autant de séries de changements contradictoires (1).

Mais la mort de Joseph II coïncidait avec un événement d'une gravité toute exceptionnelle, qui devait avoir son écho en Italie, en particulier dans les méditations de Verri et dans ses théories politiques. Ces garanties que le despotisme successif des intitutions locales, des ministres, enfin du souverain lui-même, n'avaient pas réussi à assurer au pays, un moyen nouveau, inconnu dans le passé, allait s'offrir de les réaliser.

II

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : UN PROJET DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE A MILAN EN 1790

La Révolution française fut un coup de foudre pour l'Italie. Ses souverains, après avoir triomphé des résistances locales et concentré dans leurs mains toute l'autorité, pouvaient se croire plus fermes que jamais sur leurs trônes. Ses peuples, habitués à une obéissance passive, n'éprouvaient pas la moindre velléité d'indépendance. Ses philosophes enfin, qui avaient coopéré à l'œuvre réformatrice des souverains, qui comprenaient et s'exagéraient même le progrès réalisé depuis un demi-siècle, ne songeaient point à demander à un bouleversement politique le complément de réformes qu'ils se sentaient parfaitement aptes à accomplir. Venise gardait ses inquisiteurs et son carnaval. Florence, tout occupée de la querelle de son grand-duc avec le Pape, ne parlait que théologie et jansénisme. Le Piémont se recueillait. Le Milanais, bouleversé par Joseph II, ne rêvait qu'une chose : le retour à ses anciennes institutions. Les compatriotes les plus éclairés de Verri, Parini et Beccaria, l'un dans sa chaire d'éloquence de Brera, l'autre dans sa

(1) *Memoria cronologica,* in fine.

chaire de sciences camérales, ne témoignaient aucune inquiétude au sujet de l'avenir; et l'auteur d'une *Philosophie de l'histoire,* Aurelio Bertola, écrivait solennellement en 1787 ces mots qui font aujourd'hui sourire, mais qui caractérisent très exactement l'état d'esprit général de l'Italie aux approches du grand événement : « Dans l'état actuel de perfection des systèmes politiques, les peuples n'ont plus à craindre de bouleversement: il reste quelques réformes à opérer, mais une révolution, l'Europe n'a plus désormais à la redouter : *ma una rivoluzione, l'Europa già più non la teme* » (1).

Deux Italiens, étrangers l'un à l'autre, ne partageaient point l'imprévoyance générale. Alfieri méditait et appelait une révolution, mais tellement idéale, tellement violente et en dehors de toute conception raisonnable, qu'il ne comprit rien aux événements de 1789, et que son enthousiasme de la première heure se changea presque aussitôt en une haine qui tient du délire contre les principes, le pays d'origine et les acteurs de ce qu'il appelle « cette farce tragique ». Moins avancées, mais plus sérieuses, étaient les idées de Pietro Verri. Joseph II avait détruit ses illusions en faveur de la monarchie absolue. Il vivait isolé, étranger aux affaires, « étranger à sa patrie, avec une façon de penser européenne et non milanaise » (2), bien placé pour juger avec impartialité des hommes et des choses. En voyant partout le despotisme s'appuyer sur la force armée, et l'élément militaire acquérir dans les monarchies européennes une importance de plus en plus grande, l'idée lui vint que l'armée, recrutée dans le peuple, pourrait bien un jour faire cause commune avec le peuple. Il prévit qu'une discipline militaire basée uniquement sur la crainte finirait tôt ou tard par disparaître, battue en brèche par l'opinion : « Le peuple naissant n'est plus contenu ni par les dehors imposants de la religion, ni par le prestige du monarque, lequel n'a même plus voulu être redevable au peuple de cette illusion hérédi-

(1) Cf. Cantù, *L'Abate Parini,* p. 229, note 58.
(2) *Pensées sur l'état politique du Milanais en 1790,* début.

taire. Des plébéiens, élevés sans principe et sans frein, seront enrôlés soldats de gré ou de force. Naturellement ils se formeront l'opinion qu'un homme en vaut un autre, et que le fantassin et le monarque sont deux hommes. » Cette idée si clairement énoncée dans le *Dialogue entre l'empereur Joseph et un philosophe* contenait en germe toute la révolution. La conclusion en ressortait d'elle-même, mais Verri ne songeait pas encore à la tirer. Il le fit plus tard, quand les événements lui en eurent montré l'opportunité.

Verri et Alfieri étaient isolés : la rigueur des temps ne leur permettait pas d'exposer leurs idées au grand jour. En 1790 même, Verri, « pour ne pas troubler la tranquillité de sa vie », renonçait à « l'idée de publier un livre qui n'exciterait que répulsion et animosité contre son auteur » (1).

La violence avec laquelle éclata la révolution arracha l'Italie à son apathie. Les monarques eurent un moment de stupeur, qui se changea chez les uns, Marie-Caroline à Naples et Victor-Amédée à Turin, en une aversion bientôt manifestée par des actes ; chez les autres, l'empereur Léopold en particulier, en une disposition à se concilier par d'habiles concessions la fidélité de leurs peuples. La noblesse française déchue de ses privilèges, le clergé réduit à choisir entre la persécution et le schisme, ne pouvaient inspirer à la noblesse et au clergé italiens un bien grand enthousiasme pour le nouvel ordre de choses. Quant au peuple, à la petite bourgeoisie, sans saisir toute la portée d'événements qui dépassaient leur compétence politique, ils durent instinctivement faire un retour sur eux-mêmes, sentir qu'ils pouvaient bien devenir aussi quelque chose ; et même, s'il faut en croire Verri, ils surent tirer de ce fait une première moralité : « Le vulgaire, qui avait le souvenir encore frais des affronts que le despotisme de Joseph II avait infligés au pays, en le forçant à abandonner les antiques usages et en touchant sans ménagement aux objets les plus chers et

(1) *Pensées sur l'état politique*, préface.

les plus vénérés; le vulgaire lui-même vit avec plaisir cette humiliante leçon donnée aux princes, en vue de ne point mépriser leurs sujets » (1).

Quant à la petite phalange des esprits supérieurs, aussi bien les patriciens philosophes Beccaria ou Verri, que les poètes plébéiens Parini et Pindemonte, le nouvel ordre de choses n'était pour eux, — au moins à l'origine, — que la réalisation d'un idéal politique depuis longtemps caressé et retracé dans leurs écrits. Ils applaudirent : non bruyamment, (c'eût été une attaque trop directe et injustifiée de leur part contre la maison d'Autriche, leur bienfaitrice à tous), mais du fond du cœur, en appelant de tous leurs vœux la régénération politique de leur patrie.

Deux écrits de Verri datent de cette époque : un *Dialogue des morts,* en français, entre Frédéric II et Voltaire, et des *Pensées sur l'état politique du Milanais en 1790* (2).

Le *Dialogue des morts* contient, sous la forme d'une discussion humoristique entre le souverain et le patriarche, une sorte de commentaire philosophique de la Révolution française : — ses causes : l'esprit géométrique se répandant à travers les masses, les habituant à raisonner et créant cette nouvelle force morale, l'opinion publique, contre laquelle toutes les ressources du despotisme, force militaire, protection donnée aux savants, viennent se briser; — ses effets probables sur l'Europe : une contagion bienfaisante amenant les peuples à un nouvel ordre politique basé sur la liberté. Ces quelques pages mériteraient d'être citées en entier, tant pour la solidité du fond que pour la valeur littéraire de la forme : Verri, bien que n'étant jamais allé en France, manie la langue française avec une aisance presque comparable à celle du napolitain Galiani. Les deux interlocuteurs se rencontrent aux enfers, et

(1) *Histoire de l'invasion* (p. 387 de l'édition Casati).

(2) Ils appartiennent tous deux à la série d'écrits posthumes non destinés par Verri à la publicité, et imprimés pour la première fois dans les *Scritti inediti* publiés à Lugano en 1825.

Frédéric raconte à Voltaire la conversation qu'il vient d'avoir avec Jules César : le vainqueur de Vercingétorix lui a « baillé vingt fois au visage » au récit de la révolution de France : « il regarde toujours les Gaules comme un petit objet » :

VOLTAIRE. — Il n'a pas tort : tout est relatif. Eh bien! Sire, avouez que vous vous êtes moqué un peu mal à propos des géomètres, et que vous étiez prophète malgré vous lorsque vous croyiez dire une absurdité : savoir que les géomètres devaient changer la constitution française et la rendre républicaine. L'esprit géométrique a réussi.....

FRÉDÉRIC. — Mais en conscience, cher patriarche, croyez-vous que les infinis de premier ordre, les abscisses, les ordonnées, la raison directe ou inverse, aient causé la Révolution? Sottises que tout cela!

VOLTAIRE. — En vérité, Sire, je crois que l'esprit géométrique répandu sur la masse de la nation lui a donné l'habitude de raisonner, et qu'en appliquant la raison aux objets du gouvernement, la nation s'est éclairée. Elle a cru tout d'abord que le gouvernement la foulait aux pieds par pure illusion, qu'elle est la plus forte, que la force de tout gouvernement n'est qu'une portion de la force nationale. Elle a vu que tout gouvernement doit être fait pour le bien de la nation, et que c'est une absurde prévarication que de rendre celle-ci le jouet des caprices du gouvernement. Cette majesté tragique et imposante, que la figure, le ton, l'air de grandeur de Louis XIV répandaient autour du trône, l'éclat des exploits de ses armes, la Hollande humiliée, le Palatinat anéanti, l'Espagne réduite en province, le théâtre français enrichi des chefs-d'œuvre sous sa protection, l'éloquence animée, tous les beaux-arts embellissant son trône, la langue française devenue la langue de l'Europe : toute cette pompe, cette magnificence réunies avaient inspiré aux Français un enthousiasme d'adoration; ils ne sentaient plus leurs chaînes, glorieux de la gloire de leur monarque. Mais, Sire, peu à peu la fortune a changé : le successeur n'avait pas cet ascendant personnel; la gloire des armes françaises s'est éclipsée : vous savez, Sire, quel traitement vous leur fîtes subir à Rossbach. Une immense dette toujours plus pesante par la dissipation d'une cour où la prodigalité était au rang des qualités royales; des maîtresses choisies, tirées de la lie du peuple, qui filaient le trésor de la nation et qui faisaient sauter les ministres au gré de leurs caprices : tout cela enfin fit disparaître le prestige.

Frédéric se récrie. S'il avait été à la place Louis XVI, on ne se serait pas moqué de lui..... C'est lui au contraire qui se moque de l'opinion et qui s'en vante : « Lorsqu'on est à la tête d'une centaine de milliers de soldats bien aguerris, qu'on a de quoi les nourrir et qu'on sait mouvoir la machine, on se fiche *(sic)* de l'opinion ! ». A quoi Voltaire n'a point de peine à répliquer que les soldats de Frédéric sont des hommes comme les autres, qu'à mesure qu'un peuple sort de la barbarie et que la masse des connaissances s'accroît, la discipline militaire, — celle du moins qui repose sur la terreur et sur le despotisme, — se relâche; que tôt au tard enfin « l'opinion se moque des rois s'ils osent l'attaquer lorsqu'elle est assez répandue ».

La discussion s'anime : les deux interlocuteurs se prennent mutuellement à partie et se disent de piquantes vérités :

FRÉDÉRIC. — Eh bien, Monsieur le Docteur, qu'eussiez-vous donc fait de mieux si vous étiez né sur le trône?

VOLTAIRE. — Si j'étais né roi, j'aurais été bercé dans mon enfance tout comme un autre : les flatteurs m'auraient gâté. Il est si doux de se persuader que nous valons mieux que tous les hommes; que toute une génération est faite pour obéir à nos volontés; il est si séduisant d'être un Dieu adoré, que la fatuité se serait emparée de moi-même, et j'aurais cru de bonne foi que le despotisme est l'état naturel de l'homme, jusqu'à ce que mon peuple, levant enfin la tête, me fît sentir ses forces et me réveillât d'un bon rêve.

FRÉDÉRIC. — De la fatuité? Cela est un peu fort, mon cher Voltaire. Eh! pour le vulgaire des rois, cela passe encore; mais pour Frédéric, celui que vous appeliez le Salomon du Nord, celui qui attira à sa cour Voltaire, qui était l'ami du marquis d'Argens, celui qui fonda une Académie des sciences et y plaça Maupertuis et Euler; Frédéric, qui entretenait une correspondance amicale avec d'Alembert; l'ami d'Algarotti, le protecteur de Denina; du moins Frédéric sera une exception à la règle. J'ai toujours honoré le mérite.

VOLTAIRE. — Sire, le temps des illusions est passé; nous sommes des ombres. Vous étiez ambitieux, vous sentiez le besoin de vous attacher les hommes de lettres pour embellir vos ouvrages et vous rendre célè-

bre : les bons écrivains sont les fils conducteurs qui unissent un grand homme à la postérité! Mais dans le fond vous étiez tout comme les autres : *vous n'aimiez les gens d'esprit qu'autant qu'ils en avaient assez pour vous connaître et vous juger;* vous les auriez écrasés. Jourdain était votre fait. *Pour moi, vous estimiez mes connaissances en me détestant, car vous aviez deviné que je vous avais défini.* D'Alembert était assez peu philosophe pour adorer votre faveur, malgré les coups de patte un peu rudes que lui donnait votre correspondance : cela a duré de loin; mais dès qu'il vous a approché, il a prétexté sa santé pour faire retraite au plus tôt. Vous le regardiez comme le chef de la cabale philosophique de Paris, et le flattiez par intervalle sans l'aimer. Les autres hommes de lettres ont tous décampé, et à la fin vous avez fait banqueroute tout de bon, et à la place des philosophes, vous aviez un Lucchesini!... Accoutumés à distribuer les rangs, les monarques s'indignent qu'un homme se fasse par lui-même un nom indépendamment d'eux; et cela non pas seulement dans la philosophie, mais même à la guerre.

Frédéric. — Mais vous, Monsieur de Voltaire, vous l'ennemi acharné de J.-B. Rousseau parce qu'il était meilleur poète lirique *(sic)* que vous; vous l'ennemi implacable de Maupertuis parce qu'il était plus mathématicien que vous; vous qui aviez tant d'aversion contre J.-J. Rousseau parce qu'il était plus éloquent et plus profond philosophe que vous; étiez-vous tout de bon l'ami du mérite? Au diable l'hypocrisie! Vous vous accointez des rois, vous leur prodiguez l'encens par pure ambition, sans les aimer; vous tenez des deux parts, par commerce de vanité réciproque : nous n'avons point de reproches à nous faire, pas même sur cet article.

Le monarque exprime ses doutes sur l'avenir de la Révolution en France, en Europe :

Frédéric. — Mais que deviendra l'Europe, cher Voltaire, et l'équilibre tant vanté? et toutes les menées sourdes des cabinets, que deviendront-elles?

Voltaire. — Elles deviendront ce qu'elles pourront; mais quand même la politique changerait de face, le genre humain aurait-il de quoi se plaindre? *La France jusqu'à présent a donné des pompons, des danseurs, des friseurs et des cuisiniers au reste de l'Europe; son*

tour est venu de lui donner le sentiment de la liberté. Tant que les principes du droit des citoyens ont été naturels à la Grande-Bretagne, ils étaient détachés du continent; le vulgaire regardait les Anglais comme de bizarres hérétiques qui avaient une morale féroce. Maintenant, Sire, c'est dans le centre du continent que les vérités lumineuses ont paru au grand jour; elles sont respectées, et le seront dans des livres qui passent dans les mains de tout le monde... On sera à même de comparer le despotisme que l'on souffre avec la liberté qu'on voit régner à deux pas : l'abus du pouvoir deviendra insupportable, le peuple sentira ses forces et suivra tôt ou tard l'exemple de la France.

Frédéric, dont Verri préfère de beaucoup le caractère à celui de Joseph II, et qu'il cite à plusieurs reprises comme le modèle des monarques éclairés (1), ne laisse point le lecteur sous une impression défavorable. Il s'avoue, lui aussi, animé au début de son règne d'intentions pacifiques et libérales; ce sont les monarchies rivales qui l'ont forcé à changer sa ligne de conduite, et qui l'ont transformé malgré lui en un conquérant et en un despote (2).

Sans deviner au juste la marche qu'allait suivre la Révolution, Verri avait le pressentiment qu'elle exercerait une grande influence sur les destinées de son pays : « L'Allemagne ne se hâtera pas d'imiter, — faisait-il dire à Voltaire, — il faut que les Espagnols et les Italiens aient auparavant leur tour. » Persuadé que cette influence ne pouvait être que bienfaisante, il souhaitait voir la Révolution pénétrer en Suisse, et donner à Milan « un exemple qui ouvrît les yeux à ses enfants » (3).

(1) *Ricordi a mia figlia.* — Lettre à Alessandro, 17 mai 1794 (*Lettres*, t. IV, p. 190).

(2) Frédéric II n'eut-il pas lui aussi, quoi qu'en pense Verri, quelque vague pressentiment de la Révolution française? Les déclarations anarchiques de d'Holbach et de Dumarsais lui avaient certainement donné à réfléchir : il en entrevoyait les conséquences et s'en faisait contre eux un argument : « Un philosophe n'ira pas crier : tout est mal, sans dire comment tout pourrait être bien; sa voix ne servira pas de trompette à la sédition, de signe de ralliement aux mécontents, de prétexte à la rébellion ». Cf. P. Janet, *Histoire de la science politique*, t. II, p. 510-511.

(3) *Sur l'état politique du Milanais*, préface.

Cependant les événements se précipitent de l'autre côté des Alpes. Verri avait prévu dès la première heure les excès que devait inévitablement entraîner un bouleversement de cette importance, et quand ces excès se commirent, il fut un des rares esprits en Europe et peut-être le seul en Italie à garder tout son sang-froid. Dès 1792, les souverains affolés lancent contre le principe révolutionnaire une déclaration de guerre que la Convention leur renvoie « à eux seuls, non à leurs peuples ». Mais les peuples n'entendent rien à cette distinction, dont la nouveauté est pour eux de la subtilité. La nation italienne se partage de tous côtés en deux fractions : une minorité turbulente, excitée et soutenue par les agents français, qui essaie de jouer à la révolution et emploie la violence sans éviter le ridicule; l'immense majorité terrorisée et ne raisonnant plus, hostile désormais de parti-pris à la France, et approuvant les mesures répressives que prennent les souverains contre les partisans de celle-ci. La réaction s'étend jusque chez les penseurs. Aux ennemis de la première heure, dont l'anglais Burke avait été le plus acharné, viennent presque partout se joindre les admirateurs désillusionnés, ceux qui ne voyant plus dans la révolution que ses horreurs, englobent dans leur réprobation tardive excès et révolution même. Pour ne parler que de l'Italie, Alfieri, après avoir célébré « Paris débastillé », vomit contre la France les pamphlets de l'*Étrurie vengée* et du *Misogallo;* Gorani, qui avait accepté le titre de citoyen français et composé des libelles révolutionnaires contre la maison d'Autriche et les souverains en général, se réfugie à Zurich et écrit, sous le pseudonyme de Goito, contre la « cause honteuse » des Français (1); Pindemonte, après avoir applaudi à la révolution naissante, s'indigne contre Voltaire et « sa plume fatale »; Monti écrit sa *Bassvilliana;* et Parini, qui pourtant avait accueilli le nouvel ordre de choses « avec la joie d'un libéral » (Reina), ne dissimule point ses sympathies pour la monarchie

(1) Voir, appendice IV, un fragment de lettre où Verri flétrit énergiquement la conduite inconséquente de son compatriote.

autrichienne; moribond, il dictera en 1799 un sonnet pour en célébrer le retour à Milan. Les savants de tout ordre, Volta, Gerdil, Oriani, témoignent d'une extrême défiance envers les Français, et ne paraissent nullement se soucier des marques de déférence que ceux-ci leur prodiguent. Révolution ou contre-révolution, il semble que tout le monde se trouve, comme malgré soi, emporté par l'un ou l'autre courant, embrigadé dans l'un ou l'autre parti.

C'est ce qui se passe d'ailleurs dans toute l'Europe. Quelques esprits supérieurs — en bien petit nombre — cherchent pourtant à résister à l'entraînement général : Kant, Fichte, en Allemagne, Bentham, en Angleterre, s'efforcent de rester assez étrangers aux événements pour leur être supérieurs, et d'entrevoir, à travers l'apparent désordre qui les signale, les lois historiques ou sociales dont ces événements sont l'application. C'est à la suite de ces grands noms que Verri devrait être placé, pour le sang-froid et pour l'indépendance de jugement dont il fait preuve durant la période la plus agitée de la révolution. Nul ne condamne avec plus de véhémence les excès commis, en particulier les massacres de septembre et « l'impolitique atrocité du 21 janvier » :

« L'attentat sur le roi me fait horreur, — écrit-il en en apprenant la nouvelle; — combien il eût été noble et politique de démontrer sa culpabilité en publiant les pièces du procès, puis de l'escorter lui et sa famille jusqu'à la frontière, de le menacer de mort s'il rentrait, de lui assigner une large indemnité annuelle... Alors les adversaires eux-mêmes eussent été contraints d'admirer la généreuse nation qui, sans redouter le vaincu, ne l'offense pas. Mais ce sang répandu sans nécessité connue, au risque d'exciter la vengeance au dehors, la compassion au dedans, la haine contre les juges... C'est ce que je ne comprends pas. Le temps dira s'il y avait un motif suffisant. Mais trancher une telle cause à la majorité de cinq voix ! Je ne comprends vraiment pas ! » (1).

(1) Pietro Verri à son frère Alessandro, 30 janvier 1793 (*Lettres*, t. IV, p. 183).

Il en mesure presque aussitôt après les conséquences en ces termes : « La conduite des Français envers leur roi m'a révolté. Il n'était pas légalement démontré coupable. L'eût-il été, qu'il restait inviolable. Cette mort peut être fatale à la France, qui s'est rendu hostile non seulement les souverains, mais les peuples, épouvantés des massacres des premiers jours de septembre, et de l'immolation sans nécessité de cette victime humaine. Je crains que l'assemblée ne perde le respect du peuple : et alors l'État sera en proie à une anarchie sans issue » (1). Il blâme encore « les rapines des Français » dans les Pays-Bas, et prévoit qu'elles auront pour conséquence de rattacher d'autant plus étroitement les populations flamandes à leur ancien souverain (2).

Mais tout en flétrissant ces excès, il est loin d'approuver les excès contraires. La contre-révolution a aussi pour lui ses vilains côtés. Le partage de la Pologne lui montre « le mépris du droit des gens poussé à une telle limite, qu'on ne se donne même plus la peine de conserver un masque de probité » (3). Les entreprises de l'Angleterre contre les ports italiens, le blocus de Gênes, les intrigues de Livourne lui paraissent également des actes commis au mépris de toute idée de justice. Tout noble qu'il soit, il est très dur pour les nobles français qui, sous le nom d'émigrés, promènent à l'étranger leurs intrigues et trop souvent aussi leur dévergondage : « Les émigrés n'ont qu'à se montrer en un pays quelconque pour être détestés. Ils formaient la classe la plus vicieuse et la plus vile de France, et, par leur conduite, ils ont montré que les Français n'avaient pas tort d'être dégoûtés d'eux » (4). Malgré la réserve que ses devoirs de reconnaissance lui imposent et qu'il sait garder vis-à-vis de la maison d'Autriche, il n'approuve point les mesures draconniennes prises par l'Empereur Fran-

(1) 6 février 1793 (*Lettres*, t. IV, p. 189).
(2) 13 avril 1793 (*Lettres*, t. IV, p. 190).
(3) 9 avril 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 195).
(4) 26 mars 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 193).

çois II en Lombardie : arrestations arbitraires, prohibition d'introduire les journaux français, calomnies contre la France insérées par ordre dans les feuilles locales, violation du secret des lettres (1) : procédés aussi mesquins que vexatoires qui « ne faisaient qu'indisposer la partie la plus raisonnable des citoyens et rendaient odieux le gouvernement autrichien » (2).

Verri s'efforçait donc, ce qui n'était pas chose facile, de faire à ces excès réciproques leur véritable part, et de suivre, comme il le dit, « tous les fils de la Révolution », afin de porter sur elle un jugement équitable. Sa pensée définitive, que l'invasion, malgré ses surprises, ne modifia point, paraît consignée dans cette page de l'*Histoire de l'invasion des Français à Milan*, écrite en 1796, à un moment où il commençait à devenir possible d'embrasser d'un coup d'œil les événements qui s'étaient accumulés durant les six premières années de la Révolution française :

« Lorsqu'en France on toucha à la religion, lorsqu'on abolit la noblesse héréditaire, lorsqu'enfin on conduisit au gibet un roi ni cruel, ni sanguinaire, alors le parti favorable à la France se réduisit aux seuls hommes éclairés, lesquels, suivant les fils de la révolution, comprirent que le peuple ne pouvait remédier à tant d'abus consacrés par les siècles sans une secousse générale. L'antique édifice ne pouvait être renversé sans que ceux qui l'habitaient restassent exposés aux atteintes de la multitude, en attendant que le nouveau fût reconstruit. Dans les grands événements, il est impossible d'échapper aux irrégularités et aux horreurs d'une anarchie, ou bien à celles d'un pouvoir dictatorial né de la haine de l'oppression ou de l'effervescence que provoque l'avénement d'un nouvel ordre social. L'état de désordre passager de la France, les philosophes le considéraient comme une horreur inévitable en ce pays, horreur à travers laquelle le peuple se dirigeait vers une liberté vraie et fondée sur les lois. Ils se consolaient en pensant que

(1) 22 décembre 1792 (*Lettres*, t. IV, p. 253).
(2) *Histoire de l'invasion*, p. 387.

le reste de l'Europe bénéficierait de cette révolution, que les peuples seraient éclairés sur leurs droits, et que les monarques se sentiraient amenés à mieux veiller à ce que leurs sujets ne fussent ni opprimés, ni méprisés, ni traités avec injustice » (1).

Avant que la Révolution française n'entrât dans sa période la plus aiguë, presque à son début, elle avait failli avoir un premier contre-coup en Lombardie. Le successeur de Joseph II, le grand-duc de Toscane, devenu l'empereur Léopold II, était un prince moins utopiste et moins despote que son frère, mieux disposé aussi envers les Italiens qu'il connaissait mieux. Il résolut de devancer les revendications de son peuple, et de le rendre arbitre de ses propres destinées. Le 6 mai 1790, partit de Vienne une dépêche impériale ordonnant aux représentants des diverses circonscriptions provinciales du Milanais de se réunir, de se consulter sur les besoins du pays, et, après avoir formulé leurs vœux, de nommer deux ou trois délégués qui viendraient les transmettre à l'empereur à Vienne. L'occasion était aussi heureuse qu'inespérée : le despotisme offrait lui-même d'abdiquer. Tout le monde à Milan était d'accord sur un point : condamner les réformes de Joseph II. Mais les corps privilégiés par intérêt, le peuple par ignorance, ne rêvaient qu'une chose : le retour pur et simple à l'état de choses antérieur, la remise en vigueur des anciens statuts, le rétablissement des anciennes magistratures.

Verri s'éleva plus haut que tous ses compatriotes. Du fond de sa retraite, il écrivit ce beau mémoire *Sur l'état politique du Milanais en* 1790, qui montre quels services il eût été capable de rendre à un pays qui le négligeait. Avec une netteté parfaite, il y exposait le côté vicieux et tyrannique de tous les régimes politiques qui s'étaient succédé depuis la domination espagnole jusqu'à Léopold, faisait ressortir l'importance de la concession du nouvel empereur, expliquait enfin comment il croyait profitable au pays comme au prince d'user de cette concession.

(1) *Hist. de l'invasion*, p. 387-388.

« Depuis des siècles, il n'est pas arrivé à cette province une si bonne fortune. A peine étaient tolérées les remontrances publiques; quiconque en prenait l'initiative s'exposait aux reproches d'intrigue, d'importunité, de fanatisme. Aujourd'hui on invite, on exhorte les fils à s'adresser au père, les hommes à l'homme souverain, les êtres souffrants au monarque sensible et vertueux... Si nous ne disons pas tout, ce sera notre faute. Si, par des demandes indiscrètes et inopportunes, nous nuisons à la cause commune, ce sera notre faute. Si, par une ignorance étroite des principes, nous cherchons un système précaire et la résurrection des vieux préjugés au lieu du règne stable de la raison, ce sera toute notre faute » (1).

Son plan de réformes était très précis. En voici l'économie : La *propriété*, entendue comme l'expression la plus large de la liberté individuelle, doit être sérieusement garantie. Point de propriété assurée sans une constitution. Point de constitution sans un corps permanent intéressé à la faire observer. Au règne du *despotisme*, impuissant à garantir la propriété et la liberté, que succède celui de *la loi* : « L'homme doit vivre en sûreté sous la protection de la loi, et sans avoir besoin de s'abaisser à implorer la protection d'aucun homme. »

Sécurité de la propriété : cette formule résume tout; elle doit être la base de la nouvelle organisation. La première de toutes les garanties qui en dérivent consiste en « un système répressif stable, laissant tout le monde vivre libre et assuré de sa propriété personnelle... La puissance politique ne doit, sous prétexte de correction, de raison de famille, de raison d'état, d'expédient économique, attenter à la liberté d'aucun citoyen ».

La sécurité de la propriété appelle en second lieu « une fixation stable et constitutionnelle de l'impôt, qui ne pourra varier ni s'aggraver sans l'adhésion de l'État ». Un impôt dont la création est laissée à l'arbitraire du souverain rend les

(1) *Sur l'état politique du Milanais.*

propriétés et les fortunes incertaines : la nation doit être appelée à en fixer elle-même la quotité et l'emploi.

En troisième lieu, Verri demande l'établissement « d'un système judiciaire stable, qui, supprimant l'arbitraire, assure un jugement impartial et fixe à quiconque voit sa propriété contestée ».

Enfin la sécurité de la propriété exige « que le monarque soit préalablement éclairé par le corps représentant l'État, avant qu'une loi soit promulguée ». La constitution a pour organe nécessaire une représentation nationale. La politique du despotisme a en horreur toute représentation de ce genre, qui forme pourtant, aux yeux d'un souverain éclairé, « le seul moyen de régner avec gloire, d'éviter les pièges des courtisans, de se rapprocher du peuple, de se fortifier par l'adhésion des intérêts communs ». Le mode de recrutement, le fonctionnement de cette représentation, que Verri appelle « le Corps de l'État », sont examinés en détail. L'élection se fera à deux degrés; les électeurs seront les « propriétaires » inscrits au cadastre censitaire; le mandat sera de six ans. Le « Corps de l'État » se réunira librement et souverainement. Il sera « le véritable tube optique par lequel le monarque verra la vérité, obscurcie par les intérêts des ministres, lesquels sont comme la cataracte aux yeux du souverain ». Dépenses générales, travaux publics, comptes, répartition de l'impôt, réglement des conflits intérieurs entre cités, « il aura en un mot toute l'économie des affaires de l'État ».

Verri terminait son mémoire par un éloquent appel à ses concitoyens, et plus spécialement au corps des nobles milanais, qui allaient être, en cette circonstance solennelle, les interprètes du pays et les arbitres de ses destinées :

« Nobles, ouvrez les yeux, mûrissez vos projets, ne précipitez rien ! Regardez l'Europe, lisez au moins les feuilles publiques, consultez l'opinion, réveillez-vous ! Ce n'est plus le moment de vous réserver à vous seuls toute la représentation de l'État. Tout citoyen possesseur a comme vous le droit d'élire et d'être

élu au service de la patrie. Dans les ténèbres des siècles passés, vous avez pu rendre votre ordre maître de la municipalité, et maintenir une oligarchie; aujourd'hui cet usage gothique et choquant excite la réprobation... Vous avez voulu, ô nobles, abaisser vos concitoyens, et le ministre de la province vous a vous-mêmes abaissés, et vous abaissera encore, si vous persistez, dès que les circonstances le lui permettront. La représentation que vous exercez, ô décurions, est illégale et abusive. Vous êtes nommés par les ministres royaux, non par la cité; Milan ne vous reconnaît même pas pour ses représentants; et si le désaveu public ne s'affiche pas explicitement, voyez si les applaudissements témoignent de quelque confiance. Si vous vous prévalez de votre pratique, la même pratique autoriserait le gouvernement à agir despotiquement envers vous. Si vous vous contentez d'être esclaves, pourvu que vous ayez d'autres esclaves en dessous de vous, vous serez les ennemis de la patrie. Choisissez ce dernier parti, et je vous prédis une catastrophe à bref délai. Les principes sociaux se développent au centre de l'Europe; la lumière se répand rapidement; avant peu le peuple milanais sera éclairé : il vous appellera traîtres au bien public; il vous appellera... Ma plume n'anticipera point en vous annonçant les qualificatifs que vous vous attirerez, si vous insistez pour le maintien d'une oligarchie odieuse et injuste.

» Soyez hommes, et si vous voulez paraître nobles, soyez nobles dans vos pensées et généreux dans vos actions; soyez nobles en obéissant désintéressés à la raison et à la justice. Donnez au monarque l'exemple de sacrifier les préjugés et la routine à l'intérêt général de la province. Dépouillez-vous de tout esprit de caste : la caste d'un homme de bien c'est le genre humain... Montrez que vous connaissez les principes de l'immortel auteur de *l'Esprit des lois,* et que vous êtes les dignes compatriotes et contemporains de l'auteur des *Délits et des Peines.* Citoyens choisis pour parler au nom de tous, parlez avec la vérité et la dignité qui conviennent à la nation que

vous représentez, et pour le bien de laquelle est institué le gouvernement. Le résultat n'est point en votre pouvoir, je le sais; les circonstances pourraient rendre vos efforts inutiles. Mais la trace de ce que vous ferez restera. Les germes de vérité répandus par vos voix autorisées fructifieront, et vos noms seront en honneur aussi longtemps que les hommes garderont la faculté de se souvenir ».

Cette constitution, calquée, ainsi que le remarque Verri, sur le modèle de celle qu'avait récemment octroyée l'empereur aux Pays-Bas, — autre province étrangère à l'Autriche et soumise à sa domination, — avait grande chance d'être aussi accordée à la Lombardie. Il fallait seulement qu'on la réclamât avec insistance et unanimité. Il n'en fut pas ainsi. Verri tout d'abord, pour un motif qui n'est pas bien éclairci, conserva pour lui seul ses excellentes idées, et ne publia point les *Pensées sur l'état du Milanais*. Peut-être cette abstention est-elle l'effet d'un sentiment de vanité froissée, quand il se vit délaissé par ses compatriotes, à une heure où il semblait tout désigné pour être leur délégué auprès du monarque; peut-être a-t-il cédé au découragement en voyant son pauvre pays tout disposé à revenir aux anciens abus, à se replacer volontairement sous la main du despotisme; peut-être (il l'insinue dans sa préface), redoutait-il encore les interprétations malveillantes de ses ennemis; peut-être enfin un vague pressentiment des prochains bouleversements qui menaçaient l'Italie lui suggérait-il l'idée d'attendre : ni sa correspondance, ni aucun de ses écrits ne font connaître les causes de sa détermination. L'opuscule n'a été publié que posthume en 1825.

Privés des lumières de leur concitoyen, les délégués du Milanais se bornèrent à demander le rétablissement de la plupart des institutions abolies par Joseph II, et Léopold, trop heureux d'en être quitte à si bon compte, s'empressa de le leur accorder. Alors Verri ne se fit plus illusion : sans plus conserver de sympathie pour aucune forme du despotisme, il reconnut, non sans une patriotique tristesse, que son pays

n'était pas à la hauteur d'un gouvernement libre; que tout se réduisait pour lui *à la chance* de tomber sur un bon monarque omnipotent. Il songea au règne de Marie-Thérèse, si vivement critiqué par lui, et avoua que sous ce règne « le Milanais fut aussi heureux qu'il est possible de l'être sous le pouvoir absolu » (1).

« Milan — écrivait-il en 1793 — est faite pour un gouvernement despotique : toute la modération dont feraient preuve les habitants profiterait à quelques-uns au détriment de la chose publique : *le seul bien* auquel il nous soit permis d'aspirer est d'avoir un prince droit, bon, appréciant le mérite et *jouissant d'un pouvoir illimité* » (2).

Verri terminait donc en politique par où il avait commencé. Le mot de despotisme qu'il avait d'abord prononcé avec un généreux enthousiasme, après trente années d'une lamentable expérience, il le prononçait de nouveau avec une tristesse résignée. Il ne se doutait guère, dans l'apparente accalmie, des orages que la Lombardie et l'Italie entière étaient à la veille de traverser. Il soupçonnait encore moins, dans ces événements dont les résultats dépassaient toute prévoyance humaine, avoir encore son rôle personnel à remplir.

(1) *Histoire de l'invasion des Français dans le Milanais en 1796*, début.
(2) *Lettres*, t. IV, p. 255.

CHAPITRE VI

LE CITOYEN

I

L'INVASION FRANÇAISE DÉCRITE ET JUGÉE PAR VERRI

Dans les événements de 1796, Verri figure à la fois comme témoin et comme acteur. Il a raconté et jugé l'invasion française à Milan, et il a lui-même pris une part active aux affaires. C'est dans l'accomplissement de ce double rôle, où le citoyen s'est révélé chez lui à la hauteur de l'homme d'état, qu'une mort soudaine vint le frapper.

La campagne d'Italie, si admirable et si unanimement admirée en ce qui concerne la conduite de ses opérations militaires, est au contraire fort diversement appréciée quant à sa direction administrative, quant aux rapports de Bonaparte et des agents français avec les habitants de la péninsule. La multiplicité des incidents, la difficulté des informations, l'état de surexcitation des esprits sont autant de causes des nombreux désaccords qui se remarquent entre les témoignages historiques de l'époque. Dans la multitude des documents locaux, quelques-uns favorables, la plupart hostiles à la cause française, il est fort difficile de faire la part des préventions personnelles et celle de la vérité. Ainsi en est-il tout particulièrement de l'histoire du « *triennio* », de ces trois mémorables années où la Lombardie, de province autrichienne devenue République Cisalpine, passa brusquement de la domination étrangère à l'autonomie, et du régime despotique à celui de la démocratie la plus avancée. Verri a laissé, comme documents relatifs à cette période, et à la période immédiatement antérieure, d'abord une double série de lettres adressées à son frère

Alessandro et figurant au quatrième volume de la publication Casati (1); en second lieu une *Histoire de l'invasion des Français républicains dans le Milanais*, que la mort l'empêcha d'achever. Cette histoire eut une destinée assez singulière. Peu de temps après le décès de Verri, le duc Francesco Melzi d'Eril, son beau-frère, en demanda le manuscrit à sa veuve; et, comme il s'y rencontrait des détails peu favorables à la France, le duc, vice-président de la République Cisalpine et sous l'empire défenseur des idées françaises, le conserva sans le publier. Peut-être même le supprima-t-il. Mais Verri avait laissé une copie de son récit à un employé de la Municipalité de Milan. Son fils, Gabriele Verri, réussit à rentrer en possession de ce document et le communiqua à son ami Custodi, qui le transcrivit à son tour. C'est sur une copie ayant appartenu à ce dernier que l'*Histoire de l'Invasion* fut imprimée pour la première fois à Turin (*Rivista contemporanea*, juillet-août 1856).

Les papiers légués par Custodi à la Bibliothèque Ambrosienne en contiennent une autre version plus correcte, dont s'est servi M. Casati qui l'a insérée à son tour dans les *Lettres et écrits inédits* (2). Une lettre de Gabriele Verri à Custodi s'y trouve jointe et contient l'historique de ce document. L'authenticité de cette *Histoire* n'est pas douteuse. Elle concorde parfaitement, dans la substance des faits et jusque dans la tournure des phrases, avec les lettres de Verri à son frère, dont les copies ont évidemment dû servir à la rédiger. En outre, comme le remarque avec raison Gabriele Verri, les idées, le style, comme aussi, aurait-il pu ajouter, certaines allusions à des faits tout personnels (3), trahissent avec la dernière évidence la main de l'homme d'état si expert en tout ce qui concerne Milan et son histoire.

(1) Sous le titre : *Frammenti di lettere di Pietro Verri al fratello Alessandro a Roma sulla rivoluzione di Francia e poi d'Italia*, 1792-1797. (*Lettres*, t. IV, p. 187-247; 248-258.)

(2) Tome IV, p. 381-434.

(3) « ... *liberati i popoli dal giogo dei fermieri* ... », p. 382 de l'édition Casati. — V. encore p. 431.

Les écrits de Verri n'embrassent point toute la période du *triennio*. La correspondance suit les événements, de 1792 au mois de mai 1797. L'*Histoire de l'invasion,* moins avancée encore, s'arrête avant l'établissement de la République Cisalpine. Mais les lettres contiennent, avec l'exposé des faits, les impressions personnelles de Verri, et le commentaire n'est pas moins intéressant que le récit. Considérée comme source, l'*Histoire de l'invasion* n'est pas un document extrêmement détaillé : on y sent le travail de l'historien, qui laisse intentionnellement de côté les menus objets et s'attache à mettre les faits importants en relief. Par malheur, dans l'histoire des mouvements démocratiques, il n'y a guère de faits insignifiants : les plus petits incidents ont leur importance. Sa réserve, qui témoigne en faveur de son talent d'historien, fait néanmoins regretter qu'à la supériorité de son sens politique, il ne joigne pas quelque chose de la proxilité de ses contemporains, les chroniqueurs Mantovani (1) et Beccatini (2). Il l'emporte sur eux par sa critique, se méfie des on-dit, s'abstient d'affirmer quand il n'est point parfaitement sûr. Quant à ses jugements, son impartialité naturelle, l'indépendance avec laquelle il a parlé de la Révolution et de ses adversaires, disent assez qu'il se tiendra à une égale distance des opinions extrêmes, que révolution et contre-révolution trouveront en lui non un apologiste, mais un juge, exempt de prévention comme exempt de faiblesse.

Que le lecteur veuille bien se reporter au printemps de l'année 1796, au moment où Bonaparte, victorieux du roi de Sardaigne et des Autrichiens, pénétrait en Italie et descendait

(1) *Cronaca di D. Luigi Mantovani, sacerdote milanese, dal 14 maggio* 1796 *al* 31 *gennaio* 1826 (manuscrite), consultée et fréquemment citée par l'historien Cusani pour la période révolutionnaire.

(2) *Storia del memorabile trienniale governo francese e sedicente cisalpino della Lombardia* [par l'abbé Francesco Beccatini], Milan 1799-1800, 3 vol. in-8° — Telles sont, avec celle de Verri, les relations historiques les plus importantes, émanées de contemporains, témoins oculaires des faits.

rapidement la vallée du Pô. A la nouvelle de l'armistice concédé à Victor-Amédée moyennant la cession de Tortona et de Cuneo, les clefs de la Lombardie, l'archiduc Ferdinand quittait Milan en toute hâte, et la ville restait pendant cinq jours, du 9 mai, date de son départ, au 14, date de l'entrée des Français dans la capitale de la Lombardie, sans souverain, sans gouvernement, livrée à elle-même, c'est-à-dire à la seule initiative de ses deux assemblées locales : la Congrégation d'État et les soixante Décurions. C'était une heure solennelle. Selon Edgar Quinet (1), Milan n'étant plus autrichienne sans être encore française, avait là une occasion unique de manifester au grand jour ses aspirations : elle fournit par son silence une preuve manifeste de l'abaissement politique de ses citoyens et de l'abâtardissement du caractère national en Italie. Cette sévérité n'est-elle point exagérée, et la cité lombarde, placée entre le canon des Autrichiens, qui, — l'éminent écrivain semble l'ignorer, — étaient demeurés retranchés dans la citadelle, et celui des Français déjà proches de la ville, pouvait-elle humainement garder tout son sang-froid ? Les conséquences de situations analogues en 1706, en 1733 et en 1746 étaient une leçon pour l'heure présente, et une invitation à ne se prononcer ni trop promptement ni trop bruyamment. Il est toutefois certain que les représentants de la cité, les Décurions, ne se montrèrent pas à la hauteur des circonstances. Verri était de ce conseil. Il aurait voulu que les Décurions envoyassent immédiatement à Paris une délégation au Directoire, pour l'assurer des bonnes dispositions de la Lombardie et défendre les intérêts menacés de la province (2). Les désaccords qui survinrent bientôt entre le Directoire et Bonaparte, les actes arbitraires que celui-ci, de sa propre initiative, se crut plus d'une fois autorisé par les circonstances à commettre, prouvent que Verri n'avait pas tort. Si dès le principe le gouvernement français avait été mieux renseigné sur les dispositions et les

(1) *Révolutions d'Italie*, livre IV, ch. 1.
(2) *Histoire de l'invasion*, p. 395.

ressources des Cisalpins, il eût peut-être empêché, par des instructions plus précises adressées à ses commissaires, le système des contributions de guerre de dégénérer pour le pays en une véritable dévastation. Au contraire, « le corps décurional oubliant les périls imminents de la cité entière, ne voyait que les petites rivalités, à l'heure où il fallait faire taire toutes les passions misérables devant la cause du salut commun. Il commença cependant à tenir séance matin et soir, mais sans règle. Les nouvelles ne se communiquaient point en séance : on n'aboutissait à aucune décision » (1).

Le 14 mai, Masséna entre à Milan, et en reçoit les clefs « en bon républicain », qui « désire les restituer à un peuple ayant ouvert les yeux sur ses véritables intérêts ». Le lendemain l'armée française est sous les murs de la ville, et Bonaparte fait son entrée triomphale en promettant la liberté du culte et le respect de la propriété. Verri, après tant d'autres, a donné sa description de l'armée d'Italie, et, fait assez rare chez ses compatriotes, il a su comprendre tout ce que le débraillé des troupes françaises cachait d'héroïsme et de supériorité réelle sur les troupes ennemies :

« Le spectacle de l'armée était surprenant pour quiconque a connu le militaire allemand. Les Français bivouaquaient sans tentes, marchaient sans ordre symétrique, étaient vêtus de couleurs diverses et déguenillés. Quelques-uns n'avaient pas d'armes ; fort peu d'artillerie ; des chevaux maigres et mauvais ; ils montaient la garde assis ; ils avaient moins l'aspect d'une armée que d'une population sortie hardiment de ses frontières pour envahir les contrées voisines. La tactique, la discipline cédaient constamment devant la bravoure et le sentiment national d'un peuple qui combattait pour lui-même, contre des automates contraints à se battre par peur du châtiment » (2).

(1) *Histoire de l'invasion*, p. 390.

(2) *Ibid.*, p. 392-393.

Verri aime l'armée française, et lui prodigue les marques de sympathie :

« L'armée française est composée d'hommes admirables par le courage, par l'humanité et par le bon sens. Je n'ai jamais parlé à une sentinelle sans être satisfait de sa réponse et de sa courtoisie... Le militaire est patient, discret, nullement arrogant : il est poli et respecte la propriété : il dépose sa fureur dès que cesse le péril. *Ce sont de braves gens, et tous le disent, parce que c'est la vérité évidente* » (1).

« Je vous ai écrit et je vous écris encore qu'il n'est pas possible d'imaginer une armée plus honnête et plus réservée que l'armée française. C'est un fait confirmé par quiconque lui donne le logement » (2).

Malheureusement, il n'existe aucune ressemblance entre le militaire et le fonctionnaire administratif : « Si les commissaires sous lesquels gémissent les soldats étaient de même trempe qu'eux, il ne resterait au peuple conquis qu'à rendre grâces au conquérant » (3). Verri les dépeint au contraire comme des intrigants et des hommes rapaces, qui désolent le pays sans enrichir le gouvernement français, et qui nuisent à la cause de la liberté par leurs actes cruels ou intéressés. Saliceti, commissaire du Directoire, souvent cité comme un modèle de probité, n'est à ses yeux qu'un homme « connu pour sa versatilité et ses vues personnellement intéressées » (4), dont toute la gestion financière se résume en ces deux opérations « fort simples : vider les caisses et ne rien laisser dépenser » (5). « Ennemi passionné des aristocrates » (6), il fomente des troubles, crée et gouverne à sa guise la « Municipalité »,

(1) Lettre à Alessandro, 2 juillet (t. IV, p. 222). — Voir encore les pages 214, 215, 217, 218.
(2) *Lettres*, t. IV, p. 229.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 222.
(4) *Histoire de l'invasion*, p. 406.
(5) *Lettres*, t. IV, p. 216.
(6) *Ibid.*, t. IV, p. 217.

sur laquelle il veut rejeter tout l'odieux des mesures prises à son instigation et à celle de Bonaparte (1). Despinoy, général commandant la place de Milan et président de la nouvelle Municipalité, malmène les membres de cette assemblée et, dans une mémorable séance, va jusqu'à brandir son sabre en signe de menace. Au fond, c'est un grossier et un ivrogne qui traite Milan « en Kalmouk, non en Français » (2). « La belle... était sa maîtresse ; il lui donna deux superbes chevaux qu'il avait pris en réquisition au comte Ciceri » (3). Pinsot, autre commissaire du Directoire, moins ennemi des aristocrates que Saliceti, n'est ni moins tyrannique ni moins insolent que lui. Verri ne lui trouve de remarquable « que l'aigrette indécente et ridicule de son chapeau à plumes » (4). Ce fut lui qui, chargé de réaliser la contribution de vingt millions de livres imposée par Bonaparte et Saliceti, rédigea et fit publier la formule suivante : « Dans quatre jours précis, on présentera la liste *du quart des citoyens aisés de chaque commune,* afin de répartir sur eux la contribution » (5). « Pinsot veut, — dit Verri, — qu'*en quatre jours précis* on lui remette les dépouillements de 1400 communes ! Il veut colloquer le tribut *sur le quart des citoyens aisés* (ce sont ses paroles). Donc trois quarts ne contribueront pas. Que d'absurdité ! Que d'ignorance ! Pinsot s'explique : il dit que c'est nous qui ne savons pas le comprendre : *le quart des citoyens aisés* de chaque commune veut dire : le quart des habitants de chaque commune, lesquels sont citoyens aisés. Un quart de la population travaille la terre ; et dans les autres quarts se trouvent des artisans, des journaliers, des domestiques, etc. ; et il veut choisir le quart de la population pour le charger de toute la contribution, le jugeant composé de citoyens aisés ! Vraiment, pour un homme si ignorant, ce

(1) *Histoire*, p. 405, 406, 408.
(2) *Lettres*, t. IV, p. 219.
(3) *Ibid.*, t. VI, p. 231.
(4) *Histoire*, p. 419.
(5) *Ibid.*, p. 414.

n'était guère la peine de nous l'expédier de Paris : nous en avons assez de pareils chez nous. »

Ce n'est pas tout : la Lombardie, pays tout agricole, possède, en vue de répartir équitablement les contributions foncières, un cadastre, chef-d'œuvre de Pompeo Neri, qui fait l'admiration des hommes compétents de toute l'Europe. Et Pinsot choisit comme moyen de répartition « la commune renommée et la fortune supposée », c'est-à-dire l'arbitraire, l'inégalité et la ruine! Verri fait allusion à des accusations de concussion lancées contre Pinsot par un journal de Milan, et déclare manquer d'éléments suffisants pour les vérifier (1). Mais ce qu'il tient pour certain, c'est qu'un « législateur » tel que lui « ne peut être pris au sérieux que quand un pays a la disgrâce de tomber entre ses mains » (2).

Aux contributions en argent, aux réquisitions en nature, à l'enlèvement des objets d'art, à la main-mise sur l'argent, non seulement des caisses publiques « qui étaient leur conquête », mais encore des caisses d'épargne où « joyaux, or, argent, avaient été déposés sous la foi publique » (3), les envahisseurs ajoutent d'autres actes auxquels Verri est encore plus sensible, et contre lesquels il proteste avec indignation : il s'agit des emprisonnements de nobles, de l'incendie de Binasco, des massacres de Pavie. Ici il faut évidemment faire la part des circonstances, et pour comprendre cette indignation de l'homme d'état milanais, se mettre en quelque sorte dans ses sentiments d'Italien et d'envahi. Le meurtre, l'incendie allumé par malveillance excitent déjà une émotion profonde en temps de paix. Cette émotion se change facilement en une colère patriotique, quand c'est une main étrangère, surtout une main armée et toute puissante qui vient les accomplir. Mais la conduite de Bonaparte, pour être jugée avec impartialité,

(1) *Histoire*, p. 415.

(2) *Ibid.*, p. 417.

(3) *Ibid.*, p. 394.

réclame un sang-froid qu'un Italien, s'appelât-il Pietro Verri, ne pouvait point avoir. Sans doute on soupçonne déjà dans le général de vingt-sept ans qui a présidé à ces représailles, le futur empereur qui assistera impassible aux désastres de 1812 et qui se vantera devant François II de mépriser la vie d'un million d'hommes (1). Mais il faut bien aussi reconnaître qu'en 1796, au milieu des difficultés d'une guerre entreprise et continuée presque sans ressources, à travers un pays peu sympathique sinon hostile, il était du devoir d'un général d'armée de couper court à toute rébellion et de faire un exemple, même un exemple sévère. La campagne d'Italie ne fut pas une invasion de barbares : elle s'accomplit en somme sans trop de rigueurs de ce genre ; et Bonaparte, tout en menaçant les populations de sa vengeance *terrible comme le feu du ciel*, fut infiniment plus clément pour la Lombardie que les anciens souverains de ce pays redevenus ses maîtres en 1799, en 1815 et en 1848.

Voilà les Français dépeints et jugés par Verri. Ce qu'il pense de ses compatriotes n'est pas moins édifiant.

Envahie par les ennemis du dehors, Milan commençait à être travaillée par l'anarchie au dedans. Dès 1794, des placards affichés la nuit invitaient les Milanais à « massacrer le gouvernement et la noblesse, s'ils voulaient s'affranchir du despotisme » (2). Un libelle anonyme désignait Verri, Beccaria, Parini et quelques autres comme ennemis du gouvernement et « jacobins » (3). Vers les commencements de l'année 1795, se formait et tenait ses premières réunions périodiques une société secrète qui devait être le noyau du parti révolutionnaire milanais. Des nobles, le comte Gaetano Porro, le duc Serbelloni, des membres du clergé, les prêtres Lattuada, de Rossi, Calderini, le capucin Prelli, l'olivetain Migliavacca, les avocats Sommariva et Sopransi, tous, au dire de Verri, plus ou moins

(1) Taine, *Napoléon Bonaparte* (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er mars 1887).
(2) *Lettres*, t. IV, p. 255.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 256.

compromis dans leur réputation ou dans leurs affaires, se joignirent à des gens de bas étage, et, à l'arrivée des Français, se montrèrent tout à coup au grand jour avec l'appui ostensible de Saliceti et de Bonaparte. Ils se donnaient le nom de *Société populaire,* « tous très éloignés au fond d'aimer le gouvernement populaire, mais à l'aide de ce titre, très avides d'accaparer le gouvernement du pays et de s'en rendre les véritables maîtres » (1). Ils déclamaient contre les décurions et la noblesse, prêchaient la liberté et l'égalité, organisaient des représentations théâtrales (2) et des manifestations publiques. « La société populaire se montra pour la première fois au dehors le 18 mai.., et se porta sur la place du Dôme pour y planter l'arbre de la liberté. Là, quelques gens avinés et fanatiques lurent des harangues au peuple pour l'inviter à *vivre libre ou mourir*. De telles cérémonies, si elles n'ont pas un sens mystique et religieux, ne peuvent paraître au peuple chose sérieuse et significative, rien n'existant de commun entre une perche et la manière d'être gouverné » (3).

C'est dans ce milieu que Saliceti recruta la plus grande partie de la nouvelle Municipalité. Il y adjoignit quelques hommes — comme Verri et Parini — dont le nom en imposait à tous les partis et était pour tous synonyme de passé honorable et d'indépendance de caractère. Ayant vu de près ces personnages dont « l'incapacité égalait l'audace », Verri put tracer le portrait de plusieurs d'entre eux. Voici d'abord celui du curé Lattuada :

« C'était un des hommes les plus odieux au pays; sa figure vulgaire est celle d'un petit prestolet, d'un aspect qui frise le ridicule, mal vêtu et s'agitant bêtement. Quand il parle, il le fait mal, toujours sur un ton de catéchiste. Il était en abomination dans sa paroisse de Varese, et antérieurement s'était

(1) *Histoire*, p. 408.

(2) Entre autres le fameux *Ballet du Pape*, dont Verri rend brièvement compte à son frère le 15 mars 1797 (*Lettres*, t. IV, p. 244).

(3) *Histoire*, p. 396-397.

fait détester à Corbetta, d'où il avait fallu le retirer ;... au fond c'était un homme de rien, sans principes, et ambitieux de faire parler de lui » (1).

L'ancienne idée de Verri d'envoyer une délégation au Directoire avait été reprise. La Municipalité avait chargé de cette mission trois de ses membres : Serbelloni, Sopransi et le comptable Nicoli. Verri les dépeint à leur tour :

Le premier, « homme absolument nul..., fit à son départ une courte harangue au peuple qui se pressait dans le palais civique : *Citoyens, ou je laisserai mes os à Paris, ou je vous apporterai la liberté...* Six semaines après, il revint et ramenait avec lui... madame Bonaparte » (2). Le second avait « quelque instruction, mais aucun crédit, ayant dissipé toute sa fortune ». Le troisième était « un homme d'une présomption outrée, d'un caractère dissimulé et d'un savoir nul. Aucun des trois ne connaissait les éléments de la science politique, et n'avait de manières qui prévinssent en sa faveur » (3). Le choix de pareils délégués indiquait à lui seul le niveau de la nouvelle Municipalité. Sans doute il se trouvait dans le nombre des têtes plus calmes, de bonnes gens, « parce que dans la composition de cette assemblée on avait voulu tenir compte des opinions; mais ces derniers, faibles et incapables d'opposition sérieuse, répondaient par la patience à la pétulance des meneurs, et faisaient peu de bien parce qu'ils n'osaient résister au mal » (4).

Sévère pour les membres de la Municipalité, Verri ne l'est

(1) *Ibid.*, p. 408.

(2) Joséphine avait épousé civilement Bonaparte en mars 1796; elle ne vint rejoindre son mari en Italie qu'en juin. Elle descendit à Milan au palais Serbelloni. L'insinuation de Verri, trop discrète et trop peu précise pour être interprétée dans un sens blessant, vient cependant confirmer la réputation de « légèreté » dont la mémoire de l'impératrice, malgré son attachement sincère et son dévouement à son époux, n'a pu entièrement se débarrasser.

(3) *Histoire*, p. 408-409.

(4) *Ibid.*, p. 431.

pas moins pour les actes de cette assemblée. A peine entrée en fontions, elle se lançait dans les mesures les plus arbitraires, « s'érigeant en oligarchie, s'arrogeant le pouvoir de faire des lois, et menaçant la tête des riches parce qu'ils étaient tels » (1). Verri cite des faits à l'appui : une contribution de douze millions arrachée en pleine séance à la signature des chefs de trente-quatre familles milanaises, les accusations de conspiration répandues contre les nobles et le clergé, les délibérations relatives à la destruction de la citadelle, la « Bastille » de Milan, (la garnison autrichienne ayant capitulé), et à l'institution d'une garde nationale. Les vues intéressées, la soif de dominer n'empêchaient point la plupart des membres de ramper devant les fonctionnaires français : ils tremblaient sous les menaces de Despinoy, souscrivaient sans protester aux élucubrations financières de Pinsot, et s'étudiaient à prévenir les désirs de Saliceti. Une double préoccupation quelque peu contradictoire les obsédait : « Les *municipalisti,* qui étaient tout autre chose que républicains, se virent, le premier moment passé, dans la nécessité d'échapper aux vengeances de la maison d'Autriche, dont ils avaient qualifié le gouvernement de tyrannique. Pour cela, il leur fallait conserver la faveur des commandants français, même au prix de la ruine de leur patrie ; et d'un autre côté, ils ne reculaient devant aucun moyen pour fonder un parti, pour pousser le peuple au tumulte et l'ameuter contre les riches, persuadés que quand beaucoup de gens auraient commis des actes criminels, ils seraient forcés, pour leur salut personnel, de prendre les armes contre les Autrichiens : idée insensée non moins qu'abominable, les forces matérielles et l'énergie morale des Milanais étant au-dessous d'un tel acte, et la faction oligarchique étant trop dépourvue de caractère et de lumières pour conduire à bonne fin une telle entreprise » (2).

« Voyez, cher Alessandro, écrit tristement Verri à son frère,

(1) *Histoire*, p. 406.
(2) *Histoire*, p. 430.

quel contraste entre les droits de l'homme et un tel gouvernement, entre l'humanité d'une nation sympathique, comme nous apparaissent nos vainqueurs, et la mauvaise politique de ceux qui les gouvernent. Il n'est pas possible de défendre plus mal une si belle cause! » (1).

Les accusations portées contre les nobles l'amènent à parler d'eux une dernière fois. Leurs infortunes n'ont rien changé à son ancienne manière de voir : pour son propre compte, il renonce volontiers aux titres, aux armes et à toutes les prérogatives de son ordre. Mais il avoue franchement qu'il le croit incapable de conspirer : « Les nobles pris en général étaient aussi ignorants qu'orgueilleux, aussi peu aptes à imaginer quelque chose en bien qu'en mal » (2). Les comparant aux émigrés français, il trouve qu'on a tort de vouloir exciter le peuple contre eux : « Chez nous la caste noble n'était ni oppressive ni dure pour le peuple ; les nobles étaient soumis aux mêmes lois que le peuple ; le plus pauvre plébéien pouvait obtenir justice contre le plus riche patricien ; et nous ne connaissions ni les chasses réservées, ni les droits féodaux, ni les autres moyens par lesquels les nobles de France s'étaient rendus oppresseurs du peuple » (3). Les attaques de ce chef contre eux sont donc injustifiées ; on poursuit les *aristocrates* comme on poursuivait quelques années avant les *jacobins* : c'est toujours au fond le même phénomène : une moitié de l'humanité s'ingéniant à opprimer l'autre.

Verri n'est pas défavorable au clergé. Les agents français dans leurs rapports, et les historiens postérieurs sur la foi de ceux-ci, ont souvent accusé les prêtres séculiers ou réguliers, par leurs prédications, leur influence morale, leur abstention même, d'avoir provoqué les mouvements insurrectionnels et d'être responsables des répressions qui les suivirent. L'accusation avait cours : les clubs, les feuilles révolutionnaires, la

(1) *Lettres*, t. IV, p. 226.
(2) *Lettres*, t. IV, p. 213.
(3) *Histoire*, p. 398.

Municipalité même s'en faisaient l'écho, et Bonaparte n'était pas éloigné d'y ajouter foi. Il est si difficile de connaître les véritables instigateurs d'un mouvement populaire ! Verri ne croit pas plus à la conspiration du clergé qu'à celle des nobles. Il s'occupe surtout de lui à l'occasion des troubles de Pavie, et trouve que l'archevêque de Milan et son clergé ont gardé, en ces difficiles circonstances, une attitude absolument correcte vis-à-vis des Français, et ont en même temps témoigné une abnégation pastorale au-dessus de tout éloge :

« Combien était calomnieuse l'accusation qu'on faisait aux prêtres d'être chez nous des hommes ennemis de toute nouveauté, on le vit par la conduite de l'évêque de Côme, Rovelli, et de l'archevêque de Milan, Visconti. Le peuple de Côme commençait à s'agiter, pressé par la misère. Son évêque, bien que n'étant pas riche, après avoir usé de tous les discours pour maintenir le peuple tranquille, eut la générosité de sacrifier 50.000 livres, qu'il fit distribuer aux pauvres, et le calme se rétablit. L'archevêque de Milan, requis par Bonaparte de se transporter à Pavie, alors en état d'insurrection complète, (elle avait désarmé la garnison et le commandant français), ne refusa point de s'y rendre, pour porter des paroles de consolation et de paix : il ne rebroussa point chemin quoique dans le trajet les balles lui sifflassent plus d'une fois aux oreilles. Il entra dans la ville et y fut fort mal accueilli ; les gens du peuple lui dirent qu'il aurait beaucoup mieux fait de se présenter avec trente mille hommes armés qui s'uniraient à eux, que de venir leur prêcher des bassesses. Il se vit menacé de bâtons et d'épées brandis au-dessus de sa tête. Il dut fuir devant les canons français ; et sur cinq personnes parties de Milan, l'archevêque et sa suite, quatre seulement s'en retournèrent en vie. L'archiprêtre Rosales resta à Pavie tué dans la fusillade. Dans les procès qui s'instruisirent postérieurement, il ne se trouva d'autre coupable que le curé de San-Pron, village des environs de Pavie » (1).

(1) *Histoire*, p. 423-425.

Mais que pense de tout cela le peuple, au nom et dans l'intérêt duquel tout le monde prétend agir. Ce qui ressort de l'ensemble des déclarations de Verri, c'est que l'immense majorité des habitants de la Lombardie n'a absolument rien de commun avec le parti soi-disant populaire, représenté par la Municipalité. Les Milanais sont toujours les bonnes gens d'autrefois qui ne demandent qu'une chose : vivre en paix sans s'inquiéter de la forme du gouvernement : « Le peuple manque d'énergie pour le bien comme pour le mal » (1). Les démonstrations politiques, les harangues, les déclamations le laissent sceptique. Il est habitué à tant de changements et à si peu de bons résultats ! Puis l'incertitude du lendemain, le peu de considération des nouveaux administrateurs, enfin un reste d'attachement pour le gouvernement autrichien, « qui avait beaucoup perdu sans doute dans son affection et dans son estime, mais qui n'en était jamais venu au point d'être regardé comme une tyrannie », tout cela le rend hésitant. Ce n'est point par la violence ni par des phrases sonores qu'il eût fallu faire l'éducation politique de tels hommes ; « il fallait que des personnes aimées et révérées du peuple l'instruisissent habilement, lui rappelant les inconvénients et les torts du gouvernement passé et lui montrant la vie plus douce que l'on mène sous un gouvernement républicain » (2). Au contraire, les représentants du gouvernement français, non contents de « satisfaire les besoins de l'armée », convertissent la guerre en une entreprise lucrative pour la République, mettent à sac la province, provoquent des haines et des mouvements populaires, afin que « pêchant en eau trouble, la proie soit plus aisée à saisir ». Les contributions énormes imposées coup sur coup, et surtout l'arbitraire avec lequel elles sont levées, tournent contre eux l'opinion publique qu'ils voudraient se concilier :

« Quand il s'agit d'un gouvernement militaire, la crainte est

(1) *Lettres*, t. IV, p. 227.
(2) *Histoire*, p. 397, 398.

le grand ressort; quand il s'agit d'opérations sur les conséquences desquelles le vainqueur reste indifférent, la route la plus courte est encore la crainte. Mais dans la façon d'exiger les paiements, à force de vouloir tirer du pays conquis autant qu'on pouvait et aussi rapidement qu'on pouvait, l'opinion du peuple, bien loin de se gagner, se changea en défaveur; le mot de liberté même devint odieux, parce que les gens qui prétendaient l'apporter n'apportaient autre chose qu'oppression, épouvante et appauvrissement, dépouillant violemment tous les sujets de leur propriété » (1).

Ces divers jugements sur les envahisseurs et sur les envahis se complètent à l'aide de celui que porta Verri sur le héros de l'invasion française, sur Bonaparte. La personnalité du général en chef émerge déjà au-dessus de celle de tous les Français, militaires et agents civils; son ascendant est si grand, son activité partout si visible, que dans presque tous les jugements portés sur les actes des subalternes, le nom du chef se trouve mis en cause. De là vient la sévérité de Verri quand il apprécie isolément ses divers actes. La responsabilité de Bonaparte vient s'ajouter à celle de Saliceti dans les intrigues de la Société Populaire et de la Municipalité, à celle de Pinsot dans les déprédations financières. Elle apparaît au premier plan dans les actes répressifs d'ordre exclusivement militaire : arrestations et emprisonnements, incendies, massacres. Mais Verri ne s'en tient pas à cette première et défavorable impression. Quand Bonaparte a achevé son œuvre et fondé la République Cisalpine, il revient sur son verdict antérieur : alors les griefs particuliers s'effacent devant la grandeur de l'œuvre accomplie. Verri croit à la sincérité et au désintéressement du général ; il partage cette sympathie secrète qui attirait les Italiens vers leur compatriote d'origine et de caractère, et s'écrie plein d'admiration : « Maintenant s'ouvre devant lui le champ libre, pour conquérir la gloire de fondateur d'une

(1) *Histoire*, p. 422.

République *dans l'Italie, sa patrie!* » (1). Il ajoute dans sa dernière lettre à son frère :

« Je vous résume les faits. L'empereur a renoncé à nous et reconnaît notre indépendance. Milan sera la capitale d'une république..., on nous appliquera à tous la constitution française. Quarante individus choisis par Buonaparte s'en occuperont incessamment. La constitution approuvée par lui deviendra toute notre loi. Les premières nominations aux conseils et à toutes les autorités constituées seront faites par lui; puis, comme elles sont toutes temporaires, l'année suivante le peuple fera ses élections, en sorte qu'au bout de trois ans tous les fonctionnaires tiendront leurs pouvoirs du peuple. Tout respire la modération, le désir de mettre en place les personnes qui ont des biens et de réconcilier les nobles et les gens aisés avec la République naissante. J'étais présent à l'allocution que Buonaparte a tenue devant tous, et c'est là ce qui en ressort. Point de faste, point d'airs mystérieux : le ton d'un homme qui expose naturellement ses intentions et qui ne veut pas de révolution ni de secousse..... Avant peu d'années, l'Italie sera une seule famille probablement : en attendant, sont réunis en un seul état quatorze cités pour le moins et quatre millions d'habitants » (2).

Ce sont là les *novissima verba* de Verri; cette lettre date d'un mois avant sa mort. Qu'aurait-il pensé s'il avait vécu dix ans, vingt ans de plus? Qu'aurait dit l'admirateur du général Bonaparte de son héros devenu l'empereur Napoléon et le souverain de l'Italie, dépendance française; de celui qu'Alessandro Verri, après avoir assisté à toutes les phases de sa grandeur et de sa décadence, qualifiait en 1815 de « fou sublime *(sublime pazzo)*, qui après avoir décimé la génération présente, avait reçu (dans son exil à Sainte-Hélène) un congé honorable du genre humain » (3)?

(1) *Lettres*, t. IV, p. 245-247.
(2) *Ibid.*
(3) Alessandro Verri à Vincenza Verri, 19 août 1815 (*Lettres*, t. IV, p. 328).

II

RÔLE DE VERRI DANS LA MUNICIPALITÉ DE MILAN, SA RENTRÉE DANS LE JOURNALISME, SES DERNIERS ÉCRITS, SA MORT.

Lorsque Verri quittait spontanément les affaires en 1786, il espérait trouver, dans une retraite partagée entre la vie de famille et l'étude, le repos dû à sa laborieuse carrière. Il se trompait. Le tracas des affaires était devenu pour lui un véritable besoin. Il avait trop de compétence dans les matières gouvernementales, « sujet favori de ses actions et de ses pensées » (1), pour réussir à s'en désintéresser. Les haines plus ou moins avouées des uns, l'indifférence du grand nombre lui pesèrent. Il éprouva lui aussi la nostalgie du pouvoir. Il se sentit isolé, « étranger à sa patrie », victime de l'ingratitude de ses concitoyens; et quand, à l'occasion des projets de réforme de Léopold II, en 1790, il vit que personne ne se souciait de son intervention et même de son avis, il donna encore une fois libre cours à son amertume :

« Cardan abandonna sa patrie; Corio, Calchi, Giulini sont morts sans honneurs publics; Cavalieri, inconnu chez nous, fut admiré ailleurs; Frisi se vit négligé et contredit; donna Maria Agnesi (2) passe sa vieillesse dans un hôpital ; Beccaria n'a reçu d'applaudissements que des étrangers : il est glorieux pour moi de me trouver en si bonne compagnie » (3).

Verri était né pour vivre sur la brèche, et pour y mourir.

Léopold II, se conformant aux vœux des délégués de la Lombardie, rendit à Milan en 1790 son assemblée décurionale abolie par Joseph II. Bien que la plupart des biographes ne placent la rentrée de Verri dans la vie publique qu'en 1796, il est cependant certain que, dès 1791, il était l'un des soixante

(1) *Sur l'état politique du Milanais*, début.

(2) Mathématicienne, philosophe et humaniste, née à Milan en 1718, morte en 1799.

(3) *Sur l'état politique du Milanais*, début.

Décurions. Son panégyriste Bianchi le déclare incidemment (1); et le second volume des *Œuvres diverses* (2) de Verri contient des *Observations sur les propositions faites au Conseil général de Milan, le* 20 *janvier* 1792, où, s'adressant directement à ses collègues, il leur soumet et leur discute un projet de règlement intérieur. Il résulte de deux passages de ces observations (3) que le Conseil élisait lui-même ses nouveaux membres. C'est sans doute par une élection de ce genre que Verri sera entré dans l'assemblée décurionale. Noyé comme il l'était dans la multitude des médiocrités qui la peuplaient, il n'eut ni la faculté ni le goût d'y jouer un rôle actif. Il l'avoue lui-même : « J'ai été un des plus négligents à assister aux séances; et certainement je n'ai pas été insensible au stimulant de l'honneur et à l'amour de la patrie ». Le désordre des délibérations réduisait les hommes les mieux intentionnés à l'impuissance. En une occasion Verri put cependant rendre un service signalé à ses concitoyens. A l'approche des Français, au milieu des embarras financiers causés par les impositions extraordinaires dont l'empereur François II, successeur de Léopold, avait grevé la province, l'adversaire victorieux des fermiers réussit encore à faire rentrer dans les caisses de la ville un million de livres en revenus, qui servaient de garantie à la banque Saint-Ambroise et qui y étaient restées confondues avec les revenus du souverain (mai 1796) (4). Ce n'était, il est vrai, qu'une goutte d'eau dans le gouffre du déficit. Son inaction relative avait encore un autre motif : le système d'inquisition politique mis en vigueur dans le pays dès 1792, système qui l'atteignait personnellement par ses mesures vexatoires. Lui, « pauvre vieux retraité », voyait ses lettres décachetées; on lui interceptait le *Moniteur* français, que les membres de la Conférence de gouvernement lisaient ostensiblement sous l'œil com-

(1) *Éloge*, p. 230.
(2) *Scritti vari* (Florence, 1854), t. II, appendice, p. 115.
(3) *Ibid.*, p. 117 et 126.
(4) *Lettres*, t. IV, p. 208.

plaisant de leur président. Un libelle circulait en ville en 1794, et le désignait comme jacobin, « en compagnie de Beccaria, de Parini, et d'une queue d'autres » (1).

Sa situation à l'époque de l'invasion n'était rien moins que rassurante. Père de sept enfants, avec sa femme en état de grossesse, il se devait aux siens et croyait préférable pour eux de demeurer à Milan. D'autre part, en y restant, il lui était difficile sous les regards de ses concitoyens de garder une abstention complète; et quelle situation que celle d'un ancien fonctionnaire de l'Autriche placé entre ses devoirs de reconnaissance envers ses souverains et ses convictions par plus d'un côté favorables à leurs adversaires ! Il en apprécie toute la délicatesse, et fait part de ses inquiétudes à son frère :

« Se montrer hostile à la force envahissante est une folie; se montrer attaché à elle est une action coupable d'abord, périlleuse ensuite. Ma vie passée m'a mis dans la classe des citoyens qui ne peuvent se cacher dans la foule, et les bienfaits que la Maison régnante a prodigués à notre père et à moi m'imposent une reconnaissance fidèle et incorruptible. Le devoir me prescrit d'éviter jusqu'à l'ombre d'une déloyauté : aussi ne trouvé-je d'autre parti à prendre que de transporter ma résidence dans un petit village loin du commerce des hommes » (2).

La crainte d'exposer sa femme et ses filles, à la campagne, au contact de la soldatesque, le pressentiment qu'il avait encore près de ses compatriotes une mission à remplir, le retiennent à Milan. Tandis que le Vicaire de provision, les décurions, les nobles, vont peupler la prison de Sainte-Marguerite ou sont dirigés sur Nice comme otages, la voix publique le désigne à Saliceti comme un des Milanais les plus dignes de figurer dans la nouvelle Municipalité. Il apprend sa nomination sans avertissement préalable : « J'ai cherché à m'en exempter, alléguant ma dureté d'ouïe. On m'a dit de donner

(1) *Lettres*, t. IV, p. 252, 253, 256.
(2) 2 avril 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 194).

ma démission par écrit. Je l'ai donnée et, avec la meilleure grâce du monde, on ne l'a pas acceptée » (1). Verri rentrait donc, la main à demi forcée, dans la vie publique. Ses hésitations, loin d'être un signe de pusillanimité, n'étaient que la conséquence de l'idéal élevé qu'il se faisait de ses nouvelles fonctions : « L'homme appelé aux charges publiques ne peut mériter le titre de vertueux s'il n'est pas doué de courage, et si, placé entre l'iniquité et le danger, il ne choisit pas résolument le danger : *la probité passive est une demi-probité* » (2). Il se défiait de lui-même, de son âge, de ses lumières. Mais une fois lancé dans les événements, il n'hésite ni ne compte plus. Il ne se contente point d'être l'homme de la probité passive, il sera, dans toute la force du mot, l'homme vertueux.

Au milieu de l'affolement qui s'empare des gouvernants comme du peuple à l'approche de l'armée française, il est calme, non par insouciance, mais par force de caractère. Il se rappelle ses vieux souvenirs classiques et cite de mémoire, non sans les estropier un peu, les vers bien connus d'Horace qu'il s'applique à lui-même : « *Fortem* (sic) *et tenacem* devrait être l'hymne à entonner; mais les esprits sont égarés » (3). — « Vous vous étonnez de ma tranquillité d'esprit. Il n'y a pourtant rien d'étonnant à ce qu'un événement que j'ai prévu cet hiver me trouve en cet état » (4). — « Il faut avoir la tête calme, ne pas s'affoler dans le désarroi général et ne pas s'avilir avec la multitude. *Memento rebus in arduis servare mentem* » (5).

Quant aux préjugés nobiliaires, sans jouer le faux démocrate comme les nobles Serbelloni, Visconti, Porro, il en est assez exempt pour ne point souffrir de l'égalité poussée aux dernières limites : « Sur l'adresse de vos lettres, dit-il à son frère,

(1) 25 mai 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 211).
(2) *Histoire*, p. 431-432.
(3) 18 mai 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 210).
(4) 25 mai 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 210).
(5) 1er juin 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 214).

écrivez simplement : *au citoyen Pietro Verri*. Toute vanité m'est odieuse : dans le fond de mon cœur je n'ai jamais aimé les titres, si ce n'est pour ne pas me trouver en-dessous de ceux qui s'en paraient... Aujourd'hui, par la suppression des galons et des formules honorifiques, je ne me sens en rien frustré : les illusions désagréables s'évanouissent. Je ne sais si j'ai raison ou tort d'être ainsi fait, mais je le sens et je le dis » (1). A Ornago (2), dans l'oratoire placé auprès du caveau de sa famille, il fait, de sa propre initiative, retirer ses armes et les remplace par cette inscription :

PETRUS VERRI STEMMA ABSTULIT
NOMEN POSUIT

C'est dans de telles dispositions d'esprit que Verri était entré dans la Municipalité de Milan. Pour l'expédition des affaires, cette assemblée était divisée en trois comités; Verri appartenait au troisième, dont les attributions, des plus variées, s'étendaient aux services suivants : cens, impôts, finances, archives, caisses, rentes, contentieux, affaires ecclésiastiques, bienfaisance, instruction publique, théâtres, commerce, arts, manufactures. Sans connaître tout le détail des faits et gestes de Verri comme membre de cette assemblée, on possède, dans ses écrits personnels, dans les citations de son biographe et ami Bianchi, enfin dans les procès-verbaux des actes de la Municipalité dont le registre est déposé aux Archives Civiques à Milan (3), des indications circonstanciées qui permettent de suivre d'assez près son rôle comme « *municipaliste* ».

Les malentendus fréquents et les altercations qui en étaient la suite entre Despinoy et divers membres de l'assemblée municipale lui suggérèrent l'idée d'une excellente mesure d'ordre intérieur. Le 25 prairial, il demanda « que dorénavant

(1) 28 mai 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 211-212).

(2) Petit endroit situé à douze milles au nord-est de Milan, et où Verri possédait une villa.

(3) *Archivio Civico*, à San Carpoforo.

la Municipalité n'envoyât plus ses membres recevoir les ordres verbaux des fonctionnaires français, mais que toute correspondance entre elle et une autorité ou un commandant militaire quelconque se fît par écrit, ou directement de la bouche du commandant de la cité ou du commissaire muni de pouvoirs » (1). La motion fut adoptée à l'unanimité.

Sa compétence le désignait pour prendre part aux discussions des graves mesures financières alors proposées. Quand la Municipalité voulut décréter un emprunt forcé sur un certain nombre de familles opulentes, Verri combattit de toutes ses forces une disposition aussi attentatoire à la liberté et à l'égalité; et Bianchi rapporte, d'après les notes mêmes de l'auteur, le discours qu'il prononça. Ce discours donnera l'idée de son éloquence parlementaire, éloquence un peu emphatique, selon le goût de l'époque, mais émue et entraînante, l'éloquence naturelle du *vir bonus,* que les circonstances ont rendu *dicendi peritus.*

« Forcer un certain nombre de familles à un prêt est en soi une injustice. Les charges publiques doivent être réparties sur toute la société, en raison des facultés de chaque contribuable. On dira qu'il s'agit d'un prêt. Mais c'est un prêt fait on ne sait à qui, ni à quel terme de restitution, ni à quelles conditions. Prêt forcé est synonyme de rapine, et mon cœur y répugne... Nous voulons être républicains, et nous commençons par violer les propriétés et par nous montrer indifférents à la violence et au bon droit. Nous voulons une république populaire, et nous commençons par heurter l'opinion du peuple dont nous devions être les plus intègres défenseurs. On dit que l'opinion du peuple n'est pas encore formée selon les bons principes. Vous

(1) Registre des procès-verbaux de la municipalité, 25 prairial :

« Fatta mozione dal cit. Verri che d'ora in avanti non si spediscono più a ricevere ordini verbali i membri della municipalità, ma che ogni corrispondenza fra essa e qualunque autorità comandante si faccia in iscritto o a voce dal comandante della città, o dal commissario munito d'autorità.

» Fu accettato a pieni voti l'adempimento successivo. » (Inédit.)

vous mettrez donc à violenter l'opinion et à avilir violemment le peuple pour le conduire à la liberté?... Si vous voulez que le peuple aime un nouvel ordre de choses, faites-lui en sentir et aimer les effets; faites qu'en comparant l'état passé avec l'état présent, il trouve le dernier préférable au premier..... Tant que vos journaux seront pleins d'injures et de personnalités, vous ne vous attirerez jamais la sympathie ou l'estime publiques. Tant que vous violerez les propriétés des citoyens avec le système de réquisitions, vous ne serez jamais regardés comme les Pères de la Patrie. Tant que vous exercerez une sourde inquisition sur les opinions, tant que vous ferez emprisonner selon votre caprice les ennemis supposés de la Démocratie, le peuple vous craindra, vous serez terribles à ses yeux, mais vous n'obtiendrez jamais d'être considérés comme de bons citoyens. Et que ferez-vous en vous isolant ainsi du peuple? Vous tomberez dans la contradiction de vouloir fonder un gouvernement populaire avec la désapprobation manifeste du peuple » (1).

Une erreur invétérée, que Verri s'était attaché trente ans auparavant à réfuter, fut rééditée dans la Municipalité. Un membre affirma que le Milanais produisait, en un an, une quantité de grains suffisante pour la consommation intérieure de trois années. Et comme Verri se récriait, lui qui avait pourtant étudié assez bien et d'assez longue date la question alimentaire, il se vit taxé d'ignorance et presque de radotage. Pour toute réponse, il se tut; mais quelques mois après, paraissaient à Milan les *Réflexions sur le commerce des grains*, écrites par lui en 1769, et publiées dans leur forme primitive, avec quelques mots seulement de préface. Les circonstances sont changées, disait-il en substance; les finances, jadis occultes, dépendent aujourd'hui d'une autorité qui est censée reposer sur l'opinion. Mais les vrais principes sont les mêmes. Et faisant allusion au reproche insultant d'incapacité : « J'aime

(1) Bianchi, *Éloge*, p. 234, 236.

ma patrie, — ajoute-t-il, — comme je l'ai toujours fait pendant ma vie. Si j'ai contribué à la délivrer du joug des fermiers, si j'ai cherché au prix de bien de la peine, à jeter la lumière sur son commerce et sur ses lois rélatives aux grains..., les gens sensés (*i discreti*) me sauront gré de leur communiquer le fruit de mes labeurs, tel quel, sans même donner au livre la forme qui conviendrait en présence des changements survenus dans les affaires publiques : ce serait une besogne dont je n'ai ni l'envie ni le temps de me charger » (1).

La Municipalité le nomma président d'une commission de quarante citoyens chargés de vérifier les comptes de l'administration provisoire qui avait fonctionné quelques jours à Milan à l'arrivée des Français. Cette opération, de nature à apporter des éclaircissements sur l'augmentation des charges de l'État, avorta, dans la confusion générale, grâce aux intrigues des gens intéressés à ce que leurs turpitudes ne fussent pas étalées au grand jour (2).

Le passage de Verri dans la Municipalité fut signalé par un autre fait, encore plus marquant peut-être que ses actes et ses discours. Au nombre des quelques membres de la minorité impuissante, il eut la bonne fortune de rencontrer un Milanais de la vieille trempe, digne à tous égards de siéger à côté de lui : le poète Parini, son ancien adversaire, que les malheurs des temps rapprochèrent de lui, et dont ils firent bientôt son confident et son ami. Parini avait dû à son origine plébéienne et à ses tendances démocratiques d'être choisi, quelques jours après Verri, comme membre de la Municipalité (3). Il n'avait pas, comme ce dernier, la compétence technique et

(1) *Sulle leggi vincolanti principalmente il commercio de' grani* (Milan, 1796), préface.

(2) Bianchi, p. 237-238.

(3) La Municipalité comprenait primitivement 16 membres. Verri y était entré le 21 mai, dès sa création. Le 24 mai, Bonaparte, avant de quitter Milan, décréta, d'accord avec Saliceti, la nomination de 14 nouveaux membres, au nombre desquels figure Parini.

cette habitude de manier les hommes que donne une longue pratique des affaires; mais il apportait son bon sens, sa fermeté de caractère et cette pointe d'esprit satirique qui ne faisait pas oublier le poète du *Jour*. C'est lui qui, en présence du terrible Despinoy jurant et frappant du sabre sur la table des délibérations, saisit son écharpe tricolore qu'une décision récente enjoignait aux *municipalisti* de ne plus porter à la ceinture, mais à l'épaule, et se levant au milieu de ses collègues muets de terreur, la présenta ironiquement au commandant en disant: « Si vous nous la mettiez encore plus haut, et nous la passiez autour du cou ! » (1).

Parini appartenait comme Verri au troisième comité; on les voit, le 29 prairial, délégués tous deux avec le président pour aller complimenter « les hommes de lettres arrivés ici par commission du Directoire exécutif » (2). Il est curieux et touchant tout à la fois d'entendre l'ancien rédacteur du *Café* parler dans ses lettres de l'auteur du *Matin* :

« Parini le poète est « municipaliste », et mon collègue.

(1) On cite de Parini bien d'autres mots à la hauteur de celui-là : « Vive la République! Mort aux aristocrates! » s'écrie un terroriste. Parini l'interrompt : « Vive la République, et mort à personne! »

Un Christ ornait la salle des séances : quelqu'un propose de le faire disparaître : « Où n'est point admis le citoyen Christ, je n'ai moi non plus rien à faire! » Et Parini se lève et sort.

Quelqu'un l'apostrophait en le tutoyant. Parini, qui n'était cependant pas suspect de préjugés aristocratiques, lui répond : « L'égalité ne consiste pas à m'abaisser à votre niveau, mais à vous élever au mien, si vous en êtes capable. Mais pour cela il faut autre chose que des bavardages sonores et des hurlements de place publique. Et vous resterez toujours un misérable, même en vous appelant citoyen; tandis qu'en me donnant ce titre, vous ne m'empêcherez jamais d'être l'abbé Parini. » Cf. Cantù, *L'Ab. Parini,* p. 258-259.

(2) Registre de la Municipalité, 29 prairial :

« Proposta una delegazione di complimento ai litterati francesi qui giunti, commissione del Direttorio esecutivo.

— Si addoto all' unanimità e furono nominati alla medesima il Presidente con li due cittadini municipalisti Verri e Parini. » *(Inédit.)*

C'est un homme un peu pédant, mais éclairé sur les principes de la science sociale et de beaucoup de probité » (1).

Sa sympathie pour lui augmente à mesure qu'il le connaît mieux. Ils se confient l'un à l'autre leurs inquiétudes et leurs angoisses patriotiques :

« Figurez-vous quel état est celui d'un homme de probité en pareille compagnie. Parini, le ferme et énergique Parini, pleure quelquefois. Moi, je ne pleure pas, mais je frémis, et je l'aime comme un homme de la plus haute vertu » (2).

Le caractère indépendant de Parini, son aversion de moins en moins dissimulée pour le parti démocratique finissent par impatienter ses collègues et les agents français. Au mois d'août, la Municipalité est réduite de 31 à 23 membres; les hommes les plus gênants sont écartés :

« Je suis ennuyé de la Palingénésie. Elle me semble bien longue. L'autorité française a congédié sept membres de la Municipalité. Trois d'entre eux étaient vraiment rapaces. Les autres ont été écartés par esprit de parti : parmi ces derniers, notre Parini, homme aimant la justice et ferme contre *civium ardor prava jubentium*. Je m'attriste et me réjouis avec lui » (3).

Parini n'était pas resté trois mois aux affaires. Il quittait ses fonctions avec dignité, déclarant bien haut qu'il n'avait pas démissionné, mais qu'on l'avait fait sortir de la Municipalité (4); il distribuait aux pauvres tout ce qu'il avait touché d'émoluments. Verri le juge en ces termes dans son *Histoire de l'invasion :*

« Le public connaît en lui le poète; quiconque le fréquente connaît l'homme décidément vertueux et ferme : c'est pour cela que le parti dominant le fit bientôt congédier. La même chose ne m'est point arrivée à moi, peut-être en considération

(1) 8 juin 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 216).

(2) 27 juillet (*Lettres*, t. IV, p. 227).

(3) 6 août (*Lettres*, t. IV, p. 230).

(4) « Onde, abate Parini, siete pur uscito da quella congrega? — Uscito? (ripos' egli), mi han fatto uscire! » (Cantù, *L'Ab. Parini*, p. 259.)

de mon âge et des fonctions que j'ai antérieurement remplies, peut-être aussi par la raison que, dans ma façon de m'opposer à l'injustice, j'ai été plus réservé, me taisant sur ce qui était moins criant et inévitable, et me bornant à signaler doucement les fâcheuses conséquences du reste » (1).

Dans la Municipalité milanaise, Verri et Parini forment en quelque sorte groupe à part. La poésie, interprète du sentiment public, a, par l'organe de Vincenzo Monti et du poète milanais Porta, réuni dans une même apothéose ces deux adversaires réconciliés, l'homme d'état patricien et le plébéien poète, qui avaient si dignement défendu côte à côte, en ce moment difficile, la cause de la patrie et celle de la justice.

Non content de payer de sa personne dans le conseil de la cité, Verri voulut payer aussi de sa plume, et tâcher d'éclairer la masse de ses concitoyens. L'ancien rédacteur du *Café* se ressouvint de sa vocation d'autrefois, et se refit journaliste. A Milan comme partout, l'avénement du parti populaire avait provoqué l'éclosion d'une quantité de feuilles révolutionnaires, toutes plus violentes les unes que les autres (2). Quelle estime professait Verri pour cette presse et ses rédacteurs, son *Histoire de l'invasion* n'en fait point mystère :

« Aucun moyen ne fut négligé par la cynique impudence de ces folliculaires de bas-étage, pour rendre exécrables les personnes bien nées et bien élevées... La seule impression que firent ces journaux sur les lecteurs fut le dégoût, à tel point que beaucoup ne voulaient même pas les lire. Et en effet, c'étaient de vrais cloaques de calomnies, de violences et d'in-

(1) *Histoire de l'invasion*, p. 431.

(2) Le *Journal des patriotes d'Italie;* le *Journal des amis de la liberté et de l'égalité;* le *Journal sans titre;* les deux feuilles anti-françaises de Melchiore Gioja : la *Gazette nationale de la République Cisalpine* et le *Censeur;* le *Rédacteur cisalpin*, organe officieux du gouvernement; enfin les deux feuilles du baron Custodi, futur biographe de Verri: le *Tribun du peuple* et le *Compilateur cisalpin*, toutes deux supprimées dès leur apparition pour leurs violentes attaques contre le gouvernement.

décences, non seulement contre la religion, mais contre l'honnêteté, vomies sans talent et sans autre mérite que celui d'une audace grossière » (1). Parmi ces journaux, le *Thermomètre politique de la Lombardie* n'était pas un des moins avancés, mais il gardait encore dans la forme une dignité relative. Il se montrait en outre assez hospitalier, et s'alimentait même en grande partie d'articles communiqués par des personnes étrangères à sa rédaction. C'est ce qui décida Verri à lui adresser, à partir du mois de décembre 1796, une série d'articles fort intéressants. Il était loin d'admettre tout ce qui se débitait dans ce journal, et de son côté le *Thermomètre*, en lui accordant l'insertion, rendait hommage à son caractère, mais faisait de fortes réserves et même des critiques en règle sur le fond de ses idées :

« Nous publions, écrit le rédacteur de ce journal, un opuscule qui nous a été communiqué il y a quelque temps. L'auteur, par ses œuvres philosophiques et économiques et plus encore par ses qualités connues d'ancienne date, a mérité nos hommages et ceux de l'Europe cultivée. C'est *Pietro Verri*, membre de la Municipalité. Son nom seul suffit à attirer l'attention du public. Pour nous, avec cette confiance que nous inspire un homme vraiment sage et supérieur à toute espèce de mesquine jalousie, bonne seulement pour les pédants et les imbéciles, nous ajouterons quelques réflexions de notre crû pour développer les siennes. Nous croyons que la liberté avec laquelle nous discutons les opinions d'autrui est la preuve la plus certaine de l'estime que nous avons pour l'auteur » (2).

L'article par lequel Verri inaugurait sa rentrée dans le journalisme avait pour titre : *Pensées d'un bon vieux qui n'est pas lettré* (3). C'est le plus important de ceux qu'il publia, celui

(1) *Histoire*, p. 425.

(2) *Thermomètre politique*, n° 44, 3 décembre 1796, p. 154. — La *Bibliografia Verriana* de M. Vismara ne mentionne pas cette collaboration.

(3) *Pensieri d'un buon vecchio che non è letterato* (en deux parties) (*Thermomètre*, 3 et 6 décembre).

qui défraya aussi le plus la critique. L'idée en est originale.

Le « bon vieux », derrière lequel se cache Verri lui-même, s'est demandé, en présence des changements survenus coup sur coup en Lombardie, comment faire pour vivre en sécurité. En se creusant le cerveau, « la minière où il a cherché la vérité », il a découvert qu'il faudrait pour cela avoir à la tête du pays « des hommes justes, bienfaisants et qui eussent la tête bien faite ». Comment y arriver? L'expérience a prouvé qu'une monarchie n'a presque jamais choisi que des hommes sans capacité ou sans probité : « L'homme de bien se tient naturellement loin des cours. » Tel est l'avis du bon vieux, qui n'est pas tellement illettré qu'il ne se souvienne de cette parole du Tasse : *Vidi e conobbi anch' io le inique Corte.* A la différence du souverain, « le peuple se trompe rarement quand il juge de la probité d'un homme et de la confiance qu'il mérite. Comme le simple bon sens est juge de la moralité des actions, le jugement populaire, tant qu'il n'est ni faussé, ni précipité, sera toujours certain en ce qui concerne la moralité. Si donc tous les emplois publics viennent à être décernés par le libre et calme jugement du peuple, nous serons en de bonnes mains ».

Pour obtenir du peuple, ce jugement « libre et calme », le bon vieux voudrait que l'expression de ce jugement, le *vote,* eût lieu avec solennité, en assemblée, dans l'endroit le plus sacré pour tous, l'église, sous la présidence d'un ministre de Dieu. Quand tous les électeurs seraient entrés, placés et assis, « avec défense de se déplacer et de se promener, de sorte que personne ne puisse exercer de pression sur les suffrages », l'ecclésiastique président se lèverait et ferait un petit sermon. Il rappellerait à ses concitoyens la gravité de l'acte qu'ils vont accomplir, sous « l'œil pénétrant de Dieu qui les regarde et devant qui ils seront responsables » ; il les inviterait à ne se laisser dans leur vote influencer par personne :

« Moi qui vous parle, je me considérerais comme un prévaricateur si je vous invitais à donner votre voix à un tel. Non,

citoyens, ne prêtez l'oreille aux conseils de qui que ce soit; ce sont de terribles moments dans lesquels l'astuce insidieuse met tout en œuvre pour circonvenir votre docilité..... Gardez-vous de la séduction de ces charlatans qui, après avoir mené une vie ridicule ou honteuse, crient depuis quelque temps et vocifèrent en énergumènes, et s'érigent en défenseurs du peuple en diffamant par tous les moyens les citoyens aisés, honnêtes et tranquilles qui vous ont donné jusqu'ici votre subsistance et celle de votre famille en échange de votre travail... Que la France vous serve d'exemple, elle qui a dû souffrir des maux extrêmes tant qu'elle est demeurée la proie de cette faction scélérate!... Dieu vous a donné la raison et vous a distingués de la brute à l'aide de cette empreinte de la Divinité; vous devrez compte à Dieu de n'en avoir point fait usage en cette circonstance capitale : l'homme doit se définir un animal raisonnable et non plus un animal docile. »

Avant de procéder au vote, on invoquerait les lumières divines et l'on réciterait « pieusement le saint hymne *Veni Creator* ». Aussitôt après, « sans plus de verbiage (*senza altro cicalio*) », commencerait l'élection. Une difficulté pourrait se présenter : la trop grande quantité d'hommes de bien désignés par leurs concitoyens. Le « bon vieux » proposerait alors que les élus désignassent à leur tour un petit nombre d'entre eux comme les plus méritants. C'est le suffrage à deux degrés, déjà préconisé par Verri en 1790 (1). Mais il est un point sur lequel il insiste tout particulièrement, et l'on reconnait là le fruit de son expérience administrative : il tient à ce que tous les emplois publics soient *temporaires,* afin que le fonctionnaire ne perde jamais de vue ces deux choses : la reconnaissance qu'il doit au peuple qui l'a appelé à le gouverner, et le moment peu éloigné où il rentrera dans la classe du peuple, exposé lui-même aux maux auxquels il aura ouvert la porte.

Il n'est pas aisé de savoir quelle valeur attachait Verri aux

(1) *Pensées sur l'état politique du Milanais,* Corps de l'État.

idées renfermées dans ce curieux morceau. Certes, il n'était alors ni d'âge ni d'humeur à plaisanter, et il avait trop de préoccupations graves pour se lancer dans de pures fantaisies politiques. Si elle est sérieuse, cette idée d'associer la religion à la politique à une époque où l'une et l'autre engageaient un de leurs plus terribles conflits, ce vœu de voir s'accomplir les actes de la vie publique moderne, à l'ombre et sous la protection du sanctuaire, sont choses bien italiennes. Ils montrent que le schisme n'était pas encore si profond en Italie entre les réformateurs politiques du dix-huitième siècle et leurs ancêtres, les Dante, les Rienzi, les Savonarole. Ils attestent une fois de plus la persistance du sentiment religieux dans l'âme italienne, et, en pleine Révolution française, l'identité encore parfaite pour un Italien, du catholicisme et de la religion. Que Verri prît ou non son propre langage au sérieux, le rêve, si beau qu'il fût, n'en était pas moins un rêve : les événements le lui eussent démontré (1), si la critique n'avait pris les devants. A son frère, que le séjour de Rome avait transformé en un adversaire de la Révolution et de la philosophie, ses idées parurent bizarres, incohérentes ; Alessandro le lui exprima en termes assez vifs. Elles ne choquèrent pas moins les révolutionnaires milanais, qui eurent bientôt fait d'appeler Verri un fanatique. Il est très édifiant de lire dans le *Thermomètre politique*, moins de huit jours après la publication des *Pensées*

(1) Moins de deux ans après que Verri écrivait ces lignes, le 28 octobre 1798, sous la première République Cisalpine, le général Brune, commandant militaire de Milan, essaya de réunir l'assemblée primaire dans le Dôme, pour obtenir d'elle la consécration solennelle des modifications qu'il avait opérées dans la Constitution de cette République. La séance fut une véritable bacchanale. On y cria à tue-tête, on s'y réunit en groupes isolés, on y brûla des torches pour s'éclairer et jusqu'aux bancs de l'église pour se chauffer : *Furono abbruciate le panche che trovarono in libertà per riscaldare i cittadini* (Marelli, *Giornale storico della Cisalpina*, manuscrit : Bibl. Ambrosienne). Brune ne réussit point à dominer le tumulte, et l'autorité eut toutes les peines du monde à faire évacuer le Dôme (Cf. Cusani. *Storia di Milano*, t. V, p. 236-237).

d'un bon vieux, un article critique intitulé : *Pensées des rédacteurs sur les pensées du citoyen Verri* (1). Le journaliste loue « son zèle et son ingénuité d'esprit », reconnait l'utilité de quelques-uns de ses conseils, « dignes d'un vieillard vraiment philosophe, sinon lettré » :

« Mais que dirons-nous, — s'écrie-t-il, — de ces églises où il croit possible et conseille de faire les élections ? et plus encore de cet ecclésiastique qui y préside pour les ouvrir et les diriger avec son *bref discours ?* ».

Là-dessus le fougueux rédacteur entame un réquisitoire en bonne forme contre les ministres de toutes les religions. Il y parle de l'archevêque Aribert et du Pape, des Fénelon « qui se font à peine admirer et aimer sur la scène (?) », et des Borromée « dont on ne conserve plus que le souvenir ». Il a grand'peine à croire qu'on trouve encore « des prêtres plus dévots du Christ que du Pape, et qui mettent l'intérêt public au-dessus de l'intérêt personnel ». — « Le discours du citoyen Verri, conclut-il, annonce parfaitement cette religion qui n'entre point en lutte avec la république démocratique. Mais à qui se fier ? Il faudrait chercher ou préparer au moins des ministres qui en fussent dignes ! Pour l'honneur de la religion et de l'humanité, nous voulons croire que l'existence en est possible, mais tant qu'elle n'en sera pas évidemment constatée, gardons-nous de leur donner la moindre influence dans l'État. Nous respectons les ministres de la religion pourvu qu'ils aient les lumières et la vertu du citoyen Verri ; mais nous méprisons tous les autres, qui méconnaissent le mérite et sont plutôt les ministres de la discorde que ceux de la vérité et de la vertu ».

Le 13 décembre parut un second article, la *Motion du citoyen Verri à la Municipalité de Milan*, sur les honneurs publics à rendre à la mémoire de Beccaria et des autres grands hommes milanais. Le numéro du 20 décembre contenait un

(1) *Pensieri degli estensori su' pensieri del cittadino Verri pubblicati nel n° 44* (*Thermomètre*, 10 décembre 1796).

apologue : *Méthode pour changer les opinions des hommes* (1) : Jadis les Lesbiens, se nourrissant mal, furent atteints d'une maladie de langueur. Ils firent appel aux lumières des Béotiens. Ceux-ci leur envoyèrent une secte d'empiriques, qui commencèrent par leur adresser les épithètes les plus malsonnantes, puis, joignant les actes aux paroles, voulurent les forcer à coups de verges à sortir et à marcher. Les Lesbiens n'en pouvaient plus. La renommée en parvint à Athènes. Leucippe fit voile pour Lesbos; il réprimanda les Béotiens qui voulaient guérir les malades sans rechercher la cause de leur maladie. Il les chassa, et réformant les idées des Lesbiens sur la manière de se nourrir, il en fit en peu de temps les athlètes les plus célèbres de toute la Grèce : « Alors naquit le proverbe que le gouvernement ne fait pas des hommes ce qu'il veut, mais ce qu'il sait faire ». L'allusion aux démocrates milanais et à leur conduite envers le peuple est assez évidente.

Le 21 juin 1797, paraissait le *Moyen de terminer les disputes*, sorte de petit vocabulaire où Verri précisait et rectifiait le sens des mots les plus en usage dans la polémique révolutionnaire : *liberté, tyrannie, anarchie, peuple, gouvernement légitime,* etc. (2). Enfin, le 28 juin 1797, — le jour même de la mort de Verri, — le *Thermomètre politique* insérait son dernier article, une *Lettre du philosophe N. N. au monarque N. N.* (3). On la sent écrite sous l'impression des derniers événements. L'Italie est sur le point de voir les faits acquérir force de loi; ses différentes provinces vont obtenir du même coup l'indépendance et la constitution républicaine. A la veille du traité de Campo-Formio, la « Palingénésie » ne semble plus tout à fait une utopie. Verri croit très sincèrement que le régime monarchique a fait son temps, que le seul parti honorable qui reste aux souverains avant de disparaître, c'est « de se rendre pères

(1) *Metodo da cangiare le opinioni degli uomini.*

(2) Verri y commet, par parenthèse, une assez grosse erreur. Il définit le mot *Chouan* (*Scioanno*), « le nom d'une famille de France ».

(3) *Lettera del Filosofo N. N. al Monarca N. N.*

de la liberté de leurs peuples », d'abdiquer spontanément. C'est ce que le philosophe N. N. insinue au monarque N. N., sur un ton assez cavalier et presque narquois, en affectant de « lui donner le *voi* », auquel Verri, par un reste d'habitude aristocratique, était pourtant si sensible quand il s'entendait interpeller sur ce ton par les démocrates.

L'activité de Verri ne se borna point à écrire quelques articles de journaux. Il conservait manuscrits plusieurs travaux de sa jeunesse et de son âge mûr, auxquels les circonstances donnaient un regain d'actualité. On sait déjà comment, à la suite d'un incident de séance dans la Municipalité, il publia son opuscule *Sur le commerce des grains*. Il commença également l'impression du *Mémoire sur l'économie publique de l'État de Milan;* mais ce travail, que sa mort interrompit, ne parut que l'année suivante, en 1798. Enfin, en réponse aux accusations des démagogues contre le clergé, il rédigeait et publiait une *Réplique aux détracteurs de l'archevêque de Milan, Filippo Visconti* (1).

Aux occupations que ses fonctions publiques et ses travaux personnels lui occasionnaient, venait s'ajouter un double souci bien légitime et bien pressant : ses affaires privées et sa famille. L'invasion avait été très onéreuse pour lui. A l'arrivée des Français, il eut à loger un général (Kilmaine), deux adjudants-généraux, un capitaine et huit chevaux (2). Deux de ses chevaux personnels furent réquisitionnés et emmenés en France (3). Dans la contribution extraordinaire de vingt millions de livres tournois levée sur les « citoyens aisés », sa part, fixée d'abord à 50,000 livres, fut réduite à 30,000, équivalant à 32,500 livres

(1) *Risposta a' detrattori dell' arcivescovo Filippo Visconti* (1797). — Le vieux prélat, que Verri avait déjà défendu lors des troubles de Pavie, était maintenant accusé d'hostilité aux maximes républicaines, dont la *Société d'instruction publique*, transformation de l'ancienne *Société patriotique*, avait prescrit l'enseignement dans les églises.

(2) 25 mai 1796 (*Lettres*, t. IV, p. 210).

(3) 27 juin (*Lettres*, t. IV, p. 220).

milanaises, le premier tiers payable en deux jours, le reste par moitié, de dix en dix jours (1). Verri avait été précédemment invité en séance de la Municipalité à fournir un appoint de ses deniers aux caisses de l'État. Il avait répondu en démontrant l'impossibilité pour lui de trouver du numéraire, et en offrant toute son argenterie qu'il aurait fait fondre (2). Pour acquitter sa contribution, il fut réduit à cette nécessité : « Si j'avais besoin de cent florins, écrivait-il à cette occasion à son frère, je ne trouverais pas à les emprunter » (3). Il dut également réduire ses frais de maison : « Il me reste en tout deux chevaux et un cuisinier : mes dépenses de table sont diminuées d'un tiers; j'ai deux serviteurs de moins. Vincenza a réformé sa garde-robe et se contente de ce que je peux lui donner en femme très discrète. Tout se réforme, *hormis la vertu,* à laquelle je crois, mais en fort peu nombreuse compagnie » (4).

Se sentant réduit à l'impuissance, malheureux des malheurs de sa patrie, Verri commença à éprouver de nouveau le dégoût de ses fonctions. La poste, comme au temps de François II, décachetait ses lettres (5). Après avoir été désigné comme *jacobin,* il l'était comme *aristocrate.* Son gendre, le comte

(1) *Lettres,* t. IV, p. 219, 220, 223.

(2) Le fait est mentionné dans le *Registre des procès-verbaux de la municipalité,* à la date du 10 prairial. En voici le texte italien (inédit) :

« N° 9. — Fece presente lo stesso citadino che nella somma ora bisognevole per la divisata completa, egli aveva lasciato un vuoto, ed a riempirlo invitò il patriotico zelo del cittadino Verri.

» Dimostrò il cittadino Verri che realmente non aveva numerario, ma per dare una costante prova del suo interessamento verso la patria, offri graziosamente tutti li suoi argenti; alla quale offerta replicò il cittadino Nicoli che per ora non vi era una politica urgenza, ma che la patria avrebbe aggradita la graziosa esibizione in occasione dell' aprimento della zecca, ciò che fù approvato dalla municipalità. »

(3) 4 juin (*Lettres,* t. IV, p. 215).

(4) 27 août (*Lettres,* t. IV, p. 235).

(5) *Lettres,* t. IV, p. 227, 235, 236, 240.

Gambarana (1), compromis dans la révolte de Pavie, avait dû se réfugier à Rome et passait pour un des ennemis les plus acharnés du parti français. Sa situation dans la Municipalité devenait de plus en plus difficile : « Il est périlleux d'y rester, périlleux d'en sortir » (2). Hésitant à démissionner, Verri avait, en septembre 1796, présenté une attestation médicale et obtenu du commandant de la Lombardie un congé qu'il passa tout entier dans sa villa d'Ornago avec sa famille (3).

De retour à Milan, ses inquiétudes reprirent plus vives que jamais : « Vous voyez exactement ma triste situation comme je la vois et en sens tout le poids. Il m'est odieux de me trouver dans une assemblée destinée à imposer des taxes arbitraires, à s'emparer par voie de réquisition des propriétés d'autrui, à ne pouvoir faire rien de bien, rien que du mal, destinée par les Français à endosser tout l'odieux dont ils se déchargent sur elle. Cette assemblée a un véritable désir de ne pas me perdre, *parce que je suis peut-être le seul qu'ils puissent citer comme ayant une réputation;* mais non pour une autre raison, car ils n'ont cure de mes opinions. Mon cœur saigne, je n'ai point la paix, j'envisage l'avenir... Donc je dois à tout prix me mettre hors de ce milieu... Mais quelle sera ma condition? Vengeance de gens perdus, nouvelles taxes personnelles; mes lits, mon linge, mes meubles réquisitionnés en ville et à la campagne; ma maison dégarnie, la prison en perspective, le séquestre de mes biens..., ma femme..., mes enfants..., cher Alessandro, pensez-y et conseillez-moi.... l'épée de Damoclès pend sur sa tête » (4).

Pour comble de disgrâce, son frère Alessandro, au lieu de chercher à le réconforter, lui manifestait très nettement de Rome la déception que lui avaient causée les *Pensées d'un bon vieux,* et

(1) Gambarana avait épousé la fille aînée de Verri, Teresa, celle pour qui avaient été écrits les *Ricordi a mia figlia.*

(2) 15 juin (*Lettres,* t. IV, p. 219).

(3) 3 septembre (*Lettres,* t. IV, p. 238).

(4) 5 décembre (*Lettres,* t. IV, p. 241).

cette désapprobation en pareille circonstance lui allait profondément au cœur. Verri le lui reprochait sur un ton presque douloureux :

« Dans ma longue et rude carrière publique, j'ai attaché au nom que je porte une réputation favorable que je n'avais pas héritée. Je n'ai pas été inutile au souverain ni à la patrie, et j'ai réussi à ce qu'on ne pût m'écarter sans encourir la défaveur publique. Cette série de faits peut donner, *à qui me juge de loin,* quelque raison de croire que ma conduite n'est pas réglée à la légère. Considérez en moi le père d'une nombreuse famille, livré au hasard d'une crise pleine de périls..., et voyez s'il convient, par une désapprobation inopportune, de lui causer du chagrin en un moment où l'amitié qu'il vous a toujours témoignée et l'élévation de son caractère le mettent en droit d'attendre l'encouragement, les bienveillants conseils et une certaine délicatesse à écarter les conflits de l'esprit de parti et de l'amour-propre » (1).

Ce ne fut là d'ailleurs qu'un nuage à travers cette amitié de quarante années. La correspondance des deux frères n'en fut point interrompue, ni leur affection réciproque altérée. Alessandro Verri y fit allusion postérieurement dans une lettre à Teresa Gambarana, sa nièce :

« Je dirai toujours que Pietro était pour moi le port où je me serais réfugié en cas de danger : c'était pour moi l'homme sûr en toute espèce d'infortune. Les derniers événements, quelques graves déceptions avaient ébranlé sa sensibilité, *en sorte que nous ne pouvions plus nous entendre sur les questions politiques ;* mais nous nous retrouvions toujours sur le terrain des questions morales. Nous sommes hommes, rien de plus : Dieu au-dessus de tous. A vous qui avez du caractère et de la religion, je puis faire une telle confidence » (2).

Au milieu de ces tribulations de toute espèce, le sang-froid dont Verri fit preuve dans la Municipalité, le calme

(1) *Lettres,* t. IV, p. 244.

(2) Alessandro Verri à donna Teresa, 3 janvier 1804 (*Lettres,* t. IV, p. 293).

avec lequel il jugea des événements tiennent presque du prodige. C'est en pleine lucidité d'esprit et en pleine activité que la mort vint le surprendre. Depuis plusieurs années sa santé périclitait : l'excès de fatigue, l'inquiétude le minaient sourdement. Il n'en continuait pas moins à suivre avec assiduité les séances de l'assemblée et des comités, séances qui absorbaient ses journées et même ses nuits. Le 25 juin, il assistait encore à Mombello à un dîner offert par Bonaparte à la Municipalité, et, de retour à Milan, il écrivait le soir même à son frère une lettre qui, par la négligence d'un domestique, ne fut pas envoyée. Comme dans un pressentiment de sa fin prochaine, il la terminait en envoyant un souvenir à ses deux plus chers enfants : « Donnez un baiser à Teresina; je vous recommande mon petit Gabriele » (1). Il avait le tempérament apoplectique. Des fourmillements significatifs à la tête et au bras lui avaient causé une première alerte. Trois jours après (28 juin), en pleine séance de nuit de la Municipalité, il s'affaissa soudain sur son siège, et quelques heures après, il expira, dans la salle même des délibérations du *Broletto,* entouré de ses collègues, en serrant en signe d'adieu la main de sa femme accourue en toute hâte, et celle du ministre qui lui avait donné les derniers secours religieux.

Ainsi mourut sur la brèche, exhalant au service de ses concitoyens le dernier souffle de cette vie qu'il avait pour eux si largement dépensée, l'homme d'état milanais Pietro Verri. Conçoit-on plus belle fin d'une plus belle carrière?

Transportée dans l'oratoire du palais communal, sa dépouille y resta solennellement exposée jusqu'à la nuit du 30 juin. Sa veuve en reprit alors possession et la fit transférer à Ornago dans une sépulture de famille. La première expression des regrets publics lui fut rendue par un journal démocratique, le *Journal des Patriotes d'Italie :*

« Pietro Verri est mort. Hommes de tous les partis, répan-

(1) « Date un bacio a Teresina, e vi raccomando il mio Gabriellino » (Bianchi, *Éloge,* p. 250, note 1.

dez des pleurs sur la tombe du philosophe. Il vous connaissait tous; et si quelquefois il vous flagellait les uns et les autres à la manière socratique, c'était pour vous conduire à une fraternelle union qui seule peut vous rendre heureux » (1).

Le bruit des événements couvrit bientôt cette mort, à l'exemple de tant d'autres. Une épitaphe composée par le chanoine Frisi, une médaille que la famille fit frapper l'année suivante, les vers de Monti, les publications biographiques de Bianchi et de Custodi, n'acquittaient point la dette que Milan conservait envers son grand citoyen. Ce fut seulement vers 1840 que sa ville natale songea à lui rendre un hommage public et durable. Divers projets de monument furent présentés. Une souscription s'ouvrit. Enfin, en 1844, le sixième congrès des savants italiens, réuni à Milan, inaugurait dans le *cortile* du palais de Brera sa statue, œuvre du sculpteur Fraccaroli, et une médaille commémorative était distribuée à l'occasion de cette solennité (2).

(1) *Journal des Patriotes d'Italie*, 1er juillet 1797, n° 71, p. 284.

(2) A cette même occasion parut la belle édition des *Opere filosofiche e economiche* de Verri (Milan, Ubicini, 1844, 2 vol. in-8). — Le nom de Pietro Verri a été donné à une rue de Milan.

CONCLUSION

« Les écrivains ont plus d'influence sur la destinée des générations futures que les monarques eux-mêmes n'en ont sur celle des hommes vivants. Ils répandent les premières semences de leurs pensées : semences lentes à germer, il est vrai, mais que la jeunesse s'assimile, en sorte que l'écrivain détermine les opinions du siècle qui vient après lui ». En consacrant ces lignes à la mémoire de son ami Frisi, en 1787, Verri parlait un peu pour son propre compte. Il lui eût été difficile d'être meilleur prophète.

Pour le juger d'ensemble, il faut laisser au second plan des essais de jeunesse, incursions plus ou moins heureuses d'un esprit curieux à travers des domaines qu'il n'avait pas le loisir d'explorer à fond : il faut que le littérateur, l'historien, le psychologue, le moraliste même s'effacent devant l'homme d'état et devant l'écrivain politique. Celui-ci, par l'étendue et la solidité de son œuvre, s'impose de lui-même à l'attention. Dans un milieu restreint, il a témoigné les qualités d'intelligence et d'action d'un Sully, d'un Turgot, d'un Necker. A part le droit des gens, il a apporté un appoint considérable à toutes les parties de la science politique : il a deviné Beccaria et rajeuni, par un saisissant tableau d'histoire locale, la question déjà épuisée de la torture ; il a tracé à ses gouvernants, pour sa patrie, un programme de réformes économiques qu'il a lui-même travaillé avec succès à réaliser; il a émis sur les questions religieuse et nationale des vues très indépendantes et très sincères; s'il a varié en politique, l'histoire de ses idées est en quelque sorte la critique expérimentale d'une théorie célèbre au dix-huitième siècle, la théorie du despotisme éclairé. Son originalité n'est d'ailleurs pas partout la même. Le criminaliste, l'économiste procèdent chez lui avec assurance et

APPENDICES

I

CORRESPONDANCE INÉDITE DU COMTE GABRIELE VERRI, FILS DE PIETRO VERRI, AVEC LE BARON FRANCESCO CUSTODI.

1. Gabriele Verri à Custodi. — Milan, 15 janvier 1825.
Le remercie du soin qu'il prend de continuer l'*Histoire de Milan :* « Ritenga pure quanto le piace, se gli annali, come il ms. Frisi ; e se ella mi trovasse capace in qualunque modo a servirla in tale lavoro sia per somministrazione di libri, documenti, ecc., io ambirei di poter cooperare in qualche maniera ad un lavoro che deve onorare la memoria del mio genitore, e riuscire di vantaggio alla mia patria... »

2. Gabriele Verri à Custodi. — Milan, 3 avril 1826.
Lettre motivée par la critique de Tommaseo (*Nuovo Raccoglitore,* 1826) contre l'histoire de Verri publiée par Custodi, critique à laquelle Lancetti avait répondu. Gabriele Verri fournit à Custodi deux documents devant servir à préparer une réfutation.

3. Custodi à G. Verri. — Galbiate, 14 avril 1826.
Réponse à la lettre précédente. Custodi partage les vues de G. Verri, il attend ses documents.

4. Custodi à G. Verri. — Galbiate, 7 juin 1827.
Communications au sujet de la polémique avec Tommaseo.

5. G. Verri à Custodi. — Milan, 18 juin 1827.
Rosmini, auteur de l'*Histoire de Milan* défendue par Tommaseo, vient de mourir d'une apoplexie. Répondre quand même à ce dernier.

6. Custodi à G. Verri. — Galbiate, 26 juin 1827.
Restitution de l'opuscule sur le commerce, et du « précieux manuscrit » que le comte a eu l'obligeance de lui prêter.

7. G. Verri à Custodi. — Milan, 13 juillet 1828.

Le remercie d'avoir pris la défense de son père contre Tommaseo; met tous ses documents à sa disposition.

8. Custodi à G. Verri. — Milan, 25 septembre 1834.

« Sono a Milano per pochissimi giorni e mancandomi il tempo per venire in persona ad inchinarla, prescelgo di scriverle.

» Mi è venuto il capriccio di scrivere al mio modo alcune Biografie d'illustri Italiani, e vi attendo col tale impegno che verso il prossimo Natale avrò allestito il manoscritto del primo volume.

» Tra quelli, oltre il di Lei genitore, mi propongo di comprendere il cav^e^ Alessandro Verri; ma manco di tutto, e finora non sono neppure riuscito a trovare l'elogio che ne scrisse il professore Levati, se non erro nel nome. Io le sarò pertanto obbligatissimo, Sr Conte, s'ella vorrà comunicarmi le notizie biografiche del celebre di Lei Zio, *insieme co' manoscritti e col carteggio che so esistere copiosissimo tra esso e il conte Pietro;* e il tutto le sarà da me sollecitamente restituito, siccome ho fatto altrevolte che per eguali oggetti mi ha favorito. Ella può esser certa che ne userò in modo da conseguire il di lei pieno aggradimento.

. . . .

» La prego, Sig^r^ Conte, di credermi costantemente ecc. »

9. G. Verri à Custodi. — *Casa* (Verri), 25 septembre 1834.

Réponse immédiate contenant des renseignements sur les biographies d'Aless. Verri : « Al Signor Maggi furono somministrate tutte le possibili notizie...»

10. Custodi à G. Verri. — Milan, 18 novembre 1834.

Le remercie de nouveau, « e assai assai, delle continue sue gentilezze e attenzioni a mio riguardo. » Lui demande la lettre de Gorani citée par Bianchi concernant les *Observations sur la Torture* de Pietro Verri.

11. G. Verri à Custodi. — Milan, 25 novembre 1834.

Lui envoie quelques lettres de Gorani, mais non celle dont parle Bianchi, ne l'ayant pas trouvée. Parmi celles qu'il

envoie, s'en trouve une où Gorani se plaint de n'avoir pas été compris dans l'ancienne *Société patriotique* (1).

12. Custodi à Gabriele Verri. — Galbiate, 3 décembre 1834.

« Nuovi ringraziamenti per i nuovi e continui di lei favori.

» Commincio dal renderle le quattro lettere del Conte Gorani, ch' ella si è degnata di recentemente trasmettermi. Insieme con esse, mando purè, di ritorno, *il voluminoso manoscritto autografo, che incomincia dal viaggio di Vienna,* e *le Memorie sulla Rivoluzione*...

» Se non temessi di essere indiscreto, avrei altre due preghiere a farle :

» 1° D'aver copia del ricordo, scritto dal di Lei S[r] Padre, e ch' Ella ebbe la bontà di leggermi, intorno al preditto Sig[r] Conte (Gorani) dopo che si ero dato apertamente al partito francese.

» 2° Di aver comunicazione delle lettere ch' Ella mai possedeste, del rinomato Schmidt d'Avenstein, una dei quali e accennata dal conte Gorani medesimo. »

. . . .

13. G. Verri à Custodi. — Milan, 5 décembre 1834.

« Le accuso la ricevuta della gentilissima sua del 3 corrente, in unione alle due memorie di mio Padre, *quella del viaggio a Vienna,* eseguito in lettere ; *la seconda sulla rivoluzione del* 1796; le lettere del Gorani, e il volume dello Spettatore.

» Mi faccio un vero piacere di trascriverle il brano di lettera che risguarda il medesimo Co. Gorani, siccome l'unica lettera del celebre Schmidt d'Avenstein che io possedo... »

14. Custodi à G. Verri. — Galbiate, 15 mars 1835.

Lui demande communication de ce qu'il possède en fait de lettres de Frisi à Pietro Verri, pour répondre aux imputations malveillantes du professeur Gabba dans son récent *Éloge d'Oriani,* au sujet de la dispute astronomique.

15. G. Verri à Custodi. — Milan, 17 mars 1835.

Envoie tout ce qu'il possède : « poche ed incomplete copie

(1) Cette lettre est publiée dans le recueil des *Lettres inédites*... de Maggi, p. 175.

di lettere del d'Alembert al Frisi ». Lui présente les devoirs de sa mère.

16. Custodi à G. Verri. — Galbiate, 20 avril 1835.

Le remercie du souvenir de sa mère. Parle des lettres de Frisi que lui a envoyées le comte, et de l'*imprudente* édition des *Scritti inediti,* faite à Lugano. Demande de nouvelles pièces : « ...così mi è d' uopo di esserle ancora importuno, onde si compiaccia di somministrarmi a breve uso ulteriori elementi per il lavoro medesimo. Sono questi *l'originale carteggio* si degli esteri che di nazionali col conte Pietro, e i due manoscritti indicati ai n[i] LXV e LXXIV del catalogo di questi stampato in fine dell' Elogio dell' ab. Bianchi, cioè gli *Elogi abbozzati del Conte Cristiani,* ecc., *Osservazioni sul cambiamento di governo dello stato di Milano nel* 1786; e le sarò doppiamente grato, se a quelli vorrà aggiungere, quando ne abbia un esemplare disponibile, i due opuscoli stampati : *Pensieri d'un buon vecchio...* et la *Risposta a' detrattori dell' Arcivescovo.* Presto le restituirò il primo volume *della corrispondenza col cav[e] Alessandro, ch' Ella ebbe la bontà d'affidarmi nello scorso autunno;* e intanto colla più distinta riconoscenza ho l'onore di confermarmi...

17. Custodi à G. Verri. — Galbiate, 28 mai 1835.

« ....Col maggiore suo agio sto nell' aspettazione di vedere quanto le sarà possibile di comunicarmi del carteggio paterno, di cui le ho fatto cenno nella mia ultima, scrittale da qualche tempo....»

(Bibl. Ambrosienne, MSS : Z-243, p. sup[r]).

II

LETTRE INÉDITE DE VERRI A ISIDORO BIANCHI

Rev[mo] Padre Professore colendissimo,

Sebbene io non abbia data pronta risposta ad altra di V. R. in cui mi scrisse de' suoi disturbi, e il mio silentio sia stato affine di non poterle forse cagionare mali maggiori colla

sorpresa che venisse fatta alla mia lettera, pure non mancai immediatamente di parlarne a S. E. il Sig^{r} conte Min^{o} plenip^{o}, il quale mi assicurò che era disposto ad operare.

Sarà stampato nell' Estratto *il pezzo che mi ha rimesso colla stimat^{ma} sua di Bologna* 18 *Scaduto.*

Mi consolo di cuore del disimpegno trovatole nella cattedra in Sicilia, non ho idea dello stato delle lettere in quell' isola, a buon conto è un bel clima, Palermo una buona città e bella; mi spiace che l'ultimo atto di fede seguito in Italia sia appunto in Palermo, se non erro, nel 1724, quando si abbrugiarono vivi due poveri pazzi, fra Romualdo e suor Geltrude, del che è stampata la descrizione co' rami magnificamente. da me veduta. Per espiare di si fatte macchie vi vuole assai. Ma a ciò pensino i Palermitani. V. P. sarà sotto la protezione immediata del Re, avrà dovunque uno ceto d'uomini i migliori che si faranno gloria di mostrarle stima e sarà tranquillo nello suo onorato impiego. Me ne consolo di vero cuore.

. . . .

Milano, 4 ottobre 1769.

Div^{mo} obb^{mo} serv^{o},
Pietro Verri.

(BIBL. AMBROSIENNE, MSS. Isid. Bianchi, vol. X, f° 98, T-134).

III

NOTES INÉDITES SUR LE COMTE FIRMIAN

Il conte Carlo di Firmian successe al Cristiani; uomo che non aveva sentimento alcuno, e che coll' ammassare una libreria e riempire la casa di quadri mal conosciuti, col dare pranzi ai forestieri e invitarvi alcuni uomini di lettere del paese, ebbe riputazione d'esser un Mecenate. Non l'ho mai inteso ragionare di niente, e molto sono stato con lui. Egli non intendeva nulla degli affari. La sua compostezza, la immobilità sua, i monosillabi, una orgogliosa urbanità coprivano il vacuo immenso. I secretari suoi favoriti erano i padroni veri. Nel suo governo si fecero molte cose buone, egli non ha

il merito che di una sola, cioè dell' abolizione dell' Inquisizione e di abassare la potenza de' frati. Egli teneva alla sua tavola come ornamenti degni d'un Mecenate e talvolta come buffoni *(sic)*. Morì carico di debiti che nessuno paghera.

Per vizio organico non fu sensibile alle donne, e questo unito all' apparente amore delle arti, fu un merito presso l'Imperatrice Regina. Fors' anche ebbe lo stesso merito del conte Cristiani, quello cioè di procurarle immediatamente dalle somme dei fermieri. L'Imperatrice per troppo generosità non mai paga di beneficare favoriva la corruzione de' ministri. Quando s'abolì la ferma generale col 1771, la Corte accrebbe lo stipendio del conte di Firmian di dieci mila fiorini, e da quel punto egli fu costretto a riformare il trattamento, talmente che si mangiava malissimo da lui. Il suo governo fu quello d'un Bassà inaccessibile, capriccioso e talvolta violento; il marchese Gorini per un affare di nulla fu preso di notte e condotto in prigione nel Castello all' età di più di settant' anni. Un nobile, Vitale, di notte fu preso e condotto alle carceri del capitano di giustizia per qualche parola detta sulle estorsioni della ferma. Non ebbe nemmeno la decenza di lasciar sospettare che il Duca di Modena avesse parte al comando, sebbene tutto corresse su di lui nome. Non aveva nessun sentimento e nessun gusto, e detestava chiunque egli sospettava che avesse occhi per conoscerlo e definirlo. Egli temeva con vera pusillanimità ogni movimento nel popolo. La plebe che attorniava sù di una strada i burattini la credette sollevata, e comandò smaniosamente al cocchiere di voltare strada. In mezzo ai nobili, si col grosso capo curvato, sempre inquieto nello sguardo, badava che alle spalle o a destra o a sinistra non si cavasse lo stile che lo imolasse; tanto poco conosceva anche dopo il soggiorno di più anni la indole paziente e tranquilla de' Milanesi, ch' egli rappresentò sempre alla sovrana con odiosi colori, di niente affezionati al di lui governo, il che era vera calunnia. Quando ebbe perduta realmente la massima autorità, dopo venuto il R. Arciduca Ferdinando, i Milanesi troppo superficiali chiamarono il conte di Firmian un buon uomo e alla sua morte lo compiansero. Egli cessò di vivere nell' estate dell' anno 1782 e occupò la sua

carica 24 anni. Venne a Milano il 16 giugno 1759. Le sole memorie che egli ha lasciate sono la fabbrica della casa di correzione, e la rovina della sola eccellente pittura a fresco che eravi in Milano, cioè il cenacolo alle Grazie di Lionardo da Vinci, al quale fece porre mano da un certo Morza che si diceva pittore. Tale era il suo senso per l'architettura e la pittura.

1782, 20 giugno. — Morì il conte di Firmian, che per più di dieci anni dal 1760 al 1771 fu il vero Ospodar della Lombardia austriaca. Ei possedeva al primo grado l'arte di occultarsi ed era padrone di se, delle sue parole, de' sguardi, del viso. Mai un sentimento non uscì dalla sua bocca, sia che non ne avesse, sia che non fossero tali di mostrarsi. Dalla sua bocca non uscivano che fatti, non mai un ragionamento. Lodava i letterati morti. e detestava quei che non lo erano ancora. Diffidentissimo degl' Italiani, simulava di amarli, come simulava benevolenza verso de' gesuiti ch' ei odiava e temeva. Egli era in origine un povero cadetto tirolese, e fu nella gioventù in Roma abate in fortuna abjetta.

(BIBL. AMBROSIENNE, papiers Custodi, avec l'en-tête : *dai Zibaldini storici del conte Pietro Verri intitolati* Annali *all' anno 1750 e seguenti.* — MSS : Z-248-49, sup^{r}).

IV

FRAGMENT DE LETTRE INÉDIT DE PIETRO VERRI A SON FRÈRE RÉSIDANT A ROME (5 avril 1794).

Gorani non può fare mai più comparsa fra persone di qualche delicatezza. Non farei carico a lui di avere passionatamente abbracciata piuttosto l' una che l' altra opinione, e d'aver pensato che la felicità del genere umano fosse per un partito più che per l' altro. Ciascun vede le cose cogli occhi suoi. Ma un suddito che non è stato oppresso dal suo sovrano non può passare dai nemici, e inalberare pubblicamente il titolo di cittadino Francese, non può dopo dichiarata la guerra pubblicar manifesti in favore di nemici, non può denigrare

le persone de' Principi della Casa Regnante, come ha fatto nel suo libro sullo stato de' governi d' Italia, ove la Regina di Napoli, il gran Duca, la Duchessa di Parma e l'Arciduca governatore vengono insultati anche calunniosamente. Egli poi per timore che dopo il bando venisse anche la confisca de' suoi fondi ha chiesto perdono, e si è rifugiato a Zurigo dove ha cambiato nome, il Sig^r^ di Goito, e sta scrivendo contro la *causa turpe* de' Francesi. E bandito da noi, sarebbe guigliotinato (*sic*) da' nemici, e non si tollera col suo nome degli Svizzeri. Egli si credeva un personaggio importante da poter essere pesato nelle bilancie d' Europa, e che a gara dovessero i partiti procurarne l'acquisto. Questa pazzia lo ha condotto a un seguito di azioni che la morale condanna. I Francesi non lo hanno valutato, la Casa d'Austria non si è degnata di sdegnarsene, soltanto lo ha allontanato come un importuno. Non vi è modo di levarli tali macchie.

(Copie jointe par Gab. Verri à sa lettre à Custodi, mentionnée plus haut, en date du 3 décembre 1834).

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

LE THÉORICIEN POLITIQUE

CHAPITRE VI

LE CITOYEN

FIN DE LA TABLE

13,863. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., 17, rue Montméjan, 17.

13,863. — BORDEAUX, Vᵉ CADORET, IMPR., RUE MONTMÉJAN, 17.

